Insee
Mesurer pour comprendre

# 2027 :

# la statistique publique au service des débats



# Éditorial

À l'approche des échéances électorales de 2027, les débats qui traversent notre société porteront sur de nombreuses questions économiques, sociales, environnementales, démographiques ou territoriales. Pour les comprendre et les mettre en perspective, disposer d'instruments de mesure et de repères partagés est essentiel.

C'est la mission fondamentale de la statistique publique : produire et mettre à la disposition de tous une information fiable sur la réalité de notre pays, qui puisse faire référence. C'est dans cet esprit que **l'Insee et les 16 services statistiques ministériels se sont associés pour proposer un ensemble de ressources, destiné en premier lieu à accompagner le travail des journalistes et des médias**, mais accessible à toutes celles et tous ceux qui souhaitent mieux comprendre la situation dans laquelle se trouve notre pays.

Cette démarche commune du système statistique public s'appuie sur une conviction simple : la statistique publique est un bien commun. Sa valeur ne réside pas seulement dans la production de données, mais aussi dans la capacité à les rendre accessibles, à les replacer dans leur contexte et à donner à chacun les moyens d'en apprécier la portée.

**Des réponses et des références pour mieux comprendre**

Les ressources proposées sont organisées autour de **18 grandes thématiques**, couvrant un large éventail de sujets susceptibles de nourrir le débat public. Près de **180 questions** sont traitées à travers des réponses synthétiques, élaborées à partir des publications de la statistique publique. Elles donnent des points de repère, des ordres de grandeur, des évolutions et des éléments d'analyse, en mobilisant les différentes sources disponibles.

Pour celles et ceux souhaitant approfondir certains sujets, des **références bibliographiques détaillées** accompagnent chaque thématique : chiffres essentiels et publications régulières, ouvrages de référence, études approfondies permettent de retrouver les sources et d'explorer les sujets dans toute leur diversité.

Ces ressources sont accessibles directement sur **insee.fr**. Elles sont également proposées sous la forme de **livrets téléchargeables**, pour permettre une consultation complémentaire et conserver une vision d'ensemble des connaissances disponibles sur chaque thème.

**Une ressource appelée à s'enrichir au fil des mois**

Ce travail n'est pas conçu comme un état définitif des connaissances. **De nouvelles thématiques viendront compléter dans les prochaines semaines celles déjà disponibles**. Les ressources seront également actualisées au fil des nouvelles publications du système statistique public et des données les plus récentes.

Cette démarche témoigne d'une ambition plus large : faire davantage parler les chiffres, en rapprochant les données et les analyses de celles et ceux qui en ont besoin pour comprendre les évolutions de notre société. **Dans un débat public où les chiffres occupent une place croissante, la statistique publique a une responsabilité particulière : produire une information chiffrée de qualité, en garantir l'indépendance et en faciliter l'accès auprès de toutes et tous**.

En mettant ces connaissances à la disposition du plus grand nombre, elle contribue à faire vivre un espace public où les faits peuvent être établis et les évolutions mesurées, condition indispensable pour comprendre les phénomènes, débattre de leur interprétation, et au final agir.

**Fabrice Lenglart**
Directeur général de l'Insee

# Sommaire


**p 4** Emploi, chômage, travail

**p 56** Approches sectorielles : industrie (à venir), agriculture, culture (à venir)

**p 70** Pouvoir d'achat, inégalités de revenu et pauvreté

**p 106** Finances publiques, redistribution et services publics

**p 130** Démographie : évolutions récentes et à venir

**p 152** Inégalités femmes-hommes

**p 174** Immigration, intégration et discriminations

**p 203** Santé, perte d'autonomie et vieillissement, handicap

**p 242** Autour des territoires - vivre, travailler et habiter

**p 285** Commerce extérieur, souveraineté et autonomie

**p 302** La recherche en France

Insee
Mesurer pour comprendre

Dares
Statistique publique
du monde du travail

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

## 2027 : la statistique publique au service des débats

# Emploi, chômage, travail


1. Taux d'activité et taux d'emploi : est-ce vrai qu'on est à un plus haut niveau depuis 50 ans ?
2. Créations d'emplois depuis 2019 : est-ce du vrai emploi ?
3. Quel marché du travail des seniors ?
4. L'insertion professionnelle des jeunes est-elle plus compliquée aujourd'hui qu'il y a dix ans ?
5. Quelles sont les caractéristiques des contrats d'apprentissage ?
6. Combien la France dépense-t-elle pour les politiques du marché du travail par rapport aux autres pays européens ?
7. Comment mesure-t-on le chômage et quelle différence avec les données de France travail ?
8. Quels effets de la loi plein emploi sur les inscriptions à France Travail ?
9. Quelles évolutions des salaires sur les dernières années ?
10. Le système socio-fiscal assure-t-il que le travail paie ?
11. Comment a évolué la productivité du travail ?
12. Télétravail : quelles évolutions depuis le Covid ? Quel impact sur la productivité ?
13. Les conditions de travail se sont-elles améliorées en France ?
14. Y a-t-il plus d'accidents et de décès de travail en France que dans les autres pays européens ?
15. Comment évoluent la représentation du personnel et la négociation collective en entreprise dans un contexte de transformations des relations professionnelles ?

Références bibliographiques




# Sommaire

1. Taux d'activité et taux d'emploi : est-ce vrai qu'on est à un plus haut niveau depuis 50 ans ?

2. Créations d'emplois depuis 2019 : est-ce du vrai emploi ?

3. Quel marché du travail des seniors ?

4. L'insertion professionnelle des jeunes est-elle plus compliquée aujourd'hui qu'il y a dix ans ?

5. Quelles sont les caractéristiques des contrats d'apprentissage ?

6. Combien la France dépense-t-elle pour les politiques du marché du travail par rapport aux autres pays européens ?

7. Comment mesure-t-on le chômage et quelle différence avec les données de France Travail ?

8. Quels effets de la loi plein emploi sur les inscriptions à France Travail ?

9. Quelles évolutions des salaires sur les dernières années ?

10. Le système socio-fiscal assure-t-il que le travail paie ?

11. Comment a évolué la productivité du travail ?

12. Télétravail : quelles évolutions depuis le Covid ? Quel impact sur la productivité ?

13. Les conditions de travail se sont-elles améliorées en France ?

14. Y a-t-il plus d'accidents et de décès de travail en France que dans les autres pays européens ?

15. Comment évoluent la représentation du personnel et la négociation collective en entreprise dans un contexte de transformations des relations professionnelles ?

## 1. Taux d’activité et taux d’emploi : est-ce vrai qu’on est à un plus haut niveau depuis 50 ans ?

**En 2025, le taux d’activité des 15-64 ans s’établit à 75 % et le taux d’emploi à 69 %, leurs plus hauts niveaux depuis que l’Insee les mesure (1975).**

Sur longue période, ce sont les taux d’activité et d’emploi des femmes qui ont fortement augmenté. Entre 1975 et 2025, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est passé de 54 % à 72 % (hausse de 18 points), tandis que celui des hommes s’est érodé, passant de 84 % à 78 % (baisse de 6 points). Les écarts entre hommes et femmes se sont fortement réduits depuis 1975, où ils atteignaient près de 30 points pour l’activité comme pour l’emploi. Des différences importantes subsistent toutefois selon la situation familiale : les mères d’un enfant de moins de 3 ans ont un taux d’activité inférieur de 13 points à celui des hommes dans la même situation. Cet écart s’accentue avec le nombre d’enfants : le taux d’activité des mères de trois enfants ou plus, dont un enfant de moins de 3 ans est de 59 % contre 90 % pour les hommes dans la même situation.

Depuis le milieu des années 1990, le taux d’activité et d’emploi des seniors a fortement augmenté. En 2025, le taux d’activité des 50-64 ans atteint 73 % et leur taux d’emploi 69 %, leurs plus hauts niveaux depuis que l’Insee les mesure. La hausse est particulièrement marquée chez les 60-64 ans : leur taux d’activité atteint 47 %, contre 12 % en 2000, tandis que leur taux d’emploi s’élève à 44 %. Les réformes successives des retraites expliquent largement cette évolution, en retardant les sorties du marché du travail et en allongeant les carrières. Entre 2022 et 2025, le taux d’activité des 60-64 ans a ainsi progressé de 8 points. Les seniors occupent désormais une place croissante dans l’emploi : 33 % des personnes en emploi ont 50 ans ou plus, contre 18 % en 1990.

Le taux d’activité des jeunes de 15 à 24 ans a fortement baissé dans les années 1980 et 1990, en lien avec l’allongement de la durée des études, avant de se stabiliser. Il a atteint en 2020 son point le plus bas depuis que l’Insee le mesure (39 %, soit 25 points de moins qu’en 1975), les jeunes ayant été davantage affectés par la crise sanitaire. Toutefois, depuis 2020, il est remonté grâce à l’essor de l’apprentissage jusqu’en 2024 et s’établit à 43 % en 2025.

**Références** :

**Caractéristiques des personnes en emploi**, Insee références Emploi, chômage et revenus du travail, juillet 2026

**Évolution de la population active**, Insee références Emploi, chômage et revenus du travail, juillet 2026

## 2. Créations d’emplois depuis 2019 : est-ce du vrai emploi ?

**Alternants et micro-entrepreneurs contribuent à la moitié des créations d’emploi entre 2019 et 2025. Entre fin 2019 et fin 2025**, la forte dynamique de l’emploi (+1,7 million au total) repose notamment sur deux formes d’emploi qui se sont fortement développées : les alternants et les micro-entrepreneurs (lorsque c’est leur activité principale).

D’une part, la refonte du système de l’offre et les mesures de soutien à l’apprentissage expliquent son dynamisme sur la période. L’emploi salarié privé en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) a ainsi augmenté de 370 000 sur la période (soit +58 %, contre +6 % pour l’ensemble des formes d’emploi), ce qui contribue pour 21 % des créations d’emploi en six ans. Les contrats d’apprentissage sont des contrats à durée limitée qui permettent aux jeunes de suivre une formation en alternance dans des entreprises employeuses dans lesquelles ils sont souvent présents au moins la moitié de leur temps de travail (qui comprend le temps de formation).

D’autre part, l’essor des micro-entrepreneurs a contribué pour 555 000 emplois (soit 32 % des créations d’emploi). Il a été dynamisé par différentes réformes, dont en 2018 le doublement du plafond du chiffre d’affaires permettant d’accéder à ce statut. Ces micro-entrepreneurs ont souvent des durées d’activité réduites (peu d’heures effectuées dans l’année).

Par leurs caractéristiques, et notamment des durées d’activité réduite (de l’ordre du mi-temps pour les alternants, souvent bien moins pour les micro-entrepreneurs), ces deux formes d’emplois sont atypiques : leurs hausses entre 2019 et 2025 sont des facteurs significatifs du ralentissement de la productivité par tête entre ces années.

**Plus de contrats à durée indéterminée, moins de postes sur des contrats à durée limitée**. Au sein des salariés du secteur privé, hors alternance, les CDI ont augmenté de 860 000, soit +5 % entre fin 2019 et fin 2025, un rythme de croissance comparable à celui de l’emploi total. De leur côté, les CDD hors alternance et l’intérim voient leur part dans l’emploi se replier sur la période. Entre 2017 et 2025, le taux de chômage a diminué de 1,7 point, passant de 9,4 % à 7,7 %. Dans ce contexte d’amélioration du marché du travail, le pouvoir de négociations des salariés a augmenté, ce qui pourrait avoir entraîné une baisse des contrats courts, moins attractifs car plus précaires.

**Le sous-emploi est à son niveau le plus bas en vingt ans**. Autre caractéristique de la qualité de l'emploi, le sous-emploi : au premier trimestre 2026, 18 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel, dont 4 % sont en situation de sous-emploi (hors chômage partiel) car elles souhaiteraient travailler davantage. Entre 2017 et 2022, la part de personnes en emploi à temps partiel avait diminué continûment, retrouvant son niveau du début des années 2000. Elle s'est ensuite stabilisée en 2023 et a amorcé une légère hausse depuis ; le niveau actuel du temps partiel reste toutefois bien inférieur à celui des années 2000. Le sous-emploi, qui a suivi la même tendance d'évolution, est stable depuis 2022, à son niveau le plus bas depuis vingt ans.

**Référence** :
**Le marché du travail en 2025 : l'emploi marque le pas, le chômage augmente à nouveau**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juillet 2026.

## 3. Quel marché du travail des seniors ?

Le marché du travail des seniors connaît une transformation rapide, marqué par une présence croissante dans l'emploi. En 2025, les taux d'activité et d'emploi des seniors atteignent des niveaux historiquement élevés (respectivement 73 % et 69 % pour les 50-64 ans), sous l'effet notamment des réformes successives des retraites qui retardent les sorties du marché du travail. Les générations récentes restent davantage en emploi à âge égal que les précédentes, particulièrement entre 60 et 64 ans.

Cependant, le marché du travail des seniors demeure très hétérogène selon les âges. La part des personnes en emploi atteint 84 % parmi les 50-54 ans, 79 % parmi les 55-59 ans, contre 44 % parmi les 60-64 ans et 11 % parmi les 65-69 ans.

Lorsqu'ils sont en emploi, les seniors sont plus souvent à temps partiel : c'est le cas de 21 % d'entre eux, contre 15 % des 25-49 ans. Ce temps partiel est plus souvent choisi, la part de sous-emploi étant similaire à celle des 25-49 ans. Les seniors sont également plus souvent indépendants (16 %, contre 14 %).

Les seniors sont de plus en plus nombreux sur le marché du travail et en emploi, mais lorsqu'ils perdent leur emploi, leur retour à l'emploi est plus faible. 21 % des chômeurs au sens du BIT de 50 à 64 ans retrouvent un emploi trois mois plus tard, contre 28 % pour les 25-49 ans. En corollaire, leur probabilité de rester au chômage est plus élevée (58 % contre 51 %).

Avant d'être retraités, une partie des seniors se trouve ainsi ni en emploi ni à la retraite. C'est le cas d'une personne sur cinq âgée de 55 à 61 ans, souvent en raison du chômage ou de problèmes de santé ou de handicap. A l'inverse, une partie des seniors cumule emploi et retraite : ils sont un sur vingt dans ce cas entre 61 et 69 ans.

En 2025, le taux d'emploi des 55-64 ans en France (62 %) se situe en dessous de la moyenne de l'Union européenne (UE), qui est de 66 %. La France se place en 17e position parmi les 27 pays de l'Union. Le taux d'emploi des 60-64 ans français se situe nettement en deçà de la moyenne européenne (de 11 points), alors que celui des 55-59 ans lui est supérieur (de 2 points).

**Références** :

**Une photographie du marché du travail en 2025**, Insee Première, mars 2026
**Le marché du travail en 2025 : l'emploi marque le pas, le chômage augmente à nouveau**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juillet 2026
**Les seniors sur le marché du travail en 2025**, Dares Résultats nº 34, juillet 2026
**La situation des seniors sur le marché du travail en 2023**, Insee références Emploi, chômage et revenus du travail, août 2024

## 4. L'insertion professionnelle des jeunes est-elle plus compliquée aujourd'hui qu'il y a dix ans ?

En 2024, 85 % des jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans sont actifs au sens du Bureau international du travail (BIT), qu'ils soient en emploi (72 %) ou au chômage (13 %). Ils accèdent progressivement à l'emploi, notamment pérenne.

D'une part, **le taux de chômage au sens du BIT parmi les actifs est d'autant plus élevé que l'arrivée sur le marché du travail est récente** : en 2024, il est de 16 % pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, contre 9 % des actifs sortis depuis cinq à dix ans de formation initiale. De plus, les jeunes récemment sortis de formation initiale sont plus nombreux que les personnes plus âgées à souhaiter travailler mais sans remplir les conditions pour être considérés comme chômeurs (ils sont dans le « halo autour du chômage »).

D'autre part, **les contrats à durée limitée sont plus fréquents en début de carrière** : 22 % des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans sont en CDD (hors apprentissage) ou en intérim (contre 12 % des sortis depuis cinq à dix ans).

La situation des jeunes sur le marché du travail s'est globalement améliorée depuis 2015, mise à part la période de crise sanitaire, qui a plus durement affecté les jeunes.

Parmi les actifs, **le taux de chômage des personnes sorties depuis un à quatre ans de formation initiale a diminué de 5 points entre 2015 et 2024**. Parmi ceux en emploi, la part des jeunes en CDD (hors apprentissage) ou en intérim s'est repliée (-10 points) tandis que celle des CDI hors apprentissage a augmenté. Quelle que soit la période, la situation des jeunes entrants sur le marché du travail est plus sensible aux aléas conjoncturels. De fait, les CDD et intérim, qui concernent davantage les entrants sur le marché du travail, constituent une variable d'ajustement pour les employeurs.

**L'insertion professionnelle des jeunes est très différenciée selon le niveau de diplôme, la spécialité de formation et certaines caractéristiques sociodémographiques**. Le diplôme demeure un facteur déterminant. En 2024, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, le taux de chômage atteint 45 % pour les actifs peu ou pas diplômés (qui ont au plus le diplôme national du brevet), contre 10 % pour l'ensemble des diplômés du supérieur et 9 % pour les diplômés d'un bac+5 ou plus. En 2015, ces proportions étaient plus élevées, mais l'écart en fonction du niveau d'études a peu évolué.

Les conditions d'emploi diffèrent également : en moyenne entre 2022 et 2024, 36 % des jeunes peu ou pas diplômés en emploi occupent un CDD (hors apprentissage) ou une mission d'intérim, contre 17 % des diplômés de bac+5 ou plus.

Au-delà du niveau du diplôme, **l'accès à l'emploi dépend également de la spécialité de formation**. Par exemple, parmi les diplômés de licence ou de licence professionnelle sortis des études depuis un à dix ans, le taux d'emploi est de 87 % en échanges et gestion (commerce, finances, RH, comptabilité, gestion…), contre 67 % en lettres et arts.

Dans la phase d'insertion professionnelle, les femmes, en moyenne plus diplômées, sont moins souvent au chômage que les hommes. En emploi, elles sont davantage en CDD et plus rarement en intérim. Les femmes sont par ailleurs plus souvent à temps partiel que les hommes, cet écart s'accentuant ensuite avec l'ancienneté sur le marché du travail.

**Des écarts existent aussi selon l'origine sociale et territoriale**. Les jeunes ayant grandi dans un quartier prioritaire de la politique de la ville passent davantage de temps au chômage au cours de leurs six premières années de vie active (28 % du temps contre 15 % pour les autres jeunes). De même, six ans après la sortie des études, le taux d'emploi des descendants d'immigrés est de 73 %, contre 79 % pour les jeunes sans ascendance migratoire directe. Les écarts en défaveur des descendants d'immigrés et des jeunes des quartiers prioritaires s'expliquent en partie par leur niveau d'études en moyenne inférieur, mais demeurent à niveau de diplôme équivalent.

Enfin, **la situation des jeunes en France apparaît moins favorable que la moyenne européenne en matière d'insertion**. En 2024, le taux de chômage des 15-29 ans est de 14 % en France, contre 11 % dans l'Union européenne (UE). La part de jeunes de 15-29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) est aussi un peu supérieure en France (13 %) qu'en moyenne dans l'UE (11 %). Les jeunes occupent également plus souvent des emplois à durée limitée : 36 % des 15-29 ans en emploi sont concernés en France, contre 31 % en moyenne européenne. Cette situation moins favorable des jeunes en France par rapport à la moyenne européenne est pour partie au moins le reflet d'une situation générale du marché du travail moins favorable en France qu'en moyenne européenne.

**Références** :
**Insee Références « Formations et emploi »**, édition 2025, février 2025
**Bilan Formation Emploi**, Insee Résultats, chiffres détaillés, édition 2025, novembre 2025
**Insertion professionnelle**, Insee Références « France, portrait social », fiche, édition 2025, novembre 2025

## 5. Quelles sont les caractéristiques des contrats d'apprentissage ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique (en centre de formation d'apprentis – CFA – ou dans un organisme de formation comme l'université) et enseignement pratique du métier par un employeur (avec lequel l'apprenti a conclu un contrat de travail). La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a réformé en profondeur le dispositif en relevant le plafond de l'âge (de 25 à 29 ans), en modifiant les aides destinées aux employeurs et le financement des CFA.

D’après les premières estimations de la Dares, sur l’ensemble de l’année 2025, **846 700 contrats d’apprentissage débutent en 2025** dans les secteurs privé et public (-5 % par rapport à 2024). **1 017 500 contrats d’apprentissage sont en cours au 31 décembre 2025** (-3 % en un an). **Une majorité des apprentis prépare une certification de l’enseignement supérieur** (59 % des contrats commencés en 2025 relèvent d’une formation de niveau bac+2 ou plus). L’enseignement secondaire représente 41 % des contrats. 44 % des contrats commencés en 2025 le sont dans une structure de moins de dix salariés. Les apprentis qui préparent une certification du secondaire sont plus souvent embauchés dans de petites structures. Le secteur tertiaire occupe une part prépondérante dans l’apprentissage : 74 % des apprentis y sont embauchés, contre 13 % dans l’industrie, 10 % dans la construction et 2 % dans l’agriculture, une répartition quasi stable par rapport à 2024. Au sein du tertiaire, les secteurs les plus employeurs sont le commerce et la réparation automobile et de motocycles (22 % des contrats en 2025) et le soutien aux entreprises (14 % des contrats en 2025). Parmi les nouveaux contrats d’apprentissage commencés en 2025, 18 800 concernent des **travailleurs handicapés, soit 2 % des nouveaux contrats en 2025**. Ils préparent majoritairement des formations de l’enseignement secondaire (62 %).

**La baisse des entrées en 2025 fait suite à plusieurs années de croissance du nombre de nouveaux contrats d’apprentissage**, même si en 2023 et 2024, le rythme de croissance avait nettement ralenti (+3 % en moyenne annuelle) par rapport aux rythmes atteints entre 2019 et 2022 (+31 % en moyenne annuelle), à la suite de la réforme de l’apprentissage conduite fin 2018 (avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), puis de la mise en place d’une aide financière exceptionnelle en 2020.

**Que deviennent les apprentis ?** Parmi les apprentis inscrits en dernière année d’une formation de niveau CAP à bac+2 en 2023-2024, 39 % sont encore en études l’année scolaire suivante, pour l’essentiel à nouveau dans le cadre d’une formation en apprentissage. Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études l’année suivante, 62 % occupent un emploi salarié en janvier 2025, six mois après leur sortie, 58 % dans le secteur privé et 5 % dans le secteur public. 25 % des sortants travaillent chez l’employeur où ils ont effectué leur apprentissage. Parmi les sortants d’apprentissage en 2024, 37 % sont en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), 19 % en contrat à durée déterminée (CDD), 5 % en intérim et 1 % en contrat de professionnalisation.

**Quels sont les risques de rupture du contrat d'apprentissage ?** Environ un tiers des contrats d'apprentissage démarrés en 2022 ont donné lieu à une rupture. Les contrats d'apprentissage commencent fréquemment en septembre et durent en général un ou deux ans. Pour les contrats ayant une durée prévue, à la signature, d'environ un an (i.e. entre 9 et moins de 14 mois), près de la moitié des ruptures interviennent dans les trois premiers mois. Pour les contrats ayant une durée prévue d'environ deux ans (i.e. entre 14 et moins de 26 mois), le plus fort pic de ruptures intervient également au cours des trois premiers mois. Un second pic de ruptures survient au cours du dernier trimestre de la première année d'exécution. Suite à une rupture, l'apprenti peut éventuellement commencer un nouveau contrat d'apprentissage, pour poursuivre sa formation ou en commencer une autre. En 2021, 43 % des contrats rompus sont suivis d'un retour en apprentissage dans les six mois suivants. Le plus souvent, ce nouveau contrat est dans la même formation et la même spécialité (32 % parmi l'ensemble des contrats rompus). Au total, le taux de ruptures nettes (sans reprise dans les six mois) est nettement plus faible que le taux de ruptures brutes : 18 % contre 32 % pour les contrats commencés en 2021.

Enfin, une étude menée sur les entrées en apprentissage en 2018 permet de caractériser les **conditions de travail des apprentis**. 67 % des apprentis entrés en apprentissage en 2018, pour préparer une formation d'un niveau CAP à bac+2, et toujours en contrat durant l'année scolaire 2019-2020, font des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de 35 heures par semaine ; 28 % des apprentis en font régulièrement. 47 % travaillent le samedi de façon ponctuelle ou régulière. 84 % des apprentis sont exposés à au moins un facteur de pénibilité, ponctuellement ou régulièrement ; 18 % en cumulent même plusieurs de façon régulière. Les apprentis du bâtiment, de l'artisanat et des métiers de bouche y sont particulièrement exposés. Quel que soit le domaine de la formation préparée, l'exposition des apprentis à de la pénibilité physique est plus élevée dans les structures de moins de 250 salariés.

**Références** :

**Séries longues : le contrat d'apprentissage**, Dares, Données, 2026
**L'apprentissage en 2024**, Dares Résultats nº 3, janvier 2026
**Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2024**, Dares Résultats nº 63, décembre 2025
**Ruptures des contrats d'apprentissage : quelles évolutions depuis la réforme de 2018 ?**, Dares Analyses nº 43, juillet 2024
**Quelles causes aux ruptures des contrats d'apprentissage ?**, Dares Analyses nº 63, octobre 2024
**Quelles conditions de travail en contrat d'apprentissage ?**, Dares Analyses nº 25, juin 2026
**Depuis 2018, l'apprentissage s'ouvre massivement aux formations du supérieur et des services**, Dossier Dares-Depp-Sies in Insee références Formations et emploi, édition 2025, février 2025

## 6. Combien la France dépense-t-elle pour les politiques du marché du travail par rapport aux autres pays européens ?

Les politiques du marché du travail visent à lutter contre le chômage par des interventions publiques ciblant les groupes en difficulté pour accéder au marché du travail ou y rester : chômeurs, inactifs souhaitant rejoindre le marché du travail et salariés dont l'emploi est menacé. Elles excluent donc les politiques générales comme les exonérations de cotisations sociales.

**En 2023, la France consacre 2,5 % du PIB aux dépenses pour les politiques du marché du travail, un niveau comparable à celui de 2019**. C'est la part la plus élevée en Europe. Elle excède de 1,0 point la moyenne européenne.

- **Le principal poste de dépenses, en France comme dans la plupart des pays européens, concerne le soutien au revenu** des personnes (assurance chômage, chômage partiel, transferts associés à la validation d'avantages vieillesse non contributifs…). Avec des dépenses égales à 1,7 % du PIB pour ce poste, la France se classe dans le duo de tête avec l'Espagne, même si elle a fortement réduit ces dépenses de soutien ces dernières années (-0,3 point de PIB par rapport à 2019).
- Elle se classe sixième pour les dépenses consacrées aux **mesures dites « actives »**, destinées à améliorer l'employabilité des personnes, par la formation ou l'acquisition d'une expérience professionnelle (0,5 % du PIB, hors alternance).
- Elle est également en sixième position pour ses dépenses liées aux **activités du service public de l'emploi** (0,2 %).

**Parmi les mesures actives, la France oriente ses dépenses majoritairement vers la formation professionnelle (0,3 % du PIB en 2023)**, comme l'Autriche et la Finlande. Certains pays concentrent leurs efforts sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en particulier le Danemark (0,9 %). Entre 2019 et 2023, les dépenses consacrées aux mesures actives ont augmenté de 7 % en France, sous l'effet notamment du Plan d'investissement dans les compétences, tandis qu'elles ont diminué de 2 % en moyenne en Europe.

**Rapportées au nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler, les dépenses actives françaises sont supérieures à la moyenne européenne** :
2 900 standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne en 2023, contre 2 300 SPA en moyenne dans les pays européens, le standard de pouvoir d'achat (SPA) étant une unité monétaire artificielle permettant de neutraliser les différences de niveaux de prix entre pays. **La dépense moyenne de soutien au revenu** atteint quant à elle 10 600 SPA en France, **très au-dessus de la moyenne européenne** (4 600 SPA). Cette dépense ne reflète pas le montant moyen des indemnisations du chômage car elle est rapportée à une population plus large que les demandeurs d'emploi indemnisés, et inclut les transferts associés à la validation d'avantages vieillesse non contributifs via le **Fonds de solidarité vieillesse** en France qui représentent un quart de ce poste.

**Références** :

**La France dépense 2,5 % de son PIB pour les politiques du marché du travail en 2023, la part la plus élevée parmi les pays européens**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juillet 2026.
**Labour market policies (LMP) in the European Union in 2022**, Commission européenne, 2025.
**Rapport final du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences**, 2025.
**Labour market policy statistics – Methodology 2018**, Commission européenne, 2018.
**Labour market policy Database**, Commission européenne.

## 7. Comment mesure-t-on le chômage et quelle différence avec les données de France Travail ?

Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et l'inscription sur les listes de France Travail (ex Pôle emploi) sont deux concepts différents permettant d'appréhender les difficultés d'accès à l'emploi.

- Un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus qui est sans emploi

pendant une semaine donnée, dite « de référence », qui est disponible pour travailler dans les deux semaines suivantes et qui a recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes (ou en a trouvé un commençant dans les trois mois). Il n'y a qu'une façon de savoir si les personnes sans emploi ont cherché activement ou si elles sont disponibles : leur demander directement. Pour obtenir le chiffre du chômage, une enquête est donc nécessaire, c'est le principal objectif de l'enquête Emploi en France.
- L'inscription sur les listes de France Travail est une démarche administrative. La catégorie A, la plus proche de celle du chômage au sens du BIT, regroupe les personnes inscrites sans emploi au cours du mois et tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi.

**Au deuxième trimestre 2026, en moyenne en France, 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et 3,3 millions sont inscrites à France Travail en catégorie A.**

**Un demandeur d'emploi en catégorie A peut ne pas être chômeur au sens du BIT**. C'est par exemple le cas s'il n'a pas effectué de démarches de recherche d'emploi sur la période considérée, le seul fait d'être inscrit à France Travail n'étant pas considéré en soi comme une démarche active de recherche d'emploi au regard des critères du BIT. En moyenne en 2024, parmi les inscrits en catégorie A, 49 % sont au chômage au sens du BIT, 25 % sont inactifs dans le halo autour du chômage, 17 % sont inactifs hors du halo et 8 % sont en emploi.

**Inversement, un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à France Travail en catégorie A**. C'est le cas notamment d'un chômeur inscrit dans une autre catégorie (par exemple en catégorie B ou C s'il a travaillé dans le mois en dehors de la semaine de référence). En moyenne en 2024, parmi les chômeurs au sens du BIT, 62 % sont inscrits en catégorie A, 15 % dans d'autres catégories, quand 23 % ne sont pas inscrits à France Travail.

Entre 2021 et 2024, le nombre d'inscrits en catégorie A a nettement plus diminué que le nombre de chômeurs au sens du BIT, réduisant l'écart entre les deux mesures de 0,4 million de personnes. En effet, d'une part, le nombre de chômeurs au sens du BIT qui ne sont pas inscrits à France Travail a fortement augmenté, surtout parmi les jeunes, dans un contexte de durcissement des règles d'indemnisation. D'autre part, les changements de règles administratives et les actions menées par France Travail ont pu modifier l'inscription sur les listes ainsi que la catégorie d'inscription.

Depuis 2025, le nombre d'inscrits à France Travail est affecté par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui prévoit l'inscription systématique des bénéficiaires du RSA, des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et des personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi.

**Références** :
**Le nombre de chômeurs au sens du BIT et des inscrits à France Travail en catégorie A : l'écart s'est réduit entre 2021 et 2024 mais demeure élevé**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juillet 2026
**Les différences entre les principales sources sur l'emploi**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juin 2025
**L'essentiel sur… le chômage**, Insee, en continu

## 8. Quels effets de la loi plein emploi sur les inscriptions à France Travail ?

Dans le cadre de la loi pour le plein emploi (LPE) du 18 décembre 2023, certains publics font désormais l'objet d'une inscription systématique à France Travail à compter de janvier 2025 :

- Les demandeurs et bénéficiaires du RSA
- Les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement contractualisé (CEJ, PACEA)
- Les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi.

Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis, consultable en ligne **ici**), deux nouvelles catégories statistiques sont créées :

- La catégorie F à dominante « sociale », pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- La catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

**L'intégration des nouveaux publics affecte fortement les statistiques des inscrits à France Travail** (y compris les catégories historiques A, B, C, D et E) et rend l'interprétation conjoncturelle de ces séries délicate durant la montée en charge. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de montée en charge de la LPE, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition.

Enfin, en juin 2025, le décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur : les sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation (possibilité de suspension des allocations en cas de manquement, assortie de la possibilité d'un rattrapage en cas de remobilisation du demandeur d'emploi), en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraine une baisse des radiations des listes de France Travail et une hausse du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition liée à la mise en place du décret.

**Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction et des autres modifications intervenues depuis la mise en place de la loi pour le plein emploi**, sur le champ des catégories A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales), depuis le 4e trimestre 2024.

**Référence** :
« Éclairage : séries complémentaires corrigées des effets du décret sanctions » in **Dares Indicateurs Nº 18, avril 2026**

## 9. Quelles évolutions des salaires sur les dernières années ?

**Dans les branches marchandes non agricoles (BMNA) de l'économie, le salaire moyen par tête (SMPT) a augmenté de 0,7 % en 2025** en termes réels (déflaté par le déflateur de la dépense de consommation des ménages hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés), c'est-à-dire une fois ôtée la hausse des prix, après +0,2 % en 2024. **Ces deux années de gains de pouvoir d'achat des salaires sont cependant insuffisantes pour compenser les pertes subies en 2022 (-1,2 %) et 2023 (-0,4 %) au cours de l'épisode de forte inflation**. De ce fait, en moyenne en 2025, le pouvoir d'achat du SMPT dans le secteur privé reste inférieur de 0,6 % à son niveau de 2019. Il a d'abord faiblement progressé entre 2019 et 2021 (+0,1 %), durant la crise sanitaire, avant de reculer (-0,7 % entre 2021 et 2025).

**Dans le secteur privé, les évolutions de l'inflation contribuent à celles des salaires via les négociations salariales d'une part, via les revalorisations du Smic d'autre part**. La forte inflation en 2022 et 2023 a donc alimenté la dynamique salariale par ces deux canaux. En particulier, le Smic a été revalorisé dix fois entre fin 2019 et fin 2025, pour une progression totale de 17,7 % sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, les versements de prime de partage de la valeur (Pepa puis PPV) ont aussi contribué aux hausses des salaires jusqu'en 2023. Puis, ce dispositif est devenu moins avantageux à partir de 2024, si bien que les versements se sont progressivement stabilisés (2,9 milliards d'euros de prime ont été versés en 2025, comme en 2024) et qu'ils ont cessé de porter l'évolution des salaires.

**Au sein du secteur privé, l'évolution du pouvoir d'achat des salaires depuis 2019 a été très différente selon les professions**. L'étude la plus récente sur ce sujet au niveau fin des professions indique qu'entre 2019 et 2024, sur 343 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) étudiées pour le secteur privé, le pouvoir d'achat des salaires n'a augmenté que pour 121 d'entre elles (concernant 37,8 % des effectifs en équivalents temps plein), soit environ une profession sur trois. Les hausses concernent d'abord les métiers de la santé, sous l'effet du Ségur de la santé. Le pouvoir d'achat du salaire net des métiers d'employés et d'ouvriers, comptant une proportion plus élevée de salariés rémunérés autour du Smic, s'est presque stabilisé, préservé par les mécanismes de revalorisation automatique du Smic pendant la période de forte inflation. Enfin, pour les cadres et les professions intermédiaires (hors professions de la santé), la forte hausse des prix en 2022 et 2023 s'est traduite par un net recul du pouvoir d'achat de leurs salaires. Mais cette baisse reflète, davantage pour les cadres que pour les autres professions, un « effet de noria » : les écarts de salaire entre les salariés entrant dans la profession et ceux en sortant sont plus marqués pour les cadres. D'ailleurs, le pouvoir d'achat du salaire des cadres « restés en place », qui avaient la même PCS en 2019 et en 2024, a progressé.

**Dans les administrations publiques (APU), le SMPT réel a au contraire progressé de 1,7 % entre 2019 et 2025. Mais cette hausse masque la succession de deux épisodes de sens opposés**. Entre 2019 et 2021, durant la crise sanitaire, le pouvoir d'achat du SMPT des APU a progressé de 2,6 %, notamment sous l'effet des mesures de revalorisations des salaires de la fonction publique hospitalière, impulsées par le Ségur de la santé. Il a ensuite baissé de 0,9 % entre 2021 et 2025 en raison du regain d'inflation. Si des mesures ponctuelles ont soutenu le SMPT réel des APU en 2024 (hausse du traitement indiciaire pour l'ensemble des agents de la fonction publique, revalorisation des salaires des enseignants, primes exceptionnelles versées en 2024 durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris), leur caractère ponctuel, conjugué à la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) fin 2024, s'est traduit par une baisse en 2025.

**Durant la crise inflationniste de 2022 et 2023 plus spécifiquement, la réaction des salaires à l'inflation en France a été un peu différente de celle de ses principaux partenaires de la zone euro**. L'accélération des salaires nominaux y a été moins marquée parce que la hausse des prix y a été un peu inférieure à celle des autres pays sur ces années : le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz a en effet atténué la hausse des prix en France en 2022 et 2023. En termes réels, l'évolution des salaires en France se trouve dans une position médiane, parmi ses principaux partenaires européens, notamment entre les salariés espagnols pour lesquels le pouvoir d'achat des salaires a fortement augmenté entre 2019 et 2025, et les salariés italiens pour lesquels il a nettement baissé.

**Références** :


**Le marché du travail en 2025 : l'emploi marque le pas, le chômage augmente à nouveau**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juillet 2026

**L'industrie tient la barre, les ménages accusent le coup**, Note de conjoncture de l'Insee, juin 2026

**Pas de confiance, un peu de croissance**, Insee, Note de conjoncture, septembre 2025

**Un « effet Trump » sur l'économie mondiale dès le premier trimestre 2025**, Note de conjoncture de l'Insee, juin 2025

**La reprise se fait attendre**, Insee, Note de conjoncture, mars 2024

## 10. Le système socio-fiscal assure-t-il que le travail paie ?

**D'une façon générale, le système socio-fiscal français assure que le travail paye** : dans la plupart des configurations, lorsque les revenus d'activité d'une personne augmentent, son revenu disponible, après prélèvements et versement de prestations, est aussi en hausse.

**Néanmoins, cette hausse de revenu disponible n'est pas systématiquement de même ampleur que la hausse de revenu d'activité**. En effet, en cas d'augmentation de salaire, les prestations sociales du ménage (RSA, prime d'activité, aide au logement, prestations familiales) peuvent diminuer et ses prélèvements (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu) s'élever. **Le gain au travail varie ainsi en fonction de la configuration familiale du ménage, de sa situation vis-à-vis du logement et de son niveau de salaire initial.**

Ainsi, dans le cas d'un salarié célibataire sans enfant, travaillant à temps plein au Smic, augmenter son revenu disponible de 100 euros par mois nécessite pour l'employeur d'accroître le coût du travail de 442 euros, au 1er juillet 2024. En effet, pour ce salarié concerné par les allègements généraux jusqu'à 1,6 Smic, le coût du travail s'alourdit fortement : les prélèvements sociaux s'élèvent de 260 euros (dont 212 euros de part employeur). Par ailleurs, pour un salarié de niveau de vie modeste, le gain au travail sera moindre en moyenne s'il est locataire que s'il est propriétaire, car une augmentation salariale peut s'accompagner d'une diminution de l'aide au logement.

Pour certaines configurations familiales, le gain au travail peut être très faible, voire négatif, en raison de la baisse simultanée de plusieurs prestations, généralement les aides au logement et la prime d'activité. C'est le cas par exemple d'une famille monoparentale de deux enfants, locataire, dont le parent travaille à temps plein au Smic : une augmentation de 100 euros du salaire net abaisse les aides au logement de 30 € et la prime d'activité de 15 €, de sorte que finalement son revenu disponible augmente de 55 €, soit 55 % de l'augmentation de 100 € de salaire net. Un phénomène similaire se produit pour d'autres configurations de ménages, par exemple pour les personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés, dont l'articulation avec la prime d'activité conduit à une quasi-invariance du revenu disponible en fonction du salaire par exemple entre 0,3 et 1,4 Smic mensuel pour une personne seule.

**Référence** :

**De combien faut-il augmenter un salarié au smic pour relever son revenu disponible de 100 euros ?**, Études et Résultats nº 1313, Drees, octobre 2024

## 11. Comment a évolué la productivité du travail ?

La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée (le PIB ou la valeur ajoutée au niveau de chaque branche) au volume de travail :

- Si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- Si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

**La productivité par tête** a augmenté de +0,5 % à +0,6 % par an entre 2011 et 2019 mais a fortement baissé pendant la crise sanitaire (les salariés en activité partielle étant comptés dans le nombre de personnes en emploi, quand bien même leur activité était complètement à l'arrêt). Malgré un rebond, elle se situe en 2025, selon les données provisoires, 1,1 point en dessous de son niveau de 2019 et 4,3 points en dessous du niveau qu'elle aurait atteint si elle avait continué à croître au même rythme que durant la décennie 2010.

**La productivité horaire** a une tendance plus rapide que la productivité par tête sur la décennie 2010 (+0,7 % d'augmentation par an entre 2011 et 2019) car le nombre d'heures par tête a tendance à décroître du fait du développement de certaines formes d'emploi (micro-entrepreneurs notamment). Le décrochage de la productivité horaire par rapport à son niveau tendanciel est un peu plus fort que par tête et atteint 4,9 points en 2025.

**Ce décrochage est pour partie commun à toute l'Europe, mais il est plus marqué en France** : dans la zone euro hors France, en 2025, l'écart de la productivité par tête au niveau qu'elle aurait atteint si elle avait poursuivi sa tendance des années 2010 atteint 1,8 point. À l'inverse, aux États-Unis, la productivité apparente du travail par tête se situe au-dessus de sa tendance des années 2010.

**Une partie du décrochage provient d'effets de rétention de main d'œuvre**. Par exemple, la production avait fortement reculé dans l'aéronautique et n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2019, notamment du fait de contraintes d'approvisionnement. Les effectifs ont en revanche été conservés, voire étoffés, dans un contexte de carnets de commandes remplis et d'investissements dans l'innovation de l'ensemble de la filière. La productivité de l'ensemble de la filière aéronautique a donc fortement reculé et se redresse progressivement au fur et à mesure que les contraintes d'offre se lèvent.

Au total, entre 2019 et 2025, l'emploi a augmenté en moyenne de 1,1 % par an, contre 0,7 % par an sur la décennie 2010. **L'intensification de la croissance en emploi depuis 2019 se traduit par un recul de la productivité du travail, d'autant plus marqué que la hausse de l'emploi a été portée par l'alternance et l'emploi indépendant, essentiellement des micro-entrepreneurs** : ces deux formes d'emplois concernent respectivement 2 % et 10 % de l'emploi total fin 2019 mais 20 % et 30 % des créations sur la période. Or la valeur ajoutée créée par ces formes d'emploi est plus faible que pour un emploi salarié. Ainsi, en se restreignant au champ de l'emploi salarié privé et en tenant compte de la productivité moindre des alternants, la perte par rapport à la tendance de productivité s'établit à 2,4 points en 2025.

**Références** :

**Les gains de productivité français en partie retrouvés, sans effacer le retard accumulé**, Blog de l'Insee, mai 2026
**À la recherche des gains de productivité perdus depuis la crise sanitaire**, Blog de l'Insee, juillet 2024
**Quel impact de la hausse de l'alternance depuis 2019 sur la productivité moyenne du travail ?** ☐, Dares Focus nº 5, janvier 2023
**Estimations annuelles d'emploi**, Insee, chiffres détaillés, décembre 2025
**Les comptes de la Nation en 2025**, Insee, chiffres détaillés, juin 2026

## 12. Télétravail : quelles évolutions depuis le Covid ? Quel impact sur la productivité ?

**Depuis la crise sanitaire, le télétravail s'est durablement installé dans les entreprises en France**, sous une forme très majoritairement hybride. Entre 2019 et 2023, la part des personnes salariées pratiquant le télétravail au moins occasionnellement passe de 9 % à 26 %. La pratique intensive, trois jours ou plus par semaine, qui concernait 1 % des salariés en 2019, culmine à 18 % en 2021, durant la crise sanitaire, avant de redescendre à 5 % en 2023. En 2025, la pratique régulière du télétravail (au moins un jour par semaine) concerne 20 % des salariés, soit une part en hausse de 1,5 point par rapport à 2024.

**Cette diffusion reste très inégale selon les métiers, les secteurs et les caractéristiques des salariés**. Le télétravail est plus répandu chez les cadres, dont les tâches peuvent plus souvent être effectuées à domicile, particulièrement dans les secteurs financiers, de l'information et de la communication. Il se développe davantage dans les environnements professionnels qui lui sont propices : plus il y a de cadres dans une entreprise, plus les autres salariés ont recours au télétravail. Les femmes télétravaillent davantage que les hommes, mais pas les parents de jeunes enfants. Enfin, habiter loin de son travail ou dans un logement spacieux est associé à un recours plus fréquent au télétravail.

L'essor du télétravail pendant la crise du Covid-19 s'est accompagné d'une **forte progression des accords d'entreprise** encadrant sa pratique.

**Le télétravail a des effets contrastés sur les conditions de travail et de vie**. Les télétravailleurs ont davantage d'autonomie et travaillent de manière moins intense lorsqu'ils sont à distance plutôt que sur site. En revanche, le soutien qu'ils peuvent obtenir de leurs collègues ou supérieurs est réduit, particulièrement dans la fonction publique. Le télétravail favorise l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, surtout pour les hommes, mais il ne conduit pas à une meilleure répartition du travail domestique entre femmes et hommes, sauf au sein des couples avec jeunes enfants. Les télétravailleurs sont globalement en meilleure santé que les salariés qui ne télétravaillent pas alors qu'ils considèrent leur poste compatible avec cette pratique, mais ils continuent aussi plus souvent à travailler lorsqu'ils sont malades. Le développement du télétravail est également associé à des risques psychosociaux émergents.

**Le télétravail est associé à une amélioration modeste mais réelle de la productivité du travail dans les entreprises qui l'ont maintenu après la crise sanitaire**. L'effet est plus marqué, et sa nature causale établie, dans les sociétés qui louaient, avant le Covid-19, des bureaux distincts des autres locaux de production : cette configuration semble avoir facilité la réorganisation du travail à la sortie de la crise sanitaire. Cet accroissement de la productivité ne s'explique que partiellement par une réduction des surfaces de bureaux louées et par l'investissement en équipement informatique ; il pourrait aussi refléter une organisation des processus de production propice au télétravail. À l'échelle macroéconomique, ces effets positifs peuvent toutefois être contrebalancés, au moins à court terme, par des externalités négatives sur certaines activités, comme l'immobilier d'entreprise, les commerces et services situés dans les quartiers de bureaux ou les transports liés aux déplacements domicile-travail.

**Références** :

**Comment évolue la pratique du télétravail depuis la crise sanitaire ?**, Dares Analyses nº 64, novembre 2024

**Une photographie du marché du travail en 2025. Le chômage repart à la hausse, le taux d'activité à son plus haut depuis 50 ans**, Insee Première nº 2096, mars 2026

**Télétravail et présentiel : le travail hybride, une pratique désormais ancrée dans les entreprises**, Insee & Dares, Insee Analyses nº 105, mars 2025

**Les accords d'entreprise sur le télétravail : quels changements à la suite de la crise sanitaire ?**, Dares Focus nº 15, avril 2025

**Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ?**, Dares Analyses nº 65, novembre 2024

**Les risques psychosociaux associés au développement du télétravail**, Dares, Recherche en bref nº 1, mars 2025

**Le télétravail a accru la productivité du travail dans les entreprises qui l'ont maintenu après la crise de Covid-19**, Dares & Insee, Insee Analyses nº 120, mai 2026

## 13. Les conditions de travail se sont-elles améliorées en France ?

**Sur longue période, les conditions de travail en France ont connu des évolutions contrastées**. L'intensité du travail s'est fortement accrue pour l'ensemble des catégories de salariés à partir des années 1980 jusqu'au milieu des années 2010, sous l'effet du cumul des contraintes de rythme liées aux équipements, à l'organisation du travail et aux demandes des clients ou des usagers. Dans le même temps, l'autonomie au travail, après avoir progressé dans les années 1990, a plutôt stagné ou reculé. Les contraintes physiques, qui avaient augmenté dans les années 1980 et 1990, se sont ensuite stabilisées à un niveau élevé.

**Les évolutions observées entre 2016 et 2024 marquent toutefois une inflexion notable. Pour la première fois depuis que l'intensité du travail est mesurée, celle-ci diminue**. Les contraintes horaires apparaissent également un peu moins fortes. Les salariés déclarent par ailleurs de meilleures relations de travail, des exigences émotionnelles moins élevées, notamment dans les relations avec le public, ainsi qu'un sentiment accru de pouvoir réaliser un travail de qualité. Le sentiment d'utilité et la fierté du travail bien fait progressent également. Les craintes de perdre son emploi à court terme reculent. Le développement du télétravail au début des années 2020 s'inscrit également plutôt dans ces évolutions favorables, s'accompagnant de davantage d'autonomie et d'une moindre intensité du travail, mais aussi, a contrario, d'un moindre soutien des collègues ou de la hiérarchie.

**Pour autant, ces améliorations ne sont ni générales ni uniformes**. Les contraintes physiques concernent encore quatre salariés sur dix et restent particulièrement fréquentes dans les catégories les moins qualifiées ; elles progressent même chez les employés. Surtout, les employés peu qualifiés apparaissent en retrait des évolutions favorables observées en moyenne : leur travail s'intensifie, leur autonomie recule et les comportements hostiles auxquels ils sont confrontés augmentent.

**Enfin, alors que les expositions aux risques psychosociaux et physiques diminuent globalement, davantage de salariés déclarent ne pas se sentir capables de faire le même travail jusqu'à la retraite**. Les conditions de travail se sont donc plutôt améliorées en moyenne au cours des dernières années, mais ces progrès demeurent inégalement répartis.

**Les conséquences des conditions de travail sur la santé demeurent en outre significatives**. Une exposition accrue aux risques physiques et psychosociaux est associée à une dégradation de la santé, à davantage de recours aux soins, d'arrêts maladie et d'accidents du travail. En 2023, environ 670 000 accidents du travail avec arrêt ont ainsi été comptabilisés en France, avec des risques particulièrement élevés dans certains secteurs comme l'intérim, la construction, le transport ou l'agriculture. La durée cumulée des arrêts de travail occasionnés par des accidents du travail équivaut à près de 160 000 emplois non travaillés, en équivalent temps plein.

**Références** :

**Quelles évolutions des conditions de travail et des risques psychosociaux depuis 2016 ?**, Dares, Analyses nº 37, septembre 2026
**35 ans d'évolutions des conditions de travail**, Datavisualisation, novembre 2023
**Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ?**, Dares Analyses nº 65, novembre 2024
**L'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins**, Document d'études nº 277, novembre 2024
**Quels salariés sont le plus souvent victimes d'accidents du travail en 2023 ?**, Dares Focus nº 31, juillet 2026

## 14. Y a-t-il plus d'accidents et de décès de travail en France que dans les autres pays européens ?

En 2023, près de 670 000 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt sont comptabilisés en France. La durée cumulée des arrêts de travail qu'ils occasionnent équivaut à près de 160 000 emplois non travaillés, en équivalent temps plein. Par ailleurs, un peu plus de 40 500 accidents du travail donnent lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente partielle et plus de 800 sont mortels.

L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) diffuse également des données sur ce thème pour chacun des États membres de l'Union, sur un champ légèrement différent, plus restreint (les accidents occasionnant moins de quatre jours d'arrêt de travail n'y sont pas comptabilisés). **Le cadre législatif des statistiques européennes sur les accidents du travail favorise l'harmonisation de la mesure. Pour autant, les données diffusées par Eurostat demeurent difficilement comparables d'un pays à l'autre.**

**Les différences tiennent d'abord aux systèmes d'assurance en vigueur**. Dans les pays disposant, comme la France, d'un système d'assurance spécifique pour les risques professionnels, la prise en charge des accidents du travail est souvent plus complète que dans les systèmes d'assurance universelle n'opérant pas de distinction selon l'origine de l'accident. Diverses études soulignent ainsi l'existence de phénomènes de sous-déclaration des accidents du travail, d'ampleur variable selon les pays européens, liés en partie à la nature du système assurantiel en vigueur.

**Le cadre de reconnaissance des accidents du travail varie également entre pays européens**. En France, à de rares exceptions près, les salariés bénéficient de la présomption d'imputabilité : tout décès sur le lieu de travail ou lié à l'activité professionnelle est présumé être un accident du travail mortel. En Allemagne, au contraire, les décès dont le lien avec l'activité professionnelle n'est pas établi ne sont pas comptabilisés comme accidents du travail mortels. Ce renversement de la charge de la preuve conduit ainsi l'Allemagne, comme d'autres pays, à ne pas reconnaître une partie importante des malaises fatals, alors qu'en France ceux-ci représentent plus de la moitié des accidents du travail mortels en 2023.

**Les règles de reconnaissance diffèrent également s'agissant du délai séparant l'accident du décès**. Si le cadre des statistiques européennes prévoit en théorie de ne classer comme accidents mortels que ceux pour lesquels la victime décède dans l'année suivant l'accident, la reconnaissance d'un accident du travail mortel n'est pas limitée par un délai maximum légal en France, en Belgique, en Suisse ou en Grèce. À l'inverse, un tel délai existe en Allemagne : il est de 30 jours. Aux Pays-Bas, le décès doit même avoir lieu le jour de l'accident pour être reconnu.

Illustration parmi d'autres de l'impact de ces différences sur les statistiques européennes, le ratio entre accidents mortels et accidents non mortels est, en 2023, de 1,32 pour 1 000 en France, mais nettement inférieur aux Pays-Bas (0,37), en Allemagne (0,51) ou en Suisse (0,48), et a contrario bien plus élevé dans d'autres pays, comme en Lettonie (12,63), en Bulgarie (40,96) ou en Roumanie (42,58). Comparées au mode d'instruction des accidents du travail en France, ces disparités pourraient s'expliquer par une sous-reconnaissance des accidents mortels pour les uns et une sous-déclaration des accidents non mortels pour les autres.

Eurogip, observatoire et centre de ressources français spécialiste des questions relatives à l'assurance et à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au plan international, et particulièrement européen, souligne ainsi les limites de comparabilité des statistiques d'accidents du travail. Eurostat les évoque plus succinctement en insistant notamment sur le cas de la France. **L'ensemble de ces éléments conduit le service statistique public français à renoncer en l'état actuel des statistiques disponibles à comparer les niveaux d'accidents de travail et de décès au travail entre pays européens.**

**Références** :

**Quels salariés sont le plus souvent victimes d'accidents du travail en 2023 ?**, Dares Focus nº 31, juillet 2026

**Statistiques des accidents du travail en Europe – limites de comparabilité**, Réf. Eurogip – 205/F, mars 2026

**Accidents at work statistics**, Statistics explained, septembre 2025

**Estimations actualisées du phénomène de sous-déclaration des accidents du travail en Europe**, Réf. Eurogip-191/F, décembre 2023

## 15. Comment évoluent la représentation du personnel et la négociation collective en entreprise dans un contexte de transformations des relations professionnelles ?

**Les ordonnances Travail de 2017 ont profondément réorganisé la représentation du personnel** en fusionnant les anciennes instances représentatives au sein des comités sociaux et économiques (CSE). Dans ce cadre, la représentation du personnel recule en termes d'implantation : en 2023, 61 % des établissements de plus de 10 salariés du secteur privé sont couverts par une instance représentative élue et 32 %par au moins un délégué syndical, soit respectivement trois et cinq points de moins qu'en 2017. Cette évolution s'accompagne d'une centralisation des instances dans les entreprises multisites (dans lesquelles le périmètre du CSE recouvre plus souvent qu'auparavant l'ensemble de l'entreprise), et d'une diminution du nombre de salariés exerçant au moins un mandat de représentant du personnel (-4 % entre 2017 et 2023).

**Cette recomposition s'accompagne également d'évolutions des profils et des pratiques**. En 2023, 76 % des représentants du personnel n'exercent qu'un seul mandat (contre 68 % en 2017) et 25 % sont engagés depuis moins d'un an (+11 points depuis 2017). Leur activité s'intensifie notamment en termes de temps consacré à la participation aux instances. Les représentants du personnel se distinguent par un taux d'adhésion syndicale élevé (53 %), nettement supérieur à celui observé parmi l'ensemble des salariés du secteur privé (8 % en 2019, part en baisse par rapport au début de la décennie 2010). La parité progresse, avec 42 % de femmes en 2023, même si ces dernières restent moins présentes parmi les délégués syndicaux (34 %).

**Parallèlement, l'image des représentants et des syndicats s'améliore**. En 2023, 51 % des salariés du privé estiment que les représentants du personnel traduisent bien leurs aspirations, contre 46 % en 2017, et 41 % jugent que les syndicats jouent un rôle irremplaçable (contre 37 % six ans auparavant).

**La négociation collective en entreprise, processus par lequel des représentants de direction et des représentants de salariés se réunissent dans le but de parvenir à un accord collectif, concerne annuellement environ une entreprise sur six de 10 salariés ou plus dans le secteur privé**, part qui a peu fluctué sur les dix dernières années. Plus précisément, en 2024, 17 % des entreprises de 10 salariés ou plus engagent une négociation, couvrant 62 % des salariés, et 84 % des négociations aboutissent à un accord ou un avenant. La pratique est très fréquente en présence de délégués syndicaux (81 % des entreprises en 2024), mais existe également dans celles ne disposant que d'élus (27 %).

**Le contenu des négociations est dominé par les enjeux salariaux** (salaires, primes, intéressement, participation, etc.) et dans une moindre mesure toutefois, par les questions relatives au temps et aux conditions de travail. Les thèmes relatifs à la représentation du personnel, au droit syndical et à la négociation sont moins abordés une fois achevé le cycle de mise en place et de renouvellement des CSE. Parmi les entreprises ne négociant pas en 2024, 46 % appliquent directement une convention de branche et 42 % ne disposent pas de représentants du personnel.

**Références** :

**Entre renouvellement des instances de représentation du personnel et crise sanitaire, quelle évolution des relations professionnelles entre 2017 et 2023 ?**, Dares Analyses nº 4, janvier 2025

**Comment évoluent l'implantation et l'organisation de la représentation des salariés depuis la création des comités sociaux et économiques (CSE) ?**, Dares Analyses nº 41, juillet 2025

**Les représentants du personnel : quels profils pour quelles fonctions ?**, Dares Analyses nº 45, septembre 2025

**Léger repli de la syndicalisation en France entre 2013 et 2019 : dans quelles activités et pour quelles catégories de salariés ?**, Dares Analyses nº 6, février 2023

**Comment sont perçus les représentants du personnel et les syndicats dans le secteur privé ?**, Dares Focus nº 1, janvier 2026

**La négociation collective d'entreprise en 2024 - Un taux de négociation en hausse après deux années consécutives de baisse**, Dares Résultats nº 17, avril 2026

Références bibliographiques

# Emploi, chômage, travail

# Sommaire


1. Des chiffres essentiels
   - Analyses conjoncturelles
   - Panoramas mis à jour en continu
   - Publications annuelles de référence
   - Datavisualisation
2. Des ouvrages de référence réguliers
3. Des études approfondies et focus thématiques
   - Alternance
   - Assurance chômage
   - Comparaisons européennes et internationales
   - Conditions de travail
   - Contrats aidés (IAE, CUI, EF) et TZCLD
   - Crise sanitaire
   - Dialogue social
   - Discriminations sur le marché du travail
   - Dispositifs d'accompagnement des entreprises
   - Fonction publique
   - Formation et compétences
   - Forme d'emplois et fin de contrats
   - Gains monétaires et non monétaires au travail
   - Handicap
   - Immigration et marché du travail
   - Indépendants
   - Insertion professionnelle / jeunes
   - Métiers et PCS (emploi, salaires)
   - Population active
   - Productivité du travail
   - Questions de genre
   - Risques professionnels et prévention
   - Salaires, épargne salariale, coût du travail
   - Santé au travail
   - Seniors
   - Suivi et accompagnement des demandeurs d'emploi
   - Télétravail
   - Temps de travail
   - Méthodologie et analyse des sources sur l'emploi et le chômage

## 1. Des chiffres essentiels

L'Insee et la Dares proposent plusieurs produits pour éclairer le marché du travail.

Des publications régulières (mensuelles ou trimestrielles) commentent les statistiques conjoncturelles essentielles du marché du travail : le chômage, les inscrits à France Travail, les emplois vacants, les mouvements de main d'œuvre, les salaires.

Chaque année, plusieurs publications de référence complètent ces analyses conjoncturelles, en analysant les principales caractéristiques du marché du travail, soit des données structurelles : une photographie du marché du travail l'année écoulée, des publications sur les salaires dans le secteur privé et dans les trois versants de la fonction publique, les revenus d'activité des non-salariés, les indemnisations des inscrits à France Travail, les tensions sur le marché de l'emploi, les bénéficiaires de la revalorisation du Smic, le recours aux dispositifs d'épargne salariale, le dialogue social, les dépenses en faveur de l'emploi.

Enfin, des outils de datavisualisation sont mis à disposition : sur les salaires, pour mieux comprendre le salariat dans le privé et la fonction publique, en coupe et en séries longues, ainsi que la diversité des salaires selon les professions ; sur les politiques publiques de l'emploi, pour connaître les dispositifs consacrés à l'emploi en séries longues et suivant plusieurs niveaux géographiques ; sur le portrait statistique de branches, pour suivre les effectifs et les caractéristiques d'emploi, localisation, mixité, salaires, apprentissage par branche professionnelle ; sur l'évolution des conditions de travail, pour analyser sur longue période les changements des conditions de travail ; sur les métiers occupés et les transitions professionnelles.

### Analyses conjoncturelles

- **Insee** – **Informations rapides sur l'emploi** : estimation trimestrielle flash à la fin du mois suivant le trimestre concerné ; estimation trimestrielle détaillée à la fin du deuxième mois suivant le trimestre concerné.
- **Dares** – **Données trimestrielles sur les emplois vacants**, première estimation environ 45 jours après la fin du trimestre.

- **Dares** – **Dares indicateurs sur les mouvements de main d'œuvre** : estimation trimestrielle 100 jours après la fin du trimestre.
- **Insee** – **Informations rapides sur le chômage** : estimation trimestrielle au milieu du deuxième mois suivant le trimestre concerné.
- **Dares** – **Les inscrits à France Travail** : estimations mensuelles environ 30 jours après la fin du mois et trimestrielles (Dares indicateurs) à la fin du mois suivant.
- **Insee** – **Informations rapides sur le coût du travail** : estimation trimestrielle flash au milieu du deuxième mois suivant le trimestre concerné ; estimation trimestrielle détaillée au milieu du troisième mois suivant le trimestre concerné.
- **Dares** – **Dares indicateurs sur l'évolution des salaires de base dans le secteur privé** : estimation trimestrielle provisoire au début du deuxième mois suivant le trimestre concerné ; estimation définitive au milieu du troisième mois suivant le trimestre concerné.

## Panoramas mis à jour en continu

- **Insee** – **L'essentiel sur… le chômage**, Insee, mise à jour en continu.
- **Insee** – **L'essentiel sur… les salaires**, Insee, mise à jour en continu.

## Publications annuelles de référence

**Insee – Publication annuelle sur l'emploi et le chômage.**

- « **Une photographie du marché du travail en 2025 - Le chômage repart à la hausse, le taux d'activité à son plus haut depuis 50 ans** », Insee Première nº 2096, mars 2026

**Insee – Publication annuelle sur les salaires dans le privé et les trois fonctions publiques.**

- « **Les salaires dans le secteur privé en 2024 – Avec le reflux de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires progresse à nouveau** », Insee Première nº 2079, octobre 2025
- « **Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2024 - Le salaire net moyen augmente de 1,3 % en euros constants** », Insee Première nº 2101, mai 2026
- « **Les salaires dans la fonction publique hospitalière en 2024 - Le salaire net mensuel moyen augmente de 0,7 % en euros constants** », Insee Première nº 2102, mai 2026

- « **Les salaires dans la fonction publique de l'État en 2024 - Le salaire net moyen croît de 2,6 % en euros constants** », Insee Première nº 2100, mai 2026

**Dares – Publication annuelle sur les bénéficiaires de la revalorisation annuelle du Smic**

- **La revalorisation du Smic au 1er novembre 2024 - Nouvelle baisse du nombre de bénéficiaires**, Dares Résultats nº 52, octobre 2025

**Dares – Publication annuelle sur le recours aux dispositifs d'épargne salariale**

- **L'épargne salariale en 2024 - Progression soutenue des primes**, Dares Résultats nº 23, juin 2026

**Insee – Publication annuelle sur les revenus d'activité des non-salariés.**

- « **Les revenus d'activité des non-salariés en 2024** », Insee Première nº 2114, juin 2026

**Dares – Publication annuelle sur l'indemnisation des inscrits à France Travail**

- **Indemnisation des inscrits à France Travail en 2024**, Dares Résultats Nº 8, février 2026

**Dares – Publication annuelle sur les tensions sur le marché du travail**

- **Les tensions sur le marché du travail en 2024**, Dares Résultats Nº 5, février 2026

**Dares – Publications annuelles sur le dialogue social**

- **La négociation collective d'entreprise en 2024 - Un taux de négociation en hausse après deux années consécutives de baisse**, Dares Résultats nº 17, avril 2026
- **Les grèves en 2024 - Recentrage des conflits sur des enjeux internes à l'entreprise**, Dares Résultats nº 6, février 2026
- **Textes et accords collectifs d'entreprise en 2024 - Un nombre de nouveau en baisse, mais encore élevé**, Dares Résultats nº 64, décembre 2025
- **Les instances de représentation du personnel en 2023 - Moindre baisse de leur présence, dans un contexte de renouvellement des CSE**, Dares Résultats nº 10, février 2025

**Dares – Publication annuelle sur les accidents au travail**

- **Les accidents du travail**, Dares, octobre 2025

**Dares – Publications annuelles sur le temps de travail**

- **La durée individuelle du travail**, Dares, juin 2026
- **La durée collective hebdomadaire de travail**, Dares, mars 2026
- **Le travail le dimanche**, Dares, juin 2026
- **Le travail de nuit**, Dares, juin 2026
- **Les salariés au forfait en jours**, Dares, mai 2026
- **Les heures supplémentaires**, Dares, avril 2026
- **Le temps partiel**, Dares, avril 2026

**Dares – Publication annuelle sur les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail**

- **Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2024**, Dares Résultats nº 32, juillet 2026
- **Série longue sur la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage depuis 2017**, Données annuelles, Février 2026

## Datavisualisation

**Insee – Outil de datavisualisation sur les salaires.**

- **Outil de datavisualisation sur les salaires**, Insee.

**Dares – Tableau de bord des politiques de l'emploi**

- **PoEm Tableau de bord des politiques de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle** – Données

**Dares – Données sur les portraits statistique des métiers et des branches professionnelles**

- **Portraits statistiques des métiers** – Datavisualisation, juillet 2026
- **Les portraits statistiques de branches professionnelles** – Datavisualisation, juin 2026

**Dares – Données sur les évolutions des conditions de travail**

- **35 ans d'évolutions des conditions de travail**, Datavisualisation, novembre 2023

## 2. Des ouvrages de référence réguliers

**L'Insee, en collaboration avec la Dares, publie tous les ans un ouvrage de référence sur le marché du travail.**

Cet ouvrage offre un panorama statistique sur le marché du travail et délivre les données essentielles sur l'emploi, le chômage et les revenus du travail, rassemblées autour de six thématiques : l'emploi, le chômage, l'activité et l'inactivité, le temps et les conditions de travail, les revenus et les coûts du travail, et des données internationales.

**Emploi, chômage, revenus du travail**, Insee Références, annuel.

**L'Insee publie tous les cinq ans un ouvrage de référence sur les emplois et les revenus des travailleurs indépendants.**

**Emplois et revenus des indépendants**, Insee Références, 2025 pour la dernière édition.

**L'Insee, en collaboration avec la Dares, la Depp, le Sies et le Cereq, publie à périodicité variable un ouvrage de référence sur le lien entre formations et emploi.**

Il présente les principales analyses sur les sortants du système éducatif, leur insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie.

**Formations et emploi**, Insee Références, 2025 pour la dernière édition.

**La Drees, en collaboration avec de nombreux services statistiques ministériels, publie tous les ans un panorama de l'emploi des personnes handicapées**.

**Le handicap en chiffres - édition 2024 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**, Drees, 2024 pour la dernière édition

## 3. Des études approfondies et focus thématiques

L'Insee et la Dares publient régulièrement de nombreuses analyses sur l'emploi (salarié, indépendant, dans la fonction publique…), la formation, les différentes populations en emploi (selon leur âge, selon leur genre…), les conditions de travail. Pour ce faire, l'Insee et la Dares valorisent notamment :

- L'enquête Emploi ainsi que ses modules complémentaires annuels d'initiative européenne (Eurostat) ;
- Les bases Tous salariés (basées sur les Déclarations Sociales Nominatives des employeurs) et les bases Non-salariés (issues des déclarations administratives des indépendants auprès de l'Urssaf et de la MSA), ces deux bases fondant les Estimations annuelles d'emploi ;

- L'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux ;
- L'enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise.

**Une sélection de publications parues au cours des cinq dernières années** :

## Alternance

- **Les contrats de professionnalisation en 2024**, Dares Résultats, Juin 2026
- **Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2023**, Dares Résultats, Juin 2026
- **L'apprentissage en 2024**, Dares Résultats Nº 3, janvier 2026
- **Quelles conditions de travail en contrat d'apprentissage ?**, Dares Analyses, juin 2026
- **Les employeurs recrutant des apprentis du supérieur de 2018 à 2024**, Dares Focus, décembre 2025
- **Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2024**, Dares Résultats, Décembre 2025
- **Depuis 2018, l'apprentissage s'ouvre massivement aux formations du supérieur et des services**, Dossier Dares-Depp-Sies in Insee références Formations et emploi, édition 2025, février 2025
- **Quelles entreprises recourent à l'alternance, et pour quelles raisons ?** Dares Analyses, décembre 2024
- **Quelles causes aux ruptures des contrats d'apprentissage ?** Dares Analyses, octobre 2024
- **Ruptures des contrats d'apprentissage : quelles évolutions depuis la réforme de 2018 ?** Dares Analyses, juillet 2024
- **Les apprentis sont-ils en emploi dans la branche où ils ont fait leur apprentissage ?** Dares Analyses, octobre 2023

## Assurance chômage

- **Profil et retour à l'emploi des allocataires de l'assurance chômage après une rupture conventionnelle individuelle**, Dares Focus Nº 28, juillet 2026
- **Profil et devenir des allocataires en fin de droit au régime de l'assurance chômage**, Dares Focus Nº 53, octobre 2025
- **Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage initiée en 2019**, Rapport d'études, Dares, avril 2025

- **Quels effets de la réforme de la dégressivité sur la durée indemnisée et le retour à l'emploi ?**, Document d'études Nº 281, Dares, avril 2025
- **Impact de la réforme de la condition d'affiliation minimale à l'assurance chômage sur les comportements de retour à l'emploi et d'inscription à France Travail**, Document d'études Nº 273, Dares, février 2024
- **Quantifier le non-recours à l'assurance chômage**, Document d'études Nº 263, Dares, octobre 2022

## Comparaisons européennes et internationales

- **La France dépense 2,5 % de son PIB pour les politiques du marché du travail en 2023, la part la plus élevée parmi les pays européens**, Dossier de la Dares, Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, Edition 2026
- **Salaires et coût du travail en Europe**, fiche, Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, Edition 2026
- **Emploi et chômage en Europe**, fiche, Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, Edition 2026
- **Comment se situe la France à l'échelle européenne en matière de taux d'emploi ?**, Dares Analyses nº 38, septembre 2026
- **Compétences des adultes en 2023 : quelle maîtrise de la recherche et de l'utilisation des informations à l'ère du numérique ?**, Dares Analyses nº 73, décembre 2024

## Conditions de travail

- **Quelles évolutions des conditions de travail et des risques psychosociaux depuis 2016 ?**, Dares Analyses nº 37, septembre 2026
- **Quelles sont les spécificités des conditions de travail des jeunes salariés ?**, Dares Analyses nº 57, novembre 2025
- **Un travailleur sur deux utilise intensivement le numérique dans son travail**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2025
- **Emploi temporaire court, long, subi ou choisi… Quelles conséquences sur les conditions de travail et le bien-être des salariés ?** | DARES, Document d'études Nº 279, Dares, 2025
- **Les expositions à des conditions de travail pénibles sont-elles compensées monétairement ?**, Document d'études Nº 278, Dares, novembre 2024
- **Les travailleurs de plateforme : quels profils et quelles conditions de travail ?**, Dares Analyses nº 69, novembre 2024

- **Temps partiel et conditions de travail : travailler moins pour travailler mieux ?**, Dares Analyses nº 34, mai 2024
- **Quels salariés exercent en open space ?**, Dares Analyses nº 66, décembre 2023
- **Quelles sont les conditions de travail des salariés en open space ?**, Dares Analyses nº 67, décembre 2023
- **Dans l'action sociale, la santé et l'enseignement, davantage de problèmes de santé déclarés, plus souvent causés par le travail**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2023
- **Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ?**, Dares Analyses nº 17, mars 2023
- **En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé**, Insee Focus nº 263, 2022
- **Un tiers des salariés ont peu d'autonomie dans leurs horaires et une vie privée exposée aux aléas professionnels**, Insee Première nº 1878, 2021

## Contrats aidés (IAE, CUI, EF) et TZCLD

- **L'insertion par l'activité économique en 2024**, Dares Résultats nº 12, mars 2026
- **Les contrats aidés en 2024**, Dares Résultats nº 9, février 2026
- **Quelles différences entre les dispositifs de contrats uniques d'insertion (CUI) et ceux d'insertion par l'activité économique (IAE) ?** Dares Analyses, Novembre 2025
- **Quelles sont les caractéristiques des structures de l'insertion par l'activité économique ?** Dares Focus, Octobre 2025
- **Rapport final du comité scientifique de l'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) - Vers une garantie d'emploi ?**, Septembre 2025
- **Quelle situation professionnelle après un parcours en insertion par l'activité économique ?** Dares Analyses, Janvier 2024
- **Les emplois francs incitent-ils à embaucher des personnes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ?** Dares Analyses, Septembre 2023
- **Quels effets emploi et effets d'aubaine des contrats aidés ?** Dares Analyses, Juillet 2023
- **Comment l'insertion en emploi six mois après un contrat aidé non marchand évolue-t-elle depuis 2015 ?** Dares Analyses, Février 2023

- **Les contrats aidés dans le secteur non marchand favorisent-ils le retour à l'emploi ?** Dares Analyses, Décembre 2021

## Crise sanitaire

- **En 2024, la vague de mobilité des salariés reflue**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2025
- **Quelles sont les motivations des changements d'employeur, plus nombreux depuis la crise sanitaire ?**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2024
- **Entre 2019 et 2022, une évolution des salaires moins favorable pour les métiers de la deuxième ligne**, Insee Première nº 2019, octobre 2024
- **Fin 2021, l'emploi salarié dépasse son niveau d'avant-crise sanitaire dans presque toutes les zones d'emploi**, Insee Focus nº 327, mai 2024
- **Davantage de salariés ont changé d'entreprise en 2022 qu'avant la crise sanitaire**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2023
- **En 2020, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'accès à l'emploi à la sortie des études**, Insee Focus nº 258, 2022
- **En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions**, Insee références France portrait social, 2021

## Dialogue social

- **La négociation collective d'entreprise en 2024 - Un taux de négociation en hausse après deux années consécutives de baisse**, Dares Résultats nº 17, avril 2026
- **Les grèves en 2024 - Recentrage des conflits sur des enjeux internes à l'entreprise**, Dares Résultats nº 6, février 2026
- **Comment sont perçus les représentants du personnel et les syndicats dans le secteur privé ?**, Dares Focus nº 1, janvier 2026
- **Textes et accords collectifs d'entreprise en 2024 - Un nombre de nouveau en baisse, mais encore élevé**, Dares Résultats nº 64, décembre 2025
- **Quelle conflictualité au travail dans les établissements durant les années de crise sanitaire ?**, Dares Focus nº 50, octobre 2025
- **Les représentants du personnel : quels profils pour quelles fonctions ?**, Dares Analyses nº 45, septembre 2025

- **Comment évoluent l'implantation et l'organisation de la représentation des salariés depuis la création des comités sociaux et économiques (CSE) ?**, Dares Analyses nº 41, juillet 2025
- **Les accords d'entreprise sur le télétravail : quels changements à la suite de la crise sanitaire ?**, Dares Focus nº 15, avril 2025
- **Entre renouvellement des instances de représentation du personnel et crise sanitaire, quelle évolution des relations professionnelles entre 2017 et 2023 ?**, Dares Analyses nº 4, janvier 2025
- **Vers plus de parité dans les élections professionnelles ?**, Dares Analyses nº 61, octobre 2024
- **Le dialogue social dans les très petites entreprises en 2022 - Des salariés plus souvent associés aux prises de décisions sur les conditions de travail que sur les salaires**, Dares Résultats nº 31, mai 2024
- **Quelle place occupe le comité social et économique dans le champ des relations sociales en entreprise ?**, Dares Focus nº 22, avril 2024
- **Les élections professionnelles dans le secteur privé - Entre les deux derniers cycles électoraux (2013-2016 et 2017-2020), des élus moins nombreux et des instances plus centralisées**, Dares Résultats nº 15, février 2024
- **Combien d'entreprises déposent des accords collectifs sur la période récente ?**, Dares Focus nº 70, décembre 2023
- **Léger repli de la syndicalisation en France entre 2013 et 2019 : dans quelles activités et pour quelles catégories de salariés ?**, Dares Analyses nº 6, février 2023
- **La représentation professionnelle et les grèves, autres données**, in Rapport annuel de la fonction publique, édition 2025, DGFAP-SDessi, octobre 2025

## Discriminations sur le marché du travail

- **Les seniors sont-ils vraiment discriminés lors du recrutement ?**, Dares, Recherche en Bref nº 2, 2025
- **Discrimination à l'embauche : les caractéristiques du poste à pourvoir importent-elles ?**, Dares, Travail et Emploi, nº 180, 2026
- **Les attentes des recruteurs en matière de soft skills ont-elles une incidence sur la discrimination à l'embauche selon le genre ?**, Dares, document d'études nº 285, 2025
- **9 % des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail en 2021**, Insee Première nº 1983, 2024

- **La répartition des immigrés et de leurs descendants selon la profession : le niveau des diplômes n'explique pas tout**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2023
- **Au-delà des discriminations mesurées par les testings, comment sont recrutées les personnes dont le nom et prénom suggèrent une origine arabo-musulmane ?**, Dares, document d'études 268, 2023
- **Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine**, Dossier Dares, Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France – édition 2023
- **Discrimination à l'embauche des personnes d'origine supposée maghrébine : quels enseignements d'une grande étude par testing ?**, Dares Analyse nº 68, 2021
- **Discrimination à l'embauche selon le sexe : les enseignements d'un testing de grande ampleur**, Dares Analyse nº 26, 2021

## Dispositifs d'accompagnement des entreprises

- **Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations**, Dares, données trimestrielles commentées, juillet 2026
- **L'activité partielle**, Dares, Données mensuelles et trimestrielles commentées, juin 2026
- **Tableau de bord des données annuel sur les plans de sauvegarde de l'emploi**, Dares, données annuelles commentées, avril 2026
- **Comment les entreprises recourent-elles à l'activité partielle de longue durée ?**, Dares Analyses Nº 12, février 2024
- **Après un Plan de sauvegarde de l'emploi, 81 % des ruptures autorisées sont effectivement mises en œuvre**, Dares Focus Nº 6, janvier 2024

## Fonction publique

- **Évolution des effectifs de la fonction publique en 2024**, DGAFP-SDessi, Stats Rapides nº 133, mai 2026
- **Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2024**, DGAFP-SDessi, Stats Rapides nº 134, mai 2026
- **Les agents de la fonction publique victimes de violences dans le cadre de leur métier en 2023**, DGFAP-SDessi, Stats rapides, mai 2026
- **Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) - Quatrième trimestre 2025**, DGFAP-SDessi, Stats Rapides nº 131, mars 2026

- **Télétravail : ses effets sur les conditions de travail dans la fonction publique**, DGAFP-SDessi, Point Stat nº 55, février 2026
- **Huit agents de la fonction publique sur dix se déclarent en «bonne» santé**, Dossier, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGFAP-SDessi, octobre 2025
- **Les accidents du travail et les maladies professionnelles**, DGAFP-SDessi, Autres données du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, octobre 2025
- **L'exposition aux risques professionnels**, DGAFP-SDessi, Autres données du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, octobre 2025
- **La santé et le bien-être psychologique des agents publics**, DGAFP-SDessi, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, octobre 2025
- **Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2023**, DGAFP-SDessi, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, octobre 2025
- **L'évolution des rémunérations dans la fonction publique en 2023**, DGAFP-SDessi, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, octobre 2025
- **La représentation professionnelle et les grèves**, DGAFP-SDessi, Autres données du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, octobre 2025
- **Dans les grands corps de l'État, les inégalités salariales liées au genre se cumulent au fil de la carrière**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juin 2025
- **À volume annuel de travail égal, le salaire net moyen de la fonction publique est inférieur de 3,7 % à celui du secteur privé**, Insee Première nº 2043, mars, 2025
- **Dans la fonction publique, le temps partiel et le sous-emploi concernent davantage les contractuels**, DGAFP-SDessi, Point Statnº 42, juin 2023
- **Résultats des élections professionnelles pour les comités sociaux de proximité dans la fonction publique en 2022**, Stats rapides nº 92, DGAFP-SDessi, mars 2023
- **Fonctionnaires de l'État : au fil des générations, davantage de déclassement à l'embauche, atténué ensuite par des promotions**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, juin 2022
- **Pendant la crise sanitaire, les agents de la fonction publique déclarent une intensification du travail mais se sentent plus utiles**, DGAFP-SDessi, Point Stat nº 36, mai 2022

## Formation et compétences

- **Un peu plus de la moitié des personnes en emploi exercent un métier dont le lien avec la spécialité de formation est fort**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2026
- **La participation à la formation professionnelle : des inégalités selon l'origine migratoire ?**, Dares, Document d'études nº 286, 2026
- **L'accès à la formation des inscrits à France Travail depuis 2017**, Dares Focus, Décembre 2025
- **Les difficultés à l'écrit ou en calcul pénalisent l'insertion professionnelle**, Insee Première nº 2080, 2025
- **8 % des personnes n'ont suivi aucune formation à but professionnel dans l'année alors qu'elles l'auraient souhaité**, Insee références Formations et emploi, 2025
- **Des parcours d'entrée dans la vie adulte diversifiés et marqués par l'influence familiale**, Insee références Formations et emploi, 2025
- **En 2024, 15 % des jeunes en emploi s'estiment déclassés dans leur emploi au regard de leurs compétences**, Insee Focus nº 361, 2025
- **Des jeunes de plus en plus diplômés, mais des difficultés d'insertion qui subsistent pour les moins diplômés**, Insee références Formations et emploi, 2025
- **Le compte personnel de formation en 2025**, Dares Résultats nº 30, Juillet 2026
- **Le financement de la formation pour les utilisateurs du CPF**, Dares Focus, Juin 2025
- **Quelle place le permis B occupe-t-il au sein des formations financées via le compte personnel de formation ?**, Dares Analyses, Mai 2025
- **Rapport Final de du comité scientifique de l'évaluation du plan d'investissement dans les compétences**, Dares Avril 2025
- **Que révèlent les offres d'emploi en ligne sur les besoins en compétences liées à la transition écologique ?** Dares Analyses nº 12, mars 2025
- **Compétences des adultes en 2023 : quelle maîtrise de la recherche et de l'utilisation des informations à l'ère du numérique ?**, Dares Analyses, Décembre 2024
- **La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi de 2019 à 2022**, Dares Résultats, Novembre 2024
- **Sous-traitance, CPF, Qualiopi : quels enjeux pour les organismes de formation depuis la réforme de 2018 ?**, Dares, Autres publications, Novembre 2024
- **Synthèse des huit monographies régionales**, Dares, Rapport d'études, septembre 2024
- **Un recours plus fréquent à la formation en 2022 pour les personnes en emploi et les plus diplômées**, Insee Première nº 1994, avril 2024

- **Quel recours à la formation pour les adultes en 2022 ?** Dares Analyses, avril 2024
- **En 2022, un adulte sur dix rencontre des difficultés à l'écrit**, Insee Première nº 1993, avril 2024
- **À 24-25 ans, la situation des jeunes reste liée à leurs résultats au collège et à leur origine sociale**, Insee Première nº 312, novembre 2023
- **Formation et progression professionnelle : des logiques genrées selon les emplois occupés**, article Dares, Formation et Emploi nº 161, mars 2023
- **Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ?,** Dares Analyses nº 30, mai 2023
- **Quels sont les usages du compte personnel de formation ?**, Dossier Dares, février 2023
- **Quelles sont les chances de retour à l'emploi après une formation ?**, Document d'étude, Dares, Août 2022

## Forme d'emplois et fin de contrats

- **L'emploi intérimaire au 1er trimestre 2026**, Dares Indicateurs Nº 22, mai 2026
- **Le contrat à durée indéterminée intérimaire est-il un tremplin vers l'emploi stable ?**, Document d'études Nº 287, Dares, mai 2026
- **Les ruptures conventionnelles en 2024**, Dares Résultats Nº 15, avril 2026
- **L'emploi des salariés détachés en 2024**, Dares Résultats Nº 58, novembre 2025

## Gains monétaires et non monétaires au travail

- **Minima sociaux et prestations de solidarité - Ménages aux revenus modestes et redistribution**, Panoramas de la Drees, Drees, décembre 2025
- **Le système socio-fiscal français soutient les personnes sans ressources et, plus que dans d'autres pays, les travailleurs modestes**, Études et Résultats nº 1337, Drees, avril 2024
- **De combien faut-il augmenter un salarié au smic pour relever son revenu disponible de 100 euros ?**, Études et Résultats nº 1313, Drees, octobre 2024
- **Un bénéficiaire du RSA sur cinq restes les dix années suivantes dans la prestation**, Études et Résultats nº 1287, Drees, décembre 2023
- **Mesures socio-fiscales 2017-2022 : une hausse du gain au travail pour les salariés à temps plein au smic**, Études et Résultats nº 1276, Drees, juillet 2023
- **Les incitations monétaires au travail sont plus élevées en 2019 qu'en 2014**, Insee Analyses nº 66, juillet 2021

## Handicap

- **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés favorise-t-elle l'embauche des personnes en situation de handicap ?**, Document d'études nº 289, Dares, juillet 2026
- **Entre deux et trois personnes handicapées sur cinq ont un emploi en 2022, selon l'approche du handicap retenue**, Drees Études et Résultats Nº 1354, novembre 2025
- **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2024**, Dares Résultats Nº 56, novembre 2025
- **Quelle exposition des travailleurs handicapés aux différents risques professionnels**, Dares Analyses Nº 35, mai 2024

## Immigration et marché du travail

- **Sous-utilisation des qualifications des immigrés : un immigré diplômé en emploi sur trois est déclassé**, Infos migrations nº 126, DSED, janvier 2026
- **Depuis 2019, la main-d'œuvre née à l'étranger a largement contribué à la progression de l'emploi dans les principales économies européennes**, Insee, Note de conjoncture - décembre 2025
- **Activité, emploi et chômage des immigrés de 2014 à 2024**, L'essentiel de l'immigration nº 134, DSED, octobre 2025
- **Contrat d'intégration républicaine et insertion professionnelle**, DSED, Infos Migrations Nº 116, mars 2025
- **La pratique du français des primo-arrivants dans leur milieu professionnel**, DSED, Infos Migrations Nº 115, février 2025
- **Le travail en horaires atypiques des immigrés en 2022**, DSED, Infos Migrations Nº 114, janvier 2025
- **L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France**, dossier Insee, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023
- **Quelles situations sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021 ?**, Dares Analyses nº 15, Dares, mars 2023
- **Descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire : les écarts de salaires se réduisent-ils pour les jeunes générations ?**, Dares Analyses nº 2, Dares, janvier 2022

- **Quels sont les métiers des immigrés ?**, Dares Analyses nº 36, Dares, juillet 2021

## Indépendants

- **En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte**, Insee références Emploi et revenu des Indépendants, 2025
- **En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique**, Insee références Emploi et revenu des Indépendants, 2025
- **4,4 millions d'indépendants en France en 2022**, Insee références Emploi et revenu des Indépendants, 2025 Dares - **Les travailleurs de plateforme : quels profils et quelles conditions de travail ?**, Dares Analyses nº 69, novembre 2024
- Dares - **Quelle est la durée de travail des indépendants ?**, Dares Analyses nº 60, octobre 2024
- **Près des trois quarts des artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont des hommes**, Insee Focus nº 223, 2021
- **Des revenus d'activité bien plus dispersés pour les non-salariés que pour les salariés**, Insee Focus nº 213, 2020

## Insertion professionnelle / jeunes

- **Travailler en parallèle de ses études : quels étudiants, dans quels emplois ?**, Dares Focus Nº 21, mai 2026
- **L'impact du contrat d'engagement jeune sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires**, Valorisation de la Recherche, Dares, IPP, janvier 2026
- **Le contrat d'engagement jeune – jeunes en rupture** Valorisation de la Recherche, Dares, IPP, janvier 2026
- **Des conseiller(ères) et des jeunes : usages, parcours et pratiques d'accompagnement autour du CEJ**, Valorisation de la Recherche, Dares, CURAPP-ESS/Cereq, janvier 2026
- **Une jeunesse au guichet de l'emploi**, Valorisation de la Recherche, Dares, CNAM, janvier 2026
- **Quel suivi pour les bénéficiaires du contrat d'engagement jeune ?** Dares Analyses, avril 2025
- **Qui sont les bénéficiaires du contrat d'engagement jeune ?** Dares Analyses, juillet 2024

- **Pacea et Garantie jeunes : L'accompagnement varie-t-il avec la durée passée dans le dispositif ?** Dares Analyses, novembre 2023
- **Pacea et Garantie jeunes : quel accompagnement pour quels jeunes dans les missions locales ?** Dares Analyses, novembre 2023
- **Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse**, Insee Focus nº 285, janvier 2023
- **Quels liens les jeunes décrocheurs entretiennent-ils avec le Service public de l'emploi ?** Dares Analyses, août 2022
- **Quels sont les métiers qui emploient le plus de jeunes à la sortie de leurs études ?** Dares Analyses nº 64, novembre 2021
- **Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes**, Insee Focus nº 229, mars 2021

## Métiers et PCS (emploi, salaires)

- **Quels sont les métiers exercés par les seniors ?** Dares Analyses nº 46, septembre 2025
- **Comprendre les transitions professionnelles grâce à la datavisualisation**, Dares, juin 2025
- **En 2022, le salaire horaire brut moyen varie du simple au double entre les employés et les cadres**, Insee Focus nº 350, mars 2025
- **Portrait des professions en France en 2022**, Insee Focus nº 324, avril 2024
- **Les organismes de services à la personne en 2021**, Dares Résultats, Avril 2024
- **Les salariés des services à la personne en 2019 En moyenne, 4 % de l'emploi salarié total et jusqu'à 6 % dans le Sud-Ouest**, Dares Résultats, Janvier 2024
- **PCS 2020, PCS Ménage, classes d'emploi ; une lecture enrichie de la société**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2022
- **En 2018, le salaire horaire moyen varie du simple au double entre les cadres et les employés**, Insee Focus nº 248, 2021
- **Les métiers des immigrés**, Dares, Document d'étude nº 254 **Les cadres sont plus présents dans les grandes aires d'attraction des villes et leurs salaires y sont plus élevés**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2021
- **Changer de métier : quelles personnes et quels emplois sont concernés ?** Dares Analyses nº 49, novembre 2018

## Population active

- **Une actualisation des projections de population active tenant compte de la réforme des retraites de 2023**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2023
- **Qui sont les inactifs entre 30 et 54 ans, dont le nombre a légèrement augmenté depuis 10 ans ?**, Insee Première nº 1970, 2023
- **Projections de la population active à l'horizon 2080**, Document de travail de l'Insee nº 2022-06, 2022
- **Projections de population active : le nombre d'actifs diminuerait à partir de 2040**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2022

## Productivité du travail

- **Les gains de productivité français en partie retrouvés, sans effacer le retard accumulé**, Blog de l'Insee, mai 2026
- **À la recherche des gains de productivité perdus depuis la crise sanitaire**, Blog de l'Insee, juillet 2024
- **Quel impact de la hausse de l'alternance depuis 2019 sur la productivité moyenne du travail ?**, Dares Focus nº 5, janvier 2023

## Questions de genre

- **Parentalité et emploi : des écarts de genre accrus dans les ménages les moins qualifiés**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2026
- **Écart de salaires entre femmes et hommes en 2023 - Entre 1995 et 2023, l'écart de revenu salarial a diminué d'un tiers**, Insee Focus nº 349, 2025
- **Une proportion de femmes plus élevée s'accompagne-t-elle de meilleures notes à l'index de l'égalité professionnelle ?**, Dares Analyse nº 24, 2025
- **Vers plus de parité dans les élections professionnelles ?**, Dares Analyses nº 61, octobre 2024
- **Index de l'égalité professionnelle : quelles progressions depuis son entrée en vigueur ?**, Dares Analyse nº 18, 2024
- **Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021**, Insee Focus nº 292, 2023
- **Les femmes restent très minoritaires dans les métiers de la transformation numérique et du développement durable**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2023

- **L'emploi des ménages : comment expliquer sa polarisation sur les 30 dernières années ?**, Dares Analyse nº 23, 2023
- **Métiers « de femmes », métiers « d'hommes » : en quoi les conditions de travail des femmes et des hommes diffèrent-elles ?**, Insee Références « Femmes et hommes, l'égalité en question – édition 2022 »
- **Formation et progression professionnelle : des logiques genrées selon les emplois occupés**, article Dares, Formation et Emploi nº 161, 2023

## Risques professionnels et prévention

- **Les agents de la fonction publique victimes de violences dans le cadre de leur métier en 2023**, DGFAP-SDessi, Stats rapides, mai 2026
- **Quels emplois conduisent à acquérir des points sur le compte pénibilité en 2023 ?**, Dares Analyses nº 14, avril 2026
- **L'exposition aux risques professionnels, autres données**, in Rapport annuel de la fonction publique, édition 2025, DGAFP, octobre 2025
- **Les salariés du privé sont-ils informés des risques liés à leur activité professionnelle et bénéficient-ils de dispositifs de prévention ?**, Dares Analyses nº 29, mai 2024
- **Les facteurs de pénibilité physique au travail**, Dares, Autres publications, mai 2024 **Comment les employeurs préviennent-ils les risques professionnels ?**, Dares Analyses nº 19, mars 2024
- **Quelle prévention des risques physiques et chimiques pour les sortants de la voie professionnelle ?**, Dares focus nº 3, janvier 2024
- **Les expositions des salariés aux produits chimiques cancérogènes**, Dares Focus nº 34, juin 2023, juin 2023
- **Quels risques psychosociaux chez les salariées de l'aide à domicile ?**, Dares Analyses nº 53, octobre 2021

## Salaires, épargne salariale, coût du travail

- **Entre 2019 et 2024, des évolutions salariales contrastées selon les métiers : qui a gagné ou perdu et pourquoi ?**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2026
- **La prime de partage de la valeur en 2023 : quelle mise en œuvre dans les entreprises ?**, Dares Focus nº 13, mars 2026
- **Le tassement de l'éventail des salaires s'est poursuivi en 2023 et de façon moindre en 2024,** Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2025

- **Comment l'épargne salariale évolue-t-elle sur longue période ?**, Dares Focus nº 33, juillet 2025
- **Très hauts salaires : les salariés les mieux rémunérés de leur génération en 2022 étaient déjà dans le haut de l'échelle salariale quinze ans auparavant**, Insee références France portrait social, 2025
- **Combien de salariés sont rémunérés au Smic ?**, Dares, Autres publications, octobre 2025
- **L'actionnariat salarié en 2021 - Plus de 700 000 salariés bénéficiaires**, Dares Résultats nº 50, août 2024
- **Dans le secteur privé, la moitié des salariés qui avaient un bas revenu salarial en 2011 sont dans la même situation 8 ans plus tard**, in Insee Références « Emploi, chômage, revenus du travail » - Edition 2024, août 2024
- **Qui sont les travailleurs à bas revenus d'activité et quelles sont leurs situations sur le marché du travail ?**, Dares Analyses nº 25, avril 2024
- **Le coût de la main-d'œuvre en France en 2020 : 38,7 euros par heure travaillée**, Insee Focus nº 263, 2023
- **Percevoir un bas salaire dans le secteur privé : seule une petite majorité s'en est sortie quatre ans plus tard**, Insee Première nº 1923, 2022
- **Quelle contrepartie salariale pour le travail le soir, la nuit ou le week-end ?**, Dares Focus nº 28, mai 2023
- **Le pouvoir d'achat du salaire net dans le secteur privé a progressé de 13,1 % entre 1996 et 2018**, Insee Focus nº 230, 2021
- **Salaires des générations 1940 à 1980 : des effets différenciés du contexte économique et du diplôme sur les trajectoires salariales**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2021

## Santé au travail

- **Quels salariés sont le plus souvent victimes d'accidents du travail en 2023 ?**, Dares Focus nº 31, juillet 2026
- **L'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins**, Document d'études nº 277, novembre 2024
- **Les salariés victimes d'accidents de trajet professionnel en 2019 – Une plus grande exposition des femmes**, Dares Résultats nº 37, juin 2024
- **À l'hôpital, une prévalence accrue de la dépression et de l'anxiété due notamment aux conditions de travail**, Drees, Études et résultats, juin 2023
- **Les salariés des entreprises sous-traitantes sont-ils davantage exposés aux accidents du travail ?**, Dares Analyses nº 14, mars 2023

- **Quelle est l'évolution de la fréquence du suivi des salariés par les services de santé au travail ?**, Dares Analyses nº 72, décembre 2021

## Seniors

- **Les seniors sur le marché du travail en 2025**, Dares Résultat nº 34, juillet 2026
- **Les seniors sont-ils vraiment discriminés lors du recrutement ?** | DARES, Recherche en Bref nº 2, avril 2026
- **Quels sont les métiers exercés par les seniors ?** Dares Analyses nº 46, septembre 2025
- **La situation des seniors sur le marché du travail en 2023**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2024
- **En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie**, Insee Première nº 1946, 2023

## Suivi et accompagnement des demandeurs d'emploi

- **Évaluation quantitative de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA**, Document d'études nº 288, Dares, juin 2026
- **Rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi**, Rapport d'études, décembre 2025
- **Bénéficiaires du RSA et inscription à France Travail : trajectoires sur un an**, Dares Focus Nº 38, juillet 2025
- **Quelles explications possibles à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi en activité ?**, Dares Analyses Nº 43, juillet 2023
- **Quel recours des jeunes au service public de l'emploi ?**, Document d'études Nº 260, Dares, juillet 2022
- **Contrat de sécurisation professionnelle : amélioration du retour à l'emploi à 18 mois pour les adhérents entrés mi-2018**, Dares Focus Nº 39, juillet 2021

## Télétravail

- **Les risques psychosociaux associés au développement du télétravail**, Recherche en bref nº 1, Dares, mars 2025
- **Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ?**, Dares Analyses nº 65, novembre 2024

- **Comment évolue la pratique du télétravail depuis la crise sanitaire ?**, Dares Analyses nº 64, novembre 2024
- **Télétravail : ses effets sur les conditions de travail dans la fonction publique**, DGAFP-SDessi, Point stat, février 2026
- **Les accords d'entreprise sur le télétravail : quels changements à la suite de la crise sanitaire ?**, Dares Focus nº 15, avril 2025

## Temps de travail

- **Qui sont les salariés au forfait en jours et comment leur travail s'organise-t-il ?**, Dares Analyses nº 20, mai 2026
- **Les heures supplémentaires rémunérées : quels salariés, quelles entreprises ?**, Dares Analyses nº 32, juin 2025
- **Quelle organisation du temps de travail pour les salariés à temps partiel ?**, Dares Analyses nº 74, décembre 2024
- **Comment les entreprises du secteur privé aménagent-elles le temps de travail ?**, Dares Focus nº 47, juillet 2024

## Méthodologie et analyse des sources sur l'emploi et le chômage

- **Le nombre de chômeurs au sens du BIT et des inscrits à France Travail en catégorie A : l'écart s'est réduit entre 2021 et 2024 mais demeure élevé**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2026
- **Les différences entre les principales sources sur l'emploi**, Insee références Emploi, chômage, revenus du travail, 2025
- **Pourquoi les sources de référence sur l'emploi ont-elles divergé entre 2019 et 2023 ?**, Blog de l'Insee, 2025
- **Comment remplacer les enquêtes auprès des sortants de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique par un dispositif mobilisant la déclaration sociale nominative (DSN) ?**, Dares, Document d'études, Octobre 2025

Insee
Mesurer pour comprendre

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

DEPS
Statistique publique
de la culture

**2027 : la statistique publique au service des débats**

# Approches sectorielles : Industrie (à venir), Agriculture, Culture (à venir)


1. Comment évolue le modèle agricole ?
2. Les agriculteurs français ont-ils besoin des aides de l'Union européenne ?
3. Les agriculteurs sont-ils pauvres ?

Références bibliographiques




## Sommaire

1. Comment évolue le modèle agricole ?
2. Les agriculteurs français ont-ils besoin des aides de l'Union européenne ?
3. Les agriculteurs sont-ils pauvres ?

# 1. Comment évolue le modèle agricole ?

**L'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA) représentent environ 3,5 % du PIB national** – environ 1,7 % pour les **produits bruts issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche**, et 1,8 % pour les **produits transformés issus des IAA**. Après avoir fortement baissé depuis 1980, cette part est stable depuis le milieu des années 2000 et oscille entre 3 et 3,5 %.

**Ces deux secteurs pèsent pour près de 5 % de l'emploi total en France, soit 1,4 million de personnes en équivalent temps plein (ETP)**. C'est surtout l'emploi agricole qui a fortement diminué, passé de plus de 8 % de l'emploi total au début des années 1980 à moins de 3 % désormais, et qui continue de reculer. L'emploi dans les IAA s'est réduit beaucoup moins nettement sur longue période, et s'est plutôt maintenu en comparaison de l'emploi dans le reste de l'industrie : depuis 2000, il représente entre 2,2 % et 2,4 % de l'emploi total.

Avec plus de 90 milliards d'euros de productions animale et végétale en 2023, soit près de 18 % de la production de l'Union européenne (UE à 27), **la France est le premier producteur européen de produits agricoles bruts**, devant l'Allemagne (14 %), l'Espagne et l'Italie (13 %). La France est, chaque année, le premier producteur végétal, et partage la première place avec l'Allemagne pour la production animale selon les années. La France est également le deuxième pays de l'Union européenne en termes de chiffre d'affaires des industries agroalimentaires, derrière l'Allemagne.

Derrière ces grandeurs macroéconomiques, se trouvent les **exploitations agricoles : elles sont de moins en moins nombreuses** : en 2020, elles étaient 390 000 en France (hors DROM), contre 664 000 en 2000, et près de 350 000 en 2023. Le rythme de baisse des exploitations s'est toutefois un peu ralenti : -2,3 % par an en moyenne entre 2010 et 2020 contre -3,0 % par an entre 2000 et 2010. La baisse reste plus marquée pour les exploitations d'élevage de ruminants (bovins, ovins, caprins).

**Les exploitations sont dans le même temps de plus en plus grandes** : la surface moyenne d'une exploitation est passée de 42 hectares en 2000 à 69 hectares en 2020, et 76 hectares en 2023 ; le cheptel laitier moyen a augmenté de 40 % en dix ans, passé de 50 à 70 vaches. **Elles ont également tendance à se spécialiser davantage**. Les exploitations de polyculture-polyélevage continuent ainsi de reculer et représentent 10 % des exploitations en 2020 (contre 15 % en 2000). En revanche, la spécialisation en grandes cultures s'accentue (29 % des exploitations en 2020 contre 24 % en 2010). Dans le même temps, la croissance du nombre d'exploitations en bio et des surfaces en bio a été très dynamique en quinze ans, avec des surfaces multipliées par cinq, même si les surfaces en conversion ont reculé pour la première fois en 2023.

Les formes juridiques continuent d'évoluer aussi. Les entreprises individuelles restent majoritaires, mais diminuent (58 % des exploitations en 2020 contre 70 % en 2010), au profit des **formes sociétaires qui se développent** (EARL, GAEC…), notamment au sein des grandes exploitations.

**Le modèle de l'exploitation familiale laisse place progressivement à d'autres formes d'organisations**. Reprendre la ferme des parents reste la situation la plus fréquente, mais l'installation hors cadre familial se développe : en 2020, parmi les exploitations avec un chef installé avant 2010, près de 80% ont un chef qui avait repris l'exploitation familiale ; cette part tombe à 61 % pour les chefs installés après 2010. Avec la poursuite du vieillissement de la population agricole (d'ici à 2030, 166 000 exploitants ou co-exploitants partiront à la retraite), et alors qu'un nombre croissant d'enfants d'agriculteurs choisissent aujourd'hui d'autres orientations professionnelles, l'arrivée dans l'agriculture de personnes extérieures à ce secteur est amenée à s'amplifier.

**L'emploi agricole s'est aussi transformé**. Les exploitants constituent toujours la plus grande part du travail agricole (près de 60 % des emplois en équivalent temps plein en 2020, comme en 2010), tandis que l'emploi familial, fréquent dans les exploitations, diminue au profit de salariés permanents non familiaux. Dans les ménages agricoles, il est de plus en plus fréquent que l'un des conjoints travaille en dehors de l'exploitation, et hors activité agricole, ce qui permet aussi de diversifier les sources de revenus.

**Références** :

**Un panorama de l'agriculture en France**, Vue d'ensemble du SSM Agriculture in Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Insee références, février 2024

**1970-2020 : des exploitations agricoles moins nombreuses, plus grandes et davantage spécialisées que les territoires**, Vue d'ensemble du SSM Agriculture in Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Insee références, février 2024

## 2. Les agriculteurs français ont-ils besoin des aides de l'Union européenne ?

**La politique agricole commune (PAC)**, mise en place en 1957, fait l'objet de programmations renégociées régulièrement. La programmation 2023-2027 fait suite à celle de 2015-2022. Comme la précédente, elle est **structurée en deux piliers**. Le 1er pilier regroupe pour l'essentiel les aides directes de soutien aux revenus des agriculteurs, financé par le fonds européen agricole de garantie (FEAGA). Le 2nd pilier regroupe des mesures visant à la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, l'aménagement des territoires ruraux et le maintien d'une population active dans ces territoires. Il est financé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des cofinancements nationaux.

**En France (hors DROM), 8,5 milliards d'euros ont été versés au titre des principales aides de la PAC en 2023**, première année de la programmation 2023-2027, soit un montant équivalent à 2022 selon les données de l'Agence de services et de paiements analysées par le service statistique du ministère de l'agriculture. Parmi les aides versées au titre du 1er pilier (6,6 milliards d'euros), l'aide de base et l'aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs augmentent ; le nombre de bénéficiaires de l'écorégime (système d'aides pour des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité) et l'enveloppe consacrée à ce paiement baissent par rapport au « paiement vert » de la précédente programmation (paiement conditionné à certains critères environnementaux). Parmi les principales aides du 2nd pilier (près de 1,9 milliard d'euros), l'aide à l'assurance récolte augmente, avec une hausse de l'enveloppe dédiée et du nombre des bénéficiaires ; l'aide prépondérante du 2nd pilier reste une aide à l'élevage dans les zones soumises à contraintes naturelles (montagne par exemple).

**Le nombre de bénéficiaires d'au moins une aide de la PAC a diminué fortement entre 2022 et 2023, passant de 308 000 à 276 600, du fait de l'introduction du critère d'agriculteur « actif »**, qui a réduit nettement le nombre des bénéficiaires âgés. En 2022, 10 % des bénéficiaires de la PAC avaient 67 ans ou plus, contre 2 % en 2023. En 2023, près de huit agriculteurs sur dix sont bénéficiaires d'une aide de la PAC (1er pilier ou principales aides du 2nd pilier).

Parmi les bénéficiaires de la PAC à la fois en 2022 et en 2023, les aides ont baissé significativement (au moins 5 % de baisse) pour 27 % des bénéficiaires et augmenté (au moins 5 % de hausse) pour 34 % d'entre eux, avec des différences marquées selon les productions. Parmi les exploitations bio, plus de la moitié ont vu leur montant total d'aides PAC augmenter entre 2022 et 2023.

Une étude menée sur les résultats économiques des exploitations agricoles en 2024 permet d'apprécier le poids de la PAC dans l'ensemble des subventions dont elles bénéficient et sa contribution aux excédents bruts d'exploitation. **En 2024, les aides directes du 1er pilier de la PAC représentent 71,1 % des subventions d'exploitation allouées, contre 20,8 % pour les mesures relevant du 2nd pilier et 8,1 % pour les aides hors PAC**. La composition des subventions d'exploitation est très hétérogène d'une filière à l'autre : les proportions d'aides issues du 1er pilier sont importantes en grandes cultures, celles du 2nd pilier plus importantes dans les élevages d'herbivores, alors que les productions maraîchères et fruitières perçoivent plus de subventions hors PAC. Ces différences ont tendance à s'atténuer avec la programmation 2023-2027 qui a augmenté les aides dans des filières historiquement peu aidées par la PAC (viticulture, maraîchage).

Les **subventions d'exploitation** représentent 12,7 % des produits courants des exploitations bénéficiaires en 2024, proportion stable par rapport à 2023. En 2024, le poids des subventions dans l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est particulièrement important pour les producteurs de grandes cultures et les élevages d'herbivores, atteignant 93 % en céréales et 81 % en bovins-viande. Près de la moitié des exploitations céréalières, des élevages de bovins viande et d'ovins-caprins auraient eu un EBE négatif sans les subventions cette année-là. Cette proportion est plutôt structurelle pour les élevages d'herbivores mais est assez exceptionnelle pour les exploitations céréalières car les récoltes 2024 ont été particulièrement mauvaises. Cet indicateur peut donc varier fortement selon les années en fonction des résultats économiques, très dépendants des événements géopolitiques et climatiques.

**Références :**
**Les aides PAC sont stables entre 2022 et 2023 pour 4 bénéficiaires sur 10**, SSM Agriculture, Agreste, Primeur 2025-5, octobre 2025, mis à jour en avril 2026
**Politique agricole commune : les paiements des aides de la PAC en 2024 (données ASP)**, SSM Agriculture, Agreste, Chiffres & Données 2026-6, mai 2026
**Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - Session du 16 décembre 2025**, SSM Agriculture, Agreste, Les Dossiers 2025-3, décembre 2025

## 3. Les agriculteurs sont-ils pauvres ?

La moitié des personnes vivant dans les ménages agricoles, qui ont déclaré un bénéfice agricole non nul à l'administration fiscale, ont un niveau de vie supérieur à 24 700 euros en 2021. Ce niveau de vie médian est plus élevé que celui des personnes des ménages ayant des revenus d'activité professionnelle (23 600 euros) et que l'ensemble des personnes résidant en France (23 000 euros).

Entre 2012 et 2021, le niveau de vie médian des ménages agricoles progresse légèrement plus vite que celui des autres ménages, malgré un recul en début de période. La structure du revenu disponible des ménages agricoles se transforme également : la part des bénéfices agricoles recule au profit des autres revenus d'activité, des retraites et des revenus du patrimoine.

**Les écarts de niveaux de vie sont nettement plus importants au sein des ménages agricoles que dans l'ensemble de la population. Ainsi, le taux de pauvreté – sujet à de fortes variations selon les années – est toujours plus élevé de 2 points au sein des ménages agricoles que parmi l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité** (15,1 % contre 13,1 % en 2021). Mais les ménages agricoles sont également surreprésentés dans le haut de la distribution : les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés parmi les ménages agricoles se situent parmi les 5 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés dans l'ensemble de la population.

Une exploitation du recensement agricole décennal, apparié à des données sociales et fiscales de l'Insee sur les revenus, permet de compléter cette analyse en distinguant notamment les différents types d'exploitations agricoles. Le revenu disponible d'un ménage agricole, c'est-à-dire dont au moins un membre est dirigeant d'une exploitation agricole en 2020, se compose d'un revenu agricole tiré de l'exploitation, mais peut aussi comprendre d'autres revenus, comme des salaires ou des revenus du patrimoine. **En 2020, le revenu agricole moyen des ménages agricoles en France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) s'élève à 16 900 euros par an, soit 34,3 % de leur revenu disponible**. Les revenus des ménages agricoles des régions de la moitié nord de la France métropolitaine (à l'exception de l'Île-de-France) proviennent davantage des revenus agricoles que ceux des autres régions. La part des revenus agricoles est très faible pour les ménages les plus modestes, et elle reste en moyenne inférieure à 30 % pour la moitié des ménages les moins aisés. Elle dépasse les 40 % parmi les 10 % des ménages agricoles les plus aisés.

La part du revenu agricole dans le revenu disponible des ménages agricoles varie également fortement selon les filières de production. En 2020, elle est, en moyenne, supérieure à 50 % pour les éleveurs de granivores (porcins et volailles) et de bovins pour le lait. Ces derniers sont plus fortement représentés en Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France. En revanche, elle est inférieure à 25 % pour les éleveurs de bovins pour la viande, les producteurs de fruits et d'autres cultures permanentes et les éleveurs d'ovins, caprins et autres herbivores.

Quant aux revenus du patrimoine, leur part dans le revenu disponible des ménages agricoles est supérieure à celle de l'ensemble des ménages actifs (21 % contre 8 %), ce quel que soit le niveau de vie des ménages. **Les revenus patrimoniaux des ménages agricoles sont notamment des revenus fonciers, correspondant souvent à des fermages, issus de terres possédées par l'agriculteur et louées par la société dont il est associé**. À ce titre, ils pourraient en partie être considérés comme des revenus agricoles en un sens élargi. Pour les ménages agricoles, la part des revenus du patrimoine n'augmente pas systématiquement avec le niveau de vie. Ainsi, **ils représentent 20 % du revenu disponible des 10 % des ménages agricoles au niveau de vie le plus bas, soit une part proche de celle des ménages agricoles avec un niveau de vie compris entre le huitième et le neuvième décile (21 %)**. Seuls les 10 % des ménages agricoles au niveau de vie le plus élevé se distinguent nettement, avec une contribution de leurs revenus du patrimoine plus élevée (38 %).

**Références :**

**Le taux de pauvreté plus élevé au sein des ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages**, SSM Agriculture, Agreste, Primeur 2026-1, avril 2026

**Entre ménages agricoles, les inégalités de niveau de vie sont plus marquées que dans l'ensemble des ménages actifs dans la majorité des régions agricoles**, SSM Agriculture, Agreste, Primeur 2026-02, avril 2026

**Combien gagne un agriculteur ?**, Billet du SSM Agriculture in Le blog de l'Insee, décembre 2024

Références bibliographiques

# Approches sectorielles : Industrie (à venir), Agriculture, Culture (à venir)

## Sommaire


1. Des chiffres essentiels annuels
   - Toutes les données de référence
   - Publications annuelles régulières
   - Synthèses conjoncturelles sur le commerce extérieur et la consommation alimentaire (viande, aviculture)
2. Des ouvrages de référence
3. Des études approfondies
   - Evolution du modèle agricole
   - Aides de l'Union européenne
   - Niveau de vie et pauvreté des agriculteurs
   - Souveraineté alimentaire


# 1. Des chiffres essentiels annuels

Agreste, la statistique publique de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la pêche, publie les chiffres-clés sur l'agriculture, la forêt, la pêche, l'alimentation et les industries agro-alimentaires, assortis d'analyse. Il s'agit aussi bien d'informations rassemblées dans des ouvrages de référence, que du rapport présenté chaque année à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, élaboré avec les services de l'Insee, ou encore de publications annuelles régulières, structurelles comme conjoncturelles.

## Toutes les données de référence

- **Graph'Agri 2025**, SSM Agriculture, Agreste
- **Mémento de la statistique agricole 2025**, SSM Agriculture, Agreste. Ce recueil annuel, rassemble, à partir des données issues de l'ouvrage « **GRAPH'AGRI** » (cf. Ouvrages de référence), les dernières informations disponibles les plus significatives de la diversité agricole et alimentaire.

## Publications annuelles régulières

- **Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation** - comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2025 ; compte prévisionnel de l'agriculture française pour 2025 ; résultats économiques des exploitations 2024), Les Dossiers nº 2025-3, SSM Agriculture, Agreste, novembre 2025.
- **Estimations d'emploi agricole : emploi 2024 et estimations provisoires**

**2025** ,Les Dossiers nº 2026-2, SSM Agriculture, Agreste, septembre 2026.
- **Les industries agroalimentaires en 2023 : résultats économiques nationaux** , Chiffres et données nº 2025-15, SSM Agriculture, Agreste, novembre 2025.
- **Les industries agroalimentaires en région en 2023 : Emploi salarié et résultats économiques** , Chiffres et données nº 2026-8, SSM Agriculture, Agreste, mai 2026.
- **Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2023-2024** , Chiffres et Données nº 2025-19, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2025.

### Synthèses conjoncturelles sur le commerce extérieur et la consommation alimentaire (viande, aviculture)

- **Commerce extérieur agroalimentaire. Un excédent français 2025 au plus bas depuis la fin des années 1970** , Synthèse conjoncturelle nº 450, SSM Agriculture, Agreste, juin 2026.
- **Aviculture. En 2025, la production française de viande de poulet peine à suivre la demande** , Synthèse conjoncturelle (aviculture) nº 452, SSM Agriculture/FranceAgriMer, juillet 2026.
- **En 2025, une hausse de la consommation de viande en France et une dépendance croissante aux importations** , Synthèse conjoncturelle (consommation de viande) nº 451, SSM Agriculture/FranceAgriMer, Agreste, juillet 2026.
- **Aviculture. En 2023, les abattages de poulets augmentent en volume, mais ne couvrent pas la hausse de la consommation** , Synthèse conjoncturelle (aviculture) nº 426, SSM Agriculture/FranceAgriMer, Agreste, juillet 2024.
- **Baisse de la consommation de viande en France en 2023** , Synthèse conjoncturelle (viande) nº 424, SSM Agriculture/FranceAgriMer, Agreste, juin 2024.

## 2. Des ouvrages de référence

Chaque année, le Service statistique ministériel (SSM) de l'Agriculture publie un ouvrage de référence, Graph'Agri, qui présente, au travers d'une succession de thèmes, une synthèse des dernières informations disponibles dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du territoire, de l'environnement, de l'alimentation, de la pêche et des industries agroalimentaires. Proposée sous forme de tableaux, graphiques et cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture. Dans cet ouvrage de référence, figurent également une analyse conjoncturelle et des comparaisons entre régions ou encore sur la place que la France occupe au-delà, en Europe.

**Graph'Agri 2025, SSM Agriculture, Agreste (publication de l'édition 2026 en novembre 2026)**

Un ouvrage de référence, publié en février 2024, dresse un panorama des transformations de l'agriculture française et de l'évolution des habitudes de consommation alimentaire depuis plusieurs décennies. Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre l'Insee et le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, et il a également bénéficié de la participation des services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de FranceAgriMer et de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

**Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Insee Références, Insee/SSM Agriculture, février 2024.**

Un ouvrage de référence quinquennal sur les indépendants, fruit de la collaboration de l'Insee et de plusieurs services statistiques ministériels (SSM) et auquel le SSM Agriculture a contribué, apporte un un éclairage complémentaire sur l'emploi et le revenu des travailleurs indépendants dans l'agriculture française.

**Emploi et revenus des indépendants, Insee Références, Edition 2025, mai 2025.**

## 3. Des études approfondies

Le SSM de l'agriculture publie régulièrement de nombreuses analyses, souvent menées à partir du Recensement agricole.

**Une sélection de publications parues au cours des cinq dernières années :**

### Evolution du modèle agricole

- **L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020 (correctif)**, Primeur nº 2025-2, SSM Agriculture, Agreste, juin 2025.
- **Temps de travail et temps de vie des exploitants agricoles : quelles différences selon l'origine sociale ?**, Analyse nº 217, CEP, Agreste, juin 2025.
- **Les installés « non issus du milieu agricole » : des producteurs comme les autres ?**, Analyse nº 218, CEP, Agreste, juin 2025.
- **Qui s'installe en agriculture aujourd'hui ?**, Analyse nº 215, CEP, Agreste, juin 2025.
- **Séminaire de restitution des résultats de l'APR « Nouveaux actifs agricoles » - Portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions**, CEP, Agreste, juin 2025.

- **Vers des outils de financement innovants pour l'agriculture française**, Analyse nº 208, CEP, Agreste, décembre 2024.

## Aides de l'Union européenne

- **Politique agricole commune : les paiements des aides de la PAC en 2024 (données ASP)**, Chiffres et Données nº 2026-6, SSM Agriculture, Agreste, mai 2026.
- **Les aides PAC sont stables entre 2022 et 2023 pour 4 bénéficiaires sur 10**, Primeur nº 2025-5, SSM Agriculture, Agreste, octobre 2025.
- **Le lobbying sur les politiques agricoles à l'échelle européenne**, Analyse nº 228, CEP, Agreste, mai 2026.
- **PAC et subsidiarité : vers une nouvelle gouvernance agricole européenne ?**, Analyse nº 148, CEP, Agreste, février 2020.

## Niveau de vie et pauvreté des agriculteurs

- **Combien gagne un agriculteur ?**, Blog Insee, Autres Collections - Statistique Publique, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2024.
- **La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants - Niveau de vie des ménages agricoles en 2020**, Primeur nº 2024-1, SSM Agriculture, Agreste, février 2024.
- **Le taux de pauvreté plus élevé au sein des ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité - Niveau de vie des ménages agricoles entre 2012 et 2021**, Primeur nº 2026-1, SSM Agriculture, Agreste, avril 2026.
- **Entre ménages agricoles, les inégalités de niveau de vie sont plus marquées que dans l'ensemble des ménages actifs dans la majorité des régions agricoles - Niveau de vie des ménages agricoles en 2020**, Primeur nº 2026-2, SSM Agriculture, Agreste, avril 2026.
- **Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population**, dossier du SSM Agriculture in Insee Référence Emploi et revenus des indépendants, édition 2025, mai 2025

## Souveraineté alimentaire

- **Quels indicateurs pour mesurer la souveraineté alimentaire ?**, Viz'Agreste nº 14, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2025.
- **La souveraineté alimentaire : comprendre les enjeux avec quelques exemples**, Livret élaboré avec FranceAgriMer, SSM Agriculture, Agreste, février 2026.
- **Bilan surfacique de l'auto-approvisionnement**, Application interactive, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2025.

Insee
Mesurer pour comprendre

2027 : la statistique publique au service des débats

# Pouvoir d'achat, inégalités de revenus et pauvreté


1. Comment le pouvoir d'achat a-t-il évolué ces vingt dernières années, entre 2005 et 2025 ?
2. Pourquoi le ressenti des ménages en matière de pouvoir d'achat apparaît-il plus pessimiste ?
3. Quelles sont les évolutions récentes du pouvoir d'achat ? Et des prix ?
4. Sur plus longue période, les dix dernières années, comment ont évolué les prix ? Et notamment de l'énergie, du logement, de l'alimentation ?
5. Les inégalités de revenu augmentent-elles ? Avant comme après redistribution ?
6. Les inégalités de patrimoine augmentent-elles ?
7. Combien de ménages à haut niveau de vie et à haut niveau de patrimoine ?
8. Comment évolue la pauvreté en France ?
9. Qui sont les pauvres aujourd'hui en France ?
10. Les retraités ont-ils un niveau de vie plus élevé que les actifs ?
11. La redistribution monétaire : à qui profite-t-elle ?
12. Que peut-on dire des classes moyennes ? Quelle est leur part dans la redistribution ?

Références bibliographiques




# Sommaire

1. Comment le pouvoir d'achat a-t-il évolué ces vingt dernières années, entre 2005 et 2025 ?

2. Pourquoi le ressenti des ménages en matière de pouvoir d'achat apparaît-il plus pessimiste ?

3. Quelles sont les évolutions récentes du pouvoir d'achat ? Et des prix ?

4. Sur plus longue période, les dix dernières années, comment ont évolué les prix ? Et notamment de l'énergie, du logement, de l'alimentation ?

5. Les inégalités de revenu augmentent-elles ? Avant comme après redistribution ?

6. Les inégalités de patrimoine augmentent-elles ?

7. Combien de ménages à haut niveau de vie et à haut niveau de patrimoine ?

8. Comment évolue la pauvreté en France ?

9. Qui sont les pauvres aujourd'hui en France ?

10. Les retraités ont-ils un niveau de vie plus élevé que les actifs ?

11. La redistribution monétaire : à qui profite-t-elle ?

12. Que peut-on dire des classes moyennes ? Quelle est leur part dans la redistribution ?

# 1. Comment le pouvoir d’achat a-t-il évolué ces vingt dernières années, entre 2005 et 2025 ?

**Selon la comptabilité nationale, le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages a augmenté de 28,9 % entre 2005 et 2025, soit +1,3 % par an en moyenne**. Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un ménage peut acheter avec son revenu. Il augmente lorsque les revenus progressent plus vite que les prix et diminue dans le cas inverse. Pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, l'Insee compare l'évolution de leur revenu disponible brut à celle des prix à la consommation. Plus précisément, le pouvoir d'achat est obtenu en retranchant au taux de croissance du revenu disponible brut le taux de croissance du déflateur de la dépense de consommation finale des ménages en comptabilité nationale. Ce déflateur est très proche de l'indice des prix à la consommation (IPC), même s'il s'en distingue légèrement par son champ et sa méthode de calcul. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages constitue un agrégat macroéconomique qui peut être directement comparé au PIB, notamment pour analyser la manière dont la richesse créée est répartie entre les différents secteurs de l'économie. Sur la même période, le PIB a progressé de 1,1 % par an en moyenne.

**La progression du pouvoir d’achat est plus faible lorsqu'on la rapporte au nombre d'unités de consommation (UC)**, afin de tenir compte de la croissance de la population et de l'évolution de la composition des ménages. **Le pouvoir d'achat par UC a ainsi progressé de 13,4 % entre 2005 et 2025, soit +0,6 % par an en moyenne**. Cette progression a par ailleurs été près de deux fois plus rapide entre 2015 et 2025 (+0,8 % par an) qu'entre 2005 et 2015 (+0,4 % par an).

Les indicateurs macroéconomiques décrivent une évolution moyenne pour l'ensemble des ménages. Pour mieux rendre compte de la diversité des situations, l’approche selon le niveau de vie est privilégiée. En effet, **le niveau de vie, concept très proche du pouvoir d’achat** (il s’en distingue notamment par la non prise en compte des loyers imputés), peut être décomposé selon les catégories de ménages grâce à l’enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). **Entre 2004 et 2024, le niveau de vie a augmenté tout au long de l’échelle des revenus** (entre +9 % pour les 1er et 2e déciles de niveau de vie et +17 % pour les 7e et 8e déciles). **Cette progression a toutefois été un peu plus forte pour les ménages aisés**, ce qui s'est traduit par une augmentation des inégalités. En particulier, le rapport entre la somme des niveaux de vie perçus par les 20 % les plus aisés et la somme des niveaux de vie perçus par les 20 % les plus modestes est passé de 4,0 à 4,6 entre 2004 et 2024.

**Références** :
**Les comptes de la Nation en 2025 - Le PIB ralentit et le pouvoir d'achat des ménages se replie**, Insee Première nº 2105, mai 2026
**Revenu et pouvoir d'achat des ménages en 2025**, Les comptes de la nation en 2025, données détaillées, Insee, mai 2026.
**Comptes nationaux - espace thématique**, Insee, juin 2026
**Niveau de vie et pauvreté en 2024 - Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités**, Insee Première nº 2117, juillet 2026

## 2. Pourquoi le ressenti des ménages en matière de pouvoir d'achat apparaît-il plus pessimiste ?

**Les enquêtes d'opinion mettent depuis longtemps en évidence un décalage entre l'évolution mesurée du pouvoir d'achat et la perception qu'en ont les ménages**.
L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages réalisée par l'Insee interroge, depuis 1987, environ 2 500 ménages sur leur situation économique, leurs comportements de consommation et d'épargne, ainsi que sur leur perception de leur situation financière et du niveau de vie en France.
Depuis le début de cette enquête, une majorité relative de ménages estime, presque chaque mois, que sa situation financière personnelle s'est dégradée. Ce pessimisme est encore plus marqué lorsqu'ils sont interrogés sur l'évolution générale du niveau de vie en France. Par ailleurs, la corrélation entre ces opinions et l'évolution mesurée du pouvoir d'achat apparaît plus faible depuis une vingtaine d'années qu'au cours des vingt premières années de l'enquête.

**Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce décalage :**

- **Une progression du pouvoir d'achat devenue plus faible** : Le pouvoir d'achat continue de progresser en moyenne, mais beaucoup moins rapidement qu'auparavant. Rapporté aux unités de consommation, il a augmenté de 0,6 % par an en moyenne depuis 2005, contre 1,7 % par an au cours des vingt années précédentes. Une progression plus faible est naturellement plus difficile à percevoir.
- **Les moyennes ne reflètent pas les trajectoires individuelles** : Les indicateurs de pouvoir d'achat décrivent des évolutions moyennes. Même lorsqu'ils sont déclinés par déciles de niveau de vie, ils ne rendent qu'imparfaitement compte de la diversité des situations et des trajectoires individuelles. Il est possible de l'illustrer avec le pouvoir d'achat du salaire, qui à la différence du pouvoir d'achat usuel, ne tient pas compte des autres revenus des ménages ni des transferts sociaux, mais permet des analyses par profession. Dans le secteur privé, l'évolution du pouvoir

d’achat du salaire entre 2019 et 2024 varie fortement selon les professions : alors qu’il a augmenté de +5,7 % en moyenne pour les dentistes, psychologues et vétérinaires, ou de +4,6 % pour les médecins et pharmaciens, il a diminué de 7,1 % pour les professions de l’information, des arts et des spectacles, et de 5,3 % pour les professions de l’enseignement secondaire et supérieur. Plus généralement, entre 2019 et 2024, les hausses de salaire net en équivalent temps plein dans le secteur privé concernent majoritairement les employés et les ouvriers, mais aussi les professions de la santé. À l’inverse, le pouvoir d’achat du salaire net des cadres et des professions intermédiaires (hors professions de la santé) a diminué en moyenne sur la même période. Par ailleurs, les ménages changent de position dans la distribution des revenus au fil du temps, alors que les indicateurs de niveau de vie par décile saisissent une position instantanée des personnes. Les données longitudinales, qui permettent de suivre les individus dans le temps, montrent ainsi que les pertes d'emploi, les séparations, les départs à la retraite, les changements d'activité ou encore les évolutions de la composition familiale peuvent conduire certains d’entre eux à connaître une baisse durable de leur niveau de vie, tandis que d'autres voient le leur progresser. Cette mobilité joue également un rôle dans les comparaisons entre professions. L'évolution du pouvoir d'achat moyen d'une profession reflète à la fois l'évolution des salaires pour les salariés « restés en place » et les entrées et sorties de salariés. Si l'on se limite aux salariés restés dans la même profession entre 2019 et 2024, les résultats peuvent être sensiblement différents : ainsi, dans les professions de l'information, des arts et des spectacles, le pouvoir d'achat n'a baissé que de 1,3 % ; dans les professions de l'enseignement secondaire et supérieur, il a au contraire augmenté de 2,2 %.

- **Une inflation ressentie souvent supérieure à l'inflation mesurée**. Les enquêtes montrent également que les ménages perçoivent généralement une inflation plus élevée que celle mesurée par l'indice des prix à la consommation. Plusieurs mécanismes peuvent contribuer à cet écart, même si leur importance respective est difficile à quantifier :
  – les ménages accordent davantage d'attention aux prix des achats les plus fréquents (alimentation, restauration, coiffure, carburants…), dont les évolutions peuvent différer de l'inflation moyenne, tandis que les baisses de prix des biens achetés plus rarement, par exemple les équipements informatiques, sont moins perceptibles ;
  – l'indice des prix mesure l'évolution des prix à qualité constante. Ainsi, un ordinateur vendu aujourd'hui au même prix qu'il y a trente ans offre des performances très supérieures ; cette amélioration est prise en compte dans le calcul de l'indice, qui enregistre donc une baisse de son prix "à qualité constante" ;

– enfin, la forte hausse des prix de l'immobilier au cours des dernières décennies n'est pas intégrée dans l'indice des prix à la consommation, celui-ci portant uniquement sur les dépenses de consommation et non sur les achats d'actifs, qui correspondent à un investissement.

- **Le sentiment de pouvoir d'achat dépend également des marges de manœuvre dont disposent les ménages**. Afin de mieux rendre compte de cette dimension, l'Insee publie également un indicateur de revenu disponible arbitrable et de pouvoir d'achat arbitrable. Le revenu arbitrable est obtenu en retranchant du revenu disponible les dépenses de consommation pré-engagées, c'est-à-dire les dépenses réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (logement, énergie, assurances, télécommunications, certains services, etc.). Le pouvoir d'achat arbitrable mesure alors l'évolution de ce revenu arbitrable, après prise en compte de l'évolution des prix des dépenses non pré-engagées. Il vise ainsi à mieux appréhender les marges de manœuvre dont disposent les ménages pour leurs arbitrages de consommation et d'épargne.

**En définitive, les différents indicateurs ne se contredisent pas, ils répondent à des questions différentes**. La comptabilité nationale mesure l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages. Les enquêtes sur les revenus permettent ensuite de comparer les évolutions selon des catégories de ménages ou tout au long de l'échelle des niveaux de vie. Enfin, les données longitudinales suivent les mêmes individus au cours du temps et se rapprochent ainsi davantage de leur vécu. Le décalage entre les mesures et les perceptions résulte vraisemblablement de plusieurs facteurs : un ralentissement durable de la progression du pouvoir d'achat, une forte hétérogénéité des trajectoires individuelles et une perception de l'inflation souvent supérieure à l'inflation mesurée.

**Références :**

**Pouvoir d'achat, revenu arbitrable et dépenses pré-engagées**, Espace des comptes nationaux, site de l'Insee.

**En juin 2026, la confiance des ménages repart à la hausse**, Informations rapides nº 159, juin 2026.

**Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ?**, Note d'analyse, France Stratégie, janvier 2023.

**Entre 2019 et 2024, des évolutions salariales contrastées selon les métiers : qui a gagné ou perdu quoi ?**, Insee Références, juillet 2026. **Peut-on mesurer le ressenti des phénomènes économiques et sociaux ?**, le blog de l'Insee, octobre 2024

## 3. Quelles sont les évolutions récentes du pouvoir d'achat ? Et des prix ?

L'inflation en France, qui s'établissait en deçà de +1 % fin 2025 et début 2026, a brusquement augmenté à partir de mars 2026, dans le sillage de la hausse du prix des hydrocarbures provoquée par le déclenchement du conflit au Proche-Orient, jusqu'à atteindre +2,4 % en mai, au plus haut depuis début 2024. Elle s'est toutefois un peu apaisée en juin et juillet (respectivement +1,8 % et +2,1 %), les perspectives de résolution du conflit ayant alors apporté une certaine détente aux cours. Celles-ci se sont néanmoins évanouies courant juillet avec la nouvelle escalade en cours au Proche-Orient ainsi que le bombardement des raffineries russes : l'inflation est repartie en hausse au mois d'août, s'établissant de nouveau à +2,4 % et selon l'estimation provisoire de fin septembre, elle serait de +3,0 % en septembre ; les prix de l'énergie accéléreraient de nouveau, tirés par ceux des produits pétroliers et du gaz.

Selon la note de conjoncture de l'Insee parue en septembre 2026, sur l'année 2026, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages se contracterait légèrement, comme en 2025. Toutefois, les déterminants de ce recul seraient très différents. En 2025, la contraction du pouvoir d'achat des ménages s'expliquait essentiellement par le recul des revenus distribués des sociétés, à la suite des versements de dividendes exceptionnels de 2024 en amont de l'instauration de la Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) ; hors revenus du patrimoine (qui concerne principalement les ménages les plus aisés), le pouvoir d'achat a augmenté de +0,5 % en 2025. À l'inverse, en 2026, la contribution des revenus de la propriété à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages serait faible : la perte de pouvoir d'achat proviendrait de la surprise inflationniste qui ne se répercuterait que progressivement dans les salaires et de la baisse de l'emploi salarié. Elle affecterait donc une large partie des ménages : en particulier, les revenus d'activité reculeraient en termes réels pour la première fois depuis 1993 (hors crise sanitaire). In fine, le pouvoir d'achat baisserait légèrement alors que le PIB progresserait de 0,4 % en 2026. La dégradation des termes de l'échange induite par la progression des prix des hydrocarbures importés appauvrit l'économie française relativement au reste du monde. Bien que cette dégradation soit nettement moins forte à l'échelle de l'économie française que celle subie en 2022, son effet apparaît amplifié pour les ménages, car elle serait, cette fois, largement à leur charge : d'une part, contrairement à 2022-2023, l'État n'a pas mis en œuvre de mesures générales d'atténuation de hausse des prix de l'énergie mais des mesures ciblées et, d'autre part, les salaires réels seraient peu dynamiques, en deçà de la productivité, reflétant un pouvoir de négociation affaibli par la situation du marché du travail.

**Références :**

**Vigilance orange sur la croissance**, Vue d'ensemble de la Note de conjoncture, Insee, septembre 2026

**En septembre 2026, les prix à la consommation augmenteraient de 3,0 % sur un an Indice des prix à la consommation** - résultats provisoires (IPC - septembre 2026, Informations rapides nº 242, septembre 2026

**Au deuxième trimestre 2026, le PIB est stable (+0,0 % après -0,2 %) et le pouvoir d'achat des ménages recule nettement (-0,6 % par unité de consommation)**, Insee, Comptes nationaux trimestriels - résultats détaillés - deuxième trimestre 2026, Informations rapides nº 212, août 2026

## 4. Sur plus longue période, les dix dernières années, comment ont évolué les prix ? Et notamment de l'énergie, du logement, de l'alimentation ?

**L'énergie compte parmi les postes de consommation dont le prix a le plus augmenté en une décennie**. Les prix de l'énergie traduisent l'évolution du coût des matières premières, des coûts de production et d'acheminement, et de la taxation notamment. **Ils ont ainsi augmenté de plus de 60 % en une dizaine d'années, de 2015 au 1er semestre 2026**. Le prix du gaz de ville a plus que doublé, de même que celui du fioul. Le prix de l'électricité a quant à lui augmenté de 43 % par rapport à 2015. Le prix des carburants a également augmenté : 31 % plus cher qu'en 2015 à la fin de l'année 2025.

Les prix de l'énergie sont soumis en particulier aux fluctuations conjoncturelles du prix des matières premières énergétiques, souvent liées à des crises géopolitiques. Par exemple, de juin 2021 à juin 2022, avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, le prix des carburants a augmenté de 41 %, celui du gaz de 49 %, avant de s'assagir. Plus récemment, en avril 2026, après le déclenchement de la guerre en Iran et de la crise du détroit d'Ormuz, le prix des carburants était supérieur de 30 % à son niveau de fin 2025. Les prix des énergies, particulièrement les carburants, le gaz et le fioul, sont donc très volatils et subissent de brusques variations.

**L'alimentation fait aussi partie des postes de consommation dont le prix a le plus augmenté. La hausse est de +35 % entre 2015 et le 1er semestre 2026**, dont +21 % en 3 ans lors de la période inflationniste de 2021 à 2024. C'est surtout le cas pour les fruits (+51%%) et les légumes (+56 %). C'est aussi le cas pour le poisson (+46 %), la viande (+35 %), les laitages et les oeufs (+33 %), l'huile et le beurre (+61 %), les boissons gazeuses (+46 %). C'est moins le cas pour les céréales et produits à base de céréales (+27 %, +28 % pour le pain, +21 % pour les pâtes et le couscous), les plats préparés (+22 %). La mesure de l'évolution des prix réalisée par l'Insee tient compte des effets de la shrinklation : lorsque le prix est stable mais que la contenance baisse, cela se traduit par de l'inflation mesurée ; on observe en effet l'évolution du prix au kilogramme ou au litre au fil de temps.

**Pour les produits manufacturés, l'évolution des prix est beaucoup moins forte : 4 % de hausse en 10 ans**. Ces produits sont issus de l'industrie, qui maîtrise ses coûts par des gains de productivité liés aux nouveaux procédés de fabrication et aux économies d'échelle. Ils sont souvent importés, sur un marché en concurrence internationale. C'est le cas en particulier pour les produits électroniques : un modèle d'ordinateur ou de smartphone lancé il y a quelques années voit son prix baisser, tandis que de nouveaux modèles plus avancés sont mis sur le marché. Cela joue à la baisse sur l'inflation sans que cela se traduise par une baisse des montants dépensés par les ménages. Les nouveaux modèles, plus puissants ou plus perfectionnés, peuvent coûter aussi cher voire plus cher que les précédents à leur lancement. Les ménages peuvent aussi souhaiter ou être incités à en acheter davantage du fait de l'évolution des usages. Ces produits restent soumis à des fluctuations conjoncturelles en plus des tendances de fond : au cours du 1er semestre 2026, l'Insee a ainsi mesuré une nette hausse du prix des ordinateurs, liées aux tensions sur l'offre des composants électroniques dans le contexte de développement de l'intelligence artificielle.

**Le prix des services a augmenté de 20 % entre 2015 et le 1er semestre 2026**. Les hausses sont diverses, de 28 % pour la restauration et l'hébergement, de 25 % des services de transport de passagers (train, avion, transports en commun, taxis et VTC), de 20 % environ pour les services récréatifs et sportifs (clubs de sports, manifestations sportives, etc.) et les cinémas-théâtres-spectacles. Les primes d'assurance sont en forte hausse (+41 % par rapport à 2015). Les prix des services d'information et communication sont en baisse (-17 %), avec toujours plus de services et de données pour un même montant. Comme pour les produits électroniques, les dépenses des ménages en services peuvent être en hausse s'ils en consomment davantage.

Parmi les services, le **logement** a une importance particulière pour les ménages. L'indice des prix à la consommation retrace l'évolution des **loyers** du parc privé et du parc social. Ce poste représente 7 % de l'indice des prix à la consommation : il pèse fortement dans le budget des locataires, mais ceux-ci ne représentent que 40 % des ménages. Les loyers ont augmenté de 11 % en une dizaine d'années (en moyenne sur le territoire). Parallèlement aux prix à la consommation qui incluent les loyers, le **prix d'achat des logements**, neufs ou anciens, a augmenté de 27 % en une dizaine d'années. Il a été multiplié par 2,6 en 25 ans.

En tenant compte de la variation du prix de l'ensemble des produits, biens et services, en les pondérant selon leur part dans les dépenses de consommation, **l'indice des prix à la consommation a augmenté de 23 % entre 2015 et le 1er semestre 2026. Cela correspond à une hausse moyenne de 2,0 % par an sur cette période. La hausse des prix a été supérieure à cette moyenne de longue période, et particulièrement forte, au cours de la période 2022-2024** : les prix à la consommation ont connu en effet une nette accélération en 2022 et 2023, avant de ralentir en 2024. Ils ralentissent de nouveau en 2025. L'inflation annuelle s'établit ainsi en 2025 à +0,9 % après +2,0 % en 2024, +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022. Depuis 1er semestre 2026, la guerre au Moyen-Orient a engendré une hausse du prix de l'énergie et l'inflation est repartie à la hausse.

**Derrière la moyenne, l'exposition de chaque ménage à l'inflation diffère sensiblement selon sa consommation**. Pendant la période inflationniste de 2022-2023, les disparités les plus fortes se situaient entre les ménages jeunes et les plus âgés, plus exposés car consacrant une plus grande part de leur budget aux dépenses d'alimentation, ainsi qu'entre les ménages résidant dans les grandes villes et ceux des zones plus rurales, plus exposés notamment aux hausses de prix sur les carburants. Pour éclairer ces questions, l'Insee diffuse également des séries d'inflation par catégorie de ménages, selon le niveau de vie, la composition du ménage, l'âge ou la catégorie sociale de la personne de référence. Un **simulateur d'indice de prix personnalisé** est également accessible sur insee.fr, qui permet à chacun de calculer son propre indice de prix, en fonction de la composition de son budget.

**Références :**
Données détaillées d'**indice des prix à la consommation** et d'**indice des prix à la consommation harmonisé** au sens européen, Insee, septembre 2026
**En janvier 2026, l'indice des prix fait peau neuve**, le billet de blog Insee, février 2026
**Shrinkflation, « effet qualité », évolution de l'offre de produits : comment l'Insee mesure-t-il le juste prix ?**, billet de blog Insee, février 2026
**Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie**, éclairage dans la Note de conjoncture de l'Insee, mars 2023
**Durant la période inflationniste, les comportements de descente en gamme ont contribué pour deux points à la baisse de la consommation alimentaire, et les prix des produits d'entrée de gamme ont augmenté sensiblement plus vite que les autres**, éclairage dans la Note de conjoncture de l'Insee, mars 2025
**Évaluer l'impact de l'immobilier sur les niveaux de vie : les principaux éléments du débat**, le billet de blog, Insee, janvier 2021
**Mais si, l'Insee prend bien en compte le logement dans l'inflation !**,le billet de blog, Insee, février 2020 **Simulateur d'inflation personnalisée** - Calculez l'évolution des prix selon votre consommation, Insee

## 5. Les inégalités de revenu augmentent-elles ? Avant comme après redistribution ?

**Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de revenus augmentent nettement avant redistribution,** et de manière plus limitée après redistribution. Les inégalités avant redistribution sont celles observées avant prélèvement des impôts directs et avant perception des prestations non contributives. Ce sont donc les inégalités au niveau des revenus d'activité, allocations chômage, pensions et rentes, ainsi que des revenus du patrimoine, rapportés à la taille des ménages (et plus précisément aux unités de consommation) pour tenir compte des économies d'échelle réalisées en vivant à plusieurs. Avant redistribution, le niveau des indicateurs usuels d'inégalité (rapport interquintile des masses de niveaux de vie et indice de Gini) a globalement augmenté depuis 1996. L'indice de Gini avant redistribution est ainsi passé de 0,347 en 1996 à 0,378 en 2024, où il atteint son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure chaque année. Le ratio entre la somme des niveaux de vie avant redistribution perçue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle perçue par les 20 % les plus modestes est passé de 6,7 à 8,4 en 2024, atteignant lui aussi son niveau le plus élevé.

**Cet accroissement des inégalités est en grande partie lié à une forte baisse, depuis 2008, des revenus avant redistribution des plus modestes**. Cette baisse est d'abord due à la diminution en euros constants de leurs revenus d'activité, qui n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des allocations chômage, et dans une moindre mesure à celle des pensions de retraite et des revenus du patrimoine. **À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie**, la part des revenus avant redistribution perçue par les 1 % des personnes les plus aisées a augmenté ; en raison d'une part de l'augmentation de la part des revenus d'activité perçus par les actifs les mieux rémunérés ; en raison d'autre part de la **forte hausse des revenus du patrimoine, en particulier des dividendes**. Cette dernière s'explique en partie par des évolutions de la fiscalité, notamment l'adoption en 2018 du prélèvement forfaitaire unique qui a rendu plus attractive la distribution de dividendes , ou encore l'anticipation fin 2024 de la contribution différentielle sur les hauts revenus, instaurée par la loi de finances de 2025. Une étude de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) à partir des données fiscales exhaustives permet par ailleurs d'analyser les évolutions entre 2003 et 2022 des revenus déclarés des 0,1 % des **foyers fiscaux** les plus aisés. Dans cette étude, les revenus ne sont pas rapportés à la taille des foyers fiscaux. Le revenu moyen de ces foyers à très hauts revenus a connu sur vingt ans une augmentation 2,6 fois plus forte que pour le reste des foyers fiscaux sur la période. À noter toutefois que les revenus des foyers à très hauts revenus, sensibles aux chocs conjoncturels et aux changements législatifs, sont plus volatils que ceux des autres foyers fiscaux, et qu'ils ont pu connaître certaines années des évolutions à la baisse entre 2003 et 2022.

**Les inégalités, une fois prise en compte la redistribution monétaire, c'est-à-dire après prélèvement des impôts directs et ajout des prestations sociales non contributives, sont moindres que les inégalités avant redistribution ; elles ont aussi augmenté, mais moins qu'avant redistribution**. L'indice de Gini après redistribution est passé de 0,274 en 1996 à 0,302 en 2024 (soit +0,028 contre +0,031 avant redistribution). Le ratio entre la somme des niveaux de vie perçue par les 20 % les plus aisés et celle perçue par les 20 % les plus modestes est passé de 4,1 à 4,6 (soit +0,5 contre +1,7 avant redistribution). **Les inégalités après redistribution sont toutefois à leur plus haut niveau depuis le milieu des années 1990**, mesurées à l'aune de ces deux indicateurs. Le système sociofiscal a limité la hausse des inégalités, grâce notamment à la progressivité des impôts directs (impôt sur le revenu notamment) et au ciblage des prestations sociales sous conditions de revenu.

**Références :**

**Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution**, Insee Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », octobre 2024.

**Entre 2003 et 2022, le revenu des plus aisés augmente plus vite que celui des autres foyers mais avec une forte volatilité**, France Portrait Social, Insee, novembre 2025.

## 6. Les inégalités de patrimoine augmentent-elles ?

**Les inégalités de patrimoine sont nettement plus marquées que celles de niveau de vie.** En 2024, la moitié la mieux dotée des ménages possède 93 % de la masse totale de patrimoine brut, tandis que l'autre moitié n'en possède que 7 %. Le patrimoine s'accumulant au cours du temps, il est fortement concentré. Les plus âgés possèdent mécaniquement plus de patrimoine que les plus jeunes, qui, pour la plupart, n'ont pas eu le temps de se constituer un patrimoine grâce à leur épargne, ni d'hériter ou recevoir une donation, alors qu'ils peuvent avoir des revenus élevés. D'autre part, les écarts au sein d'une génération entre les ménages les moins et les plus dotés se creusent au fil des années.

**Les inégalités de patrimoine sont en légère hausse depuis 2015** : l'indice de Gini a augmenté, passant de 0,645 en 2015 à 0,652 en 2024. Cette hausse est essentiellement tirée par l'**augmentation des inégalités de patrimoine immobilier** : l'indice de Gini du patrimoine immobilier est passé de 0,644 en 2015 à 0,655 en 2024.
**Le niveau de vie et le patrimoine sont fortement hiérarchisés selon les groupes socioprofessionnels**. Les situations s'échelonnent des ménages composés d'inactifs (hors retraités), les plus exposés à la pauvreté et ne parvenant que rarement à constituer un patrimoine, aux ménages à dominante cadre, dont le patrimoine médian est trois fois plus élevé que dans l'ensemble et pour lesquels le risque de pauvreté est pratiquement nul. Certains groupes ont des situations économiques particulières : les ménages comportant des petits indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants) ont des revenus plus dispersés et en moyenne faibles au regard de leur patrimoine, plus élevé. Si en quinze ans, entre 2005 et 2019, les inégalités de niveau de vie entre personnes ont légèrement augmenté, celles entre groupes socioprofessionnels se sont légèrement resserrées. Dans le mme temps, les écarts de patrimoine se sont accrus au détriment des ménages uniquement composés d'une personne employée, ouvrière ou inactive, qui ont moins souvent pu accéder à la propriété et ainsi profiter de la forte valorisation de l'immobilier sur la période.

**Références :**

**Début 2024, 10 % des ménages détiennent plus de 858 000 euros de patrimoine brut, tandis que 30 % en possèdent moins de 40 000 euros**, Insee Focus nº 371, décembre 2025.
**Les inégalités économiques entre ménages selon le groupe socioprofessionnel**, France Portrait Social, Insee, novembre 2023.

## 7. Combien de ménages à haut niveau de vie et à haut niveau de patrimoine ?

**Niveau de vie et patrimoine sont très liés**. En effet, les revenus des ménages conditionnent directement leurs capacités d'épargne (ce qu'ils ne consomment pas) et donc leur capacité à se constituer un patrimoine. Par ailleurs, pour les mieux dotés, le patrimoine génère souvent des revenus du capital (intérêts de produits financiers, revenus locatifs, etc.) qui contribuent à augmenter leur niveau de vie. Début 2021, 1,6 million de ménages, soit 5,3 % des ménages, font partie à la fois des 10 % des ménages au niveau de vie le plus élevé et des 10 % les mieux dotés en patrimoine (alors que si les échelles de niveau de vie et de patrimoine étaient sans lien l'une par rapport à l'autre, l'intersection de ces deux groupes ne représenterait que 1 % des ménages). Leur patrimoine est plus diversifié que celui de l'ensemble des ménages : en particulier, 73 % possèdent des biens immobiliers autres que leur résidence principale, 57 % des valeurs mobilières et 37 % du patrimoine professionnel. Un tiers de leur niveau de vie est constitué de revenus du patrimoine. **62 % des ménages à haut patrimoine et haut niveau de vie déclarent avoir hérité au cours de leur vie**, contre 39 % pour l'ensemble des ménages. En outre, **43 % ont reçu une donation**, contre 18 % de l'ensemble des ménages. Ces deux écarts persistent même parmi les plus gés.

**Références :**

**Les ménages à haut patrimoine et haut niveau de vie : plus souvent cadres ou indépendants, quinquagénaires ou sexagénaires, avec un patrimoine diversifié**, France Portrait Social, Insee, novembre 2025.

## 8. Comment évolue la pauvreté en France ?

**Le taux de pauvreté monétaire est à son plus haut niveau depuis 1996**, date depuis laquelle l'Insee le mesure chaque année. **En 2024, 15,4 % des personnes résidant en France hors outre-mer, en logement ordinaire, vivent sous le seuil de pauvreté**, fixé conventionnellement à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 337 euros par unité de consommation. **9,8 millions de personnes**, occupant un logement ordinaire en France métropolitaine, **sont en situation de pauvreté monétaire en 2024**.

Le seuil de pauvreté évolue au même rythme que le niveau de vie médian. La pauvreté monétaire est donc une mesure relative, qui se rapproche d'une mesure d'inégalité. Le sens de variation du taux de pauvreté dépend des rythmes d'évolution comparés des revenus situés en bas et au milieu de l'échelle des niveaux de vie. Cette mesure, qui repose uniquement sur un critère monétaire, peut être complétée par d'autres mesures, fondées sur l'observation des conditions de vie ou sur le ressenti des personnes.

**Le taux de pauvreté monétaire a fortement diminué entre 1996 et 2004**. **Il est ensuite remonté, atteignant un premier point haut en 2011 après la crise financière de 2008, avant de se stabiliser jusqu'en 2017**. **Il augmente de nouveau en 2018**, en lien notamment avec la baisse des allocations logement (en partie compensée par la réduction des loyers sociaux), **puis reste stable à un niveau élevé de 2019 à 2022**. **Le taux de pauvreté augmente fortement en 2023**, en lien avec la baisse des niveaux de vie des plus modestes (en euros constants), du fait de l'arrêt des mesures exceptionnelles prises pour faire face à l'inflation **et se maintient à ce niveau historiquement élevé en 2024**. Il reste néanmoins inférieur aux taux de pauvreté observés dans les années 1970, situés entre 17 % et 18 %.

Un travail mené à partir d'un ensemble de sources estime pour l'année 2021 le nombre de personnes en situation de pauvreté à 11,2 millions sur le champ exhaustif national, donc incluant l'outre-mer, les étudiants en logement autonome, et les personnes hors logement ordinaire (résidences pour personnes gées, pour étudiants, à vocation sociale, pour personnes handicapées, en habitations mobiles, sans abri). Environ 2 millions d'entre elles étaient en situation de grande pauvreté, cumulant faiblesse des revenus (avec un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane) et privation matérielle et sociale sévère.

**L'approche de la pauvreté par la privation matérielle et sociale, ou pauvreté en conditions de vie**, mesure les conséquences de la faiblesse des revenus : privations, impossibilité d'acquérir ou de consommer certains biens, d'atteindre un certain niveau de confort considéré comme souhaitable voire nécessaire, ou d'honorer certaines dépenses contraintes : s'acheter des vêtements neufs, payer à temps son loyer, se retrouver régulièrement autour d'un verre ou un repas avec des amis ou la famille,… **Début 2025, en France, 13,5 % de la population en logement ordinaire est en situation de privation matérielle et sociale** (personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable). Cette proportion a augmenté significativement début 2022 dans un contexte de forte inflation et elle reste ancrée depuis quatre ans à un niveau élevé. Elle dépasse de l'ordre de 1 point les taux observés au cours de la décennie précédente, avant la crise sanitaire.

Une **troisième approche** se fonde sur l'**appréciation que les personnes ont de leur propre situation financière** (définie au niveau européen comme la « pauvreté subjective »). **Début 2025, 21 % des personnes déclarent avoir des difficultés** financières en fin de mois, après avoir subvenu aux dépenses courantes. Cette proportion a nettement augmenté en 2022, dans un contexte de forte inflation, et reste stable à ce niveau haut depuis.

Ces trois situations (pauvreté monétaire, privation matérielle et sociale et difficultés financières en fin de mois) ne se recouvrent que partiellement. Début 2023 en France, seules 4 % des personnes vivant dans un logement ordinaire cumulent les trois.

**Références :**

**L'essentiel sur… la pauvreté**, Insee, juillet 2026

**Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution**, Insee Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », octobre 2024

**Niveau de vie et pauvreté en 2024 - Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités**, Insee Première nº 2117, juillet 2026

**Privation matérielle et sociale en 2025 - La privation matérielle et sociale reste à un niveau élevé**, Insee Focus nº 380, avril 2026

**Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement**, Insee Analyses nº 107, avril 2025

## 9. Qui sont les pauvres aujourd'hui en France ?

Parmi les personnes vivant en logement ordinaire, **la pauvreté monétaire touche en premier lieu les chômeurs** : 36,1 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2024. Le taux de pauvreté des personnes en emploi (8,4 %) est plus de 4 fois inférieur à celui des chmeurs. Parmi les personnes en emploi, les travailleurs indépendants sont plus exposés (18,4 %) que les salariés (6,9 %). Les retraités vivant à domicile sont moins fréquemment en situation de pauvreté (10,4 %) que l'ensemble de la population vivant dans un logement ordinaire (15,4 %).

**Les ménages sont différemment exposés à la pauvreté selon leur configuration familiale. Les familles monoparentales sont les plus touchées** (34,0 %). Parmi les ménages de moins de 65 ans, les personnes seules sont aussi plus fréquemment en situation de pauvreté (20,2 %). Les personnes seules ne bénéficient en effet ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte, ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter. Même s'il est difficile de le mesurer précisément (car il nécessite de pouvoir prendre en compte les aides monétaires parentales) et s'il ne fait pas l'objet d'une mesure annuelle, **le taux de pauvreté des étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents est particulièrement élevé** ; il se situe aux alentours de 40 %.

Le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents, pour les couples comme pour les familles monoparentales. En 2024, 22,4 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans un ménage en situation de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté diminue globalement avec l'ge : **en 2024, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont deux fois moins souvent en situation de pauvreté que les enfants** (10,6 % des personnes gées de 65 à 74 ans et 9,9 % des 75 ans ou plus).

**Les immigrés et les descendants d'immigrés sont davantage touchés par la pauvreté monétaire** : en 2024, 32,8 % des immigrés sont en situation de pauvreté (en particulier, ceux nés en frique : 39,7 %) et 27 % des descendants d'immigrés.

Enfin, les personnes vivant dans les communes densément peuplées sont plus souvent en situation de pauvreté monétaire que l'ensemble de la population (19,8 % en 2024), tandis que les personnes vivant dans des communes rurales le sont moins (10,5 %). **Les personnes en emploi sont beaucoup moins touchées par la pauvreté, toutefois 2,3 millions de travailleurs sont en situation de pauvreté monétaire en 2024**.

Cette situation concerne avant tout les ouvriers et les employés, mais également les indépendants, qui représentent près du tiers des travailleurs pauvres. Parmi les personnes en emploi, les immigrés et les jeunes de moins de 25 ans sont plus touchés par la pauvreté. En effet, ils occupent plus fréquemment un emploi non qualifié, à temps partiel, ou des emplois instables avec des épisodes de chômage ou d'inactivité, critères qui les exposent à de faibles revenus d'activité.

**Les catégories de personnes les plus exposées à la privation matérielle et sociale sont les mêmes que pour la pauvreté monétaire**. Les chômeurs, les familles monoparentales et les locataires du parc social sont les plus exposés à la privation matérielle et sociale. Début 2025, 35 % des chômeurs sont en situation privation matérielle et sociale, contre 9 % des personnes en emploi et 9 % des retraités. C'est le cas de 30 % des personnes vivant dans des familles monoparentales. Les couples avec au moins trois enfants sont également très exposés : 20 % d'entre eux sont dans ce cas, contre 8 % des couples avec un ou deux enfants. C'est plus qu'avant la crise sanitaire. Par ailleurs, 32 % des locataires du parc social sont en situation de privation matérielle et sociale contre 19 % des locataires du privé et 5 % environ des propriétaires.

**Références :**

**L'essentiel sur… la pauvreté**, Insee, juillet 2026

**Niveau de vie et pauvreté en 2024 - Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités**, Insee Première nº 2117, juillet 2026

**Privation matérielle et sociale en 2025 - La privation matérielle et sociale reste à un niveau élevé**, Insee Focus nº 380, avril 2026

**Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement**, Insee Analyses n°107, avril 2025

**Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans - Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique**, Les Dossiers de la Drees, nº 106, février 2023

## 10. Les retraités ont-ils un niveau de vie plus élevé que les actifs ?

**Le niveau de vie médian des retraités vivant à domicile** s'établit 2 235 euros par mois environ en 2024. Il est proche de celui de l'ensemble de la population, mais il **est inférieur au niveau de vie médian des actifs de 18 ans ou plus** (- 8 % en 2024). Le taux de pauvreté des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population (10,4 % contre 15,4 % en 2024) et identique à celui des actifs en 2024.
Les pensions de retraite sont généralement moins élevées que les revenus d'activité, mais des revenus du patrimoine plus élevés associés à des charges familiales réduites contribuent à compenser cette différence par rapport à l'ensemble de la population.
**Entre les années 1970 et le milieu des années 2010, il y a eu un phénomène de rattrapage important des niveaux de vie des retraités par rapport à ceux des actifs**, porté notamment par les revalorisations des pensions à la fin des années 1970 mais surtout le renouvellement des générations des retraités. Les nouvelles générations sont en effet arrivées à la retraite en ayant acquis davantage de droits que leurs aînées. De plus, avec le développement de l'activité féminine puis l'arrivée à l'ge de la retraite de ces femmes, le nombre de ménages percevant deux retraites a augmenté. Dans le même temps, la population active a, elle, été touchée par l'accroissement du chmage.
Depuis 2017, la pension des nouveaux retraités est très légèrement inférieure à celle de l'ensemble des retraités, si bien que l'impact du renouvellement des retraités sur la dynamique du niveau de vie des retraités est atténué. Par ailleurs, en 2018, l'effet conjugué de l'absence de revalorisation des pensions de base, de la sous-indexation des pensions complémentaires et la mesure de bascule des cotisations sociales vers la contribution sociale généralisée (CSG) a pénalisé le niveau des retraités relativement à celui des actifs. **L'écart entre le niveau de vie médian des retraités et celui des actifs s'est ainsi de nouveau creusé à partir de 2018**. Entre 2018 et 2020, les revalorisations des montants de pension ont été inférieures à l'inflation : le niveau de vie médian des retraités a augmenté, mais moins rapidement que celui de l'ensemble de la population. Entre 2021 et 2022, dans un contexte de forte inflation, le niveau de vie des retraités a diminué en euros constants.

**L’écart entre niveau de vie médian des retraités et des actifs s’est un peu resserré en 2023, et de nouveau en 2024** : le niveau des retraités a bénéficié du dynamisme des revenus financiers sur ces deux années, et des revalorisations des pensions de retraite, calculées sur la base de l’inflation de l’année précédente.
En 2016, une enquête a été réalisée auprès des personnes âgées vivant en établissement. Ces personnes vivant hors logement ordinaire représentent 5 % des 65 ans ou plus et 9 % des 75 ans ou plus. **En 2016, le niveau de vie des personnes de 75 ans ou plus vivant en institution était inférieur de 15 % à celui des personnes vivant à domicile aux mêmes âges.**

**Références :**

**Les retraités et les retraites, Fiche 09 - Le niveau de vie des retraités**, Panoramas de la Drees, juillet 2025
**Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population**, Insee Première nnº 1940, mars 2023

# 11. La redistribution monétaire : à qui profite-t-elle ?

**La redistribution monétaire opérée par les impôts directs et les prestations sociales non contributives atténue les inégalités**. En 2024, le rapport interdécile avant redistribution monétaire est de 5,9 contre 3,5 après redistribution. L'indice de Gini passe de 0,378 mesuré avant redistribution monétaire à 0,302 après redistribution. Le ratio des sommes de niveaux de vie perçues par les 20 % les plus aisés comparés aux 20 % les plus modestes passe de 8,4 avant redistribution à 4,6 après.

**Le système redistributif a permis de limiter la hausse des inégalités depuis la crise financière de 2008**, notamment de compenser en partie le décrochage des revenus des plus modestes. La réduction des inégalités permise par le système redistributif est plus forte en 2024 qu'en 2008. En 2008, le système sociofiscal permettait de réduire le rapport interdécile D9/D1 de 33 %, le rapport interquintile des masses de 38 % et l'indice de Gini de 19 %. En 2024, il les réduit respectivement de 41 %, 45 % et 20 %. La réduction des inégalités opérée en 2024 est proche ou supérieure à celle observée en moyenne sur l'ensemble de la période 1996-2024 (D9/D1 : -37 %, 100-S80/S20 : -43 %, Gini, -21 %).

L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités, est fonction de sa progressivité – à savoir, s'agissant respectivement d'un prélèvement/d'une prestation, l'augmentation/la diminution de sa part dans le revenu à mesure que le niveau de vie initial s'accroît – et de son poids dans le revenu disponible des ménages. **Les masses monétaires de prestations sociales (prestations familiales, aides personnelles au logement, minima sociaux et prime d'activité) sont près de trois fois moins importantes que pour les prélèvements, mais elles contribuent davantage à la réduction des inégalités**. Les prestations sont particulièrement progressives, car souvent dotées d'un barème ciblé sur les ménages à faibles revenus.

près prélèvements des impts directs et avant prestations sociales, on compterait 22,3 % de personnes sous le seuil de pauvreté de 1337 euros par mois pour une personne seule en 2024. près prise en compte des prestations, ce taux est réduit à 15,4 %.

La réduction des inégalités serait encore plus forte en prenant en compte une redistribution dite « élargie », c'est-à-dire incluant notamment les transferts sociaux en nature tels que la santé, l'éducation, et les services publics collectifs.

**Références :**

**Niveau de vie et pauvreté en 2024 - Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités**, Insee Première nº 2117, juillet 2026.

**L'essentiel sur… la pauvreté – Les prestations sociales permettent-elles de diminuer la pauvreté ?**, Insee, juillet 2026.

**France, portrait social, Fiche Redistribution monétaire**, Insee Références, novembre 2025.

## 12. Que peut-on dire des classes moyennes ? Quelle est leur part dans la redistribution ?

**La statistique publique ne définit pas les classes moyennes.** En 2017, l'Insee a proposé dans son ouvrage annuel « France, portrait social » une catégorisation des ménages en fonction de leur position dans l'échelle des niveaux de vie. La catégorie dite « médiane » regroupait les personnes au niveau de vie proche du niveau de vie médian : compris entre 90 % et 110 % de la médiane des niveaux de vie. En 2014, 18,7 % de la population métropolitaine appartenaient à la catégorie des ménages médians ainsi définie. L'ouvrage dressait un portrait de cette catégorie dans différentes dimensions.

Parmi les principaux enseignements de cet ouvrage, figurait l'hétérogénéité des ménages ainsi définis. En particulier, la catégorie médiane était la plus hétérogène de toutes sous l'angle du patrimoine : les ménages médians se répartissaient sur toute l'échelle des montants de patrimoine, alors que les ménages pauvres sont situés dans le bas de l'échelle des patrimoines et les ménages aisés dans le haut.

Autre enseignement, ces personnes occupaient une position centrale, entre les plus modestes et les plus aisées, pour d'autres dimensions que le niveau de vie : notamment le sentiment d'aisance financière, la pauvreté en conditions de vie, la satisfaction dans la vie, la propriété de leur résidence principale, le poids des dépenses de logement dans le revenu, leurs conditions de logement.

Cette position intermédiaire n'était cependant pas observable pour tout. En matière de diplôme ou de profession par exemple, les personnes vivant dans un ménage médian étaient proches des personnes modestes, voire pauvres, et éloignées des personnes à niveau de vie supérieur : la part de diplômés du supérieur y était faible et les ouvriers et employés majoritaires. Leur opinion sur leur avenir, marquée par un fort pessimisme, était également plus proche des ménages du bas de l'échelle. À l'inverse, les personnes vivant dans un ménage médian montraient une plus grande proximité avec celles de niveau de vie supérieur par leur situation fréquente d'emploi, par la rareté de certaines configurations familiales comme les familles monoparentales, ou encore par un accès généralisé aux produits de première nécessité.
Les récentes analyses sur la redistribution élargie, menées à partir des comptes nationaux distribués, reprennent cette catégorisation en l'amendant un peu, **les ménages médians étant alors les ménages ayant un niveau de vie compris entre 90 % et 120 % du niveau de vie médian**. En 2023, 26 % des personnes appartiennent à un ménage médian selon cette définition un peu plus large, et 75 % des personnes appartiennent à des ménages ni pauvres ni aisés, c'est-à-dire ayant un niveau de vie compris entre 60 % et 180 % du niveau de vie médian. **Les ménages médians sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie, comme les ménages aux niveaux de vie inférieurs** et contrairement aux personnes vivant dans des ménages dont le niveau de vie dépasse 120 % du niveau de vie médian, qui sont eux contributeurs nets en moyenne.

**Références :**

**France Portrait Social, édition 2017, Éclairages sur les ménages à niveau de vie médian**, Insee Références, novembre 2017.
**Revenus des ménages élargis à l'ensemble de l'économie en 2023**, Insee Analyses nº 118, avril 2026.
**Au-delà du niveau de revenu, l'identification aux classes moyennes joue sur les attentes en matière de politiques sociales**, Études et Résultats nº 1316, Drees, novembre 2024

Références bibliographiques

# Pouvoir d’achat, inégalités de revenus et pauvreté

## Sommaire


1. Des chiffres essentiels annuels et infra-annuels
2. Des ouvrages de référence
3. Des études approfondies
   - Pouvoir d'achat macroéconomique
   - Evolution des prix
   - Consommation/épargne/précarité financière et inflation
   - Logement, dépenses, niveau de vie
   - Dépenses de carburant
   - Inégalités de revenus en période d'inflation
   - Redistribution monétaire
   - Effet des réformes socio-fiscales sur le niveau de vie des ménages
   - Non recours aux prestations sociales
   - Persistance et transmission des inégalités de revenus
   - Pauvreté monétaire
   - Les différentes formes de pauvreté
   - Revenus et classes sociales
   - Niveau de vie des retraités
   - Hauts revenus
   - Patrimoine


# 1. Des chiffres essentiels annuels et infra-annuels

**Insee** – **Espace thématique comptes nationaux**, Insee, juin 2026
**Insee** – **Les comptes de la Nation en … 2025**, Insee, juin 2026
**Les comptes de la Nation en 2025- Le PIB ralentit et le pouvoir d'achat des ménages se replie**, Insee Première nº 2105, mai 2026
**Revenu et pouvoir d'achat des ménages en 2025**, Les comptes de la nation en 2025, données détaillées, Insee, mai 2026.

**Insee** – **Niveau de vie et pauvreté en … 2024**, Insee, juillet 2026

**Insee** – **Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2023**, Insee, mai 2026

**Insee** – **Privation matérielle et sociale en … 2025**, Insee, avril 2026

**Insee** – **Redistribution monétaire**, Insee, novembre 2025

**Insee** – **L'essentiel sur…la pauvreté**, Insee, juillet 2026

**Insee** – **L'essentiel sur… l'inflation**, Insee, mars 2026

**Insee** – **L'essentiel sur… les salaires**, Insee, janvier 2026

**Insee** – **Chiffres clés Revenus – Niveaux de vie – Pouvoir d'achat et Pauvreté – Précarité**

**Insee** – **Tableau de bord de l'économie française**

**Insee – Informations conjoncturelles (prix, loyers, consommation, confiance des ménages**

**En septembre 2026, les prix à la consommation augmenteraient de 3,0 % sur un an - Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) - septembre 2026**, Insee, Informations rapides nº 242, 30 septembre 2026

**En août 2026, les prix à la consommation augmentent de 2,4 % sur un an - Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC) - août 2026**, Insee, Informations rapides nº 218, 15 septembre 2026

**Au deuxième trimestre 2026, les prix des logements reculent de 1,0 % - Indice des prix des logements neufs et anciens - deuxième trimestre 2026**, Insee, Informations rapides nº 224, 18 septembre 2026

**Entre avril et juillet 2026, les loyers augmentent de 0,2 % - Indices des loyers d'habitation (ILH) - juillet 2026**, Insee, Informations rapides nº 221, 15 septembre 2026

**Au deuxième trimestre 2026, les prix des logements anciens reculent de 1,0 % Indices Notaires - Insee des prix des logements anciens - deuxième trimestre 2026**, Insee, Informations rapides nº 216, 8 septembre 2026

**Stable en septembre 2026, la confiance des ménages reste dégradée - Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages - septembre 2026**, Insee, Informations rapides nº 233, 24 septembre 2026

**La consommation des ménages en biens se replie en août 2026 (-0,5 % après +0,4 %) - Dépenses de consommation des ménages en biens - août 2026**, Insee, Informations rapides nº 241, 30 septembre 2026

**Insee** – **Simulateur d'inflation personnalisée** - Calculez l'évolution des prix selon votre consommation -, Insee

**Insee** – **Datavisualisation « Les hauts salaires dans le privé »**

**Drees** - **Suivi mensuel des prestations de solidarité**

## 2. Des ouvrages de référence

Un ouvrage de référence triennal rassemble les principaux indicateurs ainsi que des analyses sur les inégalités monétaires et la pauvreté. Il comprend notamment une **vue d'ensemble retraçant les évolutions des inégalités de niveau de vie au cours des vingt dernières années**. Il commente au travers d'une trentaine de fiches les données essentielles sur les revenus et les différentes formes de pauvreté, en les déclinant selon un ensemble de caractéristiques sociodémographiques clés. La prochaine édition paraîtra en mars 2027.

**Les revenus et le patrimoine des ménages**, **édition 2024, Insee Références, Insee, octobre 2024**

Un ouvrage annuel de la Drees propose un panorama des dispositifs permettant d'assurer la redistribution en faveur des ménages les plus modestes, ainsi que des conditions de vie et des parcours de ces derniers et des effets des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté.

**Minima sociaux et prestations de solidarité - Ménages aux revenus modestes et redistribution**, **édition 2025, Panoramas de la Drees, décembre 2025**

L'édition 2017 de l'ouvrage annuel « France, portrait social » a proposé, pour la première fois lors de l'édition de 2017, ait un ensemble d'articles pour éclairer la situation des personnes situées au milieu de l'échelle des niveaux de vie en France : portrait de leurs caractéristiques sociodémographiques, de leur situation sur le marché du travail, de leurs revenus et leur patrimoine, de leurs conditions de vie, de leurs situations de logement, ainsi que l'évolution sur vingt ans de la situation de cette catégorie par rapport aux catégories de niveaux de vie supérieur et inférieur.

**France, portrait social**, **édition 2017, Insee Références, Insee, novembre 2017**

## 3. Des études approfondies

La statistique publique publie régulièrement des analyses sur l'évolution macroéconomique du pouvoir d'achat des ménages, sa mesure et sa perception. Elle propose aussi à partir d'enquêtes, de données administratives ou d'outils de simulation des analyses statiques ou en évolution des inégalités de revenus selon les caractéristiques des personnes, ainsi que de la pauvreté monétaire, dont la mesure relative peut être interprété comme un indicateur d'inégalités. Des études complémentaires illustrent les conditions de vie, en lien avec les revenus.

**Une sélection de publications parues au cours des 5 dernières années** :

### Pouvoir d'achat macroéconomique

- **Comment mesurer l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages ?**, Blog de l'Insee, juin 2025
- **Pouvoir d'achat, revenu arbitrable et dépenses pré-engagées**, Espace des comptes nationaux, site de l'Insee
- **Peut-on mesurer le ressenti des phénomènes économiques et sociaux ?**, le blog de l'Insee, octobre 2024
- **En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente**, France Portrait Social, Insee, 2021
- **Pouvoir d'achat et inégalités : les chiffres et le ressenti sont-ils aussi divergents qu'on le dit ?**, Blog de l'Insee, mars 2020
- **Plus d'épargne chez les plus aisés, plus de dépenses contraintes chez les plus modestes**, Insee Première nº 1915, septembre 2020
- **Quelle(s) mesure(s) du pouvoir d'achat**, Insee Références « L'économie française – Comptes et dossiers », juin 2019

### Evolution des prix

- **En janvier 2026, l'indice des prix fait peau neuve**, le billet de blog Insee, février 2026
- **Shrinkflation, « effet qualité », évolution de l'offre de produits : comment l'Insee mesure-t-il le juste prix ?**, billet de blog Insee, février 2026
- **Durant la période inflationniste, les comportements de descente en gamme ont contribué pour deux points à la baisse de la consommation alimentaire, et les prix des produits d'entrée de gamme ont augmenté sensiblement plus vite que les autres**, éclairage dans la Note de conjoncture de l'Insee, mars 2025
- **En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France**

**métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires**, Insee Première nº 1958, juillet 2023
- **En 2022, les prix en région parisienne dépassent de 7 % ceux de la province**, Insee Première nº 1959, juillet 2023
- **Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie**, éclairage dans la Note de conjoncture de l'Insee, mars 2023
- **La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire »**, Insee Analyses nº 75, septembre 2022.
- **Mais si, l'Insee prend bien en compte le logement dans l'inflation** !,le billet de blog, Insee, février 2020

## Consommation/épargne/précarité financière et inflation

- **La consommation des ménages en 2025 - La consommation des ménages ralentit en dépit d'une forte décélération des prix**, Insee Première nº 2110, 2026
- **Achats alimentaires en période d'inflation : recherche de prix bas et diminution sélective de la demande** Documents de travail nº 2025-20, Insee, octobre 2025.
- **Comment les consommateurs modifient-ils leurs achats alimentaires en période d'inflation ?**, Insee Analyses nº 113, 2025
- **Lorsqu'ils perdent leur emploi, les ménages diminuent-ils leur épargne ou réduisent-ils leurs dépenses ?**, Insee Analyses nº 104, février 2025
- **La situation financière des ménages au jour le jour**, Insee Analyses nº 90, décembre 2023
- **Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie**, Insee, Note de conjoncture, mars 2023.
- **Près de trois quarts des ménages déclarent avoir modifié leurs habitudes de consommation depuis un an du fait de l'inflation**, Insee, Note de conjoncture, octobre 2023.
- **Avec l'inflation, une précarité financière en légère hausse, mais inférieure en août 2022 à son niveau d'avant-crise sanitaire**, Insee Analyses nº 76, octobre 2022
- **Être en couple amortit le contrecoup financier d'une perte d'emploi**, Insee Première nº 1848, mars 2021

## Logement, dépenses, niveau de vie

- **Le logement pèse moins sur le budget des ménages en 2024 qu'il y a dix ans, sauf pour les plus modestes**, Insee Première, nº 2128, septembre 2026
- **Depuis 2022, les loyers d'habitation ont progressé moins vite que les autres prix à la consommation, mais davantage dans le secteur social que dans le secteur libre**, Insee, Éclairage de la note de conjoncture, décembre 2024.
- **Évaluer l'impact de l'immobilier sur les niveaux de vie : les principaux éléments du débat**, le billet de blog, Insee, janvier 2021

## Dépenses de carburant

- **Les dépenses de carburant pèsent davantage sur le budget des ménages ruraux**, Insee Première nº 2125, septembre 2026
- **La mobilité locale et longue distance des Français - Enquête nationale sur la mobilité des personnes en 2019**, SDES Datalab, avril 2023.

## Inégalités de revenus en période d'inflation

- **En 2023, la hausse du niveau de vie couvre la moitié du surcoût lié à l'inflation pour les 20 % les plus modestes et plus de la totalité pour les 20 % les plus aisés**, France Portrait Social, Insee, 2024
- **En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu'en partie l'augmentation des dépenses liée à l'inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés**, France Portrait Social, Insee, 2023
- **Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre des mesures exceptionnelles**, Insee Analyses nº 78, décembre 2022

## Redistribution monétaire

- **L'essentiel sur … la pauvreté – Les prestations sociales permettent-elles de diminuer la pauvreté ?**, Insee, juillet 2026.
- **La redistribution diminue de près d'un tiers le taux de pauvreté**, Drees, Jeu de données commentées, avril 2026
- **France, portrait social, Fiche Redistribution monétaire**, Insee Références, novembre 2025.
- **Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent**

**nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution**, Insee Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », octobre 2024.
- **Le système socio-fiscal soutient les familles avec enfants, prioritairement les familles monoparentales**, Drees, Études et Résultats nº 1303, juin 2024

## Effet des réformes socio-fiscales sur le niveau de vie des ménages

- **Les mesures sociofiscales de 2023 : la non-reconduction des mesures exceptionnelles de 2022 diminue le revenu disponible des ménages modestes**, France, Portrait Social, Insee Références, novembre 2024
- **Mesures socio-fiscales 2017-2022 : une hausse du gain au travail pour les salariés à temps plein au smic**, Drees, Études et Résultats nº 1276, juillet 2023
- **Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat**, France, Portrait Social, Insee Références, novembre 2023
- **Les réformes socio-fiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée**, France, Portrait Social, Insee Références, novembre 2022
- **La revalorisation du bonus individuel en 2019 a fortement élargi le champ des bénéficiaires de la prime d'activité**, Drees, Études et Résultats nº 1225, mars 2022
- **Forte hausse des bénéficiaires de la prime d'activité en 2019**, Insee Focus nº 222, janvier 2021

## Non recours aux prestations sociales

- **Non-recours à la prime d'activité : la moitié des foyers éligibles ne la perçoivent pas fin 2021**, Drees, Études et Résultats nº 1379, juillet 2026
- **Non-recours au RSA : plus d'un tiers des foyers éligibles ne le percevaient pas fin 2021**, Drees, Études et Résultats n 1370, mai 2026

## Persistance et transmission des inégalités de revenus

- **Très hauts salaires : les salariés les mieux rémunérés de leur génération en 2022 étaient déjà dans le haut de l'échelle salariale quinze ans auparavant**,

France Portrait Social, Insee, 2025

- **Un tiers des personnes à très bas revenus en 2003 le sont encore près de 20 ans plus tard, Les revenus et le patrimoine des ménages**, Insee Références, Insee, 2024
- **Peu de mobilité dans l'échelle des revenus entre 2003 et 2019**, Insee Analyses nº 82, avril 2023
- **Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France**, Insee Analyses nº 73, mai 2022
- **La France est-elle LE pays de la reproduction des inégalités entre générations ?**, Blog de l'Insee, mai 2022.

## Pauvreté monétaire

- **Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) sont moins fréquemment pauvres que ceux touchant le RSA**, Drees, Études et Résultats nº 1368, février 2026
- **Personnes pauvres et modestes en Europe : qui sont-elles ?**, Études et Résultats nº 1349, Drees, septembre 2025.
- **La revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial fin 2022 a diminué la pauvreté des familles monoparentales**, Analyses statistiques nº 4, Cnaf-Drees, juin 2025
- **Les trois quarts des bénéficiaires du RSA sont pauvres monétairement**, Drees, Études et Résultats nº 1273, juillet 2023
- **Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans - Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique**, Les Dossiers de la Drees, nº 106, février 2023
- **Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural**, Insee Première nº 1968, janvier 2023
- **Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population**, Insee Première nº 1940, mars 2023
- **La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM**, Insee Focus nº 70, juillet 2022
- **Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté**, Insee Première nº 1884, janvier 2022
- **70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008**, Insee Focus nº 208, octobre 2020

## Les différentes formes de pauvreté

- **Entre 2022 et 2025, plus d'une personne sur cinq a fait l'expérience de la privation matérielle et sociale**, Insee Première nº 2104, juin 2026
- **En 10 ans, un peu moins d'enfants en situation de privation matérielle**, Insee Focus no 366, novembre 2025
- **Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement**, Insee Analyses no 107, avril 2025.
- **En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières**, Insee Focus nº 294, mars 2023

## Revenus et classes sociales

- **Entre 2019 et 2024, des évolutions salariales contrastées selon les métiers : qui a gagné ou perdu quoi ?**, Insee Références « Emploi chômage, revenus du travail », juillet 2026.
- **Revenus des ménages élargis à l'ensemble de l'économie en 2023**, Insee Analyses nº 118, avril 2026.
- **Les inégalités économiques entre ménages selon le groupe socioprofessionnel**, France Portrait Social, Insee, 2023
- **Au-delà du niveau de revenu, l'identification aux classes moyennes joue sur les attentes en matière de politiques sociales**, Études et résultats nº 1316, Drees, novembre 2024

## Niveau de vie des retraités

- **Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement lors du départ à la retraite**, Études et Résultats nº 1369, Drees, mars 2026
- **Les retraités et les retraites**, édition 2025, Panoramas de la Drees, Drees, juillet 2025
- **Minima sociaux : plus d'un bénéficiaire en cours de carrière sur trois l'est encore après son départ à la retraite**, Études et Résultats nº 1328, Drees, février 2025
- **Les retraités et les retraites, Fiche 09 - Le niveau de vie des retraités**, Panoramas de la Drees, juillet 2025
- **Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population**, Insee Première nº 1940, mars 2023

## Hauts revenus

- **Les ménages à haut patrimoine et haut niveau de vie : plus souvent cadres ou indépendants, quinquagénaires ou sexagénaires**, avec un patrimoine diversifié, France Portrait Social, Insee, 2025
- **Entre 2003 et 2022, le revenu des plus aisés augmente plus vite que celui des autres foyers mais avec une forte volatilité**, France Portrait Social, Insee, 2025
- **Revenus et patrimoine des foyers les plus aisés en France**, DGFiP Analyses nº 08, DGFiP, janvier 2025
- **Faut-il fixer un seuil de richesse ?**, Blog de l'Insee, juillet 2023
- **43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France**, Insee Focus nº 192, mai 2020

## Patrimoine

- **Les héritiers d'un bien immobilier ont en moyenne 54 ans**, les bénéficiaires d'une donation en ont 48, Insee Analyses nº 125, octobre 2026
- **Début 2024, 10 % des ménages détiennent plus de 858 000 euros de patrimoine brut, tandis que 30 % en possèdent moins de 40 000 euros**, Insee Focus nº 371, décembre 2025.
- **Les ménages à haut patrimoine et haut niveau de vie : plus souvent cadres ou indépendants, quinquagénaires ou sexagénaires, avec un patrimoine diversifié**, France Portrait Social, Insee, novembre 2025.
- **La détention de patrimoine des ménages en 2024 Livrets d'épargne et assurance-vie restent les placements financiers préférés des ménages**, Insee Focus nº 354, mai 2025
- **La composition du patrimoine des ménages évolue peu à la suite de la crise sanitaire**, Insee Première, nº 1899, mai 2022

Insee
Mesurer pour comprendre

DESF
Statistique publique
de la fiscalité

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

DESL
Statistique publique
sur les collectivités locales

## 2027 : la statistique publique au service des débats

# Finances publiques, redistribution et services publics


1. Le déficit public est-il causé par un manque de recettes ou trop de dépenses ?
2. Quelle situation patrimoniale des administrations publiques ?
3. Fiscalité : qui paye l'impôt sur les revenus ?
4. Fiscalité : qui paye l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ?
5. Fiscalité : Qui sont les foyers les plus aisés ? Quels impôts payent-ils ?
6. Fiscalité : Et comment sont imposées les entreprises ?
7. Quel est le montant de la fraude fiscale et sociale ?
8. Protection sociale : comment a évolué le financement ?
9. À quoi est utilisé l'argent public ?
10. Quelle est la redistribution opérée par les prestations sociales et les prélèvements directs, mais aussi les services publics ?
11. Quelle satisfaction des usagers vis-à-vis de quelques services publics ?

Références bibliographiques




# Sommaire

1. Le déficit public est-il causé par un manque de recettes ou trop de dépenses ?
2. Quelle situation patrimoniale des administrations publiques ?
3. Fiscalité : qui paye l'impôt sur les revenus ?
4. Fiscalité : qui paye l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ?
5. Fiscalité : Qui sont les foyers les plus aisés ? Quels impôts payent-ils ?
6. Fiscalité : Et comment sont imposées les entreprises ?
7. Quel est le montant de la fraude fiscale et sociale ?
8. Protection sociale : comment a évolué le financement ?
9. À quoi est utilisé l'argent public ?
10. Quelle est la redistribution opérée par les prestations sociales et les prélèvements directs, mais aussi les services publics ?
11. Quelle satisfaction des usagers vis-à-vis de quelques services publics ?

# 1. Le déficit public est-il causé par un manque de recettes ou trop de dépenses ?

**Le déficit de l'ensemble des administrations publiques (APU) s'est établi en 2025 à 5,1 % du PIB**, en baisse de 0,7 point par rapport à 2024. Il était en moyenne égal à 4,3 % dans les années 2010, et à 3,4 % dans les années 2000 (2,9 % hors 2009, année de récession). À titre de comparaison, le déficit public moyen dans la zone euro s'est établi en 2025 à 2,9 % contre 3,0 % en 2024 et 2,5% en moyenne dans les années 2010. Ce déficit peut se décomposer selon les différents niveaux d'administrations publiques. En 2025, le déficit des administrations publiques centrales, dont l'État, s'élève à 4,3 % du PIB, celui des administrations publiques locales à 0,5 % (dont 0,3 % pour les collectivités locales) et celui des administrations de sécurité sociale à 0,2%.

**Les dépenses publiques s'établissent en 2025 à 57,3 % du PIB**, contre 57,0 % en 2024, 57,4 % en moyenne dans les années 2010 et 54,2 % dans les années 2000.

**Les recettes publiques s'établissent à 52,2 % du PIB**, contre 51,2 % en 2024, 53,1 % en moyenne dans les années 2010, et 50,8 % dans les années 2000. La majeure partie de ces recettes est constituée des prélèvements obligatoires (PO, impôts et cotisations sociales) : le taux de PO est de 43,6 % en 2025, contre 42,7 % en 2024 et 44,0 % en moyenne dans les années 2010.

**Par rapport à 2005, l'augmentation du déficit de 1,6 point s'explique comptablement par une augmentation des dépenses de 3,0 points, partiellement compensée par une augmentation des recettes de 1,4 point.** A titre de comparaison, dans la zone euro en 2025, les dépenses publiques s'établissent à 49,8 % du PIB et les recettes publiques à 46,8 % du PIB. Par rapport à 2005, les dépenses publiques ont augmenté dans la zone euro de 2,6 points et les recettes ont augmenté de 2,2 points.

Dans les années 2010, l'augmentation du déficit par rapport à la décennie précédente a été causée par la forte croissance des dépenses en points de PIB, compensée en partie par la croissance des recettes. Ces dernières années, le déficit continue de se creuser, dans un contexte où les dépenses demeurent aussi élevées en points de PIB, tandis qu'une partie des hausses de recettes du début des années 2010 a été annulée. L'interprétation des évolutions de recettes et de dépenses nécessite toutefois une certaine prudence, car le classement entre recette ou dépense n'est pas évident pour de nombreux dispositifs. Prenons le cas des allègements fiscaux et sociaux. Les abattements, exonérations et déductions sont bien enregistrés en moindre recette. C'est par exemple le cas des allègements de cotisations sociales pour les « bas salaires ». En revanche, les crédits d'impôts, parce qu'ils sont restituables, sont intégralement enregistrés en dépenses. Ainsi, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) était comptabilisé comme une dépense (de 0,8 point de PIB en 2018), et non comme une baisse de recettes. Depuis sa transformation en 2019 en baisse de cotisations, il est comptabilisé en baisse de recettes.

**Références** :
**En 2025, le déficit public s'élève à 5,1 % du PIB, la dette publique à 115,6 % du PIB**, Insee, Informations Rapides nº 78, mars 2026.
**Le compte des administrations publiques en 2025**, Insee Première nº2106, mai 2026.
**Dépenses et recettes des administrations publiques**, Insee, Comptes de la nation, 2025.

## 2. Quelle situation patrimoniale des administrations publiques ?

**La dette des administrations publiques (APU), au sens de Maastricht, s'est établie en 2025 à 115,7 % de PIB, en légère progression par rapport à 2024 (112,6 %).** Elle s'établissait en moyenne à 95 % dans les années 2010, et à 67 % dans les années 2000. A titre de comparaison, la dette publique moyenne dans la zone euro s'est établie en 2025 à 87,4 % contre 86,6 % en 2024 et 88% en moyenne dans les années 2010. En 2025, la charge d'intérêts de la dette a représenté 64,7 Md€, soit 3,8 % de l'ensemble des dépenses publiques, contre 4,0 % en moyenne dans les années 2010.
La dette peut être mise en regard des actifs des APU. Si l'on tient compte des actifs financiers les plus liquides (trésorerie et placements de court terme que sont les crédits et les titres de créances négociables), il est possible de calculer une dette des APU nette, qui s'établit en France à 108,5 % du PIB en 2025, en légère progression par rapport à 2024 (104,5 %).
L'Insee publie également chaque année, en collaboration avec la Banque de France, le patrimoine de l'ensemble de la nation (financier et immobilier). **Face à une dette élevée, les administrations publiques disposent également d'actifs financiers et non financiers importants. Au total, les actifs sont supérieurs au passif, si bien que le patrimoine net est évalué en 2024 à 690 Md€, soit 23,5 % du PIB.**
Ce niveau de patrimoine ne peut pas être considéré comme un indicateur de la soutenabilité des finances publiques, car beaucoup d'actifs ne sont pas facilement cessibles. Cette soutenabilité dépend de la capacité de la France à générer suffisamment de recettes publiques issues de l'activité économique future pour financer les engagements futurs de la France (que ceux-ci portent sur le paiement des intérêts de la dette, le versement des pensions de retraite, le financement de la transition écologique ou de l'effort de défense).

**Référence :**
**Le patrimoine économique national en 2024**, Insee et Banque de France, Insee Première nº2081, novembre 2025.

## 3. Fiscalité : qui paye l'impôt sur les revenus ?

**41,5 millions de foyers fiscaux ont déclaré leurs revenus perçus en 2024**, lors de la campagne de déclaration du printemps 2025. **47 % d'entre eux se sont acquittés d'un impôt non nul**, une fois tenu compte des réductions et crédits d'impôts.

**En moyenne, les foyers fiscaux déclarent un revenu fiscal de référence (RFR) de 20 200 € par part et payent un impôt net de 1 350 € par part, soit un taux d'imposition moyen de 6,5 %.** Ces moyennes portent sur l'ensemble des foyers fiscaux, qu'ils aient ou non acquitté l'impôt sur le revenu. Pour les 10 % des foyers au RFR par part le plus élevé, les revenus déclarés sont en moyenne de 67 310 € par part et ils payent un impôt moyen de 10 210 € par part (soit 14,9 % de leur RFR en moyenne).

Si, du fait du barème progressif de l'impôt sur le revenu, seule la moitié des foyers fiscaux payent effectivement cet impôt, il n'est pas le seul impôt acquitté par les ménages. Ainsi la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), assise sur la consommation, ainsi que la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), assises dès le premier euro sur les revenus d'activités et certains revenus de remplacement (chômage, retraites, indemnités journalières suite à un arrêt maladie), sont payés par la quasi-intégralité des résidents en France.

**Référence :**

**L'impôt sur le revenu 2024 a été plus dynamique que les revenus**, DGFiP Statistiques n°41, novembre 2025

## 4. Fiscalité : qui paye l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ?

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) concerne les foyers fiscaux dont le patrimoine immobilier non professionnel a une valeur nette excédant 1,3 M€. L'IFI est calculé en se basant sur la valeur du patrimoine immobilier brut, de laquelle on déduit un abattement forfaitaire de 30 % sur la résidence principale puis les dettes afférentes pour obtenir le patrimoine net imposable. Ce patrimoine est imposé selon un barème progressif, jusqu'à un taux de 1,5 % pour les patrimoines supérieurs à 10 M€.

**En 2025, près de 193 600 foyers sont imposés à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), pour un montant total de 2,3 Md€, en hausse de 8,0 % par rapport à 2024.**

En 2018, année de mise en place de cet impôt, 132 700 foyers ont payé un total de 1,3 Md€ : un effectif et des recettes bien inférieurs à ceux de l'impôt de solidarité sur la fortune (334 600 foyers étaient redevables de l'ISF en 2017, année de sa suppression, pour un montant total de 4,2 Md€). L'assiette de l'ISF était en effet plus large, comprenant le patrimoine financier, mais ne tenait pas non plus compte du patrimoine professionnel.

Les foyers imposés à l'IFI ont des revenus plus élevés que le reste des foyers. Ils déclarent en moyenne 322 100 € par an de revenus par foyer fiscal, sans diviser par le nombre de part fiscale qui n'intervient pas dans le calcul de l'IFI, et payent 60 200 € d'impôts sur leurs revenus de 2024 (contribution exceptionnelle sur les hauts revenus comprise). Ils habitent souvent en Île-de-France et sont davantage en couple et plus âgés que le reste de la population. Les foyers non imposés à l'IFI perçoivent eux en moyenne 35 800 € de revenus par foyer fiscal.

En 2025, 13 300 foyers assujettis à l'IFI (soit 7 % de ceux-ci) n'acquittent pas d'impôt sur les revenus 2024 en raison de revenus faibles ou de réductions et crédits d'impôt (RICI). Ces foyers ont un revenu fiscal de référence médian de 38 900 euros. Ils possèdent un patrimoine immobilier moyen de 2,4 M€ et paient en moyenne 8 100 € d'IFI. La moitié de ces foyers a un déclarant principal âgé de plus de 68 ans. Parmi ces foyers, 4 600 ont un impôt sur le revenu nul avant RICI et 8 800 mobilisent des RICI pour annuler leur impôt.

**Référence :**

**L'impôt sur la fortune immobilière en 2025**, DGFIP Statistiques nº45, avril 2026

## 5. Fiscalité : Qui sont les foyers les plus aisés ? Quels impôts payent-ils ?

**En 2022, les 40 700 foyers déclarant les plus hauts revenus (soit 0,1 % des foyers fiscaux) déclaraient en moyenne un million d'euros de revenus et payaient en moyenne 260 000 € d'impôts sur ces revenus.**
Le revenu moyen des foyers à très hauts revenus (0,1 % les plus aisés) a plus que doublé (+119 %) entre 2003 et 2022, une augmentation nettement plus forte que le reste des foyers fiscaux (+46 %). Les foyers à très hauts revenus tirent une plus grande part de leurs revenus du foncier et des capitaux mobiliers, qui ont crû fortement durant cette période.
En 2022, ces 0,1 % de foyers à très hauts revenus perçoivent 3 % des revenus déclarés par l'ensemble des contribuables, et payent 13 % de l'impôt sur le revenu. Le taux d'imposition moyen de ces foyers a baissé entre 2003 (29,2 %) et 2022 (25,7 %), notamment du fait de la baisse du taux d'imposition de la dernière tranche de revenus, de 48,09 % à 45 %, et de l'augmentation de la part des revenus soumis à un taux proportionnel plutôt qu'au taux progressif.
En termes de patrimoine, les 40 700 foyers déclarant le plus de patrimoine immobilier à l'IFI déclaraient en moyenne 4,6 M€ de patrimoine et 455 000 euros de revenus en 2022. Le seuil d'entrée en termes de patrimoine déclaré pour faire partie de ces 40 700 foyers aux plus hauts patrimoines était d'au mois 2,7 M€.

**Références :**
**Revenus et patrimoine des foyers les plus aisés en France**, DGFiP Analyses n°08, janvier 2025
**Entre 2003 et 2022, le revenu des plus aisés augmente plus vite que celui des autres foyers mais avec une forte volatilité**, France Portrait Social, Insee Références, novembre 2025

## 6. Fiscalité : Et comment sont imposées les entreprises ?

**En 2024, 7,4 millions d'entreprises ont été redevables d'un impôt sur leurs bénéfices pour un résultat fiscal de 259 Md€. Ces bénéfices peuvent être imposés à l'impôt sur les sociétés (IS), pour les personnes morales et les sociétés de capitaux, ou à l'impôt sur le revenu (IR), pour les entrepreneurs individuels.**

2,7 millions d'entreprises assujetties à l'IS ont dégagé un résultat fiscal de 172 Md€, en baisse de 4,9 % par rapport à 2023 (181 Md€). Ce montant résulte de la différence entre 284 Md€ de bénéfices et de 112 Md€ de déficits. Les 1,7 millions d'entreprises bénéficiaires ont payé un impôt sur les sociétés brut de 69 Md€, soit avant prise en compte des réductions d'impôt et de l'imputation de crédits d'impôt. Entre 2017 et 2022, le taux normal d'imposition à l'IS est passé progressivement de 33,3 % à 25 %.

Les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu (IR) ont généré un résultat fiscal de 87 Md€ (+ 3,7 %), résultant de 97 Md€ de bénéfices et 10 Md€ de déficits. L'impôt sur le revenu payé sur ces bénéfices est estimé à 12 Md€.

**En plus de l'imposition des bénéfices, 96 Md€ d'impôts de production ont été collectés auprès des entreprises en 2024.** Ces impôts représentent ainsi 3,3 % du PIB en valeur et 4,4 % de la valeur ajoutée des entreprises (hors administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale et hors banque et assurances). Ces ratios ont connu une diminution après les réformes des impôts de production visant à favoriser la compétitivité des entreprises françaises, notamment à la suite de la crise sanitaire. À titre de comparaison, en 2019, année précédant la réforme des impôts de production, ces derniers représentaient 3,7 % du PIB en valeur et 5,5 % de la valeur ajoutée déclarée.

**Références :**

**L'impôt sur le bénéfice 2024 des entreprises**, DGFiP Statistiques nº39, septembre 2025

**Les impôts de production en 2024**, DGFiP Statistiques nº47, mai 2026

## 7. Quel est le montant de la fraude fiscale et sociale ?

La fraude fiscale est un phénomène difficile à quantifier, de par sa nature dissimulée. Il est par ailleurs difficile de distinguer ce qui relève des omissions et erreurs involontaires et ce qui relève de comportements frauduleux volontaires. Le manque à gagner de TVA dû à la sous-déclaration des entreprises déclarant de la TVA serait compris dans une fourchette de 6 à 10 Md€ par an entre 2010 et 2020, soit 4-5 % du montant de TVA effectivement collecté. Cette estimation est un minorant du manque à gagner sur l'ensemble de la TVA, car elle n'inclut ni les entreprises ne déclarant pas de TVA (à tort ou du fait du régime de la franchise en base de TVA), ni les potentielles irrégularités qui ne seraient pas détectées par les contrôles fiscaux.

En 2019, le secteur du commerce représente la plus grande part de ce manque à gagner (30 %), à hauteur de son poids dans la TVA perçue. En termes relatifs, ce sont dans les activités immobilières et dans l'hébergement et la restauration que les taux de sous-déclaration seraient les plus élevés, à 13 % de la TVA de chaque secteur. Pour 44 % de ce manque à gagner, les irrégularités portent sur la dissimulation ou l'omission d'opérations qui auraient dû être assujetties à la TVA. A partir d'une extrapolation des taux d'irrégularités détectées par le contrôle fiscal, le manque à gagner en matière d'impôt sur les sociétés (IS) dû à la sous-déclaration des entreprises déclarantes a pu être estimé : il serait compris dans une fourchette de 5,5 à 6,3 Md€, soit 10 à 16 % du montant d'IS net effectivement collecté sur la période 2015-2019. Cette estimation est un minorant du manque à gagner, car elle n'inclut ni les entreprises ne déclarant pas d'IS à tort, ni les potentielles irrégularités qui ne seraient pas détectées lors des contrôles réalisés. Le secteur des activités financières, qui pèse pour 31 % de l'IS brut, représente la plus grande part de ce manque à gagner (26 %). C'est dans le secteur de l'hébergement et la restauration que le taux de sous-déclaration serait le plus élevé, à 40 % de l'IS du secteur. 55 %du manque à gagner estimé provient de majorations de charges venant diminuer l'assiette fiscale.

Des travaux sont en cours pour étendre ces estimations aux autres impôts, dont notamment l'impôt sur le revenu.

Enfin, la fraude ne concerne pas que la fiscalité. La fraude à la sécurité sociale est évalué par les caisses de sécurité sociale à 14 Md€ par an. L'essentiel de la fraude demeure concentré sur le recouvrement des cotisations (plus de 52 % de la fraude évaluée). La fraude des assurés arrive en seconde position (36 %), alors que celle des professionnels s'élève à 12 % de l'ensemble.

**Références :**

**Le manque à gagner de TVA en France**, DGFiP Analyses n°07, septembre 2024

**Manque à gagner en matière d'impôt sur les sociétés : à partir des données de contrôle fiscal 2015-2019, une première estimation à 6 Md€**, DGFiP Analyses n°11, octobre 2026

**Note annuelle de suivi et d'évaluation des fraudes sociales**, HCFiPS, janvier 2026

# 8. Protection sociale : comment a évolué le financement ?

La Protection sociale rassemble l'ensemble des régimes de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité (publics ou privés collectifs). **En 2024, les ressources de la protection sociale s'élèvent à environ 997,8 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), soit 34,2 % du PIB.**

Les ressources de la protection sociale sont composées des cotisations (55,6 % des ressources en 2024), des impôts et taxes affectés à la protection sociale (30,0 %, dont 15,3 % pour la CSG et 5,8 % pour la TVA), des contributions publiques (12,7 %) et de ressources diverses (1,7 %). L'importance des cotisations dans les ressources est l'héritage d'une logique globalement assurantielle du système de protection sociale français.

Jusqu'au début des années 1990, les cotisations sociales représentaient plus des trois quarts des ressources du système de protection sociale. À partir des années 1990, des impôts et taxes ont progressivement été affectés au financement de la protection sociale (Itaf). La part des Itaf, négligeable jusqu'en 1970, représente 3,4 % des recettes en 1990 et 30,0 % en 2024.

**La diversification des ressources de la protection sociale répond à plusieurs objectifs** : la recherche d'une assiette plus stable en période de conjoncture difficile ; la recherche d'une justice sociale accrue en faisant contribuer les revenus du capital et pas seulement ceux du travail ; la volonté de limiter le coût du travail ; l'adaptation du financement de la protection sociale à son évolution, la logique purement assurantielle/bismarkienne des débuts ayant évolué avec la création de prestations non contributives (allocations familiales, minimum vieillesse, etc.) ou l'extension de la couverture sociale au-delà des cotisants (Assurance maladie). C'est dans cette logique qu'a été instaurée la contribution sociale généralisée (CSG) en 1991. Sa création et sa montée en charge allaient de pair avec des baisses de taux de cotisations salariales, notamment ceux du risque maladie.

Des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires ont également été mises en place à partir de 1993 pour soutenir les créations d'emploi via une baisse du coût du travail. De nouveaux prélèvements ont été institués et développés (forfait social, contribution de solidarité pour l'autonomie, taxes sur le tabac, etc.), ce qui tend à augmenter la part des Itaf.

En 2018 et 2019, la bascule entre cotisations sociales et Itaf s'est accentuée en raison d'allègements de cotisations compensés par des hausses d'Itaf (hausse de la CSG et de la part de la taxe sur la valeur ajoutée [TVA] affectées pour la protection sociale). À partir de 2019, la contribution de la TVA est ainsi devenue significativement plus importante dans les ressources.

Les contributions publiques, dotations et transferts budgétaires de la puissance publique finançant des dépenses de solidarité, représentent 12,7 % des ressources de la protection sociale en 2024, contre 17,7 % en 1959.

**Références :**
**La protection sociale en France et en Europe en 2024 - Résultats des comptes de la protection sociale**, Panoramas de la Drees, décembre 2025 (prochaine parution : décembre 2026)
**Les dépenses sociales ont augmenté partout en Europe entre 2007 et 2023, à quelques exceptions près**, Études et Résultats nº 1357, Drees, décembre 2025

## 9. À quoi est utilisé l'argent public ?

L'Insee publie chaque année la répartition des dépenses publiques par fonction. La dernière année disponible est 2024. **En 2024, la protection sociale (hors santé) représente environ 41 % des dépenses publiques, la santé 16 %, les affaires économiques 10 %, l'éducation 9 % et la défense 3 %.**

En comparant la structure des dépenses publiques entre 2014 et 2024, il ressort que :

- Le poids de la santé dans les dépenses publiques a augmenté de 1,3 point (de 14,3 à 15,6 %). La forte hausse des dépenses suite à la crise sanitaire ne s'est pas résorbée depuis, contrairement aux dépenses des affaires économiques. Ces dernières ont fortement augmenté suite à la pandémie de 2020 puis à la résurgence de l'inflation en 2022-2023, mais elles représentent en 2024 0,6 point de PIB de moins qu'en 2014 en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE comptabilisé en dépense) en allègement de cotisations sociales (comptabilisé en moindres recettes).
- La part de la protection sociale (hors santé) dans les dépenses publiques recule de 0,5 point entre 2014 et 2024 (de 42,0 % à 41,5 %). Ce recul combine une relative stabilité du poids des dépenses de retraite (+0,2 point), des baisses concernant la famille (-0,4 point) et le chômage (-0,4 point) et des hausses pour la maladie (+0,4 point, principalement les indemnités journalières) et l'exclusion sociale (+0,4 point, prime d'activité notamment).
- La part consacrée à la défense augmente de 0,4 point (pour atteindre 3,2 % du total des dépenses publiques) et celles de "l'ordre et la sécurité publics" de 0,3 point (3,1 % du total). Celle consacré à l'enseignement baisse de 0,2 point.
- A noter que ce qu'on appelle « services généraux » a également diminué depuis 2014 (baisse de 1,1 point), en grande partie sous l'effet de la baisse de la charge d'intérêts de la dette.

Sur plus longue période, de 2004 à 2024, la part des dépenses de protection sociale (yc santé) dans les dépenses publiques a augmenté de 2,7 points, de 54,3 % à 57,0 %. A contrario, la part de la masse salariale des agents publics dans les dépenses publiques a décru de 2,5 points, de 24,2 % en 2004 à 22,5 % en 2014 puis 21,7 % en 2024.

**Référence :**
**Usage de l'argent public : les dépenses publiques par fonction en 2024**, Insee Première nº2093, févier 2026.

## 10. Quelle est la redistribution opérée par les prestations sociales et les prélèvements directs, mais aussi les services publics ?

Dans son sens courant, le Larousse la définit comme l'« *ensemble des opérations à partir desquelles une partie des revenus de certains agents économiques se trouve reversée au profit d'autres* ». Cette définition très générale laisse ouverte une question essentielle : quels prélèvements et quels transferts publics faut-il considérer comme relevant de la redistribution ?
**Quelle que soit l'approche de la redistribution retenue, le système fiscal et social réduit fortement les inégalités de revenus** (rapportés aux unités de consommation). L'ampleur mesurée de cette réduction dépend toutefois du périmètre retenu : les notions de revenu avant redistribution, de prélèvements et de transferts ne sont pas les mêmes suivant trois approches.

- Dans une première approche **strictement monétaire**, avec une définition proche de celle retenue dans la statistique sociale, le revenu avant redistribution des 10 % des personnes les plus aisées est en 2023 environ 14 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes ; la redistribution opérée par les prestations sociales en espèces et les principaux impôts directs (impôt sur le revenu, CSG et CRDS) permet de réduire cet écart à environ 7, soit une division par deux. Dans cette approche, comme dans les deux suivantes, les personnes sont classées selon leur niveau de vie usuel, à savoir leur niveau de vie après redistribution correspondant à cette première approche.
- Dans une deuxième approche, qui prend notamment en compte les **transferts sociaux en nature**, principalement les dépenses de santé, d'éducation et de logement dont bénéficient les ménages, et qui considère les retraites et les allocations chômage comme des transferts (et donc non intégrés dans le revenu avant redistribution), l'écart en 2023 entre les revenus des 10 % les plus aisés et les plus modestes, de 20 environ avant redistribution tombe à un peu moins de 4 (3,7) ; les transferts sociaux en nature, notamment les services de santé et d'éducation, contribuent fortement à la réduction des inégalités.

- Dans une troisième approche encore plus large, qui consiste à répartir l'**intégralité du revenu national** aux ménages moyennant des hypothèses, en 2023, les 10 % de personnes les plus aisées ont un revenu après transferts publics 3,5 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes, contre 26 fois avant transferts publics. Un peu plus de la moitié des personnes (56 %) reçoivent plus qu'elles ne versent. Cette part de bénéficiaires nets varie fortement selon le niveau de vie : de 99 % parmi les 10 % les plus modestes à 18 % parmi les 10 % les plus aisés.

**Pourquoi différentes approches de la redistribution ?**

- La redistribution n'est pas, en tant que telle, un concept défini par la **statistique publique**. Celle-ci a en revanche **défini et mesuré de longue date la redistribution monétaire et son impact sur les niveaux de vie**. La redistribution monétaire mesure l'effet des prestations sociales monétaires non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, prime d'activité), qui visent à aider les personnes et les familles à faire face à leurs besoins et qui, soit parce qu'elles sont sous conditions de ressources, soit parce qu'elles bénéficient davantage aux plus modestes, conduisent à réduire les écarts de niveaux de vie, ainsi que l'effet des principaux prélèvements directs non contributifs, l'impôt sur le revenu et les contributions sociales (CSG/CRDS). Les retraites et les allocations chômage, qui sont conçues pour remplacer un revenu d'activité, sont en revanche intégrées au revenu avant redistribution monétaire dans cette statistique dite sociale. Cette approche a l'avantage de reposer sur des données individuelles, fiscales et sociales, et de définir un revenu avant redistribution assez proche du revenu déclaré à l'administration fiscale. Elle permet notamment de comparer le taux de pauvreté avant et après redistribution monétaire.
- **Les comptes nationaux distribués (CND) apportent depuis quelques années une vision complémentaire et plus large.**
  Un premier élargissement consiste à considérer l'ensemble du compte des ménages – le secteur S14 de la comptabilité nationale. On mesure alors l'effet de la redistribution en comparant le revenu primaire des ménages, issu principalement de leur travail et de leur patrimoine, à leur revenu après prélèvements et prestations. Deux différences importantes apparaissent par rapport à la redistribution monétaire traditionnelle.
  D'abord, l'ensemble des prélèvements et des prestations monétaires sont pris en compte, y compris les prestations contributives et les cotisations sociales qui les financent. C'est notamment le cas des des retraites, allocations chômage ou indemnités journalières, ce que l'on appelle parfois les revenus différés du travail. Ensuite, les CND intègrent les transferts sociaux en nature, principalement les dépenses de santé, d'éducation et de logement dont bénéficient les ménages.

La prise en compte des transferts sociaux en nature, notamment les dépenses de santé et d'éducation, conduit à mesurer un effet plus important de la redistribution sur la réduction des inégalités. Le revenu primaire moyen des 10 % les plus aisés est environ 20 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Avec un revenu avant redistribution défini de manière plus proche de celui retenu dans l'approche monétaire, ce rapport serait plutôt de l'ordre de 14. Il tombe à 7,1 après prélèvements et prestations monétaires (contre 7,3 pour les niveaux de vie de la statistique sociale), puis autour de 3,7 lorsque sont également pris en compte les transferts sociaux en nature.

Les CND permettent d'aller encore plus loin en élargissant le raisonnement à l'ensemble de l'économie nationale (le secteur S1 de la comptabilité nationale). L'intégralité du revenu national est alors répartie entre les ménages, y compris les revenus initialement attribués aux entreprises ou aux administrations publiques. On peut procéder ainsi si l'on considère que les ménages sont in fine les destinataires des revenus primaires des autres secteurs institutionnels, en particulier, s'agissant des entreprises, en tant qu'actionnaires pour ce qui concerne les profits non distribués.

En contrepartie, l'ensemble des prélèvements – y compris ceux qui pèsent sur les entreprises – et l'ensemble des prestations et services publics (y compris les dépenses « collectives », telles la défense ou la police) sont pris en compte. Cette approche présente deux avantages : elle est complète, puisque tous les flux sont intégrés, et cohérente, puisque revenus, prélèvements et prestations sont retracés dans un même cadre comptable. Mais elle présente l'inconvénient de reposer sur plusieurs conventions qu'il faut avoir en tête pour bien interpréter les résultats. Au total, avec cette version élargie de la redistribution, on trouve que 56 % des personnes reçoivent plus qu'elles ne versent, pour un gain moyen annuel de 23 900 euros. Cette proportion est de 73 % pour les familles monoparentales, et de 30 % pour les couples avec 1 ou 2 enfants.

**En résumé, il n'existe donc pas une mesure unique de la redistribution : sa définition dépend de la question posée.**

**Références :**

**Revenus des ménages élargis à l'ensemble de l'économie - La redistribution opérée par les pouvoirs publics nationaux rehausse le niveau de vie élargi des ménages au prix d'un endettement public**, Insee-Analyse nº118, avril 2026

**Compte des ménages par catégories en 2023 - Bien qu'atténuées par les transferts sociaux, les inégalités se sont creusées**, Insee-Analyse nº119, avril 2026

## 11. Quelle satisfaction des usagers vis-à-vis de quelques services publics ?

La réponse à cette question sera apportée prochainement.

Références bibliographiques

# Finances publiques, redistribution et services publics

# Sommaire


1. Dette publique, déficit public, dépenses et recettes
   - Des chiffres essentiels
   - Ouvrage de référence
   - Quelques études approfondies
2. Les principaux impôts
   - Sélection de quelques études
3. Financement de la protection sociale, santé, retraites
   - Plusieurs ouvrages de référence
   - Quelques études approfondies sur les dépenses sociales et les retraites
4. Bilan de la redistribution socialo-fiscale du point de vue des comptes nationaux
   - Études annuelles
   - Quelques études approfondies
5. Qualité des services publics

**L'Insee publie chaque année** en mars de l'année N **le déficit public et la dette publique** au sens de Maastricht de l'année N-1, puis les actualise en mai à l'occasion des comptes de la nation, qui détaillent en particulier les **recettes et dépenses des différents sous-secteurs des administrations publiques (APU)** (administrations centrales, administrations locales et administrations de sécurité sociale). La plupart de ces séries sont disponibles depuis 1978. L'Insee publie également en cours d'année, chaque trimestre, des estimations des niveaux du déficit public et de la dette publique du trimestre précédent.
**Les services statistiques ministériels publient également des informations plus détaillées sur certains domaines des APU** : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) sur les retraites, la santé et la protection sociale, le Département des études et des statistiques locales (DESL) de la DGCL sur les finances des collectivités territoriales, et le Département des études et statistiques fiscales (DESF) de la DGFiP sur les principaux impôts et leurs contribuables.
L'Insee met en ligne au cours du 3ème trimestre de l'année N, **en lien avec la Banque de France, le patrimoine de la nation** de l'année N-1 (et en particulier celui des administrations publiques), et à la fin de l'année la ventilation par fonction des dépenses publiques de l'année N-1, ici encore détaillées par sous-secteurs des APU.
**Enfin, l'Insee publie depuis 2023 une mesure élargie de la redistribution**, fondée sur les comptes nationaux distribués. Cette approche complète les analyses de la redistribution monétaire publiées de longue date par l'institut, en garantissant la cohérence avec la comptabilité nationale et en prenant en compte l'ensemble des interventions publiques bénéficiant aux ménages, notamment les services publics individualisables tels que la santé ou l'éducation. Les analyses de la redistribution monétaire, quant à elles, se limitent aux prélèvements et prestations monétaires dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages.

# 1. Dette publique, déficit public, dépenses et recettes

## Des chiffres essentiels

**Publications annuelles :**

- Insee - **En 2025, le déficit public s'élève à 5,1% du PIB, la dette publique à 115,6% du PIB**, Informations Rapides nº 78, mars 2026 (première évaluation)
- Insee- **Le compte des administrations publiques en 2025**, Insee Première nº2106, mai 2026 (avec une deuxième évaluation, très peu révisée du déficit public et de la dette publique)
- Insee- **Usage de l'argent public : les dépenses publiques par fonction en 2024**, Insee Première nº2093, févier 2026.

- Insee- **Le patrimoine économique national en 2024**, Insee et Banque de France, Insee Première nº2081, novembre 2025.

**Publications trimestrielles :**

- Insee - **A la fin du 1er trimestre 2026, le ratio de dette publique s'établit à 117,5% du PIB**, Informations rapides nº158, juin 2026

**Chiffres clés :**

- Insee - **Tableau de bord de l'économie française – Finances publiques, Insee, chiffres clés**

DESL – Les collectivités locales en chiffres :

- **Les finances des administrations publiques locales**, DGCL, chapitre 3, juin 2026
- **Les finances des collectivités locales**, DGCL, chapitre 4, juin 2026

### Ouvrage de référence

**Espace thématique de référence sur les comptes nationaux** : cet espace recense les publications de la comptabilité nationale, représentation globale détaillée et chiffrée de l'activité économique de la France. Son principal agrégat est le produit intérieur brut (PIB). Il se décline en comptes annuels, trimestriels et thématiques, ainsi qu'en comptes « augmentés » qui visent à produire des analyses « au-delà du PIB », dans les dimensions environnementales (comptes carbone) et sociale (inégalités et redistribution avec les comptes par catégories de ménages, cf. plus bas).

### Quelques études approfondies

- **Engagements implicites du système de retraite : sont-ils une autre forme de dette ?**, Insee, billet de blog, février 2026.
- **Dépenses et recettes des comptes publics**, Insee, billet de blog, octobre 2025

## 2. Les principaux impôts

Le Département des études et statistiques fiscales (DESF), rattaché à la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP), publie des statistiques et des études sur la fiscalité sur son site : **https://www.impots.gouv.fr/etudes-et-statistiques**.

Les statistiques et études y sont regroupées par type d'impôt : impôt des particuliers, des entreprises ou impôts locaux. Les chiffres présentés dans cette fiche peuvent être retrouvés, avec des détails supplémentaires, dans les pages consacrés à l'**impôt sur le revenu**, à l'**impôt sur la fortune immobilière**, à la **TVA** ou à l'**imposition des bénéfices**.

### Sélection de quelques études

- **Les impôts de production en 2024**, DGFiP Statistiques nº47, mai 2026
- **L'impôt sur la fortune immobilière en 2025**, DGFIP Statistiques nº45, avril 2026
- **L'impôt sur le revenu 2024 a été plus dynamique que les revenus**, DGFiP Statistiques nº41, novembre 2025
- **L'impôt sur le bénéfice 2024 des entreprises**, DGFiP Statistiques nº39, septembre 2025
- **Revenus et patrimoine des foyers les plus aisés en France**, DGFiP Analyses nº08, janvier 2025
- **Le manque à gagner de TVA en France**, DGFiP Analyses nº07, septembre 2024

## 3. Financement de la protection sociale, santé, retraites

### Plusieurs ouvrages de référence

La Drees édite chaque année un ouvrage de référence, qui analyse les principaux résultats des comptes de la protection sociale pour la France et pour l'ensemble des pays européens. Les résultats des comptes de la protection sociale couvrent l'ensemble des risques sociaux (maladie, invalidité et accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse-survie, famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion). Au-delà de l'exercice comptable, il retrace l'évolution des politiques sociales en France et en Europe.

- **La protection sociale en France et en Europe en 2024 - Résultats des comptes de la protection sociale - Édition 2025**, Panorama de la Drees, Drees, décembre 2025 (actualisation à paraître en décembre 2026)

Le panorama sur les retraités et les retraites rassemble les éléments de cadrage et les chiffres clés permettant d'appréhender la question des retraites, premier poste de dépenses de la protection sociale, et celle de l'invalidité. Il met à disposition les données actualisées sur les effectifs de retraités, les montants de pension et les âges de départ à la retraite.

- **Les retraités et les retraites – Édition 2026**, Panorama de la Drees, octobre 2026

L'ouvrage sur les dépenses de santé présente les comptes de la santé, analyse la consommation et le financement des soins de santé et des biens médicaux et les replace dans une perspective internationale. Il s'agit de la seule publication proposant une vision de l'ensemble des dépenses de santé quel que soit leur financeur (Assurance maladie, État, collectivités locales, organismes complémentaires ou directement ménages. La publication de ce panorama est accompagnée de la diffusion de jeux de données qui permet d'explorer à un niveau fin les dépenses de santé par poste et par financeur.

- **Les dépenses de santé en 2025 - Résultats des comptes de la santé-Édition 2026**, Panoramas de la Drees, Drees, octobre 2026

**Une bibliographie très détaillée sur les publications de la Drees en matière de santé, de perte d'autonomie et de handicap est disponible dans le thème « Santé, perte d'autonomie et vieillissement, handicap ».**

## Quelques études approfondies sur les dépenses sociales et les retraites

- **Les dépenses sociales ont augmenté partout en Europe entre 2007 et 2023, à quelques exceptions près**, Études et Résultats nº 1357, Drees, décembre 2025
- **Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement lors du départ à la retraite**, Études et Résultats nº 1369, Drees, mars 2026
- **Trente ans de réformes abaissant l'âge de départ à la retraite à taux plein : quelles conséquences sur les inégalités de durée de retraite ?** Les Dossiers de la Drees nº125, Drees, novembre 2024

## 4. Bilan de la redistribution socialo-fiscale du point de vue des comptes nationaux

### Études annuelles

- **Revenus des ménages élargis à l'ensemble de l'économie - La redistribution opérée par les pouvoirs publics nationaux rehausse le niveau de vie élargi des ménages au prix d'un endettement public**, Insee-Analyse nº118, avril 2026
- **Compte des ménages par catégories en 2023 - Bien qu'atténuées par les transferts sociaux, les inégalités se sont creusées**, Insee-Analyse nº119, avril 2026
- **Comptes nationaux par catégories de ménages en 2022- Transferts monétaires et services publics augmentent de 16 % le niveau de vie au milieu de l'échelle**, Insee Première nº2022, novembre 2024b

### Quelques études approfondies

- **Consommation et épargne par catégories de ménages en 2022**, Les ménages les plus aisés épargnent un quart de leur revenu, les plus modestes n'épargnent pas, Insee Focus nº338, novembre 2024.
- **Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics**, in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

## 5. Qualité des services publics

Les références bibliographiques seront complétées prochainement.

Insee
Mesurer pour comprendre

2027 : la statistique publique au service des débats

# Démographie : évolutions récentes et à venir


1. Comment la population a évolué dans le passé récent ? Comment pourrait-elle évoluer à l'avenir ?
2. La baisse des naissances : une tendance durable ? Quelles conséquences ?
3. Le vieillissement de la population : une fatalité ? Quelles conséquences ?
4. Comment évolue la vie en couple et en famille ? Dans quelles familles vivent les enfants mineurs ?

Références bibliographiques




# Sommaire

1. Comment la population a évolué dans le passé récent ? Comment pourrait-elle évoluer à l'avenir ?

2. La baisse des naissances : une tendance durable ? Quelles conséquences ?

3. Le vieillissement de la population : une fatalité ? Quelles conséquences ?

4. Comment évolue la vie en couple et en famille ? Dans quelles familles vivent les enfants mineurs ?

# 1. Comment la population a évolué dans le passé récent ? Comment pourrait-elle évoluer à l'avenir ?

**Au 1er janvier 2026, la population résidant en France est estimée à 69,1 millions d'habitants** : 66,8 millions en France métropolitaine et 2,3 millions dans les cinq départements d'outre-mer. Au 1er janvier 2024, la France représente 15 % de la population de l'Union européenne à 27 pays (UE) et en est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne (19 %). En 2025, la population continue de croître, au rythme de +0,25 % sur un an, rythme nettement inférieur à celui observé depuis plus de 50 ans (autour de +0,5 % en moyenne par an entre 1970 et 2026).

**Depuis 2018, la croissance de la population est essentiellement portée par le solde migratoire**, soit l'écart entre les entrées et les sorties sur le territoire (ces entrées et ces sorties concernant aussi bien des personnes immigrées que des personnes non immigrées). L'année 2025 marque cependant un tournant sur le plan démographique : pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le solde naturel, qui est l'écart entre le nombre de naissances et celui des décès, devient négatif : -3 900 personnes. La croissance de la population en 2025 devient ainsi exclusivement portée par le solde migratoire. Un solde naturel négatif avait déjà été observé lors des deux Guerres mondiales et certaines années avant 1939 (par exemple en 1929).

L'inversion du signe du solde naturel n'est en elle-même pas une surprise pour les démographes, qui se posaient la question du « quand » plutôt que la question du « si ». En effet, le solde naturel diminue régulièrement depuis 2007, mis à part quelques sursauts. Cependant, ce qui frappe, c'est la vitesse à laquelle il s'est réduit sur la période récente : en 2019, il était encore de +140 000. La baisse s'est poursuivie ensuite, sous l'effet combiné d'une chute des naissances, due à la baisse de la fécondité, et d'une hausse des décès, due au vieillissement des générations nombreuses du baby boom et temporairement à la surmortalité durant la crise sanitaire.

**Les projections de population de l'Insee permettent d'explorer différents futurs démographiques possibles d'ici 2070**, en fonction de différentes hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations. Le scénario central des projections de 2026 retient comme hypothèses : une poursuite de la baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) jusqu'à 1,45 enfant par femme en 2028 (il était de 1,56 en 2025), puis une stabilisation ; une poursuite de la hausse de l'espérance de vie à la naissance, jusqu'à 89,5 ans pour les femmes et 86,7 ans pour les hommes en 2070 (elle était en 2025 de 85,9 ans pour les femmes et de 80,3 ans pour les hommes) ; un solde migratoire constant à +150 000 personnes par an.

Selon ces hypothèses centrales, la France compterait 65,9 millions d'habitants en 2070, soit 3,2 millions de moins qu'en 2026. La population augmenterait légèrement jusqu'en 2037 pour atteindre 69,8 millions d'habitants. Cette croissance démographique tiendrait exclusivement au solde migratoire, le solde naturel étant négatif à partir de 2025. À partir de l'année 2037, le solde migratoire ne compenserait plus le déficit naturel et la population commencerait donc à diminuer. L'évolution du nombre d'habitants en France d'ici 2070 dépend surtout des hypothèses de fécondité et de solde migratoire ; selon que l'on abaisse ou élève l'une ou l'autre de ces hypothèses, il y aurait entre 61 et 71 millions de personnes en France en 2070.

**Dans les collectivités d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie**, le nombre d'habitants s'élève à environ 600 000. Dans ces territoires, la responsabilité du service statistique public n'est pas la même que dans les départements et régions d'outre-mer, mais l'Insee y a une responsabilité explicite pour le recensement de la population et l'établissement des populations. En 2023, selon le dernier recensement de la population dont les résultats sont publiés chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone, Saint-Martin compte 31 200 habitants, Saint-Barthélémy 10 700 et Saint-Pierre-et-Miquelon 5 800. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, des recensements généraux de la population sont organisés tous les cinq ans par l'Insee en collaboration avec les instituts statistiques locaux. La Polynésie française compte 278 800 habitants en 2022, la Nouvelle-Calédonie 264 600 habitants en 2025 et Wallis-et-Futuna 11 200 habitants en 2023.

**Références** :

**Bilan démographique 2025 – En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**, Insee Première nº 2087, janvier 2026

**Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse**, Insee Première nº 2108, juin 2026

**La statistique publique dans les Outre-mer**, Insee, Édition 2026

## 2. La baisse des naissances : une tendance durable ? Quelles conséquences ?

En 2025, 643 905 bébés sont nés en France, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2024. Depuis 2010, dernier point haut, les naissances diminuent. Sur le champ constant de la France hors Mayotte, le nombre de naissances en 2025 est inférieur de 24 % à son niveau de 2010, soit de -197 000.

**Le nombre de bébés baisse depuis 15 ans en France parce que les gens ont moins d'enfants**. En effet, les naissances sont liées à deux facteurs : le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et leur fécondité, c'est-à-dire les enfants qu'elles ont. La baisse du nombre de naissances s'explique principalement, et même uniquement depuis 2016, par le recul de la fécondité. En effet le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans est stable depuis 2016 et augmente même légèrement sur la période récente. La fécondité diminue en revanche depuis 2010, comme en atteste l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), qui est le nombre d'enfants qu'aurait une femme (ou un homme) tout au long de sa vie dans les conditions de fécondité de l'année. Il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025, contre 2,03 en 2010 ; au plus haut du baby boom, il était à plus de 3 enfants par femme. Il faut remonter à la fin de la Première Guerre mondiale pour retrouver un ICF aussi bas qu'en 2025. L'ICF des hommes s'établit au même niveau que celui des femmes ; depuis le milieu des années 1960, l'ICF des hommes est très similaire à celui des femmes.
Pour les femmes, la baisse de la fécondité a d'abord concerné uniquement les mères les plus jeunes, reflet du recul de l'âge au premier enfant : en effet, en 2023, les femmes ont leur premier enfant à 29,1 ans en moyenne, soit 5,1 ans plus tard qu'en 1974. Cependant, depuis le début des années 2020, la fécondité de mères plus âgées marque également le pas.

**La tendance à la baisse de la fécondité est-elle durable ?** Un retournement semble peu probable. La baisse de la fécondité des femmes concerne la majeure partie des pays de l'Union européenne (UE) et du monde. La France est même plutôt bien située par rapport à ses voisins européens, en deuxième position en termes d'ICF. En 2024, dernière année où les données européennes sont disponibles, l'ICF moyen dans l'UE s'établit à 1,34 enfant par femme, contre 1,61 en France. En Allemagne par exemple, il s'établit à 1,36 enfant par femme. L'ICF le plus élevé est en Bulgarie (1,81).
La baisse de la fécondité en France est probablement appelée à se prolonger, car le nombre d'enfants souhaité par les moins de 30 ans a diminué entre 2005 et 2024, comme le montre l'enquête Erfi 2 conduite en 2024 par l'Ined. Cette baisse touche tous les groupes sociaux, mais plus fortement les jeunes. Elle tient en partie à la manière dont les individus conçoivent la famille et les rôles de genre dans la société, ainsi qu'à la manière dont ils appréhendent l'avenir, notamment le

changement climatique ; ce sont des facteurs de nature plutôt structurelle, a priori peu susceptibles de se retourner à court terme.

Enfin, la descendance à 30 ans des femmes nées après la Seconde Guerre mondiale baisse de génération en génération. Pour celles nées jusqu'en 1985, cela reflète surtout le décalage de l'âge à la maternité. En effet, pour toutes ces générations, la descendance finale, donc le nombre d'enfants qu'elles ont eus à 50 ans, atteint, voire dépasse, 2 enfants par femme. Pour celles nées après 1985, la descendance à 30 ans continue de baisser : à 30 ans, les femmes nées en 1995 ont eu 0,85 enfant en moyenne, contre 1,10 pour celles nées en 1985 et 1,30 pour celles nées en 1965. D'après les experts ayant répondu à la consultation lancée par l'Insee dans le cadre de ses projections de population réalisées en 2026, l'ICF continuera probablement de diminuer ; le scénario central des projections de population de l'Insee retient ainsi une poursuite de la baisse de la fécondité jusqu'à 1,45 enfant par femme en 2028, puis une stabilisation d'ici 2070, avec comme corollaire une descendance finale de moins de deux enfants par femme (1,93 pour la génération des femmes nées en 1990, 1,74 pour la génération des femmes nées en 1995).

**Quelles conséquences de la baisse de la fécondité ?** D'après le scénario central des projections de population, le nombre de naissances devrait diminuer jusqu'en 2028, puis se stabiliser autour de 600 000 naissances par an jusqu'au milieu des années 2040. À compter de cette date, le nombre de naissances diminuerait malgré la stabilité de l'ICF projeté, par effet « boule de neige » : la baisse du nombre de bébés d'aujourd'hui engendre une baisse du nombre de parents potentiels de demain ; en 2070, 476 000 naissances auraient lieu en France, soit 168 000 de moins qu'en 2025. À l'inverse, les décès ne cesseraient d'augmenter et leur nombre dépasserait 800 000 dès le début des années 2040, selon le scenario central des projections démographiques. Au total, en un siècle, le solde naturel s'inverserait, passant de +308 000 en 1970 à -4 000 en 2025 et -343 000 en 2070.
Ces projections annoncent une évolution profonde de la société française. La population devrait diminuer à partir de l'année 2037, le solde migratoire – de 150 000 par an dans le scénario central – ne compensant plus le déficit naturel. La structure par âge serait complètement modifiée : en 2025, les personnes âgées de moins de 20 ans sont aussi nombreuses que celles âgées de 65 ans ou plus ; en 2070, elles seraient deux fois moins nombreuses. Le nombre de personnes d'âge actif, de 20 à 64 ans, se stabiliserait jusqu'au milieu des années 2040 avant de diminuer.

De telles évolutions démographiques devraient avoir des conséquences sur les services publics ou privés (accueil des jeunes enfants, nombre et taille des classes sur le territoire, hébergement des personnes âgées et prise en charge de la perte d'autonomie notamment). Elles pourraient engendrer des tensions sur le marché du travail (moins d'actifs) et auraient un impact notable sur le financement du modèle social, notamment les retraites.

Bien sûr, ces projections démographiques ne sont pas des prévisions. Tout dépendra à l'avenir de la façon dont la fécondité va effectivement évoluer, ainsi que l'immigration. Toutefois, si la baisse de la population d'ici 2070 n'est que probable, son vieillissement est quant à lui certain.

**Références :**

**Bilan démographique 2025 – En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**, Insee Première nº 2087, janvier 2026

**Les naissances en 2025 – Poursuite de la baisse des naissances**, Insee Focus nº 383, juillet 2026

**Un premier enfant à 29,1 ans en 2023 : un âge qui continue d'augmenter**, Insee Focus nº 356, juillet 2025

**Les Françaises et les Français veulent moins d'enfants**, Ined, Population & Sociétés nº 635, juillet 2025

**Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse**, Insee Première nº 2108, juin 2026

**Actualisation des projections de la population en France à l'horizon 2070 : quelles hypothèses retenir ?**, Insee, billet de blog, avril 2026

**Projections d'effectifs scolaires à horizon 2035**, Depp, Note d'Information nº 26-09, avril 2026

## 3. Le vieillissement de la population : une fatalité ? Quelles conséquences ?

**Entre 2026 et 2070, le nombre d'habitants de 65 ans ou plus augmenterait de 5,8 millions** ; il passerait de 15,3 millions en 2026 à 21,1 millions en 2070, selon le scénario central des dernières projections de population de l'Insee qui table sur une poursuite de la baisse des risques de décès par sexe et âge observée de 2005 à 2025 (hors les années 2020-2022 marquées par une surmortalité exceptionnelle). Le nombre d'habitants de moins de 45 ans diminuerait de 8,9 millions, en lien avec la baisse des naissances, passant de 36,3 millions en 2026 à 27,3 millions en 2070. Enfin, la population âgée de 45 à 64 ans serait quasiment stable, avec 17,5 millions de personnes en 2026, comme en 2070. Au total, en 2026, 22 % de la population a 65 ans ou plus, soit presque autant que les moins de 20 ans ; en 2070, 32 % de la population aurait 65 ans ou plus, soit le double des moins de 20 ans.
Cet élargissement du sommet de la pyramide des âges s'explique notamment par les progrès passés et à venir de l'espérance de vie, ainsi que, dans une moindre mesure, par le solde migratoire positif et l'avancée en âge d'immigrés souvent arrivés sur le territoire aux âges actifs. En 2070, l'espérance de vie à la naissance pourrait atteindre 89,5 ans pour les femmes et 86,7 ans pour les hommes d'après le scénario central des projections de population. De 2025 à 2070, elle augmenterait en moyenne de 0,8 an tous les dix ans pour les femmes et 1,4 an pour les hommes, soit un rythme nettement moins soutenu que lors des 45 dernières années (de 1981 à 2025), où les gains moyens respectifs étaient de 1,7 an et 2,2 ans tous les dix ans.

**La hausse du nombre de personnes âgées serait essentiellement portée par celle des personnes de 80 ans ou plus, dont le nombre augmenterait de 4,6 millions**, contre 1,2 million pour les personnes âgées de 65 à 79 ans. Il y aurait ainsi 8,9 millions de personnes de 80 ans ou plus en 2070, contre 4,3 millions en 2026. La hausse notable des personnes âgées de 80 ans ou plus s'explique aussi par le fait que ces générations sont peu nombreuses en 2026, car elles sont nées avant le baby-boom.
En 2026, le nombre de centenaires en France est estimé à 37 000. En 2070, selon le scénario central, la France pourrait en compter 160 000, soit 4 fois plus. Si la hausse de l'espérance de vie s'avérait plus forte et si le solde migratoire était plus élevé que dans le scénario central, jusqu'à 360 000 centenaires pourraient vivre en France en 2070, contre 90 000 dans le cas contraire.

**Le vieillissement de la population française n'est pas un phénomène nouveau**. Depuis 1926, le nombre de 65 ans ou plus double tous les 50 ans : la France comptait 3,7 millions de seniors en 1926, 7,1 millions en 1976 et 15,3 millions en 2026. Le rythme de croissance à venir jusqu'en 2070, d'après le scénario central des projections de population, serait cependant un peu inférieur à celui constaté par le passé : le nombre de seniors serait multiplié par 1,4 entre 2026 et 2070, contre 2,0 sur une durée identique entre 1982 et 2026.
L'augmentation du nombre de seniors ne signifie pas nécessairement que la France vieillit. Elle vieillit seulement si l'effectif des seniors augmente plus rapidement que celui des 0-64 ans, c'est-à-dire si la part des seniors dans la population augmente. C'est le cas depuis la fin du 19e siècle en France. La part de seniors était de 7 % en 1870. Elle est passée à 9 % en 1920, 13 % en 1970, puis 22 % en 2026 et pourrait être de 32 % en 2070.

**D'ici 2040, la poursuite du vieillissement de la population est inéluctable et son ampleur connue**. En effet, elle dépend surtout du passé, c'est-à-dire de l'augmentation de l'espérance de vie qui s'est déjà produite, ainsi que du passage à 65 ans des générations de la fin du baby-boom (nées de 1961 à 1974), bien plus que de l'augmentation de l'espérance de vie à venir. Selon le scénario central des projections de population, le rapport de dépendance démographique passerait de 40 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans en 2026 à 49 en 2040. Même dans les scénarios de moindre vieillissement, ce rapport augmenterait presque autant d'ici 2040 : il atteindrait 48 dans le scénario où l'espérance de vie resterait identique à son niveau de 2025, ou encore 47 dans le scénario de « population jeune », qui combine de faibles progrès d'espérance de vie avec une fécondité et un solde migratoire élevés. Dans le scénario inverse de « population âgée », le rapport de dépendance démographique en 2040 serait également proche de celui du scénario central (51).
Entre 2040 et 2070, l'évolution du rapport de dépendance démographique est plus incertaine. Il pourrait rester quasi stable selon le scénario de « population jeune » (50 en 2070), croître à un rythme un peu moins soutenu qu'auparavant selon le scénario central (62) ou à un rythme plus soutenu selon le scénario de « population âgée » (78).

**La hausse inéluctable des personnes âgées aura un impact sur le financement du modèle social, notamment les retraites et la prise en charge de la perte d'autonomie**. Si les tendances démographiques observées sur la période 2010-2019 pour les risques de décès se poursuivaient et si l'état de santé continuait de s'améliorer, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie pourrait atteindre son maximum en 2052, avec 2,8 millions de personnes. Le vieillissement de la population entre 2021 et 2052 se traduit à la fois par une hausse du nombre de seniors et par une augmentation de leur âge moyen, qui passerait de 72,4 ans à 75,1 ans. Ces deux effets poussent à la hausse le nombre de seniors en perte d'autonomie, mais ils sont compensés en partie par l'amélioration de l'état de santé à âge donné.
La France compterait ainsi 700 000 seniors en perte d'autonomie de plus au début des années 2050 qu'en 2021.
Sur ce sujet, cf. également **Santé, perte d'autonomie et vieillissement**.

**Références :**
**Bilan démographique 2025 – En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**, Insee Première nº 2087, janvier 2026
**Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés**, Insee Focus nº 157, juin 2019
**Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse**, Insee Première nº 2108, juin 2026
**700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050**, Insee Première nº 2078, octobre 2025

## 4. Comment évolue la vie en couple et en famille ? Dans quelles familles vivent les enfants mineurs ?

En 2025, la France compte, d'après l'enquête annuelle de recensement, **15,4 millions de couples cohabitants** qu'ils soient mariés, pacsés ou en union libre, qu'ils unissent des personnes de sexe différent ou de même sexe, qu'ils aient ou non des enfants. Parmi l'ensemble des couples, 69,5 % sont mariés, 11,9 % sont pacsés et 18,6 % sont en concubinage ou en union libre ; 1,5 % unissent des personnes de même sexe et 47,4 % résident avec un ou plusieurs enfants, quel que soit leur âge.
Parmi les **10,7 millions de familles** vivant avec au moins un enfant dans leur logement, la majorité (68,5 %) ont à leur tête un couple ; dans 60,7 % des cas tous les enfants sont issus du couple et, dans 7,8 % des cas la famille est recomposée avec au moins un enfant qui est celui d'un seul membre du couple. Les autres (31,5 %) sont des familles monoparentales ; huit fois sur dix, une femme est à leur tête. Parmi les familles avec enfant, 1,7 million sont des familles nombreuses, c'est-à-dire avec au moins 3 enfants, et 2,2 millions sont des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Formant leur première union et ayant leur premier enfant en moyenne plus tôt que les hommes, les femmes vivent plus souvent que les hommes en couple à l'âge de 18-29 ans (30,7 % en 2025, contre 21,8 % pour les hommes de même âge) et sont aussi plus souvent à la tête d'une famille monoparentale (3,6 %, contre 0,4 %). Les jeunes hommes vivent quant à eux plus souvent chez leurs parents (45,5 %, contre 35,8 %).

**De 30 à 64 ans, environ deux tiers des femmes comme des hommes vivent en couple**. Jusqu'à 45 ans environ, les femmes sont plus souvent que les hommes en couple avec enfant(s) alors que ceux-ci sont davantage en couple sans enfant ; au-delà, la situation s'inverse. À ces âges, les femmes sont plus souvent que les hommes à la tête d'une famille monoparentale (13,4 % des femmes de 30 à 64 ans, contre 4,3 % des hommes de ces âges). En revanche, elles vivent moins souvent qu'eux seules dans leur logement (19,4 %, contre 21,9 %) ou avec leurs parents, des proches ou hors logement ordinaire (2,8 %, contre 4,1 %).

**Au-delà de 65 ans, les hommes vivent nettement plus souvent en couple que les femmes** (69,3 %, contre 45,5 %), en raison de l'écart d'âge entre conjoints et de la mortalité moins élevée des femmes. Après l'âge de 85 ans, 54,4 % des hommes vivent encore en couple, contre seulement 15,6 % des femmes. Marginale jusqu'à l'âge de 85 ans, la vie hors logement ordinaire (essentiellement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, Ehpad, à ces âges) augmente ensuite rapidement avec l'âge : elle concerne 5,0 % des 80-84 ans, 11,2 % des 85-89 ans, 22,7 % des 90-94 ans et 39,5 % des 95-100 ans. Vivre avec des personnes autres que son conjoint (ses enfants la plupart du temps) augmente également avec l'âge, mais de façon plus modérée et reste une situation peu fréquente, même aux âges les plus avancés : 6,4 % des 65-69 ans et 8,8 % des personnes de 95-100 ans sont dans cette situation. Vivre en couple à un âge avancé est plus fréquent aujourd'hui qu'hier. À l'inverse, vivre avec des proches est beaucoup moins courant. Aux âges les plus avancés, vivre seul à son domicile ou résider en établissement est désormais plus répandu que par le passé.

En 2025, **parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs, 69,8 % vivent avec leurs deux parents** (66,2 % seul ou avec des frères et sœurs et 3,6 % avec des demi-frères ou demi-sœurs) et 30,2 % vivent avec un seul de leurs parents (23,5 % dans une famille monoparentale et 6,7 % avec un de leurs parents et un beau-parent). La part d'enfants vivant avec un seul de ses parents augmente avec l'âge de l'enfant.

**Références :**

**Ménages et familles en 2022 et en séries longues**, Insee Résultats, septembre 2025

**En 2021, une personne de 65 ans ou plus sur trois vit seule dans son logement**, Insee Première nº 2040, février 2025

**En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents**, Insee Première nº 2032, janvier 2025

Références bibliographiques

# Démographie : évolutions récentes et à venir

## Sommaire


1. Des chiffres et analyses essentiels mensuels et annuels
   - Sur la population, les naissances et les décès
   - Recensement de la population
   - Sur les familles et les unions
2. Des études approfondies
   - Évolutions de la population sur longue période
   - Bilans annuels de naissances et évolution de la fécondité
   - Fécondité selon quelques caractéristiques (l'âge de la mère, le niveau de vie, etc.)
   - Saisonnalité de la fécondité
   - Bilans annuels des décès et mortalité pendant la crise sanitaire
   - Mortalité infantile
   - Saisonnalité de la mortalité
   - Espérance de vie
   - Vieillissement et perte d'autonomie
   - Ménages, familles et modes de vie (seuls, en couple, avec ou sans enfant etc.)
   - Situations de famille
   - Caractéristiques des couples
   - Mariages, pacs
   - Mises en couple, séparations


# 1. Des chiffres et analyses essentiels mensuels et annuels

Chaque année, l'Insee publie à la mi-janvier le bilan démographique de l'année écoulée. Cette publication de référence fournit une première estimation de la population au 1er janvier de l'année et des principaux indicateurs démographiques, notamment l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et l'espérance de vie, pour l'année écoulée. Elle est complétée quelques mois plus tard par l'Insee Résultats « La Situation démographique » qui propose un large jeu de séries longues, remontant souvent à 1901 sur le champ de la France métropolitaine et à 1957 ou 1994 selon les cas pour la France, Mayotte étant intégré à partir de 2014. Sur les naissances et les décès, l'Insee diffuse chaque mois le nombre de naissances et de décès survenus le mois précédent, et chaque année un bilan de l'année précédente. Tous les cinq ans, l'Insee réalise des projections de population ; les dernières ont été publiées début juin 2026.

## Sur la population, les naissances et les décès

**Insee – Bilan démographique et Situation démographique 2025**

- **Bilan démographique 2025 - En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**, Insee Première nº 2087, janvier 2026
- **La situation démographique en 2025 et en séries longues**, Insee Résultats, juin 2026

**Insee – Diffusions mensuelles sur les naissances et les décès**

- **Diffusions mensuelles sur les naissances**
- **Diffusions mensuelles sur les décès**

**Insee – Bilan annuel sur les naissances et les décès**

- **Les naissances en 2025 - Poursuite de la baisse des naissances**, Insee Focus nº 383, juillet 2026
- **Les naissances en 2025 et en séries longues**, Insee Résultats, juillet 2025
- **Les décès en 2024 - Des décès en légère hausse**, Insee Focus nº 364, octobre 2025
- **Les décès en 2024 et en séries longues**, Insee Résultats, octobre 2025

**Insee – Projections de population**

- **Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse**, Insee Première nº 2108, juin 2026

Sur la population, l'Insee publie également chaque année les résultats du recensement de la population sur le territoire de la France, mais aussi les résultats des recensements de la population dans les Collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie.

## Recensement de la population

**Insee – Populations de référence selon le dernier recensement de la population**

- **Les populations de référence des communes au 1er janvier 2023 – La population française continue de croître, le solde naturel y contribue de moins en moins**, Insee Focus nº 374, décembre 2025
- **Publications régionales parues simultanément**
- **Populations de référence 2023 – Recensement de la population – Régions, départements, arrondissements, cantons et communes**, Chiffres détaillés, Insee, décembre 2025

- **La statistique publique dans les Outre-mer**, Insee, Édition 2026

Sur les familles et les unions, l'Insee publie chaque année des données de référence sur les mariages et sur les ménages et les familles.

Au-delà de ces diffusions récurrentes, l'Insee produit de nombreuses études sur le sujet.

### Sur les familles et les unions

**Insee – Bilan annuel sur les mariages**

- **Les mariages en 2024 et en séries longues**, Insee Résultats, avril 2026

**Insee – Bilan annuel sur les ménages et les familles**

- **Ménages et familles en 2022 et en séries longues**, Insee Résultats, septembre 2025
- **Couples - Familles - Ménages en 2022, Recensement de la population – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités**, chiffres détaillés, 26/06/2025

## 2. Des études approfondies

La statistique publique publie régulièrement des analyses plus approfondies sur la démographie. L'Insee analyse les situations et les dynamiques démographiques : baisse des naissances, différentiels sociaux d'espérance de vie, configurations familiales… Au-delà d'études de cadrage, la Drees étudie plus spécifiquement les questions d'accueil des jeunes enfants, la protection de l'enfance, les prestations et les politiques en direction des familles, et les personnes en situation de perte d'autonomie et leur prise en charge.

**Une sélection de publications parues ces dernières années :**

### Évolutions de la population sur longue période

- **Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des baby-boomers**, France portrait social, novembre 2019

### Bilans annuels de naissances et évolution de la fécondité

- **Les naissances en 2025 - Poursuite de la baisse des naissances**, Insee Focus nº 383, juillet 2026

- **Les naissances en 2024 - Des naissances toujours en nette baisse**, Insee Focus nº 357, juillet 2025
- **Les naissances en 2023 - Une baisse d'une ampleur inédite depuis la fin du baby-boom**, Insee Focus nº 339, novembre 2024
- **En 2022, des naissances au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**, Insee Focus nº 307, septembre 2023
- **Malgré le contexte pandémique, les naissances augmentent en 2021 après six années de baisse**, Insee Focus nº 274, septembre 2022
- **Baisse des naissances neuf mois après le premier confinement : plus marquée pour les femmes les plus jeunes et les plus âgées**, Insee Focus nº 251, septembre 2021
- **Baisse des naissances depuis 2010 : les périphéries des grandes villes résistent mieux**, Insee Première nº 2121, juillet 2026
- **La fécondité baisse moins dans les grandes métropoles**, Insee Première nº 1838, février 2021
- **La fécondité en France a résisté à la crise économique de 2008, contrairement à la plupart de ses voisins**, Insee Focus nº 240, juin 2021
- **La descendance finale reste légèrement supérieure à 2 enfants par femme pour les femmes nées dans les années 1970**, Insee Focus nº 239, juin 2021
- **Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés**, Insee Focus nº 136, décembre 2018

## Fécondité selon quelques caractéristiques (l'âge de la mère, le niveau de vie, etc.)

- **Un premier enfant à 29,1 ans en 2023 : un âge qui continue d'augmenter**, Insee Focus nº 356, juillet 2025
- **La fécondité après 40 ans ne cesse d'augmenter depuis 1980**, Insee Première nº 1885, janvier 2022
- **Combien les femmes immigrées ont-elles d'enfants ?**, Insee Première nº 1939, février 2023
- **Fécondité selon le niveau de vie : une nouvelle estimation**, Insee Analyses nº 72, mai 2022
- **Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants**, Insee Première nº 1826, novembre 2020

## Saisonnalité de la fécondité

- **Quel jour naît-on le plus en France ?**, Insee Focus nº 360, septembre 2025
- **En un siècle, le pic des naissances s'est décalé de l'hiver à l'été et s'est atténué**, Insee Focus nº 204, septembre 2020

## Bilans annuels des décès et mortalité pendant la crise sanitaire

- **Les décès en 2024 - Des décès en légère hausse**, Insee Focus nº 364, octobre 2025
- Les décès en 2023 - quelques éléments dans la publication : **Un enfant sur 250 meurt avant l'âge d'un an en France**, Insee Première nº 2048, avril 2025
- Les décès en 2022 - **53 800 décès de plus qu'attendus en 2022 : une surmortalité plus élevée qu'en 2020 et 2021**, Insee Première nº 1951, juin 2023
- Les décès en 2021 - **Impact de l'épidémie de Covid-19 : 95 000 décès de plus qu'attendus de mars 2020 à décembre 2021**, Insee Première nº 1902, mai 2022
- **Décès en 2020 et début 2021 : pas tous égaux face à la pandémie de Covid-19**, France portrait social, novembre 2021
- **2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans**, Insee Première nº 1847, mars 2021
- Les décès en 2019 - **Depuis plus d'un siècle, les décès sont les plus nombreux en hiver**, Insee Focus nº 209, octobre 2020
- **Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020**, Insee Focus nº 198, juillet 2020
- **Mourir de la grippe ou du coronavirus : faire parler les chiffres de décès publiés par l'Insee… avec discernement**, Blog de l'Insee, avril 2020

## Mortalité infantile

- **Un enfant sur 250 meurt avant l'âge d'un an en France**, Insee Première nº 2048, avril 2025
- **Depuis 2015, la mortalité infantile en France est supérieure à la moyenne européenne**, Insee Focus nº 301, juin 2023

## Saisonnalité de la mortalité

- **Quel jour meurt-on le plus en France ?**, Insee Focus nº 337, octobre 2024
- **Depuis plus d'un siècle, les décès sont les plus nombreux en hiver**, Insee Focus nº 209, octobre 2020

### Espérance de vie

- **L'espérance de vie, un calcul certes fictif, mais très utile**, Billet de blog, Insee, janvier 2025
- **Les écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers : 5 ans chez les hommes, 3 ans chez les femmes**, Insee Première nº 2005, juillet 2024
- **De 2012-2016 à 2020-2024, l'écart d'espérance de vie entre les personnes modestes et aisées s'est accru**, Insee Première nº 2085, décembre 2025
- **Les filles nées en 2022 pourraient vivre en moyenne 93 ans, les garçons 90 ans**, Insee Première nº 1927, octobre 2022
- **En Europe, selon le pays, les femmes vivent entre 3 et 10 ans de plus que les hommes**, Insee Focus nº 193, juin 2020
- **La mortalité stagne à l'âge adulte pour les générations nées entre 1941 et 1955**, Insee Première nº 1824, novembre 2020
- **Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés**, Insee Focus nº 157, juin 2019
- **L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2024**, Études et résultats nº 1363, Drees, janvier 2026

### Vieillissement et perte d'autonomie

- **30 000 centenaires en France en 2023, près de 30 fois plus qu'en 1970**, Insee Première nº 1943, avril 2023
- **Le vieillissement de la population française est-il inéluctable ?**, Économie et Statistique, Insee, nº 520-521, décembre 2020
- **Soutien à l'autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050**, Études et résultats nº 1365, Drees, février 2026
- **700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050**, Insee Première nº 2078, octobre 2025
- **Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015**, Études et résultats nº 1318, Drees, novembre 2024

### Ménages, familles et modes de vie (seuls, en couple, avec ou sans enfant etc.)

- **En 2021, une personne de 65 ans ou plus sur trois vit seule dans son logement**, Insee Première nº 2040, février 2025
- **Partager son logement au-delà du noyau familial : des disparités régionales qui persistent**, Insee Première nº 1980, janvier 2024
- **Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits**, Insee Première nº 1663, août 2017

- **Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses**, Insee Focus nº 249, septembre 2021
- **Où vivent les familles en France ?**, Insee Première nº 1582, janvier 2016
- **Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises**, Économie et Statistique nº 493, Insee, juillet 2017
- **En 2025, 15 % des nouveau-nés portent les noms de leurs deux parents**, Insee Première nº 2119, juillet 2026

## Situations de famille

- **En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents**, Insee Première nº 2032, janvier 2025
- **En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée**, Insee Première nº 1841, mars 2021
- **En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint**, Insee Première nº 1806, juillet 2020
- **Parents d'enfant handicapé : davantage de familles monoparentales, une situation moins favorable sur le marché du travail et des niveaux de vie plus faibles**, Études et résultats nº 1169, Drees, 2020

## Caractéristiques des couples

- **Les femmes et les hommes très diplômés vivent plus souvent en couple que les peu diplômés**, Insee Première nº 1937, février 2023
- **En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe**, Insee Première nº 1774, septembre 2019
- **De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme**, Insee Première nº 1613, septembre 2016

## Mariages, pacs

- **En 2024, 3 % des mariages ont été conclus entre personnes de même sexe**, Insee Focus nº 381, avril 2026
- **Les mariages en 2022 et 2023 - En 2022 et 2023, un rattrapage partiel des mariages annulés pendant la crise sanitaire**, Insee Focus nº 321, mars 2024
- **Un rebond des mariages en 2021, après une forte chute en 2020**, Insee Focus nº 291, février 2023
- **Une chute historique du nombre de mariages en 2020 à la suite des restrictions sanitaires**, Insee Focus nº 260, février 2022

- **Se marier en été est une habitude récente : 150 ans de saisonnalité des mariages**, Insee Focus nº 225, février 2021
- **En 2018, quatre personnes sur dix se marient dans le département où elles sont nées**, Insee Focus nº 183, février 2020

## Mises en couple, séparations

- **De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015**, France, portrait social, 2019
- **Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal**, Insee Focus nº 91, juillet 2017
- **La revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial fin 2022 a diminué la pauvreté des familles monoparentales**, Drees et CNAF, Analyses statistiques nº 4, 2025
- **Un quart des parents non gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire à la suite d'une rupture de Pacs ou d'un divorce**, Études et résultats nº 1179, Drees, 2021

Insee
Mesurer pour comprendre

2027 : la statistique publique au service des débats

# Inégalités femmes-hommes


1. Quels sont les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ?
2. Temps partiels et interruptions de carrière : quel partage femmes / hommes ?
3. Quels écarts sur la santé, l'espérance de vie entre femmes et hommes ?
4. Quelles sont les différences de scolarité entre garçons et filles ?
5. Les retraites des femmes : quelles sont les évolutions ?
6. Tâches domestiques : quelles évolutions ?
7. Quelles violences sexuelles et sexistes sont déclarées ?

Références bibliographiques




## Sommaire


1. Quels sont les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ?
2. Temps partiels et interruptions de carrière : quel partage femmes / hommes ?
3. Quels écarts sur la santé, l'espérance de vie entre femmes et hommes ?
4. Quelles sont les différences de scolarité entre garçons et filles ?
5. Les retraites des femmes : quelles sont les évolutions ?
6. Tâches domestiques : quelles évolutions ?
7. Quelles violences sexuelles et sexistes sont déclarées ?


# 1. Quels sont les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ?

**En 2024, dans le secteur privé, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 21,8 % à celui des hommes**. Cet écart s'explique en partie par le moindre volume de travail annuel des femmes, qui sont à la fois moins souvent en emploi au cours de l'année et davantage à temps partiel. Cependant, même à temps de travail identique, le salaire net moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, de 14,0 %. Depuis 1995, les inégalités de revenu salarial se sont réduites d'un tiers : la diminution des écarts de volume de travail d'une part, celle des écarts de salaire en équivalent temps plein (EQTP) d'autre part, ont contribué de concert à cette baisse. En 2024, l'écart de revenu salarial s'est réduit de 0,4 point, plus modérément qu'entre 2019 et 2023 (-0,9 point par an en moyenne), mais sur le même rythme que la moyenne des trois dernières décennies.

**Les différences de salaires s'expliquent également par la répartition genrée des professions** : les femmes n'occupent pas les mêmes emplois et ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les hommes et parviennent moins aux postes les plus rémunérateurs, même si avec l'élévation de leur niveau d'études, les femmes accèdent de plus en plus à des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures. Occuper des emplois de cadres ne signifie pas forcément atteindre les plus hautes fonctions. En 2024, les femmes représentent 42 % des postes salariés du privé en EQTP, mais seulement 24 % des 1 % des postes les plus rémunérés. Pour le même emploi exercé dans le même établissement, l'écart de salaire net en EQTP se réduit à 3,6 %.

**Références** :
**Écart de salaire entre femmes et hommes en 2024 − La réduction des écarts de salaires se poursuit à un rythme proche de sa tendance sur longue période**, Insee Focus nº377, février 2026
**Les salaires dans la fonction publique de l'État en 2024 − Le salaire net moyen croît de 2,6 % en euros constants**, Insee Première nº 2100, mai 2026

À noter : L'analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes sera étendue aux secteurs privés et publics début décembre 2026 lors de la parution de l'Insee Références France, Portrait Social consacré aux inégalités Femmes-Hommes

## 2. Temps partiels et interruptions de carrière : quel partage femmes / hommes ?

Depuis les années soixante-dix, les femmes sont de plus en plus nombreuses à être présentes sur le marché du travail. En 2025, 72 % des femmes de 15 à 64 ans et 78 % des hommes de ces âges sont actifs au sens du Bureau international du travail (BIT) ; en 1975, l'écart était beaucoup plus élevé, avec seulement 55 % des femmes en activité contre 84 % des hommes. Depuis une dizaine d'années, le taux de chômage des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes. Dès lors, les taux d'emploi des femmes et des hommes se sont nettement rapprochés.

Toutefois, à la naissance d'un premier enfant, et encore plus à partir du deuxième enfant, ce sont les femmes qui renoncent à leur activité professionnelle. Celles qui sont en emploi salarié travaillent bien plus souvent que les hommes à temps partiel : 26,6 % contre 8,4 % en 2025. Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin a progressé tendanciellement, gagnant près de 3 points sur la période, alors que celui des femmes, longtemps relativement stable, autour de 32 %, a reculé de 5 points environ sur les huit dernières années. En 2025, les femmes représentent 76,4 % des salariés travaillant à temps partiel.

Le temps partiel est plus répandu au sein des emplois très féminisés, notamment dans le secteur tertiaire ou parmi les employés. Toutefois, à secteur d'activité ou à catégorie socioprofessionnelle donnés, les femmes demeurent plus souvent à temps partiel que les hommes. Ainsi, en 2025, parmi les employés, 35,9 % des femmes sont à temps partiel contre 17,7 % des hommes ; parmi les cadres, c'est le cas de 14,4 % des femmes contre 5,6 % des hommes.

**Les femmes travaillant à temps partiel invoquent bien plus souvent que les hommes des raisons d'ordre familial** comme le fait de s'occuper d'enfants ou d'un proche (30,7 % contre 8,0 %). Leur part de temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge. Les hommes indiquent plus fréquemment que les femmes, comme principal motif de travail à temps partiel, la poursuite d'études ou de formations (11,6 % contre 5,7 %), la recherche d'un complément de revenus (9,5 % contre 4,0 %), des raisons de santé (16,6 % contre 12,0 %) ou encore le fait de n'avoir pas trouvé d'emploi à temps complet (23,3 % contre 20,7 %).

**Référence** :
**Fiche « Temps partiel »**, Insee Références, Emploi, chômage, revenus du travail, Dares-Insee, juillet 2026

À noter : D'autres éléments seront apportés début décembre 2026 lors de la parution de l'Insee Références France, Portrait Social consacré aux inégalités Femmes-Hommes

**Globalement, l'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères et affecte davantage leurs trajectoires professionnelles**. Ainsi, les mères de très jeunes enfants réduisent plus fréquemment leur temps de travail que les pères, ce qui creuse les écarts de rémunération en leur défaveur. Elles changent aussi moins souvent d'emploi, ce qui peut restreindre leur évolution de carrière. Par ailleurs, les mères sont plus nombreuses à déclarer ne pas avoir assez de temps pour effectuer correctement leur travail. Enfin, quand les parents ne trouvent pas de solution d'accueil, ce sont surtout les mères qui se chargent d'une garde parentale non choisie. Les pères, quant à eux, augmentent plus fréquemment leur temps de travail après l'arrivée d'un enfant, tendent à travailler plus souvent le soir ou le dimanche. Ils sont également plus nombreux à se dire confrontés à des situations de tension au travail, dans lesquelles leurs marges de manœuvre individuelles ne leur permettent pas de faire face aux exigences qu'ils ressentent dans leur travail.

**Par ailleurs, les mères employées ou ouvrières sont plus souvent contraintes que les cadres de cesser leur activité pour s'occuper des enfants**. Ainsi, les couples avec une mère sans emploi et un père à temps complet sont trois fois plus nombreux quand la mère est employée ou ouvrière (27 %) que lorsqu'elle est cadre ou de profession intellectuelle supérieure (9 %). Cela s'explique en partie par de plus faibles rémunérations et des conditions d'emploi plus contraignantes (être en contrat à durée déterminée, ne pas pouvoir travailler à domicile ou modifier ses horaires en cas d'imprévus, avoir des horaires irréguliers de semaine en semaine) pouvant justifier une préférence à quitter son activité professionnelle pour garder l'enfant soi-même. De fait, les mères employées ou ouvrières sont plus souvent sans emploi en partie pour une raison « contrainte » en lien avec les enfants : c'est le cas de 11 % d'entre elles, contre 3 % des mères cadres ou de professions intellectuelles supérieures.

**Références** :
**Après la naissance d'un enfant, les conditions de travail diffèrent entre les pères et les mères**, Insee Références, Emploi, chômage, revenus du travail, Dares-Insee, juin 2022
**L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères**, Études et résultats nº 1298, Drees, mars 2024

## 3. Quels écarts sur la santé, l'espérance de vie entre femmes et hommes ?

**En moyenne, les femmes vivent plus longtemps que les hommes** : en 2025, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,9 ans pour les femmes et 80,3 ans pour les hommes. En effet, les hommes ont une plus grande mortalité que les femmes à tous les âges de la vie (y compris à la naissance) ; il est possible que cela découle d'une plus grande exposition des hommes à des comportements à risque, de leur moindre fréquence de consultations médicales, ou encore de facteurs biologiques. Cependant, depuis le milieu des années 1990, les gains d'espérance de vie sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Compte tenu de ces évolutions, la part des femmes diminue aux âges élevés, même si elles restent majoritaires : au 1er janvier 2026, elles représentent 59,1 % des personnes d'au moins 75 ans, contre 66,1 % au 1er janvier 1995.

**Référence** :
**Bilan démographique 2025 − En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**, Insee Première nº2087, janvier 2026

**En 2024, à 65 ans, les hommes peuvent espérer vivre 10,5 ans sans incapacité et les femmes 11,8 ans**. L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a progressé d'1 an et 9 mois depuis 2008, pour les femmes comme pour les hommes. Cependant, l'essentiel de cette hausse a eu lieu entre 2008 et 2019, car depuis 2019 l'indicateur n'a progressé que de 4 mois pour les femmes et de 1 mois pour les hommes. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a crû plus vite que l'espérance de vie au même âge. Aussi, parmi les années restant à vivre à 65 ans, la part de celles qui seront vécues sans incapacité croît depuis 2008 : entre 2008 et 2024, elle est passée de 45 % à 50 % pour les femmes et de 48 % à 53 % pour les hommes.

**Les femmes ont ainsi une espérance de vie à la naissance plus longue que les hommes mais ces années supplémentaires ne sont pas beaucoup plus vécues en bonne santé**. À la naissance, en 2024, les femmes peuvent espérer vivre 64,1 ans sans incapacité et les hommes, 63,7 ans. Ainsi, si les femmes ont une espérance de vie à la naissance de 5 ans et 7 mois supérieure aux hommes, l'écart n'est que de 5 mois pour l'espérance de vie sans incapacité. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance a diminué de 5 mois pour les femmes ; pour les hommes, elle a augmenté de 12 mois.

**Référence** :
**L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2024**, Études et résultats nº 1363, Drees, janvier 2026

**Malgré une espérance de vie supérieure à celle des hommes, les femmes ont en France une perception moins positive de leur état de santé**. En moyenne en 2019, parmi les personnes âgées de 16 ans ou plus, 65 % des femmes se considèrent en bonne ou très bonne santé, contre 69 % des hommes. Ces écarts de perception sont en moyenne plus élevés parmi les moins diplômés (titulaires d'un certificat d'études primaires ou non diplômés) que parmi les diplômés du supérieur (10 points contre 2 points).

**Le recours aux soins varie aussi beaucoup selon le sexe**. En 2019, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir eu recours dans l'année à un médecin, alors que les écarts sont minimes pour les hospitalisations. Ainsi, en 2019, 88 % des femmes ont consulté un médecin généraliste depuis moins d'un an, contre 80 % des hommes ; 60 % des femmes ont consulté un dentiste ou un orthodontiste, contre 54 % des hommes. L'écart entre les femmes et les hommes apparaît le plus fort pour le recours à un médecin spécialiste (53 % des femmes contre 42 % des hommes). Une partie de celui-ci est imputable aux suivis médicaux gynécologiques liés à la contraception, la grossesse ou la ménopause. Au-delà de 65 ans, les comportements de recours aux soins des hommes se rapprochent de ceux des femmes.

**Référence** :
**Fiche « Santé et recours aux soins »**, Drees, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

A noter : L'analyse relative aux espérances de vie sans incapacité des femmes et des hommes, complétée par des éléments sur les limitations fonctionnelles et la perte d'autonomie, sera actualisée début décembre 2026 lors de la parution de l'Insee Références France, Portrait Social consacré aux inégalités Femmes-Hommes

**Les risques professionnels diffèrent également selon le genre**. Au travail, les hommes sont plus exposés aux sollicitations physiques, comme porter des charges lourdes ou travailler dans un environnement agressif. Ils sont davantage présents dans les métiers les plus soumis à la pénibilité physique et ils y sont aussi plus confrontés que les femmes exerçant ce type de métier. Les femmes sont plus exposées aux risques psychosociaux. Elles exercent plus souvent des métiers de service, exposant à des contraintes d'organisation du temps de travail, à des exigences émotionnelles ou encore à une faible latitude décisionnelle. En outre, dans les métiers mixtes, dans les métiers féminisés de service et les métiers masculinisés ouvriers, où les risques professionnels sont les plus élevés, les femmes sont davantage confrontées que les hommes à tous les risques (travail intense, conflits de valeur, instabilité du poste, manque d'autonomie et de reconnaissance, etc.) à l'exception de la pénibilité physique.

**Référence** :
**Métiers « de femmes », métiers « d'hommes » : en quoi les conditions de travail des femmes et des hommes diffèrent-elles ?**, Dares, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

## 4. Quelles sont les différences de scolarité entre garçons et filles ?

**En début de CP, en 2025, les filles sont plus performantes que les garçons dans la plupart des compétences** évaluées en mathématiques et dans toutes les compétences évaluées en français. Les écarts les plus marqués concernent la part d'enfants ayant acquis la compétence de compréhension orale de phrases et de reconnaissance des différentes écritures d'une lettre (6,2 et 5,9 points en faveur des filles). En mathématiques, les filles présentent de meilleures performances que les garçons dans cinq des sept compétences évaluées, l'écart le plus important concernant l'exercice de géométrie « reproduire un assemblage » (+ 3,3 points).

**Un renversement est observé en début de CE1 en mathématiques, où les garçons présentent alors de meilleures performances que les filles**. À l'exception de la compétence « calculer mentalement », toutes les différences sont à l'avantage des garçons, pour des écarts allant jusqu'à 14 points (pour la compétence « additionner »). En français toutefois, les filles continuent à présenter de meilleures performances, pour six des huit compétences évaluées (entre 2,8 et 5,0 points d'écart). Ces différences se confirment tout au long de la scolarité élémentaire.

**Références** :
**Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur**, édition 2026, Depp
**Repères et références statistiques (RERS)**, édition 2025, Depp
**Évolution des écarts de performances entre filles et garçons en mathématiques, au fil du temps et de la scolarité**, Note d'Information n°25-04, Depp, février 2025

**Au collège, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons** : à la session 2025 du diplôme national du brevet (DNB), 88,6 % d'entre elles obtiennent le diplôme contre 82,5 % des garçons.

**Référence** :
**Résultats définitifs de la session 2025 du diplôme national du brevet**, Note d'Information n°26-04, Depp, février 2026

**Au lycée et en apprentissage**, les filles et les garçons suivent des parcours différents. Que ce soit dans la voie générale, technologique ou professionnelle, les filles s'orientent moins vers les filières scientifiques, sauf celles liées au secteur de la santé. Elles sont plus souvent admises au baccalauréat que les garçons et obtiennent davantage de mentions, quelle que soit la série. Les orientations dans l'enseignement supérieur prolongent les choix d'orientation effectués au lycée. Les femmes sont plus souvent inscrites en université que les hommes, sauf en sciences et Staps, et s'orientent moins souvent vers les filières sélectives (à l'exception des études de médecine).

**Référence** :
**Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur**, édition 2026, Depp

**Dans la population en âge de travailler, les femmes sont globalement plus diplômées que les hommes**. En 2025, la part des femmes bachelières ou disposant d'un diplôme supérieur dépasse celle des hommes dans toutes les tranches d'âge. Notamment parmi les personnes âgées de 35 à 44 ans, 73 % des femmes sont diplômées d'au moins le baccalauréat, contre 67 % des hommes. L'écart est encore plus fort pour les diplômes du supérieur (54 % contre 45 % pour les hommes).

**Référence** :
**Diplôme le plus élevé selon l'âge et le sexe – Données 2025**, Insee, chiffres clés, mars 2026

## 5. Les retraites des femmes : quelles sont les évolutions ?

**En 2022, les femmes perçoivent en moyenne 1 272 euros de pension nette de retraite, soit 24 % de moins que les hommes (1 674 euros)**. Ce montant inclut, outre la pension de droit direct, la pension de réversion et la majoration de pension pour trois enfants ou plus. En prenant en compte uniquement la pension de droit direct, versée au titre de l'activité professionnelle passée, l'écart entre femmes et hommes s'élève à 39 % pour les 65 ans ou plus. Cet écart se réduit cependant au fil des générations et des années : pour l'ensemble des retraités, il est passé de 46 % en 2004 à 37 % en 2019.

**Pour les femmes, le montant moyen de la pension de droit direct progresse au fil des générations** grâce à l'accroissement de leur participation au marché du travail. Il atteint ainsi 1 126 euros nets pour les retraitées de 65 à 69 ans, contre 765 euros pour celles âgées de 85 ans ou plus. Cette différence s'explique pour l'essentiel par des carrières plus longues et des salaires plus élevés, mais aussi par des dispositifs comme l'assurance vieillesse des parents au foyer (mise en place en 1972) qui ont permis aux mères de valider des trimestres supplémentaires. Chez les hommes, les différences selon l'âge sont nettement moins marquées.

**Les pensions de réversion, fondées sur les droits à la retraite du conjoint décédé, contribuent à diminuer les écarts entre sexes**, en particulier pour les retraités les plus âgés. En moyenne, ces droits constituent 20 % de la retraite totale des femmes âgées de 65 ans ou plus, contre seulement 1 % pour les hommes. Les femmes sont plus souvent veuves en raison d'une plus grande longévité. De plus, leurs droits directs sont globalement un peu plus faibles que ceux des hommes, ce qui les rend plus souvent éligibles que ces derniers à une pension de réversion.

**Au-delà de la pension de retraite, certaines personnes peuvent bénéficier du minimum vieillesse en cas de faibles revenus**. Fin 2024, 754 460 personnes perçoivent l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Les personnes isolées représentent 77 %des allocataires et 51 % sont des femmes seules.

**Les femmes de la génération 1950 sont parties à la retraite plus tard que les hommes de leur génération** : 60,8 ans contre 59,9 ans pour les hommes. Elles sont davantage contraintes que les hommes de liquider leur pension à 65 ans ou au-delà (19 % dans la génération 1950, contre 10 % des hommes) pour éviter une décote, en raison de carrières plus souvent incomplètes. En outre, elles sont moins souvent éligibles aux dispositifs de départs anticipés, notamment pour carrière longue.

**Références** :
**Fiche « Retraites et minimum vieillesse** », Insee-Drees, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022
**Minimum vieillesse** : données 2024, Drees

A noter : L'analyse des niveaux de retraite des femmes et des hommes sera actualisée début décembre 2026 lors de la parution de l'Insee Références France, Portrait Social consacré aux inégalités Femmes-Hommes. Des informations plus récentes sont disponibles dans les ouvrages de la Drees - **Les retraités et les retraites** et **Minimas sociaux et prestations de solidarité**, sans analyse détaillée.

## 6. Tâches domestiques : quelles évolutions ?

**Le travail domestique (préparation des repas, courses d'alimentation, lessive) et le temps consacré aux enfants restent inégalement répartis entre les femmes et les hommes, même si entre le milieu des années 1980 et 2010, les inégalités se sont réduites** : les hommes s'impliquent davantage dans l'éducation des enfants (environ 20 minutes de plus par jour en moyenne) et les femmes délaissent progressivement les tâches ménagères (près de 70 minutes en moins par jour) au profit du temps passé auprès des enfants (13 minutes de plus par jour). Pour autant, en 2010, les femmes effectuaient les deux tiers des tâches domestiques et consacraient aux enfants un temps équivalent à plus du double de celui des hommes.

**Pendant le premier confinement, les femmes ont continué d'assumer la plus grande part des tâches domestiques et parentales, même quand elles travaillaient à l'extérieur**. Des ajustements entre femmes et hommes ont certes eu lieu, notamment un investissement accru des hommes en couple avec enfants dont la femme travaillait à l'extérieur durant le confinement. Cependant, ces ajustements de crise ne remettent pas en cause le fonctionnement de la sphère familiale, qui continue de reposer massivement sur des normes de genre et sur le temps féminin. D'ailleurs, l'analyse conjointe des pratiques domestiques au sein du couple, telles que les personnes les perçoivent, et des stéréotypes de genre, montre que plus les personnes adhèrent à ces stéréotypes, moins elles déclarent un partage égalitaire des tâches.

Un meilleur partage des congés autour de la naissance est souvent évoqué comme levier vers une meilleure répartition des tâches domestiques. À cet égard, le recours au congé de paternité parmi les pères éligibles est passé de 68 % en 2013 à 71 % en 2021 : il s'accroît pour tous sur la période, que les pères soient en emploi stable ou précaire, mais surtout pour les travailleurs indépendants. Toutefois, selon une enquête qualitative menée auprès de pères ayant un enfant né en 2021, à distance de la période du congé de paternité (en 2023), le retour au travail des deux parents marque un tournant vers une asymétrie dans la répartition des tâches ménagères et parentales au sein du couple, parfois résolue par l'externalisation d'une partie d'entre elles. L'investissement domestique des pères se retrouve souvent conditionné à leurs horaires de travail et ils ont tendance à privilégier les activités parentales plaisantes (jeux, lecture, sorties), priorisant un temps « de qualité » avec leur enfant, dans une logique où le temps passé avec lui est contraint par les impératifs professionnels.

**Référence** :
**Évolution des inégalités entre les femmes et les hommes : faut-il se réjouir ou se désoler ?**, Insee, billet de blog, mars 2025

**En 2016, parmi les personnes en emploi vivant avec au moins un enfant mineur dans le ménage, 73 % des femmes déclarent faire plus de 7 heures de travail ménager par semaine, contre 31 % des hommes**. 32 % d'entre elles indiquent même en effectuer plus de 12 heures par semaine, contre 8 % des hommes. 69 % des femmes à temps complet en couple vivant avec au moins un enfant mineur consacrent plus de 7 heures au travail ménager, quel que soit l'âge de l'enfant. À temps partiel, cette part monte à 85 % quand au moins un enfant a moins de 3 ans et s'élève à 79 % avec des enfants plus âgés. La part des hommes à temps complet et en couple effectuant autant de travail ménager est de 35 % seulement avec un jeune enfant, et diminue à 28 % avec des enfants plus âgés. À la tête d'une famille monoparentale, les pères déclarent plus souvent consacrer plus de 7 heures hebdomadaires au travail ménager (c'est le cas de 54 % d'entre eux), moins cependant que les mères dans la même situation (72 %).

**Référence** :
**Fiche « Articuler emploi et famille »**, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

A noter : Des analyses portant sur des données plus récentes seront réalisées lorsque les résultats de l'enquête Emploi du temps 2025-2026 de l'Insee, réalisée tous les dix ans et permettant l'analyse du temps passé aux différentes activités de la vie quotidienne, seront disponibles.

**En 2024, l'opinion sur la répartition de la charge mentale au sein du couple, c'est-à-dire organiser et gérer ce qui se passe dans l'espace domestique, dépend sensiblement du sexe de la personne interrogée**. Selon le Baromètre d'opinion de la Drees, 59 % des femmes disent assurer elles-mêmes l'essentiel de la charge mentale, contre 9 % des hommes. La perception d'un partage égal de la charge mentale divise également les deux sexes : 50 % des hommes déclarent un partage égal, contre seulement 34 % des femmes.

**Référence** :
**Le Baromètre d'opinion de la Drees**, Drees, août 2026

A noter : Des analyses sur la répartition de la charge mentale au sein des couples et sur sa perception selon l'âge, le sexe et la situation familiale seront ajoutées début décembre 2026 lors de la parution de l'Insee Références France, Portrait Social consacré aux inégalités Femmes-Hommes

## 7. Quelles violences sexuelles et sexistes sont déclarées ?

Entre 2011 et 2018, en moyenne par an, 2 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques l'année précédant l'enquête. Les jeunes sont les premières victimes de ces violences : 4 % des 18 à 29 ans déclarent de telles atteintes. Ces fréquences diminuent ensuite avec l'âge, sans différence notable selon le sexe. Les femmes sont cependant davantage victimes de violences commises au sein du ménage. En effet, la moitié des femmes victimes a subi des violences physiques en provenance d'une personne vivant dans le même logement qu'elles au moment des faits, contre un quart des hommes victimes.

Entre 2011 et 2018, les femmes sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir subi des violences sexuelles : en moyenne annuelle, 0,9 % des femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes d'attouchements, de rapports sexuels forcés ou de tentatives de rapport sexuel forcé l'année précédant l'enquête, contre 0,2 % des hommes. Les jeunes femmes en sont davantage victimes : 1,7 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir subi des violences sexuelles, contre 0,4 % des femmes âgées de 60 à 75 ans.

**Référence** :
**« Les femmes, premières victimes des violences conjugales »** encadré de la vue d'ensemble « Femmes et hommes : une lente décrue des inégalités », Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

A noter : Des analyses sur les violences physiques ou sexuelles déclarées seront ajoutées début décembre 2026 lors de la parution de l'Insee Références France, Portrait Social consacré aux inégalités Femmes-Hommes

Références bibliographiques

# Inégalités femmes-hommes

## Sommaire


1. Des chiffres essentiels annuels
2. Des ouvrages de référence
3. Des études approfondies
   - Conditions de travail
   - Culture
   - Écarts de salaires
   - Éducation
   - Évolution générale des inégalités femmes-hommes
   - Formation et progression professionnelle
   - Parentalité et carrière
   - Recrutement
   - Représentation politique
   - Retraites
   - Santé et recours aux soins
   - Secteurs d'activité
   - Ségrégation professionnelle
   - Stéréotypes de genre
   - Victimation


# 1. Des chiffres essentiels annuels

La statistique publique met à jour chaque année plusieurs publications permettant de suivre l'évolution des inégalités entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des revenus, des conditions de vie, de la sécurité ou encore de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Insee** – **Femmes et hommes, l'égalité en question (espace thématique actualisé)**

**Insee** – **Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes**

**Insee** – **Activité, emploi et chômage en 2025 et en séries longues**

**Insee** – **Tableau de bord de l'économie française**, et notamment **la page spécifique sur l'égalité femmes-hommes** : emploi, revenus (salaires et retraites), niveau de diplôme, CSP, quotité de travail, entreprenariat, satisfaction dans la vie, espérance de vie à la naissance, limitations d'activité, causes de décès, victimation, insécurité, et pratiques culturelles selon le sexe

**Insee** – **Proportion de femmes cadres dirigeants dans le privé**

**Insee** – **Écart de salaire entre femmes et hommes en 2024 : la réduction des écarts se poursuit**

**Dares** – **Le temps partiel**

**SSMSI** – **Insécurité et délinquance en France : bilan statistique annuel**

## 2. Des ouvrages de référence

Un ouvrage de référence publié tous les cinq ans par l'Insee rassemble les principaux résultats de la statistique publique sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Il propose une vue d'ensemble des évolutions récentes ainsi qu'une quarantaine de fiches couvrant les thématiques de la démographie, des familles, de l'éducation, du marché du travail, des revenus, de la santé, des conditions de vie, des responsabilités politiques et des violences.

**Femmes et hommes, l'égalité en question**, Insee, Insee Références, mars 2022

La prochaine édition sera publiée en décembre 2026, dans la collection France, Portrait Social

**Certains ouvrages de référence sont publiés tous les ans sur des domaines spécifiques :**

**Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur**, Depp

**Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres-clés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**, SIES

## 3. Des études approfondies

De nombreuses publications de la statistique publique déclinent leurs résultats par sexe. Ne sont ici rassemblées que les publications traitant de thématiques spécifiquement reliées au sujet des inégalités Femmes-Hommes.

**Une sélection de publications parues au cours des 5 dernières années** :

## Conditions de travail

- **Télétravail : ses effets sur les conditions de travail dans la fonction publique**, Point Stat n°55, DGAFP-SDessi, février 2026
- **Temps et organisation du temps de travail dans la fonction publique en 2024, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique** – édition 2025, DGAFP-SDessi, octobre 2025
- **Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés**, Dares Analyses n° 65, novembre 2024
- **Conditions de travail et mixité : quelles différences entre professions, et entre femmes et hommes ?**, Dares, Document d'études n°265, mars 2023
- **Métiers « de femmes », métiers « d'hommes » : en quoi les conditions de travail des femmes et des hommes diffèrent-elles ?**, Dares, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022
- **Conditions de travail durant la crise sanitaire : une dégradation plus importante pour les femmes**, Vue d'ensemble, Encadré Dares, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

## Culture

- **Participation culturelle et parentalité : quand avoir des enfants influence l'agenda culturel des adultes**, Deps, Culture Études 2025-2, mars 2025

## Écarts de salaires

- **Publication 2025 des index de l'égalité professionnelle des employeurs publics (données 2024)**, DGAFP, juillet 2026
- **Écart de salaire entre femmes et hommes en 2024** - La réduction des écarts de salaires se poursuit à un rythme proche de sa tendance sur longue période, Insee Focus n°377, février 2026
- **Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères en 2025**, Stats Rapides n° 130, DGAFP-SDessi, février 2026
- **Une proportion de femmes plus élevée s'accompagne-t-elle de meilleures notes à l'index de l'égalité professionnelle ?**, Dares Analyses N° 24, mai 2025
- **Index de l'égalité professionnelle : quelles progressions depuis son entrée en vigueur ?**, Dares Analyses N° 18 , mars 2024
- **Les territoires les plus riches concentrent les plus fortes inégalités de rémunération femmes-hommes**, Vue d'ensemble, Encadré ANCT, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

## Éducation

- **Évaluations Repères 2024 de début de CM2 : meilleures performances des filles en français et des garçons en mathématiques, excepté pour "poser et calculer"**, Depp, Note d'Information nº 25-19, mars 2025
- **Évolution des écarts de performances entre filles et garçons en mathématiques, au fil du temps et de la scolarité**, Depp, Note d'Information nº25-04, février 2025
- **Les différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur**, SIES, Note d'information nº 2024-03, mai 2024
- **De l'école élémentaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur : filles et garçons construisent des parcours distincts**, Dossier de la Depp, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

## Évolution générale des inégalités femmes-hommes

- **Évolution des inégalités entre les femmes et les hommes : faut-il se réjouir ou se désoler ?**, blog de l'Insee, mars 2025
- **Femmes et hommes : une lente décrue des inégalités**, Vue d'ensemble, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

## Formation et progression professionnelle

- **Formation et progression professionnelle : des logiques genrées selon les emplois occupés**, Dossier de la Dares, Formation Emploi nº 161, Cereq 2023

## Parentalité et carrière

- **Les modes de garde des jeunes enfants : une mère primo-arrivante sur deux garde seule ses enfants**, DSED, Infos Migrations Nº124, janvier 2026
- **Insertion professionnelle et parentalité des primo-arrivants - Les mères de jeunes enfants occupent deux à trois fois moins souvent un emploi que les pères**, DSED, Infos Migrations Nº 125, janvier 2026
- « **Depuis vingt ans, des pères plus présents auprès des jeunes enfants mais pas plus souvent seuls avec eux** », Drees, Études et Résultats nº 1355, novembre 2025
- **Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, la mère passe en moyenne une heure de plus par jour avec les enfants que le père**, Drees, Études et Résultats nº 1356, novembre 2025
- **Un premier enfant à 29,1 ans en 2023 : un âge qui continue d'augmenter**, Insee Focus nº 356, juillet 2025

- **L'effet de la parentalité sur le taux d'activité des mères immigrées et descendantes d'immigrées ne dépend pas de leur opinion sur les inégalités de genre sur le marché du travail**, Insee Analyses nº 110, mars 2025
- **Paternité : organisation des temps professionnels et familiaux deux ans après la naissance d'un enfant**, Les dossiers de la Drees, nº126 janvier 2025
- **L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères**, Drees, Études et Résultats nº 1298, mars 2024
- **Quels sont les modes de garde des enfants de moins de 3 ans des agents de la fonction publique en 2021 ?** Point Stat nº43, DGAFP-SDessi, octobre 2023
- **Premiers jours de l'enfant : un temps de plus en plus sanctuarisé par les pères via le congé de paternité**, Drees, Études et Résultats nº 1275, juillet 2023
- **Après la naissance d'un enfant, les conditions de travail diffèrent entre les pères et les mères**, Dossier de la Dares, Insee Références, Emploi, chômage, revenus du travail, juillet 2022
- **L'inactivité depuis cinquante ans : la présence d'enfants continue de faire la différence entre femmes et hommes**, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022
- **Accroître l'offre de places en crèche : peu d'effet sur l'emploi, une baisse du recours aux autres modes de garde**, Insee Analyses, nº 55, septembre 2020
- **Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes**, Insee Première nº1795, mars 2020.
- **Les trajectoires professionnelles des femmes les moins bien rémunérées sont les plus affectées par l'arrivée d'un enfant**, Insee Analyses nº 48, octobre 2019
- **Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes ?**, Insee Analyses nº 44, février 2019

## Recrutement

- **Les attentes des recruteurs en matière de soft skills ont-elles une incidence sur la discrimination à l'embauche selon le genre ?**, Dares, Document d'études nº 285, novembre 2025
- **La discrimination à l'embauche selon le sexe**, Dares, Rapport d'études nº23, mars 2022
- **Hommes, femmes : mots d'emploi Les critères de sélection lors du recrutement diffèrent-ils selon le sexe des candidats ?**, Dares Analyses Nº21, mai 2021

## Représentation politique

- **Vers plus de parité dans les élections professionnelles ?**, Dares Analyses nº 61, octobre 2024
- **Les femmes davantage présentes dans la vie politique locale, mais sur des fonctions moins élevées que les hommes**, Vue d'ensemble, Encadré DGCL, Insee Références, Femmes et hommes, l'inégalité en question, mars 2022

## Retraites

- **Retraites : simulation de trois scénarios d'évolution de la majoration de pension pour trois enfants**, Les Dossiers de la Drees nº 128, mars 2025
- **Retraite : parmi les femmes bénéficiant de majorations de durée d'assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres**, Drees, Études et Résultats nº 1283, octobre 2023
- **Retraite : entre 35 et 44 ans, les femmes des générations 1970 valident autant de trimestres que les hommes - Premiers résultats de l'EIC 2017**, Drees, Études et Résultats nº 1239, août 2022

## Santé et recours aux soins

- **Bilan démographique 2025**, Insee, 2026
- **La hausse des hospitalisations des adolescentes et jeunes femmes pour tentatives de suicide et automutilations se poursuit en 2025**, Drees, Jeux de données , mai 2026
- **L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2024**, Drees, Études et Résultats nº 1363, janvier 2026
- **Le suicide, trois fois plus fréquent chez les hommes, deux fois plus chez les plus modestes**, Drees, Études et Résultats nº 1364, janvier 2026
- **Causes de décès en France**, 2024, Drees

## Secteurs d'activité

- **La parité dans la recherche**, SIES, État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France (EESRI), Fiche nº39, T2-2026
- **La parité dans l'enseignement supérieur**, État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France (EESRI), Fiche nº15, T2-2026
- **Observatoire 2026 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication**, Deps, mars 2026

- **Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes intermittents du spectacle** , Deps, Collection “Culture études”, décembre 2025
- **L’emploi par genre et discipline au sein des organismes de recherche et des universités entre 2015 et 2020** , SIES, Note d'information nº 5, juillet 2023
- **Portrait des femmes exploitantes dans l’agriculture française** , Agreste, 2024

## Ségrégation professionnelle

- **Temps partiel et ségrégation professionnelle femmes-hommes : une affaire individuelle ou de contexte professionnel ?** , Dares, Revue Travail et Emploi nº161, mars 2021
- **Ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes : quels liens avec le temps partiel ?** Dares, Document d'études nº234, juillet 2019

## Stéréotypes de genre

- **Des stéréotypes de genre encore très ancrés, notamment chez les hommes** , Drees, Études et Résultats nº 1294, février 2024
- **Les filles moins confiantes que les garçons concernant l’année à venir et sur leurs performances, notamment en mathématiques** , Depp, Note d'Information nº 23.24, juin 2023

## Victimation

- **Infractions pour outrage sexiste et sexuel enregistrées en 2025 : hausse de 17 % sur un an** , SSMSI, Interstats Info rapide nº 63, avril 2026
- **Victimes de violences physiques et sexuelles enregistrées : en hausse en 2025, en particulier pour les violences physiques envers les mineurs** , SSMSI, Interstats Analyse nº80, février 2026
- **Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité : quasi-stabilisation en 2024** , SSMSI, Interstats Info rapide nº 56, octobre 2025
- « **Vécu et ressenti en matière de sécurité », Victimation, délinquance et sentiment d’insécurité** – Rapport d’enquête, SSMSI, octobre 2025
- **Les femmes, premières victimes des violences conjugales**, Vue d'ensemble, Insee Références, Femmes et hommes, l’inégalité en question, mars 2022

Insee
Mesurer pour comprendre

DSED
Statistique publique
de l'immigration

**2027 : la statistique publique au service des débats**

# Immigration, intégration et discriminations


1. Qui sont les immigrés aujourd'hui ? D'où viennent-ils ?
2. Où les immigrés résident-ils en France ?
3. Y a-t-il plus d'immigration qu'avant ?
4. Comment ont évolué les entrées d'immigrés sur le territoire ?
5. Que nous apprennent les données sur les primo-délivrances des titres de séjour ?
6. Comment a évolué la demande d'asile en France ?
7. Quelle part la France a-t-elle pris dans l'accueil des Ukrainiens ?
8. Que peut-on dire de l'intégration des immigrés récemment arrivés en France ?
9. Que peut-on dire de l'intégration et de la situation des immigrés au regard de celle des descendants d'immigrés et des personnes sans ascendance migratoire ?
10. Quel est l'impact de l'immigration sur le marché du travail ?
11. 1ère, 2ème génération : la discrimination, réelle et ressentie, est-elle persistante ?
12. Que sait-on des immigrés en situation irrégulière ?

Références bibliographiques




## Sommaire


1. Qui sont les immigrés aujourd'hui ? D'où viennent-ils ?
2. Où les immigrés résident-ils en France ?
3. Y a-t-il plus d'immigration qu'avant ?
4. Comment ont évolué les entrées d'immigrés sur le territoire ?
5. Que nous apprennent les données sur les primo-délivrances des titres de séjour ?
6. Comment a évolué la demande d'asile en France ?
7. Quelle part la France a-t-elle pris dans l'accueil des Ukrainiens ?
8. Que peut-on dire de l'intégration des immigrés récemment arrivés en France ?
9. Que peut-on dire de l'intégration et de la situation des immigrés au regard de celle des descendants d'immigrés et des personnes sans ascendance migratoire ?
10. Quel est l'impact de l'immigration sur le marché du travail ?
11. 1ère, 2ème génération : la discrimination, réelle et ressentie, est-elle persistante ?
12. Que sait-on des immigrés en situation irrégulière ?


# 1. Qui sont les immigrés aujourd'hui ? D'où viennent-ils ?

**En 2025, 8,0 millions d'immigrés vivent en France (estimation provisoire), soit 11,6 % de la population totale.** Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France : une personne reste donc immigrée toute sa vie, quand bien même elle acquiert la nationalité française. Ainsi, 2,6 millions d'immigrés, soit 33 % d'entre eux sont devenus Français ; les autres sont par conséquent immigrés et étrangers.

**Près de la moitié (49 %) des immigrés vivant en France sont nés en Afrique** : l'Afrique est ainsi le premier continent d'origine des immigrés en France. Six immigrés nés en Afrique sur dix sont originaires du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), contre neuf sur dix en 1968. Le nombre d'immigrés originaires d'Afrique sahélienne, guinéenne ou centrale a doublé depuis 2006. 46 % des immigrés de 18 à 59 ans nés en Afrique et arrivés à 16 ans ou plus évoquent un motif familial comme raison d'émigration en France. Les études et le travail sont également des motifs d'immigration fréquents, chacun cité par près d'un immigré africain sur quatre. 27 % des immigrés d'Afrique guinéenne ou centrale sont venus en France pour fuir l'insécurité ou les troubles politiques.

**En 2025, parmi les immigrés vivant en France, 30 % sont nés en Europe.** Près des trois quarts de ces personnes sont originaires d'un pays de l'Union européenne (UE), notamment du Portugal, d'Italie et d'Espagne, qui demeurent les principaux pays d'origine des immigrés nés en Europe. Le nombre d'immigrés originaires des pays ayant adhéré le plus récemment à l'UE, ou qui n'en sont pas membres, augmente depuis le milieu des années 2000. Les motifs de venue en France cités le plus fréquemment par les immigrés de 18 à 59 ans nés en Europe et arrivés à 16 ans ou plus sont le travail (37 %) et la famille (34 %). La volonté d'échapper à des troubles politiques est également souvent citée (28 %) par les personnes nées dans un pays européen n'ayant jamais adhéré à l'UE.

**14 % des immigrés vivant en France sont nés en Asie.** L'Asie est ainsi le troisième continent d'origine, derrière l'Afrique et l'Europe. 39 % des immigrés nés en Asie sont originaires de Turquie ou d'Asie du Sud-Est, contre 75 % en 1968 ; le nombre d'immigrés du reste de l'Asie, en particulier de Chine et d'Asie du Sud, augmente en effet depuis les années 1980. Si le premier motif de venue en France évoqué par les immigrés d'Asie est d'ordre familial, un immigré sur quatre mentionne l'insécurité dans son pays d'origine parmi les raisons l'ayant amené à émigrer en France : ce motif est en particulier avancé par un immigré sur deux né au Moyen-Orient. De plus en plus d'immigrés originaires d'Asie viennent en France pour étudier, notamment près d'un immigré né en Chine sur deux.

**Enfin, 6 % des immigrés vivant en France sont nés en Amérique ou en Océanie**, principalement à Haïti, au Brésil, aux Etats-Unis et en Colombie.

**Références** :
Insee – **L'essentiel sur… les immigrés et les étrangers**, juin 2026
**En 2023, 2,4 millions d'immigrés nés en Europe vivent en France**, Insee Première nº 2011, août 2024
**En 2023, un million d'immigrés nés en Asie vivent en France**, Insee Première nº 2009, août 2024
**En 2023, 3,5 millions d'immigrés nés en Afrique vivent en France**, Insee Première nº 2010, août 2024

## 2. Où les immigrés résident-ils en France ?

**Depuis la fin des années 1960, la répartition des immigrés par département et la part qu'ils représentent dans les populations locales ont évolué de manière très différenciée. En 2023**, selon les résultats définitifs du dernier recensement de la population publiés en juin 2026, **l'Île-de-France concentre 38 % des immigrés de France métropolitaine, contre 29 % en 1968. Hors Île-de-France, la population immigrée s'est diffusée sur l'ensemble du territoire, bien que des écarts territoriaux demeurent** : en 2023, la part des immigrés dans la population varie de 31,6 % en Seine-Saint-Denis à 2,7 % dans le Pas-de-Calais. Elle est significativement plus élevée que la moyenne dans tous les départements franciliens et dans les Alpes-Maritimes. En 2023, la part des immigrés dépasse 30 % en Guyane. A Mayotte, elle était de 35 % en 2017 ; ce chiffre sera réactualisé d'ici la fin de l'année, à l'occasion de la publication des principaux résultats statistiques du recensement exhaustif qui s'est déroulé sur l'île de novembre 2025 à janvier 2026.

Parallèlement, les origines des immigrés se sont progressivement recomposées et largement diversifiées. Les immigrés natifs de l'Union européenne sont surtout présents dans le sud, notamment dans les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales, la Corse, l'Ariège, le Lot-et-Garonne, l'Aude mais aussi en Moselle. Les immigrés nés au Maghreb sont plus présents dans la région parisienne, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Rhône. Leur part dans la population est la plus élevée en Seine-Saint-Denis (10 %). Les immigrés nés dans les pays d'Afrique (hors Maghreb) sont plus nombreux dans la population à Mayotte (34,5 % dans les résultats du recensement de 2017) et dans une moindre mesure en région parisienne. Les immigrés nés dans un pays d'Asie (y compris Turquie et Moyen-Orient) sont surtout présents dans la région parisienne notamment en Seine-Saint-Denis mais aussi dans les départements de l'est de la France. Par sa localisation, la Guyane attire principalement des immigrés venant d'Amérique du Sud.

Les immigrés sont surreprésentés dans les grandes aires d'attraction des villes, en particulier celle de Paris : en 2022, plus d'un cinquième de la population de l'aire de Paris est immigrée. Ils sont également surreprésentés dans les aires de Lyon (département du Rhône), de Marseille (département des Bouches-du-Rhône) ainsi que celles des départements frontaliers.

**Références** :
**Tableau de bord de l'économie française – Démographie – Etrangers, immigrés – Territoires**, Insee, 2026
**Les populations immigrées par département de 1968 à 2021 en France métropolitaine**, DSED, Infos migrations nº 119, juin 2025
Il est aussi possible de consulter les principales caractéristiques des personnes immigrées (sexe, âge, origine notamment) à des niveaux géographiques fins : cf. Insee – Recensement 2023 de la population – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités / **Étrangers - Immigrés en 2023**

## 3. Y a-t-il plus d'immigration qu'avant ?

**La population immigrée en France est plus élevée, en nombre et en pourcentage de la population totale, en 2025 (8,0 millions de personnes selon l'estimation provisoire, soit 11,6 % de la population) qu'en 1946 (2 millions de personnes, soit 5,0 % de la population)** ou en 1968 (3,2 millions de personnes, soit 6,5 % de la population). L'évolution de la part des immigrés dans la population totale vivant en France n'est pas régulière. Après une diminution de la part des immigrés dans la population entre 1931 (6,6 %) et 1946 (5,0 %), la part des immigrés a augmenté jusqu'en 1975 (7,4 %). Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'à la fin des années 1990, notamment à la suite des chocs pétroliers et du ralentissement de l'immigration de travail.

**Depuis le début des années 2000, le nombre d'immigrés croît plus rapidement que la population totale** : entre 1999 et 2025, le nombre d'immigrés a été multiplié par 1,8, tandis que la population totale a été multipliée par 1,15 ; la part d'immigrés dans l'ensemble de la population est passée de 7,3 % de la population en 1999 à 8,5 % de la population en 2010 puis 10,2 % en 2020 et 11,6 % en 2025, selon les estimations provisoires. Sur les dernières années, le nombre d'immigrés vivant en France a augmenté de 277 000 en 2022, en lien notamment avec le début de la guerre en Ukraine, de 198 000 en 2023 et de 221 000 en 2024 (estimations provisoires).

**Les origines des immigrés se diversifient**. La part de ceux originaires d'Europe du Sud, en particulier d'Espagne et d'Italie, baisse, tandis que la part de ceux venant du Maghreb, notamment du Maroc, augmente. En 1968, 72 % des immigrés vivant en France étaient originaires de ces deux grandes régions, contre 59 % en 1999 et 43 % en 2025. Dans le même temps, l'immigration en provenance d'Asie (notamment de Turquie et d'Asie du Sud-Est jusqu'en 1990, et de Chine plus récemment) et d'Afrique hors Maghreb se développe : 34 % des immigrés sont originaires de ces régions en 2025, contre 22 % en 1999 et 4 % en 1968.

En 2025, sur les 450,6 millions d'habitants des pays de l'Union européenne (UE), 43,0 millions sont étrangers et 64,7 millions sont nés dans un pays étranger, soit respectivement 9,5 % et 14,4 % de la population. **Avec 9,1 % d'étrangers** (dont 1,4 % sont nés en France, il s'agit pour la plupart de mineurs nés de parents étrangers et qui acquerront la nationalité française à leur majorité) **et 14,0 % de personnes nées à l'étranger** (dont 2,6 % sont nées françaises à l'étranger, donc ne sont pas immigrées), **la France se situe ainsi dans la moyenne européenne**.

Le Luxembourg est le pays de l'UE qui compte proportionnellement le plus d'étrangers, 47 % de sa population étant étrangère. Avec 12,4 millions de personnes, l'Allemagne est le pays qui compte le plus grand nombre d'étrangers (14,8 % de sa population), devant l'Espagne (6,9 millions d'étrangers, soit 14,0 % de sa population).

## **Références** :


Insee – **L'essentiel sur… les immigrés et les étrangers**, juin 2026
**Une situation des descendants d'immigrés plus favorable que celle des immigrés**, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023
**Rupture de série dans la mesure des populations immigrées dans les enquêtes annuelles de recensement**, note méthodologique, juin 2026
Eurostat, « **Diversité de la population de l'UE par nationalité et pays de naissance** », février 2026

## 4. Comment ont évolué les entrées d'immigrés sur le territoire ?

**En 2024, 313 000 personnes immigrées sont arrivées en France avec l'intention d'y résider au moins un an, contre 234 000 en 2006. 46 % sont nées en Afrique, 27 % en Europe et 18 % en Asie**. Sur cette période, les entrées sur le territoire de personnes immigrées ont tendanciellement augmenté et ont aussi été le reflet des chocs économiques, géopolitiques et sanitaires qu'a connus le monde. La part des femmes dans les entrées d'immigrés sur le territoire était en légère baisse depuis les années 2010, mais elle augmente de nouveau ces dernières années. En 2024, les femmes représentent 53 % des personnes immigrées arrivées en France. Les nouveaux arrivants sont de plus en plus qualifiés : 51 % des personnes immigrées entrées sur le territoire en 2024 et âgées de 25 ans ou plus étaient diplômées du supérieur, contre 41 % en 2006.

**Attention, il ne suffit pas de faire la somme des entrées sur le territoire chaque année pour obtenir l'évolution de la population immigrée en France**. Si des personnes immigrées entrent chaque année sur le territoire, d'autres décèdent en France et d'autres quittent le territoire. Ainsi, sur la période 2006-2022, 272 000 entrées de personnes immigrées ont eu lieu en moyenne chaque année, mais on dénombre aussi chaque année en moyenne 90 000 sorties et 56 000 décès de personnes immigrées. Autrement dit, pour dix entrées d'immigrés une année donnée en France, on compte environ trois sorties et deux décès. Ainsi, pour évaluer l'évolution du nombre d'immigrés sur le territoire sur une période donnée, il faut prendre en compte la somme des entrées et retirer la somme des sorties ainsi que les décès.

### Références :

**Population immigrée, entrées sur le territoire, titres de séjour… S'y retrouver dans les chiffres de l'immigration**, Blog de l'Insee, avril 2024
**Entre 2006 et 2023, le nombre d'immigrés entrés en France augmente et leur niveau de diplôme s'améliore**, Insee Première nº 2051, mai 2025
**Flux migratoires - Les entrées sur le territoire diminuent en 2024 et retrouvent leur niveau d'avant-crise sanitaire**, Insee Première nº 2107, juin 2026

**Attention également, la somme des titres de séjour délivrés chaque année ne se confond pas avec le nombre des entrées d'immigrés sur le territoire**. Chaque année, le service statistique ministériel de l'immigration, rattaché au ministère de l'Intérieur, produit des données sur les « primo-arrivants » c'est-à-dire les personnes qui obtiennent pour la première fois un titre de séjour en France ou qui en obtiennent un nouveau après avoir déjà eu un titre dont la validité a expiré depuis plus d'un an. L'évènement enregistré, qualifié de « primo-délivrance » est donc un évènement de nature administrative, assez largement décorrélé, du point de vue quantitatif, de l'entrée sur le territoire et ce pour plusieurs raisons.

**Première raison** : alors que le recensement permet de mesurer les entrées de personnes immigrées quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur âge à l'arrivée, à partir du moment où elles ont l'intention d'y résider au moins un an, les données sur les délivrances de titres de séjour (et a fortiori les délivrances d'un premier titre de séjour) ne concernent que les étrangers majeurs – ou dans de rares cas des mineurs âgés d'au moins 16 ans et qui souhaitent occuper une activité professionnelle – et possédant la nationalité d'un pays tiers (hors de l'Espace économique européen et de la confédération helvétique). Les étrangers ayant la nationalité d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse ainsi que les mineurs (sauf exceptions citées ci-dessus) ne sont pas dans les statistiques de primo-délivrances de titre car ils n'ont pas besoin de titre de séjour pour résider en France. Ainsi, parmi les 313 000 entrées de personnes immigrées mesurées par l'Insee en 2024, 192 000 d'entre elles (soit 60 %) concernent des personnes susceptibles d'engager une demande de titre de séjour pour résider sur le territoire.

**Deuxième raison** : une partie des étrangers qui obtiennent un premier titre de séjour une année donnée n'ont pas l'intention de résider durablement sur le territoire, à l'image de certains étudiants participant à des programmes infra-annuels, ou encore de saisonniers résidant en France pour quelques mois et ayant l'intention de rentrer dans leur pays d'origine ensuite. En 2024, selon les statistiques définitives du ministère de l'intérieur, la majorité des 345 600 primo-délivrances de titres sont des titres courts : 57 700 titres de moins d'un an, 190 000 titres d'exactement un an et seulement 97 900 pour une durée strictement supérieure à un an. Même avec un titre court d'un an ou moins, une partie des étrangers détenteurs resteront durablement sur le territoire. En effet de nombreux titres de séjour sont renouvelés chaque année (887 700 en 2024, et un peu moins de 950 000 en 2025 – données provisoires). On sait notamment que plus de la moitié des étudiants, qui représentaient 110 900 primo-délivrances de titres de séjour en 2024 (un tiers des primo-délivrances) sont toujours présents sur le territoire cinq ans après. Mais d'autres en revanche, y compris parfois détenteurs d'un titre long, quitteront le territoire sans s'y être installés durablement, et n'entrent donc pas à ce titre dans le champ des entrées d'immigrés publiées par l'Insee.

**Troisième raison :** une partie des étrangers bénéficiaires d'un titre de séjour en « primo-délivrance » une année donnée réside déjà sur le territoire et est arrivée précédemment. Certains se voient délivrer un titre alors qu'ils sont présents sur le territoire depuis plusieurs années, parfois même en ayant déjà obtenu par le passé un autre titre de séjour, mais dont la validité a expiré depuis plus d'un an. Par exemple, selon l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants du service statistique du ministère de l'intérieur, les demandeurs d'asile ayant obtenu un titre de réfugié et les bénéficiaires de la protection subsidiaire avaient passé en moyenne 3 ans en France avant d'obtenir ce titre de réfugié en 2018. Ces réfugiés sont entrés avant 2018 mais ne sont comptés que plus tard, après leur arrivée, dans les primo-délivrances de titre, lorsqu'ils obtiennent leur titre de séjour.

Le nombre d'entrées sur le territoire et le nombre de primo-délivrances de titres de séjour sont ainsi deux mesures qui décrivent deux réalités très différentes relatives à l'immigration en France. Elles ne se recoupent que partiellement et il n'est pas impossible qu'elles évoluent en sens inverse : entre 2021 et 2022, le nombre de primo-délivrances de titre de séjour diminue (passant de 382 700 à 330 100) alors que le nombre d'entrées d'immigrés au sens du recensement augmente (de 283 000 à 375 000). Entre 2023 et 2024 c'est l'inverse, les primo-délivrances augmentent alors que les entrées sur le territoire au sens du recensement diminuent.

## **Références** :

**Population immigrée, entrées sur le territoire, titres de séjour… S'y retrouver dans les chiffres de l'immigration**, Billet de blog Insee, avril 2024
**Les premières années en France des réfugiés**, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023
**Les titres de séjour en 2025 : les protections subsidiaires ont plus que doublé**, DSED, Essentiels de l'immigration, nº 144, juin 2026
**Profils et parcours des étudiants primo-arrivants : les générations plus récentes restent plus longtemps en France**, DSED, Infos Migrations, nº 128, mai 2026

## 5. Que nous apprennent les données sur les primo-délivrances des titres de séjour ?

Entre 2011 et 2025, le nombre de premiers titres de séjour délivrés chaque année en France à des ressortissants de pays tiers a tendanciellement augmenté (exceptées les années Covid), passant de moins de 200 000 à plus 375 000. Plus précisément, **en 2025, 377 000 titres de séjour ont été délivrés en « primo-délivrance » à des ressortissants de pays tiers, dont 117 000 pour motif d'études, 91 000 pour motif familial, 88 000 pour motif humanitaire, 51 000 pour motif économique et 31 000 pour des motifs divers**. Ainsi, l'immigration étudiante représente dorénavant la plus grande part des primo-délivrances (31 %), devant l'immigration familiale (24 %) qui constituait historiquement le volume le plus important. En effet, alors que le motif familial était le premier motif de délivrance en 2011 (45 %), sa part a baissé continuellement depuis. A l'inverse, le motif humanitaire a fortement augmenté : il ne représentait que 9 % des primo-délivrances en 2011 contre 23 % en 2025, soit quasiment autant que le motif familial. Le motif économique a également augmenté, passant de 9 % de l'ensemble des primo-délivrances en 2011 à 13 % en 2025.

À l'échelle de l'Union européenne, la France se classe au cinquième rang pour le nombre de premiers titres délivrés, derrière l'Espagne (635 400), l'Allemagne (605 300), la Pologne (467 300) et l'Italie (433 099). Rapporté à la population, ce volume représente 5,48 premiers titres pour 1 000 habitants, soit près de deux points de moins que la moyenne de l'Union européenne, plaçant la France au 22e rang des États membres selon cet indicateur. Au 31 décembre 2025, le nombre d'étrangers disposant d'un titre de séjour sur le territoire français valide est estimé à près de 4,5 millions, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

**Référence** :

**Les titres de séjour en 2025 : les protections subsidiaires ont plus que doublé**, DSED, Essentiels de l'immigration, no 144, juin 2026

## 6. Comment a évolué la demande d’asile en France ?

**En 2025, 152 904 demandes d'asile ont été enregistrées au Guichet unique des demandeurs d’asile (Guda) en France**, soit une baisse de 3,0% par rapport à 2024. Ce recul est principalement porté par la diminution des premières demandes d'asile (-10 %), qui retrouvent un niveau proche de celui observé en 2022, tandis que les demandes de réexamen progressent de 30 %. Rapporté à la population, la France enregistre 1,69 premières demandes d'asile pour 1 000 habitants, soit environ 0,2 point de plus que la moyenne de l'Union européenne. En 2025, les Ukrainiens demeurent les principaux primo-demandeurs malgré un recul de 12,5 % de leurs demandes, devant les Congolais et les Afghans. Dans le même temps, les décisions accordant une protection internationale, à savoir le statut de réfugié, la protection subsidiaire ou le statut d’apatride, poursuivent leur hausse (+12,1 %). En 2025, une procédure d'asile sur deux (52 %) aboutit désormais à l'octroi d'une protection, un taux en hausse de 3 points par rapport à l’année précédente.

Une accélération nette de la demande d’asile a eu lieu à partir de 2015, dans le sillage de la crise migratoire due notamment à la guerre en Syrie, et près de 138 000 demandes d’asile ont été déposées en 2018. La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact considérable sur la circulation internationale en 2020, provoquant une chute de la demande d’asile. Elle a repris progressivement au cours de l’année 2021, a accéléré en 2022, rattrapant le niveau de 2019, puis le dépassant en 2023.

**Références** :

**Les demandes d’asile en 2025 : une procédure sur deux aboutit à une protection**, DSED, Les Essentiels de l’immigration nº 146, juin 2026
**Les chiffres de l’immigration en France, données statistiques par thématique**, DSED, juin 2026
**Les chiffres clés de l’immigration**, DSED, octobre 2025

## 7. Quelle part la France a-t-elle pris dans l'accueil des Ukrainiens ?

**Depuis le déclenchement du conflit en Ukraine en 2022, la France a accueilli 118 000 Ukrainiens adultes bénéficiaires de la protection temporaire.** Comme l'ensemble des États membres de l'UE, la France a activé le dispositif exceptionnel de protection temporaire prévu par la directive européenne 2001/55/CE, dès le 4 mars 2022 pour accueillir l'afflux massif d'Ukrainiens fuyant le conflit. Cette situation inédite a entraîné une augmentation importante de la présence ukrainienne adulte en France : le nombre d'Ukrainiens détenteurs d'une autorisation de séjour (titres de séjour ou document provisoire) a été multiplié par 4,6 entre 2021 et 2022 pour atteindre 85 000. Plus d'un Ukrainien sur deux présents en 2025 est arrivé en 2022, dans un contexte d'exode massif lié à la guerre. Parmi eux, 92 % relèvent du motif humanitaire, dont près des trois quarts sous statut de bénéficiaire de protection temporaire (BPT) et 20 % sous protection subsidiaire.

Près de quatre ans après le déclenchement du conflit, plus de la moitié (58 %) des 118 800 Ukrainiens qui ont obtenu une protection temporaire en France sont toujours détenteurs d'un document de séjour valide et la plupart d'entre eux (plus de sept sur dix) conserve le statut initial qui leur a été accordé.

À l'échelle européenne, près de trois millions d'adultes ukrainiens bénéficient d'une protection temporaire fin 2024, dont deux tiers de femmes. La France se situe en 12e position des pays d'accueil de bénéficiaires ukrainiens majeurs de la protection temporaire. Elle se situe loin derrière l'Allemagne et la Pologne, qui en accueillent respectivement environ 800 000 et 540 000 sur leur territoire.

**Référence** :

**Présence des Ukrainiens adultes ayant une autorisation de séjour en France**, DSED, Infos Migrations no 127, février 2026

## 8. Que peut-on dire de l’intégration des immigrés récemment arrivés en France ?

**Concernant les immigrés récemment admis au séjour en France, l’enquête Elipa 2, menée entre 2019 et 2022, met en évidence une amélioration globale des parcours d'intégration au cours des quatre premières années suivant leur admission au séjour**. L'insertion professionnelle progresse rapidement : en 2022, près de huit primo-arrivants sur dix admis au séjour en 2018 sont actifs et 68 %occupent un emploi, soit 14 points de plus qu'en 2019. Ils sont ainsi nettement moins souvent au chômage, bien que leur taux de chômage demeure environ deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la population. Les bénéficiaires d'un titre humanitaire restent les plus exposés au chômage, malgré des gains importants en matière d'activité et d'emploi au cours des premières années. Les femmes connaissent également des parcours d'insertion plus difficiles, avec un taux d'emploi plus faible (51 %), davantage d'inactivité (31 %) et un recours plus fréquent au temps partiel (29 % de celles en emploi), notamment en raison de la charge de jeunes enfants. Les conditions de logement s'améliorent également : trois quarts des primo-arrivants disposent d'un logement autonome 4 ans après leur admission au séjour, contre 60 % trois ans auparavant, tandis que les situations d'hébergement chez un tiers ou en structure collective reculent. Les déménagements permettent le plus souvent d'accéder à des logements plus spacieux et de meilleure qualité, même si 46 % des primo-arrivants vivent encore avec moins d'une pièce par personne et que 16 % déclarent occuper un logement en mauvais état. Enfin, la maîtrise du français des primo-arrivants progresse aussi fortement : la part des personnes rencontrant d'importantes difficultés de compréhension orale est divisée par deux entre 2019 et 2022, tandis que 85 % des primo-arrivants déclarent pratiquer le français dans leur vie quotidienne, un usage qui constitue l'un des principaux moteurs de progression linguistique.

**Références** :

Les résultats d'Elipa 2 sont présentés de manière détaillée dans la revue L'Essentiel sur Elipa 2 ainsi que dans la collection Infos-Migrations. Ces publications abordent également d'autres dimensions des parcours d'intégration, notamment les niveaux de diplôme des primo-arrivants, leur état de santé, les trajectoires spécifiques des bénéficiaires de la protection internationale, ainsi que les questions de parentalité et de vie familiale.

**L'essentiel de l'enquête sur l'intégration des primo-arrivants**, DSED, janvier 2024

**Insertion professionnelle et parentalité des primo-arrivants : les mères de jeunes enfants occupent 2 à 3 fois moins souvent un emploi que les pères**, DSED, Infos-Migrations nº 125, janvier 2026

**La pratique du français des primo-arrivants dans leur vie privée**, DSED, Infos-Migrations nº 111, novembre 2024

## 9. Que peut-on dire de l'intégration et de la situation des immigrés au regard de celle des descendants d'immigrés et des personnes sans ascendance migratoire ?

**Les immigrés – en particulier ceux d'origine extra-européenne – occupent une position plus défavorable sur le marché du travail que le reste de la population**, avec un taux de chômage de 12 % en 2025 (contre 7 % pour les non-immigrés), des niveaux de salaires plus faibles et des emplois moins qualifiés. **Leurs conditions de vie, de logement et leur état de santé sont également moins bons que ceux du reste de la population** : les immigrés sont notamment deux fois plus fréquemment en situation de pauvreté monétaire que l'ensemble de la population.

**La situation de la deuxième génération est plus proche de celle des personnes sans lien direct à la migration que celle des immigrés. Les descendants d'immigrés ont des niveaux de diplômes et des emplois comparables à ceux de la population sans ascendance migratoire**. Alors que les immigrés ont un niveau de vie moyen inférieur de 22 % à celui des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés, cet écart est réduit à 19 % pour les descendants de deux parents immigrés et à 6 % pour ceux ayant un seul parent immigré – les descendants d'immigrés étant en moyenne plus jeunes que individus sans ascendance migratoire, cela explique en partie que les niveau de vie moyen des premiers restent inférieurs à à celui des seconds. Des inégalités subsistent néanmoins, notamment concernant l'accès à l'emploi et les conditions de logement. Enfin, les expériences de discriminations sont plus fréquemment déclarées par les descendants d'immigrés, y compris par rapport aux immigrés de la même origine pour les personnes d'origine non européenne : en 2019-2020, 25 % des descendants d'immigrés de 18 à 59 ans déclarent avoir subi des traitements inégalitaires, contre 24 % des immigrés et 14 % de la population sans lien à la migration.

### Références :

**Une situation des descendants d'immigrés plus favorable que celle des immigrés**, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023 L'ouvrage de référence **Immigrés et descendants d'immigrés** commente aussi au travers de 40 fiches, les données essentielles sur les immigrés et leurs descendants, rassemblées autour de six thématiques : la population issue de l'immigration, les flux et trajectoires migratoires, l'éducation et la maîtrise des langues, la situation sur le marché du travail, les conditions de vie et la vie sociale. Il permet ainsi de caractériser l'accès aux principaux biens et services des personnes immigrées, comme descendantes d'immigrés ou sans ascendance migratoire directe.

**De nombreuses études sont consacrées à la situation des immigrés et des descendants d'immigrés sur le marché du travail**. Elles éclairent en particulier le déclassement vécu par une partie des immigrés et les métiers occupés, souvent plus difficiles et en tension que pour le reste de la population.

**Références** :

**Sous-utilisation des qualifications des immigrés : Un immigré diplômé en emploi sur trois est déclassé**, DSED, Infos migrations nº 126, janvier 2026
**Activité, emploi et chômage des immigrés de 2014 à 2024**, DSED, Les essentiels de l'immigration nº 134, octobre 2025
**Quelles situations sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021 ?**, Dares Analyses nº 15, mars 2023
**Descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire : les écarts de salaires se réduisent-ils pour les jeunes générations ?** , Dares Analyses nº 2, janvier 2022
**Quels sont les métiers des immigrés ?**, Dares Analyses nº 36, juillet 2021

**Les unions mixtes contribuent à diffuser les origines migratoires dans les généalogies**. Certes, la majorité des immigrés vivant en couple ont un conjoint qui est lui-même immigré (63 %) et 11 % des immigrés ont un conjoint descendant de 2e génération, souvent originaire du même pays. Dans la 2e génération, en revanche, les unions avec des personnes sans ascendance migratoire prédominent largement (66 % des couples). De nombreuses familles ont aujourd'hui un lien à l'immigration parce que la mixité des unions à chaque génération multiplie la présence immigrée dans les ascendances. Inversement, rares sont les généalogies à ne comprendre que des ascendants immigrés. L'intensité du lien à l'immigration décroît au fil des générations en raison de la mixité des unions. Si 33 % des personnes de moins de 60 ans ont un lien à l'immigration sur trois générations, elles ne sont que 17 % à avoir une ascendance exclusivement immigrée (immigrés ou 2e génération de deux parents immigrés ou 3e génération de quatre grands-parents immigrés). Parmi les descendants de 3e génération, neuf sur dix n'ont qu'un ou deux grands-parents immigrés. Avoir ses quatre grands-parents immigrés est relativement rare, que ce soit parmi les descendants de 3e génération mineurs (9 %) ou de 18-59 ans (5 %).

**Référence** :

**La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations**, Insee Première nº 1910, juillet 2022

## 10. Quel est l'impact de l'immigration sur le marché du travail ?

**Depuis 2019, la main-d'œuvre née à l'étranger a largement contribué à la progression de l'emploi dans les principales économies européennes**. Entre 2019 et 2024, dans les quatre principales économies de la zone euro, la population en âge de travailler (15-64 ans) née à l'étranger a progressé rapidement : +6,9 % en Italie, +7,3 % en France, +14,2 % en Allemagne et surtout +33,0 % en Espagne. Cette croissance a été soutenue par des arrivées de personnes en provenance d'Ukraine, en particulier en Allemagne, par une immigration africaine et asiatique dans la plupart des pays européens et, en Espagne, par une immigration latino-américaine. D'un point de vue économique, l'immigration dans les pays développés est susceptible d'augmenter l'offre de travail et, *in fine*, de stimuler la croissance. De fait, les dynamiques migratoires ont largement soutenu l'emploi depuis 2019 dans trois des principales économies européennes. Entre 2019 et 2024, si l'emploi a diminué de 0,3 % en Allemagne, les travailleurs nés hors de l'Union européenne ont contribué à enrayer cette chute, contribuant positivement à hauteur de +3,0 points à l'évolution d'ensemble (contre une contribution de -2,7 points pour ceux nés sur le territoire et de -0,6 point pour ceux nés dans un pays de l'Union européenne). En Espagne, l'emploi a progressé de +8,9 %, les trois quarts de cette hausse étant imputables aux personnes nées à l'étranger. Pour l'Italie, la hausse est de 3,0 % avec une contribution de +1,7 point pour les personnes nées à l'étranger. La France se démarque de ses voisins car la hausse de 5,3 % de l'emploi total depuis 2019 y a d'abord été le fait de personnes nées dans le pays (+3,8 points), l'emploi de celles nées à l'étranger expliquant 30 % des créations nettes. En France, la hausse de l'emploi des personnes nées à l'étranger est portée majoritairement par les femmes, à l'inverse des autres pays européens. En outre, elle est essentiellement due à des diplômés de l'enseignement supérieur et concerne plus qu'ailleurs en Europe des emplois qualifiés.

Les immigrés étant surreprésentés parmi les métiers dits « essentiels » au quotidien, leur présence s'est révélée décisive dans certaines régions ou métiers pour assurer la continuité de la vie économique et sociale au moment de la crise sanitaire de 2020-2021. Ainsi, en Ile-de-France, les immigrés représentent 30 % des métiers de la première ligne alors qu'ils représentent 20 % de la population en emploi de la région. La proportion d'immigrés y est particulièrement importante dans certaines professions, notamment parmi les agents de propreté (76 %), les aides à domicile et les aides ménagères (54 %). Ces métiers sont par ailleurs bien plus souvent occupés par des femmes.

**Références** :

**Éclairage – Depuis 2019, la main-d'œuvre née à l'étranger a largement contribué à la progression de l'emploi dans les principales économies européennes**, Insee, Note de conjoncture - décembre 2025

« **Quelles conditions de travail et de vie pour les 1,8 million de travailleurs « essentiels du quotidien » résidant en Île-de-France ?** », Insee Analyses Ile-de-France, juillet 2021

## 11. 1ère, 2ème génération : la discrimination, réelle et ressentie, est-elle persistante ?

**En 2019-2020, 24 % des immigrés et 25 % des descendants d'immigrés déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années** contre 17 % de la population âgée de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine, toutes origines confondues. Les immigrés d'Afrique subsaharienne et leurs descendants sont les plus concernés par ces déclarations de traitements inégalitaires, tandis que leur fréquence chez les immigrés d'Asie du Sud-Est et les descendants d'immigrés d'Europe du Sud est proche de celle déclarée parmi les personnes sans ascendance migratoire. **Le sentiment de discrimination persiste donc à la deuxième génération. Par rapport à la première génération, il s'accroît même pour les descendants d'immigrés nés hors d'Europe, alors qu'il diminue pour ceux originaires d'Europe**. Les immigrés nés hors d'Europe sont plus nombreux à déclarer des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années (26 %) que ceux nés en Europe (19 %). L'écart s'accentue à la génération suivante : les descendants d'immigrés nés en Europe déclarent moins de discriminations que la première génération (-6 points), alors que les descendants d'immigrés nés hors d'Europe en signalent nettement plus (+8 points). Si cet écart est en partie lié à des différences de caractéristiques sociodémographiques entre générations (comme l'âge ou le niveau de diplôme), ces dernières n'expliquent que 40 % de cette hausse pour les descendants d'immigrés non européens, et une part résiduelle de la baisse des discriminations vécue par les descendants d'immigrés européens. L'exposition aux discriminations diffère dès l'enfance : 19 % des descendants d'immigrés non européens rapportent des traitements discriminatoires à l'école, contre 8 % des descendants d'immigrés européens. Par rapport à ces derniers, ils sont par ailleurs deux fois plus nombreux à avoir été la cible de racisme au cours de leur vie. Enfin, parmi les descendants d'immigrés non européens, plus de 29 % estiment qu'on ne les « voit pas comme des Français », contre moins de 8 % des descendants d'immigrés européens ; on leur demande également beaucoup plus souvent « d'où ils viennent ». Ce renvoi plus fréquent à leurs origines contribuerait à expliquer pourquoi leur vécu discriminatoire est plus fort.

**Références** :

**Le sentiment de discrimination persiste à la deuxième génération**, dossier Insee et Ined, Insee Références France Portrait Social, 2024

**Une étude réalisée sur les discriminations sur le marché du travail rencontrées par les personnes originaires du Maghreb confronte les sentiments de discrimination exprimés aux écarts observés de leurs taux de chômage à la population sans ascendance migratoire**. Plus précisément, dans cette étude, les discriminations sur le marché du travail sont approchées selon trois dimensions, que ce soit le comportement des recruteurs vis-à-vis des candidats (via un testing), le risque de chômage de groupes d'actifs sur le marché du travail ou le ressenti de ces actifs sur leur situation (sentiment de discrimination). Ces trois mesures permettent de conclure que les personnes originaires du Maghreb, immigrées elles-mêmes ou descendantes d'immigrés, diplômées de CAP à bac+5 ayant réalisé leurs études et travaillé en France, subissent en 2019-2020 de fortes discriminations. Elles sont nettement moins souvent recontactées par les recruteurs en vue d'un entretien d'embauche que celles sans ascendance migratoire ; leur risque de chômage est plus fort à caractéristiques équivalentes et elles déclarent plus souvent s'être vues injustement refuser un emploi. La situation des hommes apparaît plus défavorable que celle des femmes de même origine : 91 % des écarts de taux de chômage entre les immigrés du Maghreb et les hommes sans ascendance migratoire ne s'expliquent pas par des différences de profils et de trajectoires professionnelles, contre 34 % pour les femmes. Pour les hommes descendants d'immigrés du Maghreb, la part inexpliquée des écarts de taux de chômage reste élevée (80 %). Ces écarts inexpliqués de risque de chômage pourraient en partie résulter de discriminations à l'embauche rencontrées par les personnes d'origine maghrébine. À caractéristiques comparables, les immigrés comme descendants d'immigrés du Maghreb déclarent plus souvent que les personnes sans ascendance migratoire avoir vécu une telle situation.

**Références** :

**Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine**, dossier Dares, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023

## 12. Que sait-on des immigrés en situation irrégulière ?

Par définition, il n'est pas possible de quantifier le nombre d'immigrés en situation irrégulière en France, en utilisant les sources administratives. Le nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME), de 454 000 en 2025 (source Cnam) peut contribuer à une première approche en dehors de toute enquête statistique. En effet, le dispositif de l'AME permet à certains étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Cette aide est attribuée sous conditions de résidence stable (3 mois de résidence ininterrompue en France) et de ressources. Elle peut être reconduite tant que les conditions sont réunies. Toutefois, estimer le nombre d'immigrés en situation irrégulière à partir du nombre de bénéficiaires de l'AME nécessite de faire des hypothèses fragiles sur le taux de recours au dispositif. De plus, des personnes dont la situation a été régularisée ou qui ont quitté le territoire peuvent également être toujours comptabilisées comme bénéficiaires de l'AME.

En revanche, les immigrés en situation irrégulière sont **inclus dans le recensement de la population**. De nombreux efforts sont déployés par l'Insee et les communes en ce sens : notices d'information dans plusieurs langues étrangères, recensement des personnes sans abri, dans des hébergements (comme les Centres d'accueil des demandeurs d'asile – CADA, les foyers de travailleurs, les prisons, les campings, etc.), actualisation du répertoire des immeubles afin de garantir son exhaustivité, formation des agents recenseurs, et estimation du nombre d'habitants dans les logements n'ayant pas pu être recensés. Par ailleurs, l'enquête « Migrations Famille et Vieillissement » menée par l'Ined en 2015-2016 à Mayotte a établi que la moitié des personnes étrangères enquêtées et répondant à cette enquête étaient en situation irrégulière, tout en confirmant la proportion d'étrangers mesurée par le recensement de la population à Mayotte. Ce résultat montre que les personnes en situation irrégulière avaient bien été prises en compte dans le recensement. Cependant, il n'est pas possible de les comptabiliser. En effet, aucune information n'est demandée sur la situation administrative des personnes enquêtées par le recensement de la population. Pour les étudier spécifiquement, des enquêtes rétrospectives interrogent les immigrés sur leur parcours administratifs.

**Références** :

**Population immigrée, entrées sur le territoire, titres de séjour… S'y retrouver dans les chiffres de l'immigration**, blog Insee, avril 2024

**21 % des immigrés âgés de 18 à 59 ans résidant en France en 2019-2020 déclarent avoir été sans papiers à un moment de leur séjour en France dans l'enquête Trajectoires et Origines 2 (Ined-Insee), dont près de 6 sur 10 après une arrivée régulière en France**. Ces situations d'irrégularités peuvent être la conséquence de retards de renouvellement de titres de séjour du fait de lenteurs administratives, de refus de droit d'asile ou de renouvellement de titres ou de personnes restées sur le territoire après expiration d'un visa. Un quart des immigrés ayant connu une période d'irrégularité a été par la suite naturalisé. Ces discontinuités du droit au séjour, dans le cadre d'un renouvellement, ont des conséquences sur l'insertion professionnelle, résidentielles ou sur la vie personnelle des primo-arrivants, quantifiées à partir de l'enquête Elipa 2. Par exemple, toutes choses égales par ailleurs, un primo-arrivant ayant vécu une période sans document l'autorisant à prolonger son droit au séjour a 11 % de chance en moins d'occuper un emploi en 2022. Chaque mois supplémentaire de cette période de discontinuité réduit la chance d'occuper un emploi de 3 %.

Par ailleurs, **la proportion d'immigrés ayant fait l'expérience de l'irrégularité est en net recul par rapport aux années 1970**. Ainsi, en 1968, 82 % des titres distribués avaient été octroyés à des personnes entrées en France de façon irrégulière, i.e. sans aucun document ou avec des documents expirés, contre 40 % en 2018 selon l'enquête Elipa 2.

## **Références** :

**Sans papiers ou sans logement : les aléas des trajectoires des immigré·es "installé·es" en France**, Trajectoires et Origines 2, Ined Éditions, 2026

**Discontinuité du droit au séjour et parcours d'intégration des primo-arrivants**, DSED, Infos Migration nº 112, décembre 2024

**Parcours administratif des primodétenteurs de titres de séjour**, fiche DSED, Insee Référence Immigrés et descendants d'immigrés, mars 2023

Références bibliographiques

# Immigration, intégration et discriminations

## Sommaire


1. Des chiffres essentiels annuels
2. Deux ouvrages de référence
3. Des études approfondies

Concepts d'analyse : catégories d'origine, statistiques ethniques, titres de séjour et entrées sur le territoire
Discrimination, inégalités
Diversité des origines
Étudiants étrangers
Fécondité
Immigrés - Évolutions démographiques sur moyenne/longue période
Immigrés et/ou descendants d'immigrés – Panoramas des conditions de vie
Intégration des primo-arrivants
Marché du travail
Mobilité sociale
Religion
Sécurité
Sur-mortalité durant la crise sanitaire
Ukrainiens


# 1. Des chiffres essentiels annuels

L'Insee met à jour chaque année un commentaire des statistiques essentielles sur les personnes immigrées (nées de nationalité étrangère à l'étranger) et étrangères (de nationalité actuelle étrangère) résidant en France et publie un bilan annuel des flux migratoires. Des tableaux issus du recensement de la population permettent également de connaître le nombre et les principales caractéristiques des personnes immigrées ou de nationalité étrangère selon les territoires. Les chiffres clés de l'immigration, publiés par le service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur (DSED) complètent ce panorama, avec notamment des données administratives sur les titres de séjour des ressortissants de pays tiers à l'UE et les motifs d'entrée, la demande d'asile, l'intégration ou encore l'acquisition de la nationalité française.

**Insee – L'essentiel sur… les immigrés et les étrangers**, Insee, juin 2026

**Insee – Bilans annuels des flux migratoires**

**Insee – L’essentiel sur… les immigrés et les étrangers**, Insee, juin 2026

**Insee – Bilans annuels des flux migratoires**

- **Flux migratoires Les entrées sur le territoire diminuent en 2024 et retrouvent leur niveau d’avant-crise sanitaire**, Insee première nº 2107, juin 2026
- **Flux migratoires Des entrées sur le territoire en baisse en 2023, mais toujours à un niveau élevé**, Insee Première nº 2050, mai 2025
- **Flux migratoires Des entrées en hausse en 2022 dans un contexte de normalisation sanitaire et de guerre en Ukraine**, Insee Première nº 1991, avril 2024

**DSED – Bilans annuels du séjour, de l’asile et de l’intégration**, DSED, juin 2026

- **Les titres de séjour en 2025 : Les protections subsidiaires ont plus que doublé**, Les essentiels de l’immigration nº 144, juin 2026
- **Les demandes d’asile en 2025 : une procédure sur deux aboutit à une protection**, Les essentiels de l’immigration nº 146, juin 2026
- **L'intégration des étrangers en 2025 : 46 600 BPI ont été accompagnés par le programme Agir**, Les essentiels de l’immigration nº 148, juin 2026
- **L'accès à la nationalité française pour l'année 2025 : moins d’acquisitions de la nationalité française par décret**, Les essentiels de l’immigration nº 147, juin 2026

**DSED - Les chiffres clés de l'immigration 2024**, DSED, 2025

Insee – Recensement 2022 de la population – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités : **Étrangers - Immigrés en 2022**

## 2. Deux ouvrages de référence

Un ouvrage de référence, publié fin mars 2023 et fruit de la collaboration entre l’Insee, les services statistiques ministériels et l’Institut national des études démographiques (Ined), offre un panorama statistique des caractéristiques démographiques et socio-économiques des immigrés (la 1re génération) et des descendants d’immigrés (nés en France d’au moins un parent immigré, soit la 2e génération). Il comprend notamment une vue d’ensemble retraçant les évolutions démographiques et l’évolution d’une génération à l’autre de la situation sur le marché du travail et des conditions et de vie. Il commente aussi au travers de 40 fiches, les données essentielles sur les immigrés et leurs descendants, rassemblées autour de six thématiques : la population issue de l’immigration, les flux et trajectoires migratoires, l’éducation et la maîtrise des langues, la situation sur le marché du travail, les conditions de vie et la vie sociale.

**Immigrés et descendants d'immigrés , Insee Références, Insee, mars 2023**

Le DSED a publié en janvier 2024 une revue regroupant 8 études valorisant l'enquête de statistique publique longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2). Cette enquête permet de mesurer l'intégration des primo-arrivants dans les quatre années qui suivent la délivrance de leur titre de séjour. Ces premières années sont cruciales pour une intégration durable, et concentrent les dispositifs d'accompagnement déployés par l'État, comme le contrat d'intégration républicaine (CIR). L'ouvrage présente une vue d'ensemble de l'enquête et les principaux résultats de ses différents volets : le parcours et le projet migratoire, la progression dans la compréhension du français, le niveau de diplôme et les qualifications, l'insertion sur le marché du travail, les conditions de logement, l'état de santé général et mental, ainsi qu'un focus sur l'insertion des réfugiés.

**L'essentiel de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants , DSED, janvier 2024**

## 3. Des études approfondies

La statistique publique publie régulièrement de nombreuses analyses sur les immigrés et les descendants d'immigrés (profil socio-démographique, situation sur le marché du travail, conditions de vie notamment). Ces études proposent souvent une comparaison de la situation des 1res et 2es générations avec celle des personnes sans ascendance migratoire directe (i.e. nées en France de parents nés en France). La statistique publique valorise aussi des enquêtes spécifiques, comme l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) avec l'Ined sur la diversité des populations en France, qui permet notamment d'éclairer les questions d'intégration et de discrimination, ou l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) du DSED, qui permet de suivre le parcours d'intégration de bénéficiaires les premières années qui suivent l'obtention d'un 1er titre de séjour.

**Une sélection de publications parues au cours des 5 dernières années** :

### Concepts d'analyse : catégories d'origine, statistiques ethniques, titres de séjour et entrées sur le territoire

- **En 2024, 6,0 millions d'étrangers vivent en France, 0,9 million y sont nés**, Insee Première no 2076, octobre 2025
- **Population immigrée, entrées sur le territoire, titres de séjour… S'y retrouver dans les chiffres de l'immigration**, Blog de l'Insee, avril 2024
- **Oui, la statistique publique produit des statistiques ethniques ! Panorama d'une pratique ancienne, encadrée et évolutive**, Blog de l'Insee, juillet 2020
- **Les personnes nées françaises à l'étranger ont un profil plus proche des natifs que des immigrés**, Insee Première no 1829, décembre 2020

## Discrimination, inégalités

- **Le sentiment de discrimination persiste à la deuxième génération**, France Portrait Social, Insee, 2024
- **Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine**, dossier Dares, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023
- **En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste**, Insee Première nº 1911, juillet 2022
- **La participation à la formation professionnelle : des inégalités selon l'origine migratoire ?**, document d'études nº 286, Dares, février 2026

## Diversité des origines

- **La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations**, Insee Première nº 1910, juillet 2022

## Étudiants étrangers

- **Profils et parcours des étudiants primo-arrivants : les générations plus récentes restent plus longtemps en France**, DSED, Infos Migrations nº 128, mai 2026
- **Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur français**, Édition 2026 de l'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (EESRI), SIES, juin 2026
- **Le profil et les parcours administratifs des étudiants primo-arrivants : des situations contrastées selon les pays d'origine**, DSED, Infos Migrations nº 120, juin 2025

## Fécondité

- **Les enfants nés à l'étranger de parents primo-arrivants**, DSED, Infos migrations Nº 118, mai 2025
- **La fécondité des femmes primo-arrivantes**, DSED, Infos migrations Nº 117, mars 2025
- « **Combien les femmes immigrées ont-elles d'enfants ?** », Insee Première nº 1939, février 2023

## Immigrés - Évolutions démographiques sur moyenne/longue période

- **Les populations immigrées par département de 1968 à 2021 en France métropolitaine**, Infos migrations nº 119, DSED, juin 2025

- **Entre 2006 et 2023, le nombre d'immigrés entrés en France augmente et leur niveau de diplôme s'améliore**, Insee Première nº 2051, mai 2025
- **En 2023, 2,4 millions d'immigrés nés en Europe vivent en France**, Insee Première nº 2011, août 2024
- **En 2023, un million d'immigrés nés en Asie vivent en France**, Insee Première nº 2009, août 2024
- **En 2023, 3,5 millions d'immigrés nés en Afrique vivent en France**, Insee Première nº 2010, août 2024
- **50 ans d'immigration en 50 secondes chrono**, Blog de l'Insee, août 2021

## Immigrés et/ou descendants d'immigrés – Panoramas des conditions de vie

- **70 % des immigrés retraités en France s'y sont installés avant l'âge de 30 ans**, DSED, Infos Migrations Nº 129, juillet 2026
- **La suroccupation des logements en France métropolitaine : près d'un immigré sur quatre vit en logement suroccupé**, DSED, Infos Migrations Nº 121, septembre 2025
- **40 % des immigrés sont propriétaires de leur logement // dans tous les départements, les immigrés possèdent moins leur logement que les natifs**, DSED, Infos Migrations Nº 122 et 123, décembre 2025
- **Les modes de garde des jeunes enfants : une mère primo-arrivante sur deux garde seule ses enfants**, DSED, Infos Migrations Nº 124, janvier 2026
- **Une situation des descendants d'immigrés plus favorable que celle des immigrés**, Vue d'ensemble Insee, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023
- **Les premières années en France des réfugiés**, dossier DSED, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023

## Intégration des primo-arrivants

- **Insertion professionnelle et parentalité des primo-arrivants - Les mères de jeunes enfants occupent deux à trois fois moins souvent un emploi que les pères**, DSED, Infos Migrations Nº 125, janvier 2026
- **Les trajectoires professionnelles et résidentielles des réfugiés accompagnés par le programme AGIR**, DSED, Infos Migrations Nº 113, décembre 2024
- **Discontinuité du droit au séjour et parcours d'intégration des primo-arrivants**, DSED, Infos Migrations Nº 112, décembre 2024
- **La pratique du français des primo-arrivants dans leur vie privée**, DSED, Infos Migrations Nº 111, novembre 2024

- **Les primo-arrivants membres d'une association**, DSED, Infos Migrations Nº 110, août 2024
- **Les immigrés français de 1968 à 2019**, DSED, Infos Migrations Nº 109, juillet 2024
- **Le profil socioéconomique des réfugiés à leur entrée dans le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés – AGIR**, DSED, Infos Migrations Nº 107, avril 2024
- **L'essentiel de l'enquête sur l'intégration des primo-arrivants**, ouvrage de référence du DSED, janvier 2024

## Marché du travail

- **Sous-utilisation des qualifications des immigrés : un immigré diplômé en emploi sur trois est déclassé**, Infos migrations nº 126, DSED, janvier 2026
- **Depuis 2019, la main-d'œuvre née à l'étranger a largement contribué à la progression de l'emploi dans les principales économies européennes**, Insee, Note de conjoncture - décembre 2025
- **Activité, emploi et chômage des immigrés de 2014 à 2024**, L'essentiel de l'immigration nº 134, DSED, octobre 2025
- **Contrat d'intégration républicaine et insertion professionnelle**, DSED, Infos Migrations Nº 116, mars 2025
- **La pratique du français des primo-arrivants dans leur milieu professionnel**, DSED, Infos Migrations Nº 115, février 2025
- **Le travail en horaires atypiques des immigrés en 2022**, DSED, Infos Migrations Nº 114, janvier 2025
- **L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France**, dossier Insee, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023
- **Quelles situations sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021 ?**, Dares Analyses nº 15, Dares, mars 2023
- **Descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire : les écarts de salaires se réduisent-ils pour les jeunes générations ?**, Dares Analyses nº 2, Dares, janvier 2022
- **Quels sont les métiers des immigrés ?**, Dares Analyses nº 36, Dares, juillet 2021

## Mobilité sociale

- **Les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire**, Insee Première nº 2006, juillet 2024

## Religion

- **La diversité religieuse en France : transmissions intergénérationnelles et pratiques selon les origines**, Insee Références Immigrés, descendants d'immigrés, mars 2023

## Sécurité

- Délinquance enregistrée - Nationalité des victimes et des mis en cause, cf. fiches thématiques de l'ouvrage **Insécurité et délinquance en 2024 : bilan statistique et atlas départemental**, SSM SI, juillet 2025
- **Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2025**, Interstat Info rapide nº 61, SSM SI, mars 2026
- Atteintes aux biens et aux personnes : lien à la migration des victimes, synthèse et résultats de l'**édition 2024 de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité**, SSM SI, 2025
- « **Les infractions à caractère raciste, prédominance de l'injure publique** », Infostat justice nº 193, SDSE, août 2023

## Sur-mortalité durant la crise sanitaire

- « **Décès en 2020 : hausse plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France, surtout en mars-avril** », Insee Focus nº 231, avril 2021

## Ukrainiens

- **Présence des Ukrainiens adultes ayant une autorisation de séjour en France**, DSED, Infos Migrations nº 127, février 2026

Insee
Mesurer pour comprendre

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

**2027 : la statistique publique au service des débats**

# Santé, perte d'autonomie et vieillissement, handicap


1. Que coûte la santé, et qui paie ?
2. Qui est couvert par une complémentaire santé et pour quels bénéfices ?
3. L'accès aux soins de ville et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?
4. L'accès aux soins hospitaliers et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?
5. Quelle est la durée d'attente aux urgences ? L'accès aux urgences et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?
6. Est-ce qu'il y aura suffisamment de soignants pour faire face au vieillissement de la population ?
7. L'espérance de vie « en bonne santé » augmente-t-elle ?
8. Comment évolue la perte d'autonomie en France ?
9. Quelle prise en charge de la perte d'autonomie en France ?
10. Comment faire face à l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie ?
11. Quelles évolutions de la santé mentale, en particulier des jeunes ?
12. Tous égaux face à la santé ?

Références bibliographiques




# Sommaire

1. Que coûte la santé, et qui paie ?

2. Qui est couvert par une complémentaire santé et pour quels bénéfices ?

3. L'accès aux soins de ville et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?

4. L'accès aux soins hospitaliers et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?

5. Quelle est la durée d'attente aux urgences ? L'accès aux urgences et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?

6. Est-ce qu'il y aura suffisamment de soignants pour faire face au vieillissement de la population ?

7. L'espérance de vie « en bonne santé » augmente-t-elle ?

8. Comment évolue la perte d'autonomie en France ?

9. Quelle prise en charge de la perte d'autonomie en France ?

10. Comment faire face à l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie ?

11. Quelles évolutions de la santé mentale, en particulier des jeunes ?

12. Tous égaux face à la santé ?

## 1. Que coûte la santé, et qui paie ?

Pour mesurer ce que coûte la santé de façon homogène, **l'OCDE et l'OMS ont défini un agrégat très large, la dépense courante de santé au sens international (DCSi)**, qui recouvre l'ensemble des dépenses de santé : les soins hospitaliers, les soins de ville, les biens médicaux, les dépenses de prévention et de soins de longue durée, ainsi que les frais de gestion du système de santé. **En 2025, la DCSi s'élève en France à 353 milliards d'euros, soit 11,8 % du PIB** et 17,0 % de la consommation effective des ménages. Les soins hospitaliers représentent environ un tiers de la DCSi , les soins en ville et activités techniques environ 20 %, comme les soins de longue durée, et les biens médicaux (médicaments, optique, prothèses, etc.) environ 16 %.
**La Sécurité sociale** est l'acteur majeur du financement de la DCSi, avec **70,6 % de la dépense prise en charge** en 2025 (**249 milliards d'euros**). Le financement de la Sécurité sociale rassemble les remboursements aux patients, les versements directs aux établissements et professionnels, ainsi que la Complémentaire Santé Solidaire (C2S). **L'État finance 6,9 % de la DCSi (24 milliards d'euros)** au titre des soins de longue durée et de l'Aide Médicale d'État notamment, **les organismes complémentaires 12,3 % (43 milliards d'euros) et les ménages 9,7 % (34 milliards d'euros)**.
Les administrations publiques (Sécurité sociale et État) financent la plus grande partie des dépenses hospitalières (94 % en 2025). A l'inverse, les soins dentaires constituent le grand poste de dépense de santé le moins financé par les administrations publiques (36 %), les organismes complémentaires en finançant 46 % et les ménages 15 %. Les dispositifs médicaux (optique, prothèses, etc) sont un autre grand poste à reste à charge des ménages élevé (ils en financent 16 % en 2025), les administrations publiques en financent 45 % et les organismes complémentaires 38 %.
**Rapportée à la population française, la DCSi représente 4 970 euros par habitant en 2025. Le reste à charge des ménages s'élève en moyenne à 495 euros par habitant**, dont 40 euros pour l'hôpital (public et privé), 52 pour les dispositifs médicaux, 67 pour les médicaments en ambulatoire, 127 pour les soins ambulatoires et 207 euros pour les soins de longue durée.

**Références** :
**Les dépenses de santé en 2025 - Résultats des comptes de la santé-Édition 2026**, Panoramas de la Drees, Drees, octobre 2026

**Pour les ménages, le coût de la santé ne se limite pas aux factures payées au moment des soins**. Pour mesurer ce que représentent les cotisations et impôts finançant l'assurance maladie obligatoire, les primes de complémentaire et les restes à charge pour chaque assuré, la Drees utilise son modèle de microsimulation, Ines-Omar. On estime ainsi que chaque ménage consacre au total **15 % de son revenu en moyenne** au financement direct et indirect des dépenses de santé. Le financement de l'assurance maladie obligatoire représente à lui seul 11% du revenu des ménages ; les primes de complémentaire représentent environ 3 % du revenu et les restes à charge directs 1 %. La charge est relativement progressive pour les ménages d'âge actif, car le financement public (en particulier les cotisations sociales) augmente avec le revenu. Les situations sont néanmoins très dispersées : pour les 10 % de ménages supportant l'effort le plus élevé, la santé absorbe 23 % du revenu ; pour le 1 % le plus sollicité, 34 %. Ces situations extrêmes concernent souvent des ménages modestes, des retraités, des personnes en affection de longue durée ou confrontées à des dépenses dentaires importantes.

**Références** :

**Dépenses de santé : un taux d'effort progressif chez les actifs, plus faible chez les retraités aisés et très élevé pour certains ménages modestes**, Études et Résultats nº 1345, Drees, août 2025

**La rémunération des travailleurs du secteur de la santé, notamment les professionnels de santé, représente la majorité des dépenses de santé**. Ainsi, dans les établissements publics de santé, la rémunération du personnel s'élève-t-elle à 59,0 milliards d'euros, soit 63 % de la dépense de soins hospitaliers publics ; dans les cliniques privées les honoraires des médecins s'élèvent à 6,6 milliards d'euros. La dépense de soins ambulatoires s'établit à 77,8 milliards d'euros, mais elle couvre à la fois la rémunération des professionnels de santé et leurs charges professionnelles. Pour les médecins libéraux, le revenu d'activité correspond aux honoraires perçus, après déduction des charges professionnelles. **En 2021, les médecins libéraux de 70 ans ou moins perçoivent en moyenne 124 000 euros de revenu d'activité annuel, soit un peu plus de 10 000 euros par mois**. Cette moyenne recouvre de très grands écarts. Les dépassements d'honoraires correspondent à la part du tarif facturée au-delà du tarif conventionnel fixé par l'Assurance maladie ; ils peuvent être pratiqués par les médecins de secteur 2, alors que ceux de secteur 1 appliquent en principe le tarif conventionnel. En 2021, le revenu moyen est notamment plus élevé en secteur 2 qu'en secteur 1 chez les ophtalmologistes (213 600 euros contre 150 200 euros), les gynécologues-obstétriciens (126 600 euros contre 96 800 euros) et les chirurgiens (181 700 euros contre 162 200 euros), même si cet écart n'est pas observé dans toutes les spécialités. Les revenus dépassent 210 000 euros pour plusieurs spécialités utilisant des équipements techniques, comme la radiologie, la médecine nucléaire ou la radiothérapie ; ils avoisinent ou dépassent 180 000 euros pour l'anesthésie-réanimation, l'ophtalmologie et la chirurgie. À l'inverse, ils se situent entre 88 000 et 97 000 euros pour la pédiatrie, la psychiatrie, la dermatologie ou la rhumatologie, et s'établissent à 98 000 euros pour les omnipraticiens. Les différences existent aussi au sein d'une même spécialité : chez les généralistes, le revenu des 10 % les mieux rémunérés est plus de quatre fois supérieur à celui des 10 % les moins rémunérés. Les femmes déclarent en moyenne 90 000 euros, contre 148 000 euros pour les hommes, notamment en raison de volumes d'activité et de spécialités différents.

**Références** :

**Revenu des médecins libéraux : une légère hausse entre 2017 et 2021, avec de fortes disparités selon la spécialité et l'ancienneté dans l'installation**, Études et Résultats nº 1322, Drees, décembre 2024

## 2. Qui est couvert par une complémentaire santé et pour quels bénéfices ?

**En 2023, près de 97 % de la population bénéficie d'une complémentaire santé, qui intervient après l'assurance maladie obligatoire**. Environ 400 organismes proposent ces couvertures : principalement des mutuelles, mais aussi des entreprises d'assurance et des institutions de prévoyance. En 2024, ils ont collecté 46,5 milliards d'euros de cotisations en santé et versé 36,8 milliards d'euros de prestations, soit 79 % des cotisations collectées. Les contrats prennent généralement en charge le ticket modérateur et le forfait hospitalier ; leur couverture des dépassements d'honoraires, de l'optique, du dentaire ou des aides auditives varie davantage. Les garanties comme les cotisations dépendent du contrat et, pour les contrats individuels, fortement de l'âge : pour un contrat de référence, **la cotisation moyenne passe de 33 euros par mois à 20 ans à 146 euros à 85 ans**. Déployée progressivement entre 2019 et 2021, **la réforme du « 100 % santé », qui propose des paniers d'équipements sans reste à charge en optique, audiologie et dentaire, a favorisé le recours aux équipements sans reste à charge, surtout pour les aides auditives et les prothèses dentaires** ; son utilisation reste plus limitée en optique.

**Références :**

**La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties** - Édition 2024, Panoramas de la Drees, Drees, juillet 2024

**Rapport 2025 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé**, Drees, décembre 2025

**En 2023, les personnes sous le seuil de pauvreté restent bien plus souvent sans complémentaire santé que les autres**, Les Dossiers de la Drees nº137, Drees, avril 2026

**La complémentaire santé solidaire réduit très fortement les dépenses directement payées par ses bénéficiaires**. Créée en 2019 à partir de la couverture maladie universelle complémentaire et de l'aide à la complémentaire santé, la complémentaire santé solidaire (C2S), financée par l'État, est destinée aux personnes disposant de ressources modestes : elle est gratuite ou accessible avec une participation modeste selon les ressources. En 2021, le reste à charge moyen de ses bénéficiaires est de 26 euros sur l'année : neuf sur dix paient moins de 30 euros et huit sur dix n'ont rien à payer, ou moins d'un euro. Les dépenses restantes se concentrent chez une minorité de personnes : pour les 10 % ayant les restes à charge les plus élevés, la moyenne atteint environ 250 euros. Elles concernent principalement l'optique, les soins dentaires et les aides auditives, plus rarement les dépassements d'honoraires médicaux. Les bénéficiaires recourent davantage aux professionnels appliquant les tarifs opposables et aux paniers « 100 % santé ». La protection financière est donc élevée, même si certains renoncements aux soins peuvent subsister.

**Références** :
**La complémentaire santé solidaire permet à huit bénéficiaires sur dix de ne plus avoir de reste à charge en santé**, Études et Résultats nº 1362, Drees, janvier 2026

**L'absence de complémentaire santé est devenue rare, mais elle reste deux fois plus fréquente parmi les personnes pauvres.** En 2023, 3,4 % des habitants de France hors Mayotte ne sont pas couverts, contre 7 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. La part de personnes sans complémentaire a fortement diminué depuis la fin des années 1990, puis est restée globalement stable depuis 2010. Les raisons financières sont les plus souvent citées : une personne non couverte sur trois déclare ne pas avoir les moyens de souscrire ; 15 % estiment ne pas en avoir besoin, 12 % sont en cours d'adhésion et 10 % indiquent manquer de temps ou ne pas y avoir pensé. **Les chômeurs et les personnes étrangères présentent des taux proches de 10 %, les familles monoparentales de 5%.** Parmi les personnes vivant seules, les hommes sont trois fois plus souvent non couverts que les femmes (6 % contre 2 %), alors même qu'ils disposent en moyenne d'un niveau de vie plus élevé. Parmi les souscripteurs, les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire sont les plus satisfaits de leurs remboursements, tandis que les titulaires d'un contrat individuel le sont le moins ; la satisfaction est aussi généralement plus faible en Île-de-France, où les dépassements d'honoraires sont plus fréquents. **Parmi les personnes couvertes, 44 % bénéficient d'un contrat collectif d'entreprise ou de la fonction publique, 42 % d'un contrat individuel et 11 % de la complémentaire santé solidaire.**

**Références :**
**En 2023, les personnes sous le seuil de pauvreté restent bien plus souvent sans complémentaire santé que les autres**, Les Dossiers de la Drees nº 137, Drees, avril 2026

**Réduire les remboursements de l'assurance maladie obligatoire déplace la dépense vers les patients, de façon plus ou moins directe.** La Drees a mené un travail de simulation de réformes de déremboursement en comparant plusieurs mesures permettant chacune d'économiser un milliard d'euros de dépenses publiques. Une hausse du ticket modérateur est généralement prise en charge par les complémentaires, mais se répercute ensuite sur les primes payées par les assurés. À l'inverse, l'augmentation des franchises et des participations forfaitaires est payée directement par les patients. Elle pèse davantage sur les personnes qui consomment beaucoup de soins et sur celles dont l'état de santé est dégradé ; relever le plafond annuel accentuerait notamment l'effort demandé aux personnes âgées et aux malades chroniques. Quel que soit le scénario, la somme rapportée au revenu est environ deux fois plus élevée pour les ménages modestes que pour les ménages aisés. La complémentaire santé solidaire protège ses bénéficiaires, mais pas les personnes éligibles qui n'y ont pas recours.

**Références :**
**Dérembourser des soins pour maîtriser la dépense de santé : qui paie ?**, Les Dossiers de la Drees nº 135, Drees, février 2026

## 3. L'accès aux soins de ville et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?

**En 2024, l'accès aux soins de ville reste très variable d'une commune à l'autre, avec des écarts plus marqués pour les chirurgiens-dentistes, les kinésithérapeutes et les infirmiers que pour les médecins généralistes.**

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure, pour chaque commune, l'offre disponible à proximité en tenant compte de l'activité des professionnels et des besoins de la population selon l'âge. À la différence d'une simple densité locale, l'APL tient compte des communes voisines et des déplacements possibles pour se soigner. En 2024, l'accessibilité moyenne est de **3,3 consultations par habitant pour les médecins généralistes** ; pour les autres professions, elle correspond à 154,8 équivalents temps plein (ETP) infirmiers, 22,2 sages-femmes, 123,2 kinésithérapeutes et 61,5 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants standardisés. Les médecins généralistes sont les mieux répartis entre territoires : l'accessibilité des 10 % les mieux dotés est 4,3 fois celle des 10 % les moins dotés, contre 4,9 pour les sages-femmes, 6,1 pour les infirmiers, 6,8 pour les kinésithérapeutes et 7,9 pour les chirurgiens-dentistes. Entre 2023 et 2024, l'accès potentiel aux médecins généralistes et aux infirmiers se dégrade légèrement, tandis qu'il s'améliore pour les trois autres professions.

**Références :**
**Accessibilité aux soins de premier recours en 2024**, Jeu de données, Drees, juillet 2026

**En 2022, deux médecins généralistes sur trois déclaraient refuser de nouveaux patients comme médecin traitant.** En 2019, 54 % des généralistes étaient concernés ; la proportion atteignait 59 % chez les médecins de 30 à 40 ans, contre 51 %chez ceux de 60 à 70 ans. Les refus étaient également plus fréquents dans les zones sous-dotées (63 %, contre 47 % dans les zones les mieux dotées) et chez les médecins exerçant en groupe monodisciplinaire (59 %, contre 49 % pour ceux exerçant seuls). Près de la moitié des médecins (46 %) refusaient aussi certains patients occasionnels et 55 % déclaraient allonger leurs délais de rendez-vous. Les maisons de santé pluriprofessionnelles se distinguaient davantage par leur organisation collective des soins non programmés : 61 % disposaient d'une organisation permettant de répondre systématiquement à ces demandes, contre 45 % des groupes monodisciplinaires.

**Références :**
**Les médecins généralistes exerçant seuls et ceux en maison de santé pluriprofessionnelle se distinguent par une plus grande disponibilité pour les patients**, Études et Résultats nº 1301, Drees, mai 2024

**Les personnes de 45 ans ou plus se déclarent dans l'ensemble satisfaites de leur prise en charge en médecine générale.** Fin 2023, 77 % indiquent consulter habituellement un seul médecin généraliste et la moitié voient le même depuis plus de dix ans. Cette continuité est moins fréquente chez les personnes en mauvaise santé, qui consultent plus souvent plusieurs professionnels : elles sont 30 % dans ce cas, contre 10 % de celles qui se déclarent en excellente santé. Pour leur dernière consultation, 87 % des patients estiment que le délai n'a pas posé de problème. Les délais varient toutefois selon le besoin : pour un nouveau problème de santé, la moitié des rendez-vous ont lieu le jour même ou le lendemain ; les consultations de suivi ou de prévention sont davantage programmées. L'étude montre ainsi une satisfaction élevée chez les personnes qui ont pu consulter, sans pour autant mesurer les difficultés des personnes qui n'ont pas réussi à obtenir de rendez-vous.

**Références :**
**Les patients de 45 ans ou plus sont globalement satisfaits de leur prise en charge en médecine générale**, Les Dossiers de la Drees nº 129, Drees, mars 2025

## 4. L'accès aux soins hospitaliers et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?

**Les établissements de santé se distinguent fortement par leur statut, leurs capacités et les prises en charge qu'ils assurent.** En 2024, les 2 962 hôpitaux et cliniques disposent de 367 100 lits d'hospitalisation complète et de 91 000 places d'hospitalisation partielle. **Les établissements publics représentent environ 45 %des structures, mais concentrent près de 60 % de l'ensemble des lits et des places ; les cliniques privées, qui constituent environ un tiers des établissements, en regroupent un peu plus d'un quart, le reste relevant du secteur privé non lucratif.** Au sein du secteur public, les centres hospitaliers universitaires et régionaux dispensent les soins les plus spécialisés, tandis que les autres centres hospitaliers assurent la majeure partie des prises en charge de court séjour et des soins destinés aux personnes âgées. Les cliniques privées sont davantage présentes en chirurgie et dans les prises en charge sans nuitée. **L'activité diffère elle aussi nettement selon le statut des établissements.** Les hôpitaux publics réalisent 70 % des séjours avec nuitée en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, dont 77 % des séjours de médecine, ainsi que 89 % des journées de soins de longue durée. Les cliniques privées assurent 48 % des journées d'hospitalisation partielle de court séjour (notamment en chirurgie) et 49 % de celles de soins médicaux et de réadaptation. En 2024, le nombre total de séjours avec nuitée augmente dans les établissements publics (+2,0 %) et privés à but non lucratif (+2,6 %), mais recule dans les cliniques privées (-1,0 %).

**Références :**

**Les établissements de santé en 2024**, Édition 2026, Les panoramas de la Drees, Drees, juillet 2026

## 5. Quelle est la durée d'attente aux urgences ? L'accès aux urgences et les conditions de prise en charge sont-ils les mêmes partout ?

**En 2023, la moitié des patients passent plus de trois heures aux urgences, soit 45 minutes de plus qu'en 2013.** La durée dépend fortement du parcours. Elle a augmenté en dix ans pour tous les types de parcours, avec le vieillissement de la population et l'augmentation de la fréquentation des urgences. En 2023, pour les patients qui rentrent chez eux, elle est de 2 h 30 en médiane, contre 1 h 50 dix ans plus tôt. Elle atteint 5 h 20 pour les personnes ensuite hospitalisées dans un autre service et près de 15 heures pour celles passant par une unité d'hospitalisation de courte durée avant de rentrer chez elles. La taille du service joue également : la médiane reste inférieure à deux heures dans les petites urgences recevant au plus 40 patients par jour, contre 3 h 50 dans celles qui en accueillent plus de 120. Les passages de plus de huit heures concernent 15 % des patients, mais 36 % des personnes de 75 ans ou plus, contre 3 % des enfants. Enfin, 21 % des patients disent être venus faute d'avoir obtenu un rendez-vous médical ailleurs, contre 14 % en 2013.

**Références :**

**Urgences : la moitié des patients y restent plus de 3 heures en 2023, 45 minutes de plus qu'en 2013**, Études et Résultats nº 1334, Drees, mars 2025

**Urgences : la durée de passage a augmenté en dix ans, particulièrement pour les patients aux parcours les plus longs**, Études et Résultats nº1372, Drees, juin 2026.

**Les 719 points d'accueil des urgences** enquêtés en 2023 **ont des tailles, des spécialités et des modes d'organisation très différents.** Près de sept sur dix accueillent à la fois les adultes et les enfants, 17 % sont spécialisés en pédiatrie et 15 % disposent de circuits séparés. Un service sur cinq reçoit au plus 40 patients par jour, tandis qu'un autre sur cinq en reçoit plus de 120 ; l'activité quotidienne s'étend d'une dizaine à près de 290 passages. Entre mi-mars et mi-juin 2023, 8 % des services ont fermé au moins une fois et 23 % ont régulé les entrées sur certains créneaux. Au cours d'une semaine donnée, 19 % déclarent manquer de médecins pour compléter les plannings. L'évaluation rapide à l'arrivée est désormais généralisée et 56 % des services disposent de personnels chargés de rechercher des lits d'aval, contre 22 % en 2013. La présence permanente d'un gériatre reste rare, mais 54 % des urgences non pédiatriques peuvent solliciter une équipe mobile gériatrique.

**Références :**
**Urgences hospitalières en 2023 : quelles organisations pour la prise en charge des patients ?**, Études et Résultats nº 1305, Drees, juillet 2024

## 6. Est-ce qu'il y aura suffisamment de soignants pour faire face au vieillissement de la population ?

**Au 1er janvier 2026, 242 200 médecins sont en activité en France, soit 5 000 de plus qu'un an auparavant.** On compte 101 000 généralistes (+1,0 % en un an) et 141 200 médecins d'autres spécialités (+2,9 %). Les effectifs médicaux ont augmenté de 12,2 % depuis 2012, et leur progression s'est accélérée au cours des trois dernières années. La hausse est liée à des générations formées plus nombreuses et à l'arrivée de médecins diplômés à l'étranger, qui représentent 11 % des médecins, contre 7 % en 2012. La profession rajeunit et se féminise : 31 % des médecins ont moins de 40 ans, contre 17 % en 2012, et les femmes sont désormais légèrement majoritaires. Les évolutions diffèrent selon les spécialités : le nombre de généralistes a diminué entre 2018 et 2024 avant de repartir à la hausse, tandis que certaines spécialités, comme la gériatrie, se développent fortement. Début 2026, on dénombre aussi 111 400 kinésithérapeutes, 75 300 pharmaciens, 48 700 dentistes et 26 400 sages-femmes.

**Références :**
**Démographie des professionnels de santé au 1er janvier 2026**, Jeu de données, Drees, juillet 2026

**D'ici 2040, l'effectif de médecins en activité ou étudiants en troisième cycle augmenterait d'au moins 30 %.**

Ces résultats sont issus du nouveau modèle ProMédI (Projections des effectifs de Médecins, d'Internes et autres étudiants du troisième cycle) développé par la Drees en 2025.. Il tient compte des dernières données démographiques observées et des Objectifs nationaux pluriannuels (ONP), qui fixent jusqu'en 2030 le nombre d'entrées en deuxième année d'études de médecine. Il permet d'anticiper jusqu'en 2070 le nombre de médecins en activité chaque année (intégrant ceux effectuant leur troisième cycle d'études médicales), selon différentes hypothèses : un scénario tendanciel qui prolonge les derniers ONP sur tout l'horizon de prévision (12 200 entrées par an), et des variantes « haute » et « basse » qui s'en écartent en retenant respectivement 15 200 et 9 200 entrées par an à partir de 2031.

La démographie médicale attendue en 2040 est en grande partie déjà déterminée par le nombre actuel de médecins en exercice et d'étudiants en médecine. Dans le scénario tendanciel, le nombre de médecins en activité et d'étudiants en troisième cycle atteindrait 351 300 en 2040, contre 261 800 en 2025. À cet horizon, les variantes haute et basse conduiraient encore à des niveaux proches : **la hausse serait ainsi comprise entre 30 % et 39 %**. Les trajectoires se différencieraient davantage à plus long terme : dans le scénario tendanciel, le nombre de médecins et d'étudiants en troisième cycle atteindrait 464 200 en 2060 (soit environ trois quarts de plus qu'en 2025), contre 401 800 dans la variante basse et 527 700 dans la variante haute.

Dans un contexte de vieillissement de la population, ces évolutions sont atténuées une fois rapportées aux besoins de soins. **La densité standardisée, qui tient compte du nombre d'habitants et de leur consommation de soins selon l'âge, augmenterait de 29 % entre 2025 et 2040 et de 68 % entre 2025 et 2060** (scénario tendanciel).

Dans les trois scénarios ci-dessus, le flux de diplômés à l'étranger est maintenu au dernier niveau observé (2 500 par an). Sans ces arrivées, le nombre de médecins en activité et d'étudiants en troisième cycle n'augmenterait que de 21 % d'ici 2040 et de 53 % d'ici 2060, contre respectivement 34 % et 77 % dans le scénario tendanciel.

**Références :**

**L'effectif de médecins en activité et d'étudiants en 3ème cycle augmenterait d'au moins 30 % d'ici 2040**, Jeu de données commentées, Drees, octobre 2026

**Entre 2021 et 2050, le nombre d'infirmières en emploi augmenterait de 37 %, passant de près de 600 000 à 821 000.** Cette hausse resterait inférieure à celle des besoins en soins, qui progresseraient de 50 % sous l'effet du vieillissement de la population, à recours aux soins inchangé pour chaque âge. Le scénario tendanciel de l'exercice de projection du nombre d'infirmières en emploi prolonge les politiques de formation et les comportements professionnels récents, avec environ 29 000 nouvelles diplômées par an. **Pour maintenir en 2050 le niveau actuel de couverture des besoins, il faudrait environ 80 000 infirmières supplémentaires** par rapport aux effectifs projetés. L'exercice libéral augmenterait plus rapidement que l'emploi salarié : sa part passerait de 16 % à 21 % des effectifs. Notons que depuis la réalisation de ces projections, les inscriptions en formation ont continué de progresser. Cette progression, postérieure aux hypothèses de projection retenues, pourrait conduire à des effectifs d'infirmières en emploi plus élevés que ceux du scénario tendanciel présenté ici. Entre 2021 et 2024, les inscriptions en première année de formation infirmière sont ainsi passées de 35 400 à 38 900, soit une hausse de près de 10 %.

**Références :**

**Le nombre d'infirmières augmenterait fortement d'ici à 2050, mais moins que les besoins en soins de la population vieillissante**, Études et Résultats nº 1319, Drees, décembre 2024

**La formation aux professions de santé, résultats de l'enquête annuelle auprès des écoles de formation**, Jeu de données Drees, Drees, mai 2026

**Pour les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les pharmaciens, les projections à l'horizon 2050 sont globalement orientées à la hausse, mais selon des rythmes différents.** Par rapport à 2021, le nombre de chirurgiens-dentistes augmenterait de 46 %. Leur densité « standardisée », qui tient compte à la fois du nombre d'habitants et du vieillissement de la population, progresserait de 39 % ; une part importante de cette hausse viendrait de professionnels diplômés à l'étranger. Les effectifs de sages-femmes augmenteraient de 24 %, avant un léger recul à partir du milieu des années 2040. L'exercice salarié resterait presque stable, tandis que l'exercice libéral ou mixte progresserait d'environ 70 %, ce qui modifierait la répartition de l'offre. Le nombre de pharmaciens diminuerait légèrement jusqu'en 2027, puis repartirait à la hausse pour dépasser de 12 % son niveau de 2021 en 2050. Pour les pharmaciens d'officine, la densité corrigée des besoins liés à l'âge de la population ne retrouverait toutefois son niveau de 2021 qu'à la fin de la période. Depuis la réalisation de ces projections, les capacités d'accueil ont encore progressé : entre les années universitaires 2023-2024 et 2024-2025, elles sont passées de 1 483 à 1 569 places en odontologie et de 3 535 à 3 729 en pharmacie. De fait, les effectifs futurs pourraient être supérieurs à ceux du scénario projeté.

**Références :**

**Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutiques ? - Constat et projections démographiques**, Les Dossiers de la Drees nº 76, Drees, mars 2021

## 7. L'espérance de vie « en bonne santé » augmente-t-elle ?

**L’espérance de vie sans incapacité mesure le nombre d’années qu’une personne peut espérer vivre sans limitation durable dans ses activités quotidiennes.** Elle associe les données de mortalité à la proportion de personnes déclarant, depuis au moins six mois, être limitées par un problème de santé. **En 2024, à 65 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 11,8 ans sans incapacité et les hommes 10,5 ans. Depuis 2008, cet indicateur a progressé d’un an et neuf mois pour les deux sexes**, plus vite que l’espérance de vie totale au même âge. La part de la vie restant à 65 ans passée sans incapacité est ainsi passée de 45 % à 50 % pour les femmes et de 48 % à 53 % pour les hommes. L’essentiel de l’amélioration est toutefois antérieur à 2019. À la naissance, l’espérance de vie sans incapacité atteint 64,1 ans pour les femmes et 63,7 ans pour les hommes : l’écart de 5 mois en faveur des femmes est bien plus faible que pour l’espérance de vie totale  (écart de plus de 5 ans en faveur des femmes). À la naissance, et encore plus à 65 ans, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne en matière d’espérances de vie sans incapacité.

**Références :**

**L’espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2024**, Études et Résultats nº 1363, Drees, janvier 2026

## 8. Comment évolue la perte d'autonomie en France ?

**Les personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile sont moins souvent en perte d'autonomie qu'en 2015.** En 2022, en France métropolitaine, parmi les **18 millions de personnes qui ont 60 ans ou plus**, 16,7 millions vivent à leur domicile. Parmi elles, **8 % sont en perte d'autonomie** au sens du groupe iso-ressources (GIR), soit 1,3 million de personnes concernées. Le GIR est calculé en fonction de la capacité du senior à accomplir dix activités physiques et mentales (se laver, se déplacer, s'orienter, etc.). En tenant compte des seniors vivant en établissements, ce sont plus de 2 millions de seniors qui sont en perte d'autonomie.

Entre 2015 et 2022, parmi les 60 ans ou plus qui vivent à leur domicile, la prévalence de la perte d'autonomie passe de 10 % en 2015 à 8 % en 2022. Cette baisse, surtout portée par les 75 ans ou plus, a plus que compensé la hausse du nombre de seniors sur la période, si bien que le nombre de personnes concernées a diminué (-180 000 personnes). Dans le même temps, la proportion de personnes âgées accueillies en établissement a elle aussi baissé. Le recul du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie s'explique surtout par la baisse du taux de perte d'autonomie à âge donné.

Entre 2015 et 2022, l'espérance de vie sans perte d'autonomie (c'est-à-dire sans difficulté à accomplir des actes essentiels de la vie quotidienne au sens du GIR) a augmenté de 0,8 an pour les femmes et de 0,5 an pour les hommes.Cet indicateur est plus restrictif que l'espérance de vie sans incapacité : il repose sur une estimation du GIR et cible les difficultés à accomplir des actes essentiels de la vie quotidienne, tandis que l'espérance de vie sans incapacité s'appuie sur les limitations déclarées dans les activités habituelles.

Si les tendances démographiques observées sur la période 2010-2019 pour les risques de décès se poursuivaient et que le temps passé en perte d'autonomie restait la même, le nombre de seniors âgés de 60 ans ou plus en perte d'autonomie augmenterait jusqu'aux années 2050 pour approcher 2,8 millions, soit **700 000 seniors en perte d'autonomie de plus au début des années 2050 qu'en 2021**. C'est la conséquence directe du vieillissement de la population – les seniors devenant à la fois plus nombreux et en moyenne plus âgés – atténuée par la baisse de la perte d'autonomie à un âge donné. Deux périodes se succéderaient jusqu'aux années 2050, avec une hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie d'abord forte jusqu'au début des années 2030, et ralentie ensuite. Au-delà, la population des seniors en perte d'autonomie se stabiliserait et entamerait une légère décroissance à l'horizon des années 2070.

**Références :**

**Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015 - Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022**, Études et Résultats nº 1318, Drees, novembre 2024

**700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050**, Insee Première, nº 2078, Insee, Drees, octobre 2025

## 9. Quelle prise en charge de la perte d'autonomie en France ?

En France, l'aide sociale aux personnes âgées relève principalement des départements. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée à couvrir des frais dus à leur perte d'autonomie. En établissement, l'aide sociale à l'hébergement (ASH) finance tout ou partie des frais d'hébergement.

Fin 2023, 1,50 million de prestations ont été allouées par les départements aux personnes âgées en perte d'autonomie dont 834 100 aides à domicile et 666 000 aides à l'accueil. Les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées, nettes des différents recouvrements et récupérations et hors frais de personnels du département, atteignent 8,9 milliards d'euros en 2023. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente plus de 91 % des aides sociales aux personnes âgées. Fin 2023, 1,36 million de personnes de 60 ans ou plus la perçoivent, soit 7,2 %. En décembre 2023, plus d'un tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus bénéficient de l'APA. Quatre bénéficiaires de l'APA sur dix résident en établissement. Au 31 décembre 2023, 10 400 structures médicosociales d'hébergement pour personnes âgées proposent 756 000 places d'accueil. Entre 2019 et 2023, le nombre de personnes accueillies a diminué de 4,5 %. Fin 2023, 85 % des résidents sont en perte d'autonomie.

**Le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées est largement couvert par des aides publiques.** Le reste à charge pour les bénéficiaires de l'APA à domicile est ainsi estimé à 47 euros par mois en 2019, soit 2,5 % des ressources des bénéficiaires ; il croît avec le revenu et le niveau de perte d'autonomie. Cependant, lorsqu'elles vivent en établissement, les personnes âgées doivent s'acquitter de frais de séjour, qui représentent une part élevée de leurs revenus courants, voire les dépassent largement, même en tenant compte des différentes aides possibles. Néanmoins, certaines personnes âgées, parmi les plus modestes d'entre elles, voient leurs frais de séjour en partie couverts par l'aide sociale à l'hébergement (ASH), cumulée avec l'APA. Dans ce cas, leur reste-à-charge est un peu supérieur à 10 % de leur revenu. Fin 2023, 115 900 personnes de 60 ans ou plus bénéficient de l'ASH au titre d'un hébergement en établissement, pour une dépense nette des récupérations associées de 1,2 milliard d'euros sur l'ensemble de l'année.

**Références :**

**L'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées. Perte d'autonomie et handicap**, Panoramas de la Drees, Drees, octobre 2025

**Ehpad : un résident sur dix est accueilli dans un établissement géré par l'un des cinq grands groupes d'Ehpad**, Études et Résultats nº 1346, Drees, septembre 2025

**Les besoins en personnel accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie**, Les Dossiers de la Drees nº 123, Drees, octobre 2024

**Ehpad : un résident sur dix a moins de 75 ans**, Études et Résultats nº 1302, Drees, mai 2024

**Résidences autonomie : avant le début de la crise sanitaire, le nombre de places augmentait, mais celui des résidents diminuait**, Études et Résultats nº 1284, Drees, novembre 2023

## 10. Comment faire face à  l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie ?

**En 2050, près de 23 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus vivront en France, soit 5 millions de plus qu'en 2021. 738 000 personnes supplémentaires seraient en perte d'autonomie en 2050.** Conserver les pratiques actuelles d'entrée en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou assimilés des personnes âgées en perte d'autonomie supposerait de créer 365 000 places en Ehpad entre 2021 et 2050, qui s'ajouteraient aux 640 000 existantes en 2021. Or, le nombre de places a légèrement diminué entre 2019 et 2023.

Si le nombre de places en Ehpad restait identique à celui de 2021, ces établissements se concentreraient dans l'accueil des personnes âgées les plus vulnérables. En 2050, les Ehpad ne seraient plus en mesure d'accueillir des personnes âgées autonomes et 85 % des résidents des Ehpad seraient en situation de perte d'autonomie sévère, contre 59 % en 2021.

Limiter les places en Ehpad pourrait entraîner le report d'une partie des séniors vers les habitats intermédiaires ou le domicile. Si les résidences autonomie accueillaient tous ces seniors, le nombre de places qu'elles proposent, qui s'élève actuellement à 113 000, devrait alors être multiplié par 4,6 d'ici 2050. Parmi les personnes accueillies, 60 % auraient un besoin d'aide à l'autonomie (contre 26 % en 2021). Ces structures devraient s'adapter de façon importante, notamment en termes de personnel.

Sans création de places en Ehpad, le nombre de personnes âgées qui vivent en logement ordinaire ou en résidence autonomie bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile augmenterait de plus de 60 % d'ici 2050. Le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) d'aides à domicile suivrait la même tendance. **Au total, pour prodiguer les soins de base aux personnes âgées en perte d'autonomie à domicile ou en Ehpad, entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050.**

**Références :**

**Soutien à l'autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050**, Études et Résultats nº 1365, Drees, février 2026

**Trois quarts des Français préféreraient rester à domicile en cas de perte d'autonomie**, Études et Résultats nº 1348, Drees, septembre 2025

## 11. Quelles évolutions de la santé mentale, en particulier des jeunes ?

**La santé mentale s'est particulièrement dégradée chez les jeunes ces dernières années, surtout chez les femmes de moins de 30 ans.** Entre l'automne 2020 et l'automne 2022, la part des adultes déclarant avoir pensé au suicide au cours des douze derniers mois passe de 2,8 % à 3,4 %. Près de 9 % des femmes de 18 à 25 ans sont concernées, soit 2,4 points de plus qu'en 2020 ; la proportion dépasse aussi 5 % chez les jeunes hommes. Les syndromes dépressifs touchent 9,6 % de la population en 2022 et les formes majeures 5,3 %. Le recours aux psychologues et aux psychiatres progresse, tandis que les consultations de généralistes pour motif psychologique reculent ; au total, 11,4 % des adultes ont consulté un professionnel pour leur santé mentale entre l'été 2021 et l'automne 2022. Les difficultés financières, l'isolement et les discriminations sont fortement associés à la dépression. Chez les enfants de 5 à 17 ans, les difficultés émotionnelles déclarées passent de 12 % à 16 %, davantage chez les filles.

**Références :**

**Santé mentale : un état des lieux au regard de la situation financière, de l'orientation sexuelle et des discriminations subies**, Études et Résultats nº 1340, Drees, juin 2025

**Juste avant la crise sanitaire, plus de neuf jeunes de 15 à 24 ans sur dix se considéraient en bonne ou très bonne santé.** Cette appréciation favorable coexistait avec plusieurs fragilités. En 2019, 17 % déclaraient une maladie chronique ; la proportion atteignait 20 % chez les 20-24 ans et 25 % chez les jeunes femmes de cet âge. Parmi les problèmes chroniques déclarés, les allergies hors asthme (41 %) et l'asthme (26 %) sont les plus fréquents. Un jeune sur cinq présentait une surcharge pondérale : 14 % étaient en surpoids et 5 % en situation d'obésité. À l'inverse, 7 % étaient en insuffisance pondérale. Les consommations (alcool, tabac) restaient fréquentes : 68 % avaient bu de l'alcool dans l'année, 47 % avaient connu au moins une alcoolisation ponctuelle importante et un sur quatre fumait.

**Références :**

**Recours aux soins, surcharge pondérale, consommations d'alcool et de tabac… L'état de santé des jeunes juste avant la crise sanitaire, Études et Résultats nº 1339, Drees, mai 2025**

**Les hospitalisations pour tentative de suicide ou automutilation continuent d'augmenter depuis la fin de la crise sanitaire chez les adolescentes et les jeunes femmes.** En 2025, un peu plus de 84 000 personnes âgées de 10 ans ou plus ont été hospitalisées au moins une fois en soins somatiques pour un geste auto-infligé ; 64 % sont des femmes. Cela représente 170 patientes pour 100 000 femmes et 101 patients pour 100 000 hommes, des taux en hausse de 2 % sur un an. Les évolutions sont très différentes selon l'âge. Chez les filles de 10 à 19 ans, le taux atteint 482 pour 100 000, le niveau le plus élevé de toutes les classes d'âge et des deux sexes ; il a presque doublé par rapport à la moyenne de 2012-2019. La hausse se poursuit aussi chez les jeunes hommes : pour la deuxième année consécutive, elle dépasse 10 % chez les 10-19 ans et 5 % chez les 20-29 ans. À l'inverse, les taux restent stables ou diminuent chez les personnes plus âgées.

**Références :**

**La hausse des hospitalisations des adolescentes et jeunes femmes pour tentatives de suicide et automutilations se poursuit en 2025**, Jeu de données Drees, mai 2026

**Le sixième rapport de l'Observatoire national du suicide confirme un mal-être croissant chez les adolescentes et les jeunes femmes.** Les hospitalisations pour gestes auto-infligés, qui comptabilisent (sans pouvoir les distinguer) **les tentatives de suicide et les automutilations non suicidaires telles que les scarifications, augmentent depuis 2017 chez les femmes de moins de 25 ans**, avec une accélération à partir de 2021. En 2023, le taux atteint environ 516 hospitalisations pour 100 000 chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans, soit plus de quatre fois celui des garçons du même âge. Cette évolution ne doit pas être confondue avec la mortalité par suicide : **les décès restent beaucoup plus fréquents chez les hommes** et leur taux demeure faible parmi les jeunes femmes. Il a néanmoins augmenté d'environ 40 %chez celles-ci entre 2020 et 2022. Chez les jeunes, le suicide représente la deuxième cause de décès, même si le taux de mortalité est nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble de la population. À l'inverse, les hospitalisations pour gestes auto-infligés ont nettement diminué chez les femmes de 30 à 69 ans et chez les hommes de 30 à 59 ans.

**Références :**

**Suicide : mal-être croissant des jeunes femmes et fin de vie - Penser les conduites suicidaires aux prismes de l'âge et du genre**, Rapport de l'Observatoire national du suicide, Drees, février 2025

## 12. Tous égaux face à la santé ?

**Les maladies chroniques touchent 25 millions de personnes en France ; elles concernent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie.** Les 10 % les plus modestes de la population française développent plus souvent une maladie chronique que les 10 % les plus aisés, à âge et sexe comparables : 2,8 fois plus de diabète, 2,2 fois plus de maladies du foie ou du pancréas, 2,0 fois plus de maladies psychiatriques, 1,6 fois plus de maladies respiratoires chroniques, 1,5 fois plus de maladies neurologiques ou dégénératives et 1,4 fois plus de maladies cardioneurovasculaires. Le risque de déclarer une maladie chronique est aussi très variable entre les groupes socioprofessionnels. Ainsi, les cadres et professions intellectuelles supérieures en développent moins souvent que les ouvriers et les employés. Comme elles développent plus souvent des maladies chroniques, les personnes les plus modestes sont aussi plus nombreuses à vivre avec l'une de ces maladies, et ce, bien que leur mortalité soit relativement plus élevée lorsqu'elles sont malades. Les maladies chroniques accentuent les inégalités sociales en matière d'espérance de vie : sans elles, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les plus aisés et les plus modestes serait réduit de plus d'un tiers.

**Références :**

**Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie**, Études et Résultats nº 1243, Drees, octobre 2022

**Le recours au dépistage des cancers augmente nettement avec le niveau de vie.** Entre 2017 et 2020, 31 % des personnes de 50 à 74 ans appartenant aux 10 % les plus aisées ont réalisé un dépistage du cancer colorectal, contre 16 % des 10 % les plus modestes. L'écart est un peu plus marqué chez les hommes que chez les femmes. Pour le cancer du sein, 67 % des femmes du dixième de niveau de vie le plus élevé ont effectué une mammographie, contre 42 % du dixième le plus bas. L'écart concerne à la fois le programme organisé, gratuit et proposé à intervalles réguliers, et les mammographies réalisées en dehors de ce programme. Des différences similaires sont observées pour le dépistage du cancer du col de l'utérus. Les disparités territoriales existent, mais elles sont moins marquées que les écarts sociaux.

**Références :**

**Dépistage du cancer : les personnes modestes y recourent moins souvent**, Études et Résultats nº 1367, Drees, février 2026

**Les personnes les plus modestes développent plus souvent des cancers associés à de faibles chances de survie.** Entre 2013 et 2020, parmi les quatre cancers les plus fréquemment diagnostiqués (sein, prostate, poumon, colorectal) en France hors Mayotte, le cancer du poumon se développe plus souvent chez les personnes modestes, tandis que les cancers du sein et de la prostate touchent davantage les personnes au niveau de vie plus élevé. À âge et sexe comparables, les 10 % des personnes les plus modestes ont un risque 1,7 fois plus élevé de développer un cancer de mauvais pronostic que les 10 % les plus aisées. Elles sont notamment davantage touchées par plusieurs cancers liés au tabac, à l'alcool, à certaines expositions professionnelles ou à des conditions de vie défavorables. Les écarts ne portent pas seulement sur la fréquence des cancers : pour plusieurs localisations des tumeurs – à savoir la partie du corps touchée - faisant l'objet d'un dépistage, les diagnostics sont aussi plus souvent posés à un stade déjà métastatique parmi les populations modestes. Or un diagnostic tardif réduit les possibilités de traitement et les chances de survie. L'étude, menée à partir de données individuelles couvrant de nombreuses localisations cancéreuses, met donc en évidence un cumul d'inégalités : exposition plus forte à certains facteurs de risque, recours moins fréquent à la prévention et au dépistage, puis prise en charge à un stade plus avancé.

**Références :**

**Incidence des cancers : les personnes modestes développent plus souvent des formes graves, diagnostiquées plus tardivement**, Études et Résultats nº 1374, Drees, juin 2026

**Le suicide est deux fois plus fréquent chez les personnes les plus modestes.** Cette cause compte pour 2,1 % de l'ensemble des décès masculins, (les hommes représentent trois quarts des décès oar suicide) contre 0,7 % des décès féminins. À âge comparable, les taux augmentent fortement lorsque le niveau de vie diminue. Chez les hommes, ils atteignent environ 25,7 décès pour 100 000 parmi les 10 % les plus modestes, contre 11,3 parmi les 10 % les plus aisés. Chez les femmes, ils s'établissent respectivement à 9,0 et 4,1 pour 100 000. Ces écarts demeurent après prise en compte de plusieurs caractéristiques sociales et démographiques. Ils peuvent refléter des expositions différentes au chômage, aux difficultés financières, à l'isolement ou aux problèmes de santé, ainsi qu'un recours inégal aux soins. C'est pourquoi la prévention du suicide doit tenir compte à la fois du sexe, de l'âge et de la situation sociale.

**Références :**

**Le suicide, trois fois plus fréquent chez les hommes, deux fois plus chez les plus modestes**, Études et Résultats nº 1364, Drees, janvier 2026

**Le recours aux endoscopies digestives est nettement plus faible parmi les personnes modestes et les délais se sont allongés pour tous.** Entre 2014 et 2021, le taux de recours à la coloscopie est 1,6 fois plus élevé chez les 10 % les plus aisés que chez les 10 % les plus modestes : 256 contre 157 actes pour 10 000 personnes. Chez les 50-74 ans, les coloscopies réalisées en ambulatoire sont 2,3 fois plus fréquentes parmi les plus aisés. Ces derniers sont aussi davantage pris en charge dans le secteur privé et sans hospitalisation complète ; les patients modestes sont plus souvent examinés en urgence, ce qui peut traduire un diagnostic plus tardif ou une situation plus grave. Les différences territoriales sont elles aussi marquées, avec des taux allant de 169 pour 10 000 en Guyane à 409 dans les Alpes-Maritimes. Entre 2014 et 2021, le délai médian entre la consultation du généraliste et celle du gastro-entérologue passe de 21 à 33 jours, puis celui précédant l'endoscopie de 22 à 40 jours.

**Références :**

**Endoscopies digestives en France : moins de recours pour les plus modestes et des délais qui s'allongent**, Études et Résultats nº 1359, Drees, décembre 2025

**Les jeunes enfants des ménages modestes cumulent une plus grande fragilité sanitaire et une exposition importante à la pollution de l'air.** Les enfants des ménages situés aux deux extrémités de l'échelle des revenus sont davantage exposés aux particules fines que ceux des classes moyennes, notamment parce qu'ils vivent plus souvent dans les grandes agglomérations. Les conséquences sanitaires sont toutefois plus lourdes pour les plus modestes. Avant un an, 9,1 % des enfants du dixième de niveau de vie le plus pauvre sont nés prématurément, contre 6,1 % du dixième le plus aisé. Ils sont aussi plus souvent hospitalisés en urgence pour asthme ou bronchiolite : le risque d'hospitalisation pour bronchiolite est environ deux fois plus élevé. Parmi les 10 % d'enfants qui concentrent l'essentiel des effets respiratoires mesurables d'une hausse de pollution, le dixième le plus modeste est 1,6 fois plus représenté que le plus aisé. Les inégalités environnementales renforcent ainsi des différences de santé déjà présentes dès la naissance.

**Références :**

**Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés**, Études et Résultats nº 1292, Drees, janvier 2024

Références bibliographiques

# Santé, perte d’autonomie et vieillissement, handicap

## Sommaire

SANTÉ ET SYSTÈME DE SOINS
1. Des chiffres essentiels annuels
2. Des ouvrages de référence publiés régulièrement
3. Des études approfondies
Santé de la population
Système de soins
Financement et dépenses de santé
Professionnels de santé

PERTE D'AUTONOMIE ET VIEILLISSEMENT
1. Des chiffres essentiels
2. Des ouvrages de référence publiés régulièrement
3. Des études approfondies
Personnes âgées
Handicap
Aidants
Prestations, Etablissements et services
Professions sociales
4. Jeux de données

Les références bibliographiques relatives à la santé et au système de soins sont présentées dans un premier temps ; puis celles relatives à la perte d'autonomie et au vieillissement de la population, ainsi qu'au handicap.

## SANTÉ ET SYSTÈME DE SOINS

## 1. Des chiffres essentiels annuels

Les travaux de la Drees visent à décrire de façon panoramique notre système de santé : santé des populations, offre de soins proposée par les établissements de santé et les professionnels de santé, accès et le recours aux soins. Ils sont réalisés à partir de données médico-administratives et d'enquêtes auprès des différents acteurs du système de santé (établissement de santé, professionnels de santé, écoles qui les forment) et auprès de la population dans son ensemble. De nombreux travaux, études et jeux de données commentés, sont actualisés chaque année.

- **L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2024**, Études et Résultats nº 1363, Drees, janvier 2026
- **Causes de décès en France - Nouvelle baisse de la mortalité en 2024 malgré une hausse de celle due aux maladies respiratoires**, Études et Résultats, Drees, nº 1375, juin 2026
- **La part d'enfants nés sans vie ou décédés au cours des sept premiers jours de vie s'élève à 11 pour 1 000 naissances en 2024**, Études et Résultats nº 1378, Drees, paru le 07/07/2026, mis à jour le 12/10/2026
  Les **Indicateurs de santé périnatale** sont mis à jour chaque année.
- **La hausse des hospitalisations des adolescentes et jeunes femmes pour tentatives de suicide et automutilations se poursuit en 2025**, jeu de données commenté, Drees, mai 2026
- **Le déficit des hôpitaux publics diminue en 2025 mais reste à un niveau élevé – Premiers résultats sur les établissements de santé en 2025**, Études et Résultats nº 1380, Drees, juillet 2026
- **Démographie des professionnels de santé au 1er janvier 2026**, jeu de données commenté, Drees, juillet 2026
- **Les formations aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2024**, jeux de données commentées, Drees, octobre 2025
- **Les salaires dans la fonction publique hospitalière en 2024 - Le salaire net mensuel moyen augmente de 0,7 % en euros constants**, Insee Première nº 2102, Insee, mai 2026
- **Accessibilité aux soins de premier recours en 2024**, jeu de données commentés, Drees, juillet 2026

## 2. Des ouvrages de référence publiés régulièrement

La Drees actualise régulièrement, chaque année ou tous les deux ans dans la plupart des cas, une série d'ouvrages dressant un état des lieux complet avec les dernières données disponibles sur la thématique Santé et système de soins.

L'ouvrage sur les dépenses de santé présente les comptes de la santé, analyse la consommation et le financement des soins de santé et des biens médicaux et les replace dans une perspective internationale. Il s'agit de la seule publication proposant une vision de l'ensemble des dépenses de santé quel que soit leur financeur (Assurance maladie, État, collectivités locales, organismes complémentaires ou directement ménages. La publication de ce panorama est accompagnée de la diffusion de jeux de données qui permet d'explorer à un niveau fin les dépenses de santé par poste et par financeur.

- **Les dépenses de santé en 2025 - Résultats des comptes de la santé-Édition 2026**, Panoramas de la Drees, Drees, octobre 2026

L'ouvrage sur les établissements de santé propose un bilan détaillé de leurs capacités d'accueil et de leur activité. Il analyse par ailleurs la situation économique et financière des hôpitaux publics et des cliniques privées, et fait le point sur les effectifs hospitaliers ainsi que sur leur rémunération.

- **Les établissements de santé en 2024**, édition 2026, Panoramas de la Drees, Drees, paru le 20/05/2026, mis à jour le 08/10/2026

Le rapport sur la situation des organismes complémentaire analyse les principaux aspects de l'activité d'assurance santé de ces organismes à partir des données de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : cotisations collectées, prestations reversées, charges de gestion, rentabilité. Il analyse également leur solvabilité financière globale ainsi que leur démographie.

- **Rapport 2025 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé**, Drees, décembre 2025 (actualisation à paraître en décembre 2026)

L'ouvrage sur la complémentaire santé, mis à jour régulièrement, décrit les évolutions récentes de la couverture complémentaire de la population, de l'activité des organismes complémentaires, ainsi que des garanties proposées par les contrats. Il comporte par ailleurs une analyse des effets des réformes récentes.

- **La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties - Édition 2024**, Panoramas de la Drees, Drees, juillet 2024, mis à jour le 15/04/2025

L'Observatoire national du suicide, animé par la Mission Recherche de la Drees, publie tous les deux ans un rapport qui synthétise les grandes tendances des conduites suicidaires en France ainsi que leurs facteurs structurants, tout en soulignant les apports et limites de chaque indicateur.

- **Suicide : mal-être croissant des jeunes femmes et fin de vie - Penser les conduites suicidaires aux prismes de l'âge et du genre**, Rapport de l'Observatoire national du suicide, Drees, février 2025

## 3. Des études approfondies

### Santé de la population

Les études de la Drees portent une attention particulière aux inégalités sociales de santé.

- **Incidence des cancers : les personnes modestes développent plus souvent des formes graves, diagnostiquées plus tardivement**, Études et Résultats nº 1374, Drees, juin 2026

- **Dépistage du cancer : les personnes modestes y recourent moins souvent**, Études et Résultats nº 1367, Drees, février 2026
- **Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie**, Études et Résultats nº 1243, Drees, octobre 2022
- **Le suicide, trois fois plus fréquent chez les hommes, deux fois plus chez les plus modestes**, Études et Résultats nº 1364, Drees, janvier 2026
- **Santé mentale : un état des lieux au regard de la situation financière, de l'orientation sexuelle et des discriminations subies**, Études et Résultats nº 1340, Drees, juin 2025
- **6 % des Européens souffrent de syndromes dépressifs : qui sont-ils ?** Études et Résultats nº 1324, Drees, janvier 2025
- **50 ans après la loi Veil, un quart des IVG sont réalisées en ville par des sages-femmes en 2025**, Études et Résultats nº 1384, Drees, septembre 2026
- **Recours aux soins, surcharge pondérale, consommations d'alcool et de tabac… L'état de santé des jeunes juste avant la crise sanitaire**, Études et Résultats nº 1339, Drees, mai 2025
- **Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés**, Études et Résultats nº 1292, Drees, janvier 2024
- **Arrêts maladie : au-delà des effets de la crise sanitaire, une accélération depuis 2019**, Études et Résultats nº 1321, Drees, décembre 2024

## Système de soins

- **Endoscopies digestives en France : moins de recours pour les plus modestes et des délais qui s'allongent**, Études et Résultats nº 1359, Drees, décembre 2025.
- **Hôpitaux de proximité (HPR) : des établissements de santé de premiers recours, surtout en zone rurale et pour une patientèle âgée**, Études et Résultats nº 1382, Drees, septembre 2026
- **Innovation thérapeutique et régulation des prix : les déterminants de la hausse des dépenses de médicaments en France (2016-2024)**, Les Dossiers de la Drees nº 139, Drees, juillet 2026
- **Urgences : la moitié des patients attendent moins d'une demi-heure avant le début des soins, mais un sur dix plus de 2 heures 30**, Études et Résultats nº 1373, Drees, juin 2026, mis à jour le 08/10/2026
- **Urgences : la durée de passage a augmenté en dix ans, particulièrement pour les patients aux parcours les plus longs**, Études et Résultats nº 1372, Drees, juin 2026
- **Urgences : la moitié des patients y restent plus de 3 heures en 2023, 45**

**minutes de plus qu'en 2013**, Études et Résultats nº 1334, Drees, mars 2025
- **Samu : un taux de recours en hausse à la suite de la crise sanitaire et des mesures de régulation des urgences**, Études et Résultats nº 1325, Drees, janvier 2025
- **Les jeunes, les diplômés et les habitants des grandes villes recourent davantage aux téléconsultations**, Études et Résultats nº 1366, Drees, février 2026
- **En 2022, neuf cliniques privées sur dix font partie d'un groupe**, Insee Première nº 2089, Insee, janvier 2026
- **Tensions et ruptures de stock de médicaments déclarées par les industriels : quelle ampleur, quelles conséquences sur les ventes aux officines**, Études et Résultats nº 1335, Drees, mars 2025

## Financement et dépenses de santé

- **En 2023, les personnes sous le seuil de pauvreté restent bien plus souvent sans complémentaire santé que les autres**, Les Dossiers de la Drees nº 137, Drees, avril 2026
- **Dérembourser des soins pour maîtriser la dépense de santé : qui paie ?**, Les Dossiers de la Drees nº 135, Drees, février 2026
- **La complémentaire santé solidaire permet à huit bénéficiaires sur dix de ne plus avoir de reste à charge en santé**, Études et Résultats nº 1362, Drees, janvier 2026
- **Réforme du 100 % santé : quels effets attendre sur les primes des contrats de complémentaire santé ?** Études et Résultats nº 1338, Drees, avril 2025

## Professionnels de santé

- **L'effectif de médecins en activité et d'étudiants en 3e cycle augmenterait d'au moins 30 % d'ici 2040**, Jeu de données commentées, Drees, octobre 2026
- **Les médecins généralistes libéraux travaillent en moyenne 46 heures par semaine en 2025**, Études et Résultats nº 1381, Drees, août 2026
- **Revenu des médecins libéraux : une légère hausse entre 2017 et 2021, avec de fortes disparités selon la spécialité et l'ancienneté dans l'installation**, Études et Résultats nº 1322, Drees, décembre 2024, mis à jour le 23/07/2025
- **Les médecins généralistes exerçant seuls et ceux en maison de santé pluriprofessionnelle se distinguent par une plus grande disponibilité pour les patients**, Études et Résultats nº 1301, Drees, mai 2024
- **Les deux tiers des généralistes déclarent être amenés à refuser de**

**nouveaux patients comme médecin traitant**, Études et Résultats nº 1267, Drees, mai 2023

- **Le nombre d'infirmières augmenterait fortement d'ici à 2050, mais moins que les besoins en soins de la population vieillissante**, Études et Résultats nº 1319, Drees, décembre 2024
  **Les étudiantes en formation d'infirmière sont trois fois plus nombreuses à abandonner en première année en 2021 qu'en 2011**, Études et Résultats nº 1266, Drees, mai 2023
- **Les patients de 45 ans ou plus sont globalement satisfaits de leur prise en charge en médecine générale**, Les Dossiers de la Drees nº 129, Drees, mars 2025
- **À l'hôpital, une prévalence accrue de la dépression et de l'anxiété due notamment aux conditions de travail**, Études et Résultats nº 1270, Drees, juin 2023

## PERTE D'AUTONOMIE ET VIEILLISSEMENT

# 1. Des chiffres essentiels

Dans le champ de la solidarité, la Drees produit notamment des statistiques et des études sur la perte d'autonomie, le handicap et les personnes âgées. Ses travaux, réalisés à partir d'enquêtes et de données administratives, sont centrés sur les politiques publiques menées dans ces domaines pour analyser si elles répondent aux besoins de la population et anticiper les besoins à venir.

D'autres travaux portent sur les acteurs mettant en œuvre ces politiques. La Drees contribue également au système d'observation des professionnels du social et des établissements sociaux et médico-sociaux.

- **700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050**, Insee Première nº 2078, Insee, Drees, octobre 2025
- **Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015 - Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022**, Études et Résultats nº1318, Drees, novembre 2024
- **Les établissements et services médico-sociaux, données 2019 à 2023**, jeux de données commentées, Drees, juillet 2026
- **Soutien à l'autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050**, Études et Résultats nº 1365, Drees, février 2026
- **Le nombre de proches aidants à la vie quotidienne baisse de 6 % entre 2008 et 2022, et l'aide apportée s'intensifie**, Études et Résultats nº 1377, Drees, juin 2026
- **Le handicap, différentes approches pour une notion complexe**, Études et Résultats nº 1317, Drees, novembre 2024

## 2. Des ouvrages de référence publiés régulièrement

L'ouvrage sur l'aide sociale aux personnes âgées et handicapées analyse les tendances nationales récentes et passées, concernant à la fois les bénéficiaires et les dépenses associées. Il s'appuie principalement sur les résultats de l'enquête Aide sociale réalisée chaque année par la Drees auprès des départements, et mobilise également d'autres sources statistiques. Il propose par ailleurs des éléments de cadrage sur les établissements accueillant ces personnes âgées ou handicapées.

- **L'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées. Perte d'autonomie et handicap, édition 2026**, Panoramas de la Drees, Drees, juin 2026

L'ouvrage sur le handicap rassemble les principaux chiffres produits par le système statistique public sur les personnes en situation de handicap. Il aborde un grand nombre de sujets comme l'accompagnement des enfants et leur scolarisation, les revenus et conditions de vie des personnes vivant à domicile, l'emploi, les établissements médico-sociaux, les minima sociaux et les prestations perçues par les personnes handicapées. Cet ouvrage est réalisé en collaboration avec la Dares, l'Injep, la Depp, le SDES, l'Institut des politiques publiques (IPP) et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

- **Le handicap en chiffres, édition 2024**, Panoramas de la Drees, Drees, novembre 2024

## 3. Des études approfondies

### Personnes âgées

- **Établissements d'hébergement pour personnes âgées : des résidents aussi âgés et autant en perte d'autonomie qu'en 2019**, mais moins nombreux, Études et Résultats nº 1351, Drees, novembre 2025
- **Ehpad : un résident sur dix a moins de 75 ans**, Études et Résultats nº 1302, Drees, mai 2024
- **Trois quarts des Français préféreraient rester à domicile en cas de perte d'autonomie**, Études et Résultats nº 1348, Drees, septembre 2025

### Handicap

- **Entre deux et trois personnes handicapées sur cinq ont un emploi en 2022, selon l'approche du handicap retenue**, Études et Résultats nº 1354, Drees, novembre 2025
- **Jeunes handicapés : près des deux tiers des 6-15 ans accompagnés sont**

**scolarisés en milieu ordinaire fin 2022, contre moins de la moitié fin 2010**, Études et Résultats nº 1352, Depp/Drees, novembre 2025
- **Handicap chez les jeunes de 5 à 20 ans : mesurer et comprendre une diversité de situations**, Études et Résultats nº 1347, Drees, septembre 2025
- **Les centres d'action médico-sociale précoce et les centres médico-psycho-pédagogiques ont accompagné 232 000 enfants en 2022**, Études et Résultats nº 1333, Drees, mars 2025
- **321 500 adultes handicapés sont accompagnés par des structures dédiées fin 2022**, Études et Résultats nº 1332, Drees, mars 2025
- **174 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés par des structures dédiées fin 2022**, Études et Résultats nº 1331, Drees, mars 2025

## Aidants

- **Trois aidants sur dix accompagnent seuls leur proche, six sur dix sont en activité ou étudiants**, Études et Résultats nº 1358, Drees, décembre 2025
- **Perte d'autonomie : quels effets sur la santé des proches aidants ?**, Les Dossiers de la Drees nº 122, Drees, octobre 2024
- **Les proches aidants : typologie d'une population hétérogène**, Les Dossiers de la Drees nº 110, Drees, mai 2023

## Prestations, Etablissements et services

- **Ehpad : un résident sur dix est accueilli dans un établissement géré par l'un des cinq grands groupes d'Ehpad**, Études et Résultats nº 1346, Drees, septembre 2025
- **Allocation personnalisée d'autonomie : les retraités à plus basse pension commencent à la percevoir en moyenne cinq ans plus jeunes que les plus aisés**, Études et Résultats nº 1327, Drees, février 2025
- **Résidences autonomie : avant le début de la crise sanitaire, le nombre de places augmentait, mais celui des résidents diminuait**, Études et Résultats nº 1284, Drees, novembre 2023
- **Résidences-services seniors : des résidents au niveau de vie supérieur à celui des seniors en logements ordinaires**, Études et Résultats nº 1261, Drees, mars 2023
- **Accessibilité géographique à l'offre médico-sociale et sanitaire pour les personnes âgées : une approche territoriale**, Études et Résultats nº 1279, Drees, septembre 2023

### Professions sociales

- **Caractéristiques des élèves et étudiants en formation aux professions sociales en 2022**, Les Dossiers de la Drees nº 136, Drees, février 2026
- **Aides à domicile : un revenu salarial annuel moyen de 7 040 euros en 2021, et de 8 950 euros si l'on tient compte des cumuls avec d'autres types d'emplois salariés**, Études et Résultats nº 1341, Drees, juin 2025
- **Les besoins en personnel accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie**, Les Dossiers de la Drees nº 123, Drees, octobre 2024
- **Aides médico-psychologiques : sept ans après l'entrée dans la profession, une sur deux a quitté le métier**, Études et Résultats nº 1314, Drees, octobre 2024, mis à jour le 23/05/2025
- **Aides médico-psychologiques : un revenu salarial annuel moyen de 14 510 euros en 2021**, Études et Résultats nº 1309, septembre 2024

## 4. Jeux de données

Le site de la Drees propose également de nombreux jeux de données couvrant cette thématique et mis à jour très régulièrement ; certains sont accompagnés de commentaires, d'autres mentionnent les publications s'appuyant sur les dites données ; d'autres enfin, nécessitent des exploitations.

- **En 2025, les aides sociales à domicile aux personnes âgées baissent pour la première fois depuis 2020 tandis que les aides sociales aux personnes handicapées continuent d'augmenter**, jeux de données commentées, Drees, septembre 2026 (actualisation avec les données définitives fin 2026)

Ces données présente des premiers résultats, provisoires, au niveau national, sur les bénéficiaires d'aides sociales départementale aux personnes âgées ou handicapées fin 2025 et en séries longues.

- **Les personnes handicapées plus souvent exposées à des conditions de vie dégradées**, jeux de données commentées, Drees, décembre 2025

Ces données, issues de l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) menée par l'Insee, portent sur le profil et les conditions de vie des personnes handicapées âgées de 16 ans ou plus, entre 2008 et 2024.

- **Remontées individuelles sur l'autonomie : mise à disposition des données 2022**, jeux de données, Drees, décembre 2025

Ces données sont issues des remontées individuelles sur l'autonomie (RI-Autonomie) transmises par les conseils départementaux. Elles décrivent les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31 décembre 2022. Elles fournissent une vision d'ensemble des profils des bénéficiaires, ainsi que des modes d'accompagnement et montants notifiés et/ou versés au titre de l'ensemble des prestations couvertes.

- **Santé, accessibilité et aides techniques pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie**, jeux de données, Drees, novembre 2025

Ce jeu de données détaille trois aspects du quotidien des personnes, selon leur type de handicap et en comparaison avec l'ensemble de la population vivant à domicile : l'état général de santé et les renoncements aux soins des personnes ; les aides techniques ou les aménagements du logement utilisés au quotidien par les personnes pour des raisons de santé, de handicap ou de perte d'autonomie, mais également sur les besoins d'aides techniques ou d'aménagements du logement ; l'accessibilité aux transports, aux lieux publics, à Internet et au vote.

- **Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées**, jeux de données, Drees, novembre 2025
- **Caractéristiques et activités des établissements d'hébergement pour personnes âgées**, jeux de données, Drees, septembre 2025
- **Personnel travaillant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées**, jeux de données, Drees, juillet 2025

Ces jeux de données sont issus de l'enquête quadriennale sur les établissements d'hébergement de personnes âgées (EHPA), exhaustive sur son champ.

- **Allocation personnalisée d'autonomie : les retraités à plus basse pension commencent à la percevoir en moyenne cinq ans plus jeunes que les plus aisés**, jeux de données commentées, Drees, février 2025
- **1 160 000 professionnels du social exercent en France en 2024**, jeux de données commentées, Drees, mai 2026
- **Baisse du nombre d'inscrits en première année et du nombre de diplômés dans les formations aux professions sociales en 2024**, jeux de données commentées, Drees, octobre 2025
- **Professionnelles du social : un revenu salarial annuel moyen de 13 410 euros en 2023**, jeux de données commentées, Drees, septembre 2025
- **Effectifs et caractéristiques des professionnelles du social**, jeux de données commentées, Drees, mai 2025

Insee
Mesurer pour comprendre

2027 : la statistique publique au service des débats

# Autour des territoires - vivre, travailler et habiter


1. Comment l'emploi évolue-t-il selon les territoires ?
2. Quelles sont les disparités économiques et sociales entre les métropoles et les territoires périphériques ?
3. Quelles sont les différentes formes de ruralités ?
4. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
5. Quels sont les principaux écarts démographiques, économiques et environnementaux entre les DROM et l'Hexagone ?
6. Consommation d'espace et artificialisation des sols : quels contrastes entre les territoires ?
7. Est-il de plus en plus difficile de devenir propriétaire ?
8. Quels logements et ménages sont concernés par les enjeux de la rénovation énergétique ?
9. Quels sont les facteurs expliquant les écarts entre l'offre et la demande de logements à l'échelle des territoires ?
10. Quels sont les potentiels impacts territoriaux de la baisse du nombre d'élèves ?

Références bibliographiques




## Sommaire


1. Comment l'emploi évolue-t-il selon les territoires ?
2. Quelles sont les disparités économiques et sociales entre les métropoles et les territoires périphériques ?
3. Quelles sont les différentes formes de ruralités ?
4. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
5. Quels sont les principaux écarts démographiques, économiques et environnementaux entre les DROM et l'Hexagone ?
6. Consommation d'espace et artificialisation des sols : quels contrastes entre les territoires ?
7. Est-il de plus en plus difficile de devenir propriétaire ?
8. Quels logements et ménages sont concernés par les enjeux de la rénovation énergétique ?
9. Quels sont les facteurs expliquant les écarts entre l'offre et la demande de logements à l'échelle des territoires ?
10. Quels sont les potentiels impacts territoriaux de la baisse du nombre d'élèves ?


# 1. Comment l'emploi évolue-t-il selon les territoires ?

La géographie de l'emploi reflète d'abord la diversité des économies locales. Les territoires ne disposent pas des mêmes spécialisations ni des mêmes moteurs de croissance. **Dans les grandes agglomérations, les métiers de prestations intellectuelles, de conception-recherche, de gestion des entreprises, de culture et de loisirs, dits « emplois métropolitains », sont particulièrement présents**. Sur l'ensemble de l'Hexagone, ils expliquent 55 % de la croissance de l'emploi entre 2016 et 2022, alors qu'ils représentent un quart des emplois. **À l'inverse, les emplois dits de « production concrète » (agriculture, bâtiment-travaux publics, fabrication) diminuent à l'échelle nationale et peuvent pénaliser les territoires où ils sont fortement représentés**. Dans les territoires à forte composante résidentielle, les emplois présentiels, répondant aux besoins de la population, constituent un autre moteur important.

Ces spécialisations contribuent à expliquer les contrastes géographiques de la croissance de l'emploi. **Entre 2016 et 2022, les zones d'emploi les plus dynamiques dessinent un « U de la croissance », reliant notamment la façade atlantique, la côte méditerranéenne et la vallée du Rhône**. L'emploi progresse de plus de 12 % dans les zones d'emploi de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Aix-en-Provence, et de près de 10 % à Lyon et Chambéry, contre environ 6 % en moyenne nationale. Ce U de la croissance bénéficie à la fois des emplois métropolitains, via les plus grandes agglomérations qui ponctuent cet espace, et des emplois présentiels, du fait de l'attractivité résidentielle portée par les façades littorales et le mouvement d'héliotropisme.

**Ces différences de spécialisation continuent de jouer dans les évolutions récentes de l'emploi**. L'industrie représente ainsi 12 % de l'emploi salarié en moyenne nationale, mais 17 % en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Pays de la Loire et en Normandie, contre 6 à 9 % en Corse, en Île-de-France, dans les DROM et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Entre fin 2024 et fin 2025, l'emploi salarié recule de 0,2 % en France hors Mayotte, notamment dans la construction (-1,2 %) et l'industrie (-0,5 %). Les évolutions régionales restent contrastées : l'emploi recule de 0,6 % en Bourgogne-Franche-Comté et en Nouvelle-Aquitaine, mais progresse encore en Bretagne (+0,1 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,2 %), à La Réunion (+0,4 %) et en Guyane (+1,2 %). **L'emploi public constitue lui aussi une composante importante, représentant environ un emploi sur cinq, avec un poids variable selon les territoires : il est proportionnellement plus présent dans les départements d'outre-mer.**

Ces trajectoires d'emploi se retrouvent en partie dans les disparités de chômage, sans toutefois s'y confondre. **En 2025, le taux de chômage varie de 6,2 % en Bretagne et dans les Pays de la Loire à 9,2 % dans les Hauts-de-France et 9,1 % en Occitanie**. Les écarts sont également importants au sein des régions : en Occitanie, il varie de 4,7 % dans la zone d'emploi de Mende à 14,1 % dans celle d'Agde-Pézenas. La croissance de l'emploi ne se traduit donc pas mécaniquement par une baisse du chômage, qui dépend aussi de l'évolution de la population active et des caractéristiques du marché du travail local.

**Ces géographies ne sont toutefois pas figées. La structure des emplois n'explique qu'environ un quart des différences de croissance entre zones d'emploi, les autres écarts tenant à d'autres facteurs et aux caractéristiques propres aux territoires**. L'Île-de-France illustre néanmoins la possibilité d'une inflexion : son taux de chômage, historiquement inférieur à celui de la France métropolitaine, a rejoint le niveau national à partir de mi-2025. Entre 2016 et 2025, la population active francilienne a progressé de 9 %, contre 7 % au niveau national, tandis que l'emploi augmentait de 10,6 %, contre 9,8 %. Un territoire peut ainsi continuer à créer des emplois tout en voyant son avantage relatif sur le marché du travail s'amenuiser lorsque sa population active progresse elle aussi rapidement.

**Références** :

**La France et ses territoires, édition 2026**, dossier « Les dynamiques locales influent fortement sur la croissance de l'emploi », Insee Références, septembre 2026
**Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2026**, fiche « Emploi dans les régions » et fiche « Chômage dans les régions », Insee Références, septembre 2026
**Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2025**, DGAFP-SDessi, ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, 2025
**« Depuis mi-2025, l'avantage historique de l'Île-de-France face au chômage a disparu »**, Insee Analyses Île-de-France nº 226, septembre 2026

## 2. Quelles sont les disparités économiques et sociales entre les métropoles et les territoires périphériques ?

Les métropoles constituent des pôles urbains concentrant population, emplois et fonctions économiques, administratives, universitaires et culturelles qui rayonnent au-delà de leurs limites. Outre la région parisienne, fortement polarisée autour d'un vaste ensemble urbain avec Paris en son cœur, **les dix métropoles de province les plus peuplées, telles qu'elles se dessinent en tant qu'intercommunalités – autour d'Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg, Montpellier et Rouen – rassemblent en 2023 plus de 9 millions d'habitants et 4,5 millions d'emplois au lieu de travail**, soit respectivement plus de 13 % de la population et 16 % des emplois de la France hors Mayotte. Les écarts sont toutefois importants : la Métropole d'Aix-Marseille-Provence compte 1,9 million d'habitants et environ 825 000 emplois, la Métropole de Lyon 1,4 million d'habitants et 770 000 emplois, tandis que la Métropole Rouen Normandie compte 500 000 habitants et 235 000 emplois.

**Ces périmètres institutionnels ne couvrent pas l'ensemble du « fait métropolitain ». L'influence des grands pôles s'étend sur une géographie bien plus large et porte sur les communes environnantes, dont les habitants travaillent, étudient ou accèdent aux services dans le pôle. Les aires d'attraction des villes (AAV) rendent compte de cette organisation fonctionnelle** : elles associent un pôle et une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les plus grandes AAV dessinent ainsi de vastes espaces sous influence métropolitaine : en 2023, si Toulouse Métropole compte près de 840 000 habitants, l'aire d'attraction de Toulouse regroupe plus de 1,5 million d'habitants sur 527 communes et s'étend sur six départements : Haute-Garonne, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude et Ariège. Cette approche distingue un cœur urbain concentrant une grande partie des emplois et fonctions stratégiques, et une périphérie sous influence, davantage résidentielle mais intégrée à son bassin d'emploi. En France, près d'un cinquième de la population vit ainsi dans l'aire d'attraction de Paris, et un cinquième dans les AAV de plus de 700 000 habitants (outre les aires d'attractivité autour de grandes villes de province, ces dernières comportent la partie française d'aires d'attractivité transfrontalières, comme les AAV de Genève-Annemasse, de Luxembourg et de Sarrebruck).

**Cette organisation territoriale s'accompagne d'une concentration des ressources au sein des espaces métropolitains. Le capital humain y occupe une place centrale**. Dans les pôles des aires de 700 000 habitants ou plus, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent une part particulièrement élevée de la population. La concentration des établissements universitaires et des écoles supérieures attire les jeunes adultes, tandis que la présence d'emplois qualifiés favorise leur maintien. Ainsi, dans les AAV de Rennes et de Grenoble, près de 44 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 34 % en France métropolitaine.

**Cette concentration du capital humain est renforcée par celle des activités économiques mobilisant le plus fortement les compétences et les fonctions de conception**. Les fonctions dites métropolitaines regroupent la conception-recherche, les prestations intellectuelles, la gestion, le commerce interentreprises ainsi que la culture et les loisirs. Elles sont fortement surreprésentées dans les grands pôles urbains. Cette spécialisation nourrit un mécanisme d'agglomération : une main-d'œuvre qualifiée favorise l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée, qui attirent à leur tour les travailleurs les plus diplômés. Ce mécanisme contribue aux écarts de dynamique économique : entre 2012 et 2022, plus de la moitié des créations d'emplois salariés se sont concentrées dans dix grandes zones d'emploi correspondant notamment aux grands pôles métropolitains, alors qu'elles ne regroupaient qu'un peu plus d'un tiers des salariés en fin de période.

**La concentration des emplois qualifiés et des fonctions à forte valeur ajoutée se retrouve également dans les rémunérations**. En grande partie du fait de la composition du tissu productif et du type d'emploi proposé, les salaires sont plus élevés dans les pôles des aires les plus peuplées : en 2021, le salaire moyen dans le secteur privé atteignait par exemple 2 340 euros nets mensuels dans les aires de 700 000 habitants ou plus hors Paris, contre 2 044 euros dans les communes hors attraction des villes.

**Ces écarts économiques se traduisent par des contrastes sociaux, sans se résumer à une opposition entre métropoles riches et territoires périphériques pauvres**. Les pôles concentrent à la fois des populations disposant de revenus élevés et des populations plus modestes, tandis que les couronnes, espaces résidentiels pour les actifs exerçant leur activité au sein de l'AAV, présentent souvent des niveaux de vie plus élevés. En 2023, dans les aires d'attraction de 700 000 habitants ou plus hors Paris, le niveau de vie médian s'établit à 25 240 euros dans les pôles, contre 28 440 euros dans les couronnes dites urbaines, les plus proches et densément peuplées, et 28 270 euros dans les couronnes rurales, souvent plus éloignées mais toujours en relation avec l'espace métropolitain. Dans ces grandes AAV, les taux de pauvreté sont plus élevés dans les pôles (21,5 %) que dans les couronnes urbaines et rurales (respectivement 11,5 % et 8,3 %). Ce contraste entre « centre » et « périphérie » se retrouve dans les AAV de plus petite taille, mais avec des couronnes moins préservées des fragilités sociales. Plus loin des pôles, les communes hors aire d'attraction des villes disposent généralement d'un marché du travail moins diversifié et moins dynamique : le taux de pauvreté y atteint 14,9 % en 2023.

**Références** :
**Les ressorts du développement économique, facteurs de contrastes territoriaux**, La France et ses territoires, édition 2026, septembre 2026
**Les dynamiques locales influent fortement sur la croissance de l'emploi**, La France et ses territoires, édition 2026, septembre 2026
**Les salaires sont plus élevés au sein des pôles des aires les plus peuplées**, Insee Première, nº 1995, mai 2024
**Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires**, Insee Première, nº 1827, novembre 2020
**En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville**, Insee Focus, nº 211, octobre 2020
**Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2023** — Insee, 2026

## 3. Quelles sont les différentes formes de ruralités ?

**Les territoires ruraux, définis par leur faible densité de population, représentent 88 % des communes françaises et accueillent un tiers de la population. Mais le rural recouvre des réalités très différentes selon sa proximité avec les pôles d'emploi : du rural dit périurbain, étroitement lié aux agglomérations, au rural dit autonome, plus éloigné des pôles d'emploi et des services.** Les bourgs ruraux occupent une place particulière : plus peuplés et mieux équipés, ils constituent des pôles de proximité pour les habitants des communes rurales environnantes. À l'inverse, les communes à habitat dispersé ou très dispersé disposent d'un socle de services beaucoup plus limité.

Cette diversité se retrouve dans les dynamiques démographiques. **Entre 2017 et 2023, la population rurale progresse de 0,2 % par an en moyenne, mais moins rapidement que dans les espaces urbains (+0,5 %), alors que les rythmes étaient plus proches auparavant.** Cette moyenne masque de forts contrastes : le rural périurbain continue de gagner des habitants (+0,4 % par an), principalement grâce aux arrivées de nouveaux habitants, tandis que la population du rural non périurbain est quasiment stable. **La géographie du rural est ainsi étroitement liée à sa proximité des pôles urbains : les espaces périurbains restent attractifs, tandis que les territoires ruraux plus éloignés connaissent des dynamiques démographiques beaucoup plus faibles.** Les bourgs ruraux peuvent toutefois constituer des espaces particulièrement dynamiques au sein de cet ensemble : par exemple, dans les Pays de la Loire, ils représentent 30 % de la population de la région, mais contribuent à 40 % de la croissance démographique régionale au cours des deux dernières décennies.

**Les différences sont également sociales et familiales. Dans les espaces ruraux sous influence des pôles urbains vivent davantage de familles avec enfants, tandis que les territoires ruraux autonomes ont une population plus âgée** : 34 % des individus ont plus de 60 ans dans le rural non périurbain, contre 28 % dans le rural périurbain et 25 % dans l'urbain, en 2022. Les niveaux de vie et les activités économiques différencient également les territoires ruraux. Les cadres résident davantage dans les zones urbaines, où ils représentent 24 % des catégories socioprofessionnelles, en lien avec la localisation de l'emploi, contre 12 % dans le rural ; leur part diminue en s'éloignant des pôles, pour s'établir à 9 % dans le rural non périurbain. Les ouvriers et artisans-commerçants résident au contraire davantage en zones rurales, où les sites industriels et les ateliers sont plus présents.

La Bourgogne-Franche-Comté illustre cette diversité sociodémographique. Région la plus rurale de France, elle compte 95 intercommunalités rurales sur 113, regroupant 55 % de sa population. Les situations y sont contrastées : les intercommunalités rurales isolées et peu denses concentrent davantage de personnes âgées et de ménages aux revenus modestes ; les territoires proches des agglomérations accueillent davantage de familles et de ménages aux revenus intermédiaires ; les espaces viticoles et ceux situés le long de la frontière suisse présentent, à l'inverse, des niveaux de vie élevés, liés notamment aux revenus patrimoniaux ou aux salaires des travailleurs frontaliers.

**La diversité des formes de ruralité se traduit enfin par des différences d'accès aux services. Les bourgs ruraux jouent ici un rôle de relais entre les pôles urbains et les communes rurales les plus dispersées.** Dans les communes urbaines et les bourgs ruraux du Grand Est, un peu plus de 2 % de la population est éloignée d'une école, contre 36 % dans le rural à habitat dispersé et 83 % dans le rural à habitat très dispersé. Pour les soins, en 2023, 25 % des habitants du rural sont éloignés d'un médecin généraliste, c'est-à-dire à plus de sept minutes en voiture en moyenne. L'écart est particulièrement marqué pour les médecins spécialistes : le temps de trajet moyen atteint 22 minutes dans le rural, contre 8 minutes dans l'urbain.

**Références** :
**La France et ses territoires, édition 2021**, dossier « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », Insee Références
**Les populations de référence des communes au 1er janvier 2023**, Insee Focus, nº 374, décembre 2025
**Du rural isolé au rural proche des villes : quatre types d'intercommunalités**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, Nº 103, Insee, septembre 2022
**Le Grand Est bien doté en écoles, avec des temps d'accès plus longs en zone rurale** - Insee Flash Grand Est, Nº 107, mars 2025
**Dans le Grand Est, un quart des habitants des espaces ruraux sont éloignés d'un professionnel de santé**, Insee Analyses Grand Est, Nº 199, Insee, septembre 2025
**La moitié des enfants et jeunes résident en milieu rural** - Insee Flash Pays de la Loire, Nº 117, janvier 2022
**Des temps d'accès contrastés d'une ruralité à l'autre, un rôle structurant pour les bourgs ruraux**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, nº 163, juin 2023

## 4. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

**Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) regroupent près de 8 % de la population de France métropolitaine : en 2020, ils comptent ainsi 5,3 millions d'habitants.**

**Dans l'Hexagone, la présence des quartiers prioritaires est particulièrement forte dans certains départements, principalement dans le nord de la France et autour des grandes agglomérations.** En 2020, les QPV regroupent ainsi 42 % de la population de Seine-Saint-Denis, 18 % dans le Val-d'Oise et 17 % dans le Nord. Les Hauts-de-France illustrent ce poids : la région compte 204 QPV, qui regroupent 753 000 habitants, soit 12,6 % de sa population ; plus des trois quarts se situent dans le Nord et le Pas-de-Calais. À l'inverse, le poids démographique des QPV est inférieur ou égal à 2 % dans une vingtaine de départements, notamment dans plusieurs départements ruraux de l'Ouest et du Sud-Ouest. Les QPV constituent ainsi une réalité très inégalement répartie, particulièrement concentrée dans les départements les plus urbanisés.

**Cette géographie se décline également à l'échelle des villes. Dans certaines communes, les QPV accueillent une part très importante de la population: c'est notamment le cas à Roubaix, où ils regroupent près de huit habitants sur dix. À l'inverse, dans de nombreuses communes, ils ne concernent qu'une fraction plus limitée de la population.** La taille des quartiers est elle aussi très variable : en France métropolitaine, 90 % comptent moins de 7 500 habitants environ, tandis que les 10 % les plus peuplés rassemblent à eux seuls plus de 2,1 millions de personnes. Le plus peuplé, situé à cheval sur Aubervilliers, La Courneuve, Bobigny et Saint-Denis, rassemble ainsi 132 500 habitants.

Les QPV présentent des caractéristiques sociales et démographiques spécifiques, qui diffèrent sensiblement de celles des territoires urbains qui les entourent. Le portrait établi après l'actualisation de la géographie prioritaire en 2024 sur les 1 362 QPV de France métropolitaine met en exergue leurs particularités.

**Les QPV concentrent une population particulièrement jeune : près d'un habitant sur quatre a moins de 15 ans, contre un sur six dans l'ensemble de la France métropolitaine.** En 2020, l'âge moyen y est de 35 ans, contre 41 ans dans l'environnement urbain qui entoure les quartiers concernés.

**Les ménages y sont aussi davantage marqués par les situations familiales fragiles** : les familles monoparentales y sont deux fois plus fréquentes que dans les environnements urbains. Les familles nombreuses sont également plus présentes : un quart des familles avec enfants comptent au moins trois enfants, contre 15 % dans leurs environnements urbains.

**Une large proportion d'habitants des QPV est peu diplômée** : en 2022, près de 43 % déclarent n'avoir aucun diplôme et 23 % avoir un diplôme de niveau inférieur au bac (BEP, CAP…). Cette moindre qualification se répercute sur le marché de l'emploi : moins de la moitié des habitants des QPV occupent un emploi, contre les deux tiers dans leurs environnements urbains. Le taux d'emploi est encore plus faible pour les femmes et les étrangers, autour de 40 %. Cette situation découle à la fois d'un taux de chômage 2,3 fois plus élevé que dans les environnements urbains et d'un taux d'activité moindre : deux personnes sur trois sont actives dans les QPV, contre trois sur quatre dans les environnements urbains.

**La conjonction de charges familiales plus importantes et de moindres revenus d'activité, liés à une moindre proportion d'actifs en emploi ou à des métiers moins qualifiés, se traduit par une forte prévalence de la pauvreté.** En 2021, 44 % des habitants des QPV vivent sous le seuil de pauvreté, soit plus de trois fois la proportion observée dans l'ensemble de la France métropolitaine (12,5 %).

**Les habitants des QPV louent leur résidence principale dans 85 % des cas, soit presque deux fois plus souvent que dans leurs environnements urbains.** En lien avec leur plus forte précarité, 62 % des ménages occupent un logement appartenant à un organisme HLM, contre 14 % dans leurs environnements urbains. Des singularités régionales apparaissent toutefois : dans les Hauts-de-France, les QPV comptent près de 40 % de maisons, soit quatre fois plus qu'en moyenne nationale, notamment dans les anciens territoires miniers.

**Les QPV se distinguent enfin par une présence plus importante des populations immigrées.**Les QPV se distinguent enfin par une présence plus importante des populations immigrées. En 2020, les personnes immigrées représentent 28 % de la population des QPV de France métropolitaine, soit 2,5 fois plus que dans les environnements urbains. Cette caractéristique varie toutefois selon les territoires : en Île-de-France, où les QPV rassemblent près d'un tiers des habitants des QPV métropolitains, les immigrés représentent 35 % de la population des quartiers prioritaires. En 2020, les personnes immigrées représentent 28 % de la population des QPV de France métropolitaine, soit 2,5 fois plus que dans les environnements urbains. Cette caractéristique varie toutefois selon les territoires : en Île-de-France, où les QPV rassemblent près d'un tiers des habitants des QPV métropolitains, les immigrés représentent 35 % de la population des quartiers prioritaires.

**Dans les départements et régions d'outre-mer hors Mayotte, 430 000 personnes vivent également dans un QPV, soit 22 % de la population.** Parmi elles, huit sur dix vivent dans un foyer bénéficiaire d'au moins une prestation légale versée par les caisses d'allocations familiales, contre la moitié de la population hors des QPV. Dans les DROM hors Mayotte, contrairement à la France métropolitaine, les allocations familiales et le complément familial sont perçus dès le premier enfant, tandis que l'aide personnalisée au logement n'existe pas, alors qu'elle est l'aide au logement la plus courante dans l'Hexagone.

**Références** :
**Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine** - Insee Première, Nº 2008, août 2024
**Données sur les quartiers 2024 de la politique de la ville**
**Prestations de la Caf en 2024 en France hexagonale : Sept habitants des quartiers prioritaires sur dix bénéficient des prestations légales des Caf**, Insee Focus, nº 385, septembre 2026
**Prestations de la Caf en 2024 dans les DROM : Huit habitants sur dix au sein des quartiers prioritaires des DROM hors Mayotte sont couverts par les prestations des Caf**, Insee Focus, nº 386, septembre 2026
**Les « nouveaux » quartiers prioritaires de la ville : davantage de difficultés qu'ailleurs**, Insee Analyses Hauts-de-France, nº 178, novembre 2024
**En Île-de-France, 14 % des habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, Insee Analyses Île-de-France, nº 189, septembre 2024

## 5. Quels sont les principaux écarts démographiques, économiques et environnementaux entre les DROM et l'Hexagone ?

**Les départements et régions d'outre-mer (DROM) regroupent la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte et comptent près de 2,3 millions d'habitants, soit 3,3 % de la population française. Éloignement géographique, insularité ou situation continentale, caractéristiques démographiques et structures économiques contribuent à différencier ces territoires de l'Hexagone.** Ces spécificités se traduisent par des écarts importants en matière de niveau de vie et de conditions de vie, mais aussi par des trajectoires démographiques et des enjeux environnementaux propres à chacun d'eux.

**Ces contrastes sont particulièrement marqués sur le plan démographique. La Guyane et Mayotte connaissent une forte croissance démographique et une population très jeune, tandis que la Guadeloupe et surtout la Martinique sont davantage confrontées au vieillissement.** Au 1er janvier 2026, l'indice de vieillissement, qui rapporte le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus à celui des moins de 20 ans, s'établit ainsi à 101 en France métropolitaine, mais varie de 5 à Mayotte, 21 en Guyane et 60 à La Réunion à 119 en Guadeloupe et 133 en Martinique. Ces contrastes démographiques résultent notamment de niveaux de fécondité très différents et de dynamiques migratoires propres à chaque territoire. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 3,5 à Mayotte, 3,0 en Guyane et 2,1 à La Réunion, contre 1,6 en Guadeloupe et en Martinique. Pour ces deux derniers DROM, les départs de population, notamment de jeunes adultes, contribuent en outre au vieillissement de la population.

**Sur le plan socio-économique, les DROM présentent globalement des niveaux de vie plus faibles.** À titre d'exemple, en 2023, le niveau de vie médian atteint 19 110 euros à La Réunion, contre 25 920 euros dans l'Hexagone ; le taux de pauvreté (calculé relativement au seuil de pauvreté tel que déterminé dans l'Hexagone) y est de 36 %, soit plus de deux fois celui de la France métropolitaine. Les autres DROM sont également exposés à une prévalence de la pauvreté supérieure à celle observée dans l'Hexagone : les dernières données disponibles pour 2021 font état d'un taux de pauvreté de 77 % à Mayotte, de 53 % en Guyane, de 35 % en Guadeloupe et de 27 % en Martinique.

**Les conditions de vie en outre-mer sont en outre affectées par un coût de la vie plus élevé.** En 2022, le niveau général des prix était supérieur à celui observé dans l'Hexagone, de 9 % à La Réunion à 16 % en Guadeloupe ; pour les produits alimentaires, les écarts atteignaient alors de 30 % à Mayotte à 42 % en Guadeloupe. Les dépenses de santé et, dans plusieurs territoires, les loyers sont également plus élevés. Ces écarts réduisent le pouvoir d'achat à niveau de revenu donné et contribuent ainsi à amplifier les différences de conditions matérielles de vie entre les DROM et l'Hexagone.

**Le marché du travail dans les DROM présente également une situation moins favorable que dans l'Hexagone.** En 2024, les taux d'emploi des 15-64 ans s'établissent à 32 % à Mayotte, 42 % en Guyane, 52 % à La Réunion, 54 % en Guadeloupe et 61 % en Martinique, contre 69 % en France métropolitaine. En miroir, le taux de chômage est plus élevé : il atteint, par exemple, 20 % en Guyane au 2e trimestre 2026, contre 8,1 % en France métropolitaine. La Martinique est le DROM où la situation sur le marché du travail est la moins dégradée, avec un taux de chômage néanmoins de 12,8 % au 2e trimestre 2026.

**Ces difficultés reflètent en partie des niveaux de qualification plus faibles.** Parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus, la part des personnes sans diplôme est proche de 43 % en Guyane, de 34 % à La Réunion, de 30 % en Guadeloupe et de 28 % en Martinique, contre 19 % en France métropolitaine en 2023. Ces différences de capital humain peuvent à leur tour peser sur l'insertion professionnelle et les perspectives de développement économique. Les niveaux de diplôme s'élèvent toutefois au fil des générations et réduisent les écarts constatés. Par exemple, en Guadeloupe, la part de la population non scolarisée et sans diplôme a diminué de 11 points en 11 ans, passant de 41 % à 30 % entre 2012 et 2023 ; à l'inverse, la proportion de titulaires d'un diplôme du supérieur est passée de 17,5 % à 25 % sur la même période.

**Sur le plan environnemental, les DROM s'inscrivent dans un espace ultramarin qui concentre une part exceptionnelle de la biodiversité française :** 80 % de la biodiversité nationale se situe en outre-mer, dont une grande partie des espèces endémiques. Cette richesse constitue un atout majeur pour le patrimoine naturel et certains secteurs économiques, mais elle s'accompagne d'une forte vulnérabilité aux pressions environnementales et au changement climatique. Les DROM sont notamment exposés à l'élévation du niveau marin et à des risques naturels spécifiques. Les difficultés de gestion de l'eau et de l'assainissement sont également beaucoup plus importantes que dans l'Hexagone.

**Références** :

**La France et ses territoires, édition 2026**, Insee Références, septembre 2026 **Les statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer – édition 2026**, Insee Méthodes nº 147, 2026
**« En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires »**, Insee Première, nº 1958, juillet 2023
**Repères et références statistiques 2026**, DEPP, chapitre « La France d'outre-mer », 2026
**État de l'environnement en France – Rapport 2024**, SDES, 2024
**France, portrait social Édition 2024, fiche « pauvreté monétaire »**, Insee Références, novembre 2024

## 6. Consommation d'espace et artificialisation des sols : quels contrastes entre les territoires ?

L'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) vise à atteindre, en 2050, un équilibre entre les surfaces nouvellement artificialisées et celles qui sont renaturées. Une première étape consiste à réduire de moitié, entre 2021 et 2031, le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la décennie précédente. **Artificialisation et consommation d'espace sont deux notions proches mais distinctes : la seconde mesure un changement d'usage du territoire par la création ou l'extension d'espaces urbanisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers, tandis que la première caractérise la transformation de la nature physique des sols.** Ainsi, lorsqu'une maison est construite sur une parcelle agricole, toute la parcelle peut être comptabilisée comme consommée, y compris le jardin qui reste végétalisé, alors que seule une partie peut être considérée comme artificialisée.

**En 2021, année de départ de la trajectoire vers le ZAN, 9 % des sols sont artificialisés en France hors Guyane.** Cette proportion atteint 56 % dans les grands centres urbains, contre 6 % dans les communes rurales. Les ceintures urbaines présentent également une artificialisation importante (21 %), supérieure à celle des petites villes (16 %), traduisant notamment l'étalement urbain. L'Île-de-France est la région où le taux de surfaces artificialisées est le plus élevé (21 %). Dans les autres régions, les taux départementaux les plus élevés concernent notamment les départements accueillant une grande métropole, comme le Rhône (21 %, avec Lyon), le Nord (20 %, avec Lille) ou les Bouches-du-Rhône (18 %, avec Marseille). À l'inverse, ils sont inférieurs à 3 % en Lozère, dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes.

La consommation d'espace a également ralenti. **Entre 2009 et 2021, environ 300 000 hectares ont été consommés en France hors Mayotte, soit 0,5 % du territoire.** Après environ 20 000 hectares consommés chaque année pour l'habitat au début des années 2010, la consommation annuelle s'établit autour de 15 000 hectares depuis 2016. **L'habitat représente les deux tiers des surfaces consommées, avant tout en lien avec les besoins en résidences principales.**

**Ces besoins sont liés, pour une part comparable, à la croissance de la population et à la diminution de la taille des ménages : entre 2009 et 2019, elles expliquent respectivement 32,9 % et 33,4 % de l'augmentation de la surface au sol des logements.** Les logements vacants et les résidences secondaires jouent également un rôle, ces dernières contribuant à plus de 30 % de la consommation d'espace dans certains territoires touristiques comme les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes ou les deux départements corses. Les formes d'habitat comptent également : près de 60 % du bâti est dédié à l'habitat individuel, une proportion qui atteint 67 % dans le rural dispersé.

**Les situations territoriales sont néanmoins contrastées. La consommation d'espace pour l'habitat a été particulièrement forte dans les départements d'outre-mer et en Corse, ainsi que dans plusieurs départements du quart sud-ouest.** À La Réunion, où la consommation d'espace était déjà importante en 2013, l'espace urbanisé a encore augmenté de 11 % entre 2013 et 2022, contre 6 % dans l'Hexagone. À l'inverse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la surface consommée pour l'habitat a progressé de 6,9 % entre 2009 et 2019, moins vite que le nombre de ménages (+8,6 %). Cette modération s'explique notamment par la densité et les contraintes géographiques, qui favorisent une emprise foncière plus faible de l'habitat.

**L'activité économique représente enfin près d'un quart de la consommation d'espace.** Elle est très concentrée territorialement : les 10 % de communes les plus consommatrices concentrent 80 % de la consommation à vocation économique. L'industrie et les bureaux et services publics en représentent chacun près de 30 %. Le commerce est en revanche de moins en moins consommateur d'espace  sa consommation annuelle est passée de 1 170 hectares en 2012 à 770 hectares en 2021. Le poids de l'activité économique est particulièrement élevé dans le quart nord-est : 44 % de la consommation d'espace en Île-de-France, 34 % dans les Hauts-de-France et 28 % dans le Grand Est.

**Références** :


**En dix ans, les bureaux et services publics ont consommé autant d'espace naturel, agricole ou forestier que l'industrie** - Insee Première, Nº 2039, février 2025

**Près de 60 % des surfaces bâties sont dédiées à l'habitat individuel** - Insee Première, Nº 2103, mai 2026

**Le besoin en résidences principales, premier facteur de transformation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'habitat** - Insee Première, Nº 1976, décembre 2023

**Un ralentissement de la consommation foncière résidentielle par ménage** - Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nº 120, novembre 2023

**Une forte consommation d'espaces due à d'importants besoins en logements, mais qui ralentit** - Insee Analyses Réunion, Nº 100, juin 2025

**Les Hauts-de-France : première région de province pour la consommation d'espace par l'activité économique** – Insee Analyses Hauts-de-France, Nº 210, juin 2026


## 7. Est-il de plus en plus difficile de devenir propriétaire ?

**En France, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale a progressé en quarante ans, à 57,3 % en 2026, contre 50,6 % en 1982. C'est en partie le résultat du vieillissement de la population, la part de propriétaires étant plus importante au fil du cycle de vie. À âge comparable, la part des propriétaires a toutefois diminué entre les générations nées dans les années 1940 et 1950 et celles nées dans les années 1960 et 1970.** A contrario, elle est un peu plus élevée en début de parcours pour celles nées dans les années 1980, dont les plus aisés ont pu bénéficier dans la décennie 2010 de taux d'intérêt réels bas malgré des prix immobiliers élevés. **Les écarts de propriété selon le niveau de vie se sont creusés au fil des générations**, s'amplifiant des générations des années 1950 jusqu'aux générations des années 1980.

**La difficulté d'accéder à la propriété dépend cependant fortement du lieu où l'on souhaite acheter, mais aussi des écarts de revenus des ménages selon les territoires : les prix sont en moyenne plus faibles dans les espaces ruraux et plus élevés dans les pôles des grandes agglomérations et dans certains territoires touristiques.** L'Auvergne-Rhône-Alpes illustre la diversité des situations rencontrées, selon le type d'espace et la situation des ménages. En 2019, avant la crise sanitaire et la remontée des taux d'intérêt, au regard de leurs revenus, deux ménages locataires de moins de 46 ans sur trois pouvaient théoriquement acheter un logement correspondant à leur composition familiale dans leur zone de résidence dans cette région. Mais cette proportion variait fortement selon le type de ménage. Les couples sans enfant étaient les mieux placés : huit sur dix pouvaient acheter dans leur zone de résidence. À l'inverse, seule la moitié des couples avec trois enfants disposait d'une capacité d'achat suffisante. Depuis, avec la hausse des taux d'emprunt, un nombre croissant de ménages ne réunit a priori plus les conditions financières requises, sauf si leur situation patrimoniale leur permet de disposer d'un apport adéquat.

La difficulté d'accès à la propriété est plus importante dans les territoires où les prix immobiliers sont élevés. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple, la Métropole de Lyon, le pays de Gex et le département de la Haute-Savoie présentent des prix élevés des biens immobiliers, constituant un frein plus important que le niveau de revenu disponible. À Lyon en particulier, où le prix médian au m² atteint presque le double de celui observé dans l'ensemble de la région, plus de la moitié des ménages de la région ne pourraient pas acheter. À l'inverse, la géographie des prix peut offrir des possibilités d'accession plus importantes dans des territoires moins chers, même lorsque les revenus y sont plus faibles, comme à Clermont Auvergne Métropole ou à Saint-Étienne Métropole, qui se distinguent par des prix nettement inférieurs à la moyenne régionale.

**Les difficultés d'accès à la propriété apparaissent également dans les zones touristiques, où les résidences secondaires peuvent réduire l'offre de logements disponibles pour les ménages résidents.** Les résidences secondaires représentent, en particulier, 28 % du parc de logements des communes littorales métropolitaines, contre 10 % en moyenne en France. Cette pression est particulièrement marquée sur les façades atlantiques et méditerranéennes.

**Références** :
**Au fil des générations, les ménages plus modestes sont de moins en moins propriétaires**, Les essentiels, SDES, septembre 2026
**Des prix immobiliers plus élevés dans les zones denses et touristiques**, Insee Première, nº 2025, novembre 2024
**Primo-accession en Île-de-France : un choix restreint de communes, surtout pour les locataires du parc social**, Insee Analyses Île-de-France, nº 18
**L'accession à la propriété souvent impossible dans la Métropole de Lyon, en Haute-Savoie et dans le Genevois français**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, nº 178
**En Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les couples sans enfant peuvent accéder à la propriété dans les zones tendues**, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes, Nº 147, août 2024
**Un accès à la propriété devenu plus difficile**, Insee Analyses Hauts-de-France, Nº 165, janvier 2024

## 8. Quels logements et ménages sont concernés par les enjeux de la rénovation énergétique ?

**Au 1er janvier 2025, la France métropolitaine compte 30,9 millions de résidences principales, dont environ 3,9 millions sont classées F ou G au diagnostic de performance énergétique (DPE), soit 12,7 % du parc, et qualifiées de « passoires énergétiques ». Les maisons sont plus souvent concernées que les appartements**, et les petites surfaces présentent également des taux élevés de DPE de classe F ou G.

**Le parc locatif privé compte 1,1 million de passoires énergétiques, soit 13,8 % de ses logements au 1er janvier 2025. Il est plus exposé que le parc locatif social, dont 5,8 % des logements sont classés F ou G, soit environ 300 000 logements.** Cette situation s'explique en partie par ses caractéristiques : il est davantage composé de logements anciens, de petites surfaces et de logements chauffés à l'électricité. Sa géographie est elle aussi différenciée : la part des logements classés F ou G atteint notamment des niveaux élevés en Île-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts-de-France et dans le Grand Est, tandis qu'elle est plus faible dans les régions méditerranéennes.

**La qualité énergétique des logements ne constitue toutefois qu'une partie du problème : le niveau de revenu des ménages détermine leur capacité à supporter les dépenses d'énergie.** En 2021, près de 4,8 millions de ménages, soit 17,4 % des ménages de France métropolitaine, sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement. Cette vulnérabilité correspond à une situation où les dépenses énergétiques conventionnelles nécessaires pour maintenir un confort thermique standard représentent une part particulièrement élevée du revenu disponible. Elle résulte de la combinaison de la performance du logement, de ses caractéristiques (surface, isolation, mode de chauffage), du climat et du niveau de revenu des occupants. La vulnérabilité énergétique liée au logement est plus fréquente dans les territoires ruraux, où l'habitat individuel est davantage présent et où les logements sont souvent plus grands et plus fréquemment chauffés au fioul, alors même que les ménages ont des revenus modestes : ainsi, en 2021, près de quatre ménages sur dix étaient exposés à une vulnérabilité énergétique dans le Cantal et dans la Creuse.

**Les enjeux diffèrent également selon le statut d'occupation.** En 2021, 18,3 % des propriétaires occupants sont vulnérables énergétiquement (en lien avec une prédominance des maisons individuelles), contre 16,0 % des locataires. Parmi ces derniers, 17,5 % de ceux du parc privé sont vulnérables, contre 13,5 % dans le parc social. La rénovation constitue donc un enjeu particulier pour les propriétaires occupants qui cumulent faibles revenus et logement énergivore, mais aussi pour les locataires du parc privé, dont le logement dépend des décisions de leur propriétaire bailleur. Dans le parc social, des contrastes apparaissent aussi selon l'ancienneté du parc : ainsi, le Grand Est compte plus de 15 % des locataires du parc social en situation de vulnérabilité énergétique, avec un parc d'un âge moyen de 46 ans, contre 42 ans en France métropolitaine en 2025.

**La vulnérabilité énergétique souligne l'enjeu social de la rénovation.** Les ménages vulnérables ne sont cependant pas tous en situation de pauvreté monétaire : près de 45 % le sont, tandis que certains ménages disposant de revenus plus élevés sont également exposés du fait de la consommation excessive de leur logement.

**La rénovation énergétique permet de réduire les consommations, mais les gains observés peuvent être sensiblement inférieurs à ceux attendus théoriquement.** Pour des maisons individuelles ayant fait l'objet de travaux liés à l'isolation thermique entre 2018 et 2024, les travaux réduisent en moyenne la consommation d'électricité de 5,0 % pour les logements chauffés à l'électricité et la consommation de gaz de 6,6 % pour ceux chauffés au gaz. La réduction reste toutefois inférieure de plus de moitié aux gains théoriques estimés à partir des caractéristiques des logements. Cet écart entre performance énergétique théorique et consommation observée peut notamment tenir aux comportements des ménages et à la qualité des travaux réalisés. L'évaluation en conditions réelles rappelle ainsi que l'efficacité des politiques de rénovation ne peut être appréciée à partir des seuls gains conventionnels : elle doit aussi prendre en compte les consommations effectivement observées et la diversité des situations des ménages.

**Références** :


**Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1er janvier 2025, Observatoire national de la rénovation énergétique**, SDES, novembre 2025

**Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021**, Insee Analyses, nº 106, avril 2025

**2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022**, Insee Première, nº 2088, janvier 2026

**Logement : une vulnérabilité énergétique prononcée dans le Grand Est en raison du climat et du parc**, Insee Analyses Grand Est, nº 204, novembre 2025

**La rénovation des logements, levier majeur pour faire face à la vulnérabilité énergétique**, Insee Flash Grand Est, nº 111, novembre 2025

**Quatre résidences principales sur dix peu performantes énergétiquement** - Insee Analyses Centre-Val de Loire, Nº 127, juin 2025

**En Île-de-France, un ménage sur dix en situation de vulnérabilité énergétique dans son logement**, Insee Analyses Île-de-France, nº 217, février 2026

**Évaluer l'impact de l'isolation thermique d'une maison à l'ère des compteurs communicants**, Insee, billet de blog, septembre 2026

## 9. Quels sont les facteurs expliquant les écarts entre l'offre et la demande de logements à l’échelle des territoires ?

**Les écarts entre l’offre et les besoins en logements ne tiennent pas seulement au nombre de logements disponibles, mais aussi à leur localisation, leur usage, leur taille, leur qualité et leur prix.** Au 1er janvier 2026, la France hors Mayotte compte 38,6 millions de logements, dont 82,7 % de résidences principales, 9,7 % de résidences secondaires ou logements occasionnels et 7,6 % de logements vacants.

L’inadéquation entre l’offre et la demande peut prendre différentes formes. Lorsque le parc apparaît insuffisant ou inadapté pour répondre aux besoins, apparaissent des situations de mal-logement. **Dans son exercice de projection à l’horizon 2050, le service statistique des ministères chargés de l’environnement, de l’énergie, de la construction, du logement et des transports (SDES) estime entre 1,3 et 1,5 million le besoin de logements associé à la résorption des situations de mal-logement considérées, notamment l’absence de logement personnel, les logements trop petits ou très dégradés.** À l’inverse, dans certains territoires, le parc ne trouve pas de demande, en lien avec la déprise démographique, la qualité insuffisante des logements ou des caractéristiques inadaptées.

**L’adéquation entre l’offre et la demande ne peut s’apprécier qu’à l’échelle territoriale, en lien avec les logiques résidentielles des ménages. La diminution de leur taille contribue à accroître le nombre de résidences principales nécessaires, même lorsque la population progresse peu.** Mais les besoins sont aussi concentrés dans les territoires les plus dynamiques, notamment les grandes agglomérations et les espaces attractifs de l’Ouest et du Sud. La zone d’emploi de Toulouse illustre cette dynamique : elle concentre une part importante de la population et des emplois et présente un marché immobilier tendu, avec des prix élevés et une faible vacance (6,7 %). À l’inverse, la zone d’emploi de Verdun constitue un exemple de territoire rural où l’emploi recule, contribuant à réduire la demande locale de logements et, lorsque le parc ne s’ajuste pas, à accroître la vacance (10,6 %).

**Le parc de logements répond par ailleurs à des usages très différents selon les territoires. Les résidences secondaires occupent une place particulièrement importante dans les espaces touristiques, notamment sur les façades littorales et dans les territoires de montagne.** Sur la façade atlantique, elles représentent en 2023 près de 35 % des logements dans la zone d'emploi des Sables-d'Olonne, 31 % dans celle de Pornic, 23 % dans celle de Bayonne et 17 % dans celle de La Rochelle. Le phénomène est encore plus marqué sur le pourtour méditerranéen et dans les Alpes : 57 % des logements dans la zone d'emploi de Sainte-Maxime, 42 % dans celle de Menton et 38 % dans celle de Fréjus ; 65 % dans celle de Briançon et 58 % dans celle du Mont-Blanc. Ce poids illustre la concurrence entre différents usages du parc : dans les territoires touristiques, une part importante des logements est destinée à un usage secondaire ou à un usage de location touristique de courte durée, alors même que ces espaces peuvent connaître une forte attractivité résidentielle et des besoins croissants en résidences principales.

**La vacance constitue un autre révélateur de ces désajustements, avec des contrastes selon le degré de densité des territoires.** En 2023, elle concerne 7,8 % des logements dans les grands centres urbains, contre 8,2 % dans les bourgs ruraux et 7,7 % dans le rural à habitat dispersé. Elle atteint 10,0 % dans le rural à habitat très dispersé. La vacance ne correspond toutefois pas intégralement à une offre immédiatement mobilisable. Environ la moitié est de courte durée, liée au fonctionnement normal du marché entre deux occupants. À l'inverse, la vacance de longue durée peut traduire une inadéquation territoriale, de taille ou de qualité. Elle peut être plus importante dans les territoires où le nombre de ménages diminue, mais aussi concerner, dans des territoires attractifs, des logements trop petits, trop dégradés ou ne correspondant plus aux attentes des ménages. Certains restent également vacants dans l'attente d'une succession ou d'une vente.

**Enfin, le désajustement porte sur la correspondance entre la taille du logement et celle du ménage. La suroccupation traduit une insuffisance de logements adaptés aux ménages qui en ont besoin** : en 2023, près de 10 % des résidences principales sont en situation de suroccupation, plus fréquemment avec des familles nombreuses, des jeunes et des locataires. **À l'inverse, la sous-occupation est particulièrement répandue dans les territoires où l'habitat individuel domine.** En 2022, un quart des résidences principales sont en situation de sous-occupation très accentuée, soit 7,6 millions de logements ; 93 % sont des maisons et 60 % des ménages concernés ont 60 ans ou plus. Le phénomène est particulièrement marqué dans les espaces ruraux et les couronnes des aires d'attraction des villes : 36 % des résidences principales en Bretagne, contre moins de 15 % en Île-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

Les écarts entre l'offre et la demande de logements relèvent donc d'un triple désajustement : géographique, entre les territoires où se trouvent les logements et ceux où se concentrent les besoins ; fonctionnel, entre résidences principales, résidences secondaires et logements vacants ; et qualitatif, entre les caractéristiques des logements et celles des ménages. Les situations de tension dans les métropoles, les couronnes urbaines ou les espaces touristiques peuvent ainsi coexister avec une vacance ou une sous-occupation importantes dans d'autres territoires.

**Références** :

**Besoins en logements à horizon 2030, 2040 et 2050**, SDES, juin 2025
**Parc de logements au 1er janvier 2026**, Insee Focus nº 388, septembre 2026
**Un quart des ménages vivent dans un logement en sous-occupation très accentuée**, Insee Première nº 2064, juillet 2025
**Plus d'un tiers des ménages bretons vivent dans un logement en sous-occupation très accentuée**, Insee Flash Bretagne, nº 123, mai 2026
**La France et ses territoires, fiche Logement**, Insee Références, septembre 2026

## 10. Quels sont les potentiels impacts territoriaux de la baisse du nombre d'élèves ?

La baisse du nombre d'élèves devrait constituer un phénomène durable et largement partagé par les territoires. Selon les projections du service statistique du ministère de l'Éducation nationale (la DEPP), **les effectifs des premier et second degrés diminueraient de 1,68 million entre 2025 et 2035, soit 14,2 %. Cette baisse serait d'abord portée par le premier degré (-15,2 %), avant de se diffuser au second degré (-13,2 %).** Elle ne se produira toutefois ni au même rythme ni avec la même intensité partout : les projections départementales mettent en évidence des écarts importants, liés notamment aux dynamiques démographiques locales.

**La géographie de cette baisse est particulièrement contrastée.** Dans le premier degré, elle serait supérieure à 20 % dans quatre académies à l'horizon 2035. Elle serait particulièrement marquée à Paris (-29 %), en Martinique (-23 %) et dans plusieurs académies du nord et de l'est, comme Nancy-Metz ou Lille (-21 %). À l'inverse, elle serait plus modérée dans plusieurs académies de l'ouest et du sud-est, notamment à Nantes et Nice (-12 %). Les écarts peuvent également être importants au sein d'une même académie : dans l'académie de Nantes, par exemple, par exemple, le recul attendu dans le premier degré est plus marqué en Vendée qu'en Loire-Atlantique.

**Ces évolutions pourraient conduire à des besoins différenciés d'adaptation de l'offre scolaire et de son organisation selon les territoires.** La baisse des effectifs se diffusera progressivement entre les différents niveaux d'enseignement, au rythme du passage des générations moins nombreuses dans le système scolaire. Après avoir été principalement portée par le premier degré, elle concernera de plus en plus le second degré : les collèges perdraient ainsi près de 515 000 élèves entre 2025 et 2035.

**Dans les territoires ruraux, où les écoles sont souvent de petite taille, la baisse des effectifs pose plus directement la question du maintien du maillage scolaire.** Entre 2015 et 2025, les écoles publiques rurales hors éducation prioritaire ont perdu 15,4 % de leurs élèves, contre 7,7 % dans les communes urbaines ; le nombre de classes y a diminué de 8,1 %, soit moins rapidement que les effectifs. La baisse démographique s'est ainsi jusqu'à présent traduite par des classes moins chargées. Les écoles rurales sont par ailleurs davantage concernées par les classes multiniveaux : en 2025, 73 % des élèves des communes rurales sont scolarisés dans une classe de ce type, contre 38 % dans les communes urbaines. À mesure que les effectifs continueront de diminuer, l'organisation du réseau scolaire et le maintien d'une offre de proximité pourront donc constituer un enjeu particulièrement important dans les territoires ruraux éloignés des villes. Ainsi, à la rentrée 2025, 8 % des écoliers et collégiens résident dans une commune rurale éloignée des villes, une proportion qui atteint ou dépasse 25 % dans 21 départements et 50 % dans la Creuse et la Lozère.

**Références** :

**Géographie de l'école, édition 2026**, DEPP, juin 2026
**Projections d'effectifs d'élèves dans les premier et second degrés à horizon 2035, Document de travail**, Série études, nº 2026-E08, DEPP, avril 2026
**Projections d'effectifs scolaires à horizon 2035**, Note d'Information, nº 26.09, DEPP, avril 2026
**Taille des classes du premier degré : une neuvième année de baisse consécutive dans les écoles publiques**, Note d'Information, nº 26-01, DEPP, janvier 2026
**Les classes multiniveaux dans le premier degré : dans quels territoires ? Pour quels niveaux ?**, Note d'Information nº 26-30, DEPP, juillet 2026
**Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale**, Insee Première, nº 1888, janvier 2022

Références bibliographiques

# Autour des territoires - vivre, travailler et habiter

## Sommaire


1. Des chiffres essentiels annuels
2. Des ouvrages de référence
3. Des études approfondies
    1. Comment l'emploi évolue-t-il selon les territoires ?
    2. Quelles sont les disparités économiques et sociales entre les métropoles et les territoires périphériques ?
    3. Quelles sont les différentes formes de ruralités ?
    4. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
    5. Quels sont les principaux écarts démographiques, économiques et environnementaux entre les DROM et l'Hexagone ?
    6. Consommation d'espace et artificialisation des sols : quels contrastes entre les territoires ?
    7. Est-il de plus en plus difficile de devenir propriétaire ?
    8. Quels logements et ménages sont concernés par les enjeux de la rénovation énergétique ?
    9. Quels sont les facteurs expliquant les écarts entre l'offre et la demande de logements à l'échelle des territoires ?
    10. Quels sont les potentiels impacts territoriaux de la baisse du nombre d'élèves ?


# 1. Des chiffres essentiels annuels

L'Insee met à disposition des données et des indicateurs à différents niveaux géographiques : les zonages administratifs les plus courants (commune, intercommunalité, arrondissement, département, région), les zonages d'études (aire urbaine, unité urbaine, zone d'emploi, bassin de vie) et les zonages infracommunaux (iris, carreaux, quartiers de la politique de la ville). L'offre de données locales est déclinée à travers des tableaux et graphiques interactifs, des bases de données et deux sites dédiés à la cartographie.

**Un point central, la page Données locales :**

Le **dossier complet** est composé d'un ensemble d'indicateurs sur une zone sélectionnée à partir de la commune.
Le **comparateur de territoires** met à disposition une trentaine d'indicateurs synthétiques sur la population, le logement, les revenus, l'emploi, le chômage et les établissements, avec la possibilité de comparer plusieurs territoires entre eux.
Le site **Statistiques locales** propose un outil cartographique permettant de représenter des indicateurs et de visualiser les données locales.
Le **catalogue de jeux de données Melodi** permet de consulter une sélection de données statistiques.
Le **tableau de bord de l'économie française** s'adresse à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France.
L'**essentiel sur… une région** propose un panorama de la région de son choix à travers cinq thèmes (démographie, niveau de vie médian et pauvreté, produit intérieur brut, niveau d'éducation et marché du travail).

**Des publications thématiques régulières :**

**Recensement de la population :**
Le **recensement 2023** de la population : résultats sur un territoire, bases de données et fichiers détail.

**Revenus et pauvreté :**
**Pauvreté monétaire**, France, portrait social, Insee Références, Insee, novembre 2025

**Emploi et chômage :**
**Au premier trimestre 2026, l'emploi salarié est stable ou quasi stable dans presque toutes les régions**, Informations rapides n°145, Insee, juin 2026
**Chômage dans les régions**, Emploi, chômage, revenus du travail, Insee Références, Insee, juin 2025
**Taux de chômage localisé**, séries chronologiques

**Logement :**
**Logement**, France, portrait social, Insee Références, novembre 2025

**Comptes économiques régionaux :**
**Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales de 1990 à 2024 | Insee**

## 2. Des ouvrages de référence

Un ouvrage de référence, **La France et ses territoires**, publié en septembre 2026, propose un panorama des dynamiques, des disparités et des enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires français. Il met en perspective les principales évolutions démographiques et économiques et permet de comparer les territoires à différentes échelles, notamment dans une perspective européenne.

Cet ouvrage rassemble six dossiers éclairant les spécificités territoriales en matière de ressources économiques, et sept chapitres thématiques consacrés aux principaux enjeux territoriaux.

Deux dossiers sont consacrés aux infrastructures de transport. Le premier analyse l'impact économique de l'implantation d'une nouvelle ligne de tramway, tandis que le second étudie les effets du Grand Paris Express sur le développement économique francilien. Deux autres dossiers, complémentaires l'un de l'autre, portent sur les disparités régionales en matière de capital immatériel. Enfin, les deux derniers dossiers abordent les transformations de l'emploi territorial, en examinant d'une part les évolutions récentes de l'emploi par type de métiers et, d'autre part, les mutations des marchés locaux de l'emploi ouvrier liées au développement des activités logistiques.

En complément, une quarantaine de fiches synthétiques présentent sous forme de cartes les principales données et des comparaisons européennes. Elles offrent un panorama économique de la France couvrant la démographie, les conditions de vie, les marchés locaux du travail, le capital immatériel, les infrastructures, les économies régionales et l'environnement.

**La France et ses territoires**, **Insee Références, Insee, septembre 2026**

## 3. Des études approfondies

La statistique publique publie régulièrement de nombreuses analyses sur les territoires, le logement, les mobilités et les fractures spatiales. Ces analyses territorialisées sont traitées au niveau national et à un niveau local.

**Une sélection de publications parues au cours des 5 dernières années :**

## 1. Comment l'emploi évolue-t-il selon les territoires ?

Études nationales

- **La France et ses territoires, édition 2026**, dossier « Les dynamiques locales influent fortement sur la croissance de l'emploi », Insee Références, septembre 2026.
- **Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2026**, fiche « Emploi dans les régions » et fiche « Chômage dans les régions », Insee Références.

- **Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2025**, DGAFP-SDessi, ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, 2025
- **Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié des points de vente progresse davantage en dehors des centres-villes**, Insee Première, N°2091, Insee, janvier 2026
- **Créations d'emplois par catégorie d'entreprises entre 2012 et 2022**, Insee Focus, N°362, Insee, septembre 2025
- **Les créations d'emplois portées surtout par les PME durant la décennie 2010**, Insee Première, N°1974, Insee, novembre 2023
- **Les espaces dédiés à l'activité économique regroupent la moitié de l'emploi salarié privé**, Insee Première, N°1960, Insee, juillet 2023
- **Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME**, Insee Références, Les entreprises en France, Insee, décembre 2022
- **En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France**, Insee Première, N°1895, Insee, mars 2022
- **Les emplois contrôlés par des firmes étrangères se concentrent au Nord-Est et dans les métropoles**, Insee Première, N°1877, Insee, octobre 2021
- **Les fonctions de décision, de conception et de gestion plus présentes dans les grandes métropoles régionales**, Insee Première, N°1856, Insee, avril 2021

Études régionales

- « **Depuis mi-2025, l'avantage historique de l'Île-de-France face au chômage a disparu** », Insee Analyses Île-de-France n° 226, septembre 2026
- **Des disparités d'emploi et de chômage au sein des 27 comités locaux pour l'emploi franciliens**, Insee Analyses Île-de-France, N°218, Insee, mars 2026
- **Formes particulières d'emploi dans le Grand Est : essor de l'apprentissage, érosion des emplois aidés et des CDD**, Insee Analyses Grand Est, N°207, Insee, décembre 2025
- **Deux emplois sur trois relèvent de la sphère présentielle**, Insee Analyses Hauts-de-France, N°202, Insee, novembre 2025
- **Par le jeu des transferts, les grands pôles perdent des établissements au profit de leurs couronnes**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°200, Insee, juin 2025
- **Les dynamiques des marchés locaux du travail dans le Grand Est : équilibre entre mobilités, emploi et chômage**, Insee Analyses Grand Est, N°194, Insee, avril 2025
- **Le Grand Est, une région encore industrielle avec des spécificités sectorielles**, Insee Analyses Grand Est, N°195, Insee, avril 2025

- **Deux tiers des emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique**, Insee Analyses Bretagne, N°131, Insee, octobre 2024
- **Malgré la désindustrialisation, encore un emploi régional sur cinq dans les activités de production concrète**, Insee Analyses Centre-Val de Loire, N°99, Insee, juillet 2023
- **Le contrat aidé, relais à l'insertion professionnelle des jeunes entrant dans la vie active**, Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, N°134, Insee, juin 2023
- **En Guadeloupe, les femmes sont plus souvent en emploi qu'avant la crise sanitaire**, Insee Flash Guadeloupe, N°171, Insee, octobre 2022
- **En 40 ans, forte croissance des emplois métropolitains et présentiels**, Insee Flash Pays de la Loire, N°128, Insee, septembre 2022
- **En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France**, Insee Première, N°1895, Insee, mars 2022
- **Vallée de l'Arve : une zone d'emploi industrielle atypique au cœur des Alpes, de plus en plus ouverte sur l'extérieur**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°137, Insee, janvier 2022
- **Le chômage est moins marqué dans les zones d'emploi de l'ouest de la Normandie**, Insee Analyses Normandie, N°90, Insee, janvier 2021

## 2. Quelles sont les disparités économiques et sociales entre les métropoles et les territoires périphériques ?

Études nationales

- **Les ressorts du développement économique, facteurs de contrastes territoriaux**, La France et ses territoires, édition 2026, septembre 2026.
- **La France et ses territoires, édition 2026**, dossier « Les dynamiques locales influent fortement sur la croissance de l'emploi », Insee Références, septembre 2026.
- **Dessine-moi la Ville**, Le blog de l'Insee, Insee, mai 2025
- **Équipements sportifs : une offre plurielle et contrastée en ville, des temps d'accès plus longs en milieu rural**, Insee Première, N°2041, Insee, février 2025
- **Les médecins généralistes libéraux s'installent souvent à proximité de leurs lieux de naissance ou d'internat**, Insee Première, N°2024, Insee, novembre 2024
- **Les salaires sont plus élevés au sein des pôles des aires les plus peuplées**, Insee Première, N°1995, Insee, mai 2024
- **Dans les pôles des grandes aires d'attraction des villes, sept emménagements sur dix en 2020 sont issus du même pôle**, Insee Première, N°1988, Insee, mars 2024
- **Déplacements domicile-travail : des émissions de gaz à effet de serre très variables selon les territoires**, Insee Première, N°1975, Insee, décembre 2023

- **Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural**, Insee Première, N°1968, Insee, octobre 2023
- **En 2022, les prix en région parisienne dépassent de 7 % ceux de la province**, Insee Première, N°1959, Insee, juillet 2023
- **Davantage d'illectronisme dans les communes éloignées des villes et les petits pôles urbains**, Insee Analyses, N°85, Insee, juin 2023
- **Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne**, Insee Analyses, N°81, Insee, mars 2023
- **Les cadres sont plus présents dans les grandes aires d'attraction des villes et leurs salaires y sont plus élevés**, Insee Références, Emploi, chômage, revenus du travail, Insee, juin 2021
- **Des disparités de revenu plus élevées dans les grandes villes**, Insee Focus, N°237, Insee, mai 2021
- **Le commerce de proximité : des pôles plus florissants en périphérie qu'en centre-ville**, Insee Première, N°1858, Insee, mai 2021
- **Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017**, La France et ses territoires, Insee Références, Insee, avril 2021
- **Les fonctions de décision, de conception et de gestion plus présentes dans les grandes métropoles régionales**, Insee Première, N°1856, Insee, avril 2021
- **Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017**, Insee Références, La France et ses territoires, Insee, avril 2021

Études régionales

- **Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié des points de vente progresse davantage en dehors des centres-villes**, Insee Première, N°2091, Insee janvier 2026
- **Un accès inégal aux espaces verts dans les grands centres urbains**, Insee Première, N°2049, Insee, avril 2025
- **Grand centre urbain de Nantes : un accès aux espaces verts publics favorisé par les grands parcs**, Insee Analyses Pays de la Loire, N°148, Insee, décembre 2025
- **Déplacements domicile-travail dans les Pays de la Loire : la voiture, premier moteur des émissions de CO2**, Insee Analyses Pays de la Loire, N°146, Insee, novembre 2025
- **En Corse, malgré l'ampleur du réseau fibré, certains villages enclavés restent isolés**, Insee Flash Corse, , Insee, octobre 2025
- **La Vendée : des défis à relever pour maintenir son dynamisme**, Insee Dossier Pays de la Loire, N°15, Insee, juillet 2025
- **Les trois visages de l'Isère**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°173, Insee, décembre 2023

- **Migrations résidentielles post-Covid en Nouvelle-Aquitaine : l'attractivité du périurbain et du rural légèrement renforcée**, Insee Flash Nouvelle-Aquitaine, N°104, Insee, novembre 2023
- **Haute-Garonne : un fort dynamisme démographique et économique mais des disparités territoriales et sociales**, Insee Analyses Occitanie, N°141, Insee, septembre 2023
- **Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre : avec 77 398 habitants elle est la 3e agglomération la plus peuplée de Guadeloupe**, Insee Analyses Guadeloupe, N°68, Insee, juin 2023
- **Un habitant sur dix est pauvre dans les territoires ruraux**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°162, Insee, juin 2023
- **L'accès aux commerces et aux services les plus courants s'organise au sein de 89 bassins de vie**, Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°89, Insee, avril 2023
- **L'accès aux soins se dégrade dans les zones rurales**, Insee Flash Pays de la Loire, Nº137, Insee, mars 2023
- **Le Pôle métropolitain des Flandres : un territoire au contexte socio-économique favorable**, Insee Flash Hauts-de-France, N°148, Insee, mars 2023
- **Les intercommunalités en Provence-Alpes-Côte d'Azur : plus d'une personne sur deux vit dans l'une des trois métropoles de la région**, Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°87, Insee, janvier 2023
- **Un accès aux équipements et une situation sociale plus favorables autour des grandes villes**, Insee Analyses Hauts-de-France, N°145, Insee, décembre 2022
- **Enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans**, Insee Dossier Pays de la Loire, N°8, Insee, janvier 2022
- **En Île-de-France, les enfants de 3 à 17 ans sont très nombreux, excepté à Paris**, Insee Flash Île-de-France, N°63, Insee, janvier 2022
- **La Bretagne parmi les régions européennes : entre dynamisme démographique et vieillissement**, Insee Flash Bretagne, N°78, Insee, novembre 2021

## 3. Quelles sont les différentes formes de ruralités ?

Études nationales

- **Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural**, Insee Première, N°1948, Insee, mai 2023
- **Partir vivre à la campagne… Mais au fait, c'est où la campagne ?**, Le blog de l'Insee, Insee, novembre 2021

- **La France et ses territoires, édition 2021**, dossier « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », Insee Références.

Études régionales

- **Face aux contraintes professionnelles, un espace rural à deux vitesses**, Insee Analyses Centre-Val de Loire, N°139, Insee, avril 2026
- **Dans le Grand Est, un quart des habitants des espaces ruraux sont éloignés d'un professionnel de santé**, Insee Analyses Grand Est, N°199, Insee, septembre 2025
- **Le Jura : entre ruralité, enjeux du vieillissement et transition écologique**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°126, Insee, avril 2025
- **Dans le rural, l'accès à un médecin généraliste est difficile pour un habitant sur trois**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°187, Insee, décembre 2024
- **Les espaces les plus ruraux du Grand Est gagnent en attractivité résidentielle en 2020**, Insee Analyses Grand Est, N°163, Insee, juillet 2023
- **Santé : une offre moins diversifiée et des médecins généralistes moins accessibles dans les bassins de vie du Centre-Val de Loire**, Insee Analyses Centre-Val de Loire, N°94, Insee, avril 2023
- **L'accès aux soins se dégrade dans les zones rurales**, Insee Flash Pays de la Loire, N°137, Insee, mars 2023
- **Du rural isolé au rural proche des villes : quatre types d'intercommunalités**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°103, Insee, septembre 2022
- **Un Finistérien sur deux réside dans l'espace rural**, Insee Flash Bretagne, N°81, Insee, février 2022
- **Dans le Morbihan, six habitants sur dix vivent dans l'espace rural**, Insee Flash Bretagne, N°82, Insee, février 2022
- **Un jeune sur trois vit dans une commune rurale**, Insee Flash Grand Est, N°55, Insee, janvier 2022
- **Les Côtes-d'Armor, département le plus rural de Bretagne**, Insee Flash Bretagne, N°77, Insee, octobre 2021
- **Des équipements de la vie courante difficilement accessibles en transports en commun en milieu rural**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°122, Insee, juin 2021
- **Le rural en Corse : l'essentiel du territoire mais un habitant sur deux**, Insee Analyses Corse, N°33, Insee, avril 2021
- **Pays de la Loire - Un Ligérien sur deux vit dans une commune rurale**, Insee Flash Pays de la Loire, N°111, Insee, avril 2021
- **Un Normand sur deux vit dans une commune rurale**, Insee Analyses Normandie, N°92, Insee, avril 2021
- **Bourgogne-Franche-Comté - Première région rurale de France**, Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté, N°123, Insee, avril 2021

## 4. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Études nationales

- **Prestations de la Caf en 2024 en France hexagonale : Sept habitants des quartiers prioritaires sur dix bénéficient des prestations légales des Caf**, Insee Focus, n°385, septembre 2026
- **Prestations de la Caf en 2024 dans les DROM : Huit habitants sur dix au sein des quartiers prioritaires des DROM hors Mayotte sont couverts par les prestations des Caf**, Insee Focus, n°386, septembre 2026
- **Qui habite dans les quartiers les plus pauvres et les plus aisés de France ?**, Insee Références, Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee, octobre 2024
- **Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine**, Insee Première, N°2008, Insee, août 2024
- **La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période**, Insee Première, N°1996, Insee, mai 2024
- **En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes**, Insee Analyses, N°79, Insee, janvier 2023
- **Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'impact social de la crise sanitaire s'estompe plus rapidement que dans les autres territoires**, Insee Focus, N°277, Insee, octobre 2022

Études régionales

- **En Corse, 18 000 habitants vivent dans l'un des cinq quartiers prioritaires**, Insee Flash Corse, N°97, Insee, février 2025
- **Politique de la ville en Bretagne : 31 quartiers prioritaires au 1er janvier 2024**, Insee Flash Bretagne, N°108, Insee, décembre 2024
- **Quatre occupants d'un logement social sur dix sont pauvres**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, N°183, Insee, novembre 2024
- **Près de 226 000 habitants dans les 83 QPV de Nouvelle-Aquitaine**, Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, N°157, Insee, novembre 2024
- **539 000 personnes vivent dans l'un des 135 quartiers prioritaires de la politique de la ville redéfinis en 2024**, Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°106, Insee, octobre 2024
- **Les habitants des quartiers prioritaires d'Occitanie déménagent autant que ceux des territoires environnants**, Insee Analyses Occitanie, N°152, Insee, septembre 2024

- **159 000 habitants dans les 62 quartiers prioritaires de la vill**e, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°122, Insee, septembre 2024
- **Les 145 quartiers abritent près de 463 000 personnes**, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes, N°147, Insee, août 2024
- **Dans l'agglomération de Nancy, la ségrégation résidentielle s'accroît hors des quartiers prioritaires**, Insee Flash Grand Est, N°90, Insee, mars 2024
- **Entre 2004 et 2019, la ségrégation résidentielle diminue dans l'agglomération de Strasbourg**, Insee Flash Grand Est, N°92, Insee, mars 2024
- **Mixité sociale et ségrégation dans les quartiers de gare du Grand Paris Express : quelles dynamiques depuis 2010 ?**, Insee Analyses Île-de-France, N°173, Insee, septembre 2023
- **Un accès aux équipements et une situation sociale plus favorables autour des grandes villes**, Insee Analyses Hauts-de-France, N°145, Insee, décembre 2022
- **Nantes Métropole : concentration accrue de personnes aux revenus élevés**, Insee Analyses Pays de la Loire, N°105, Insee, juillet 2022
- **Le Grand Est, quatrième région française en matière de logement social**, Insee Analyses Grand Est, N°138, Insee, décembre 2021

## 5. Quels sont les principaux écarts démographiques, économiques et environnementaux entre les DROM et l'Hexagone ?

Études nationales

- **Les statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer – édition 2026**, Insee Méthodes n° 147, 2026
- **Les ressorts du développement économique, facteurs de contrastes territoriaux**, La France et ses territoires, édition 2026, septembre 2026
- **La France et ses territoires, édition 2026**, dossier « Les dynamiques locales influent fortement sur la croissance de l'emploi », Insee Références, septembre 2026
- **Repères et références statistiques 2026**, DEPP, chapitre « La France d'outre-mer », 2026
- **Des écarts de rentabilité financière marqués par des différences structurelles entre les PME dans les DOM et en France métropolitaine**, Insee Analyses, N°111, Insee, juillet 2025
- **État de l'environnement en France – Rapport 2024**, SDES, 2024
- **« En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires »**, Insee Première, n° 1958, juillet 2023
- **Produits intérieurs bruts régionaux de 2000 à 2020**, Insee Première, N°1900, Insee, mai 2022

- **Spécificités des départements français au regard du développement durable**, La France et ses territoires, Insee Références, , Insee, avril 2021

Études régionales

- **Panorama de la pauvreté à La Réunion**, Insee Dossier Réunion, N°07, Insee, octobre 2023
- **En Guadeloupe, les produits alimentaires sont 42 % plus chers qu'en France métropolitaine**, Insee Analyses Guadeloupe, N°73, Insee, juillet 2023
- **En Guadeloupe, dans la fonction publique d'État, l'écart de salaire entre hommes et femmes est lié à la nature des emplois**, Insee Analyses Guadeloupe, N°55, Insee, mars 2022
- **En Martinique, dans la fonction publique d'État, 38 % de l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est lié à la nature des emplois**, Insee Analyses Martinique, N°51, Insee, mars 2022
- **En Guyane, dans la fonction publique d'État, un tiers de l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est lié à la nature des emplois**, Insee Analyses Guyane, N°57, Insee, mars 2022
- **Près d'un enfant mineur sur deux vit dans un ménage pauvre**, Insee Flash Réunion, N°219, Insee, janvier 2022
- **Plus de travailleurs pauvres ou modestes exposés à une perte de revenus qu'ailleurs**, Insee Analyses Réunion, N°56, Insee, avril 2021
- **Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais**, Insee Première, N°1853, Insee, avril 2021

## 6. Consommation d'espace et artificialisation des sols : quels contrastes entre les territoires ?

Études nationales

- **Les sols en France – État des connaissances en 2025**, SDES, février 2026.
- **Près de 60 % des surfaces bâties sont dédiées à l'habitat individuel**, Insee Première, N°2103, Insee, mai 2026
- **En dix ans, les bureaux et services publics ont consommé autant d'espace naturel, agricole ou forestier que l'industrie**, Insee Première, N°2039, Insee, février 2025
- **Le besoin en résidences principales, premier facteur de transformation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'habitat** - Insee Première, N°1976, décembre 2023

Études régionales

- **Les Hauts-de-France : première région de province pour la consommation d'espace par l'activité économique** – Insee Analyses Hauts-de-France, N°210, juin 2026
- **En Normandie, la consommation d'espace liée à l'activité économique augmente entre 2013 et 2022**, Insee Analyses Normandie, N°151, janvier 2026
- **Près de 30 % de la consommation d'espace du Grand Est est due à l'activité économique entre 2012 et 2021**, Insee Analyses Grand Est, n°198, septembre 2025
- **En Martinique, la consommation d'espace liée à l'habitat augmente de 14,1 % entre 2010 et 2019**, Insee Analyses Martinique, n°77, mars 2025
- **Une forte consommation d'espaces due à d'importants besoins en logements, mais qui ralentit**, Insee Analyses Réunion, N°100, Insee, juin 2025
- **En Guadeloupe, la consommation d'espace liée à l'habitat augmente de 16 % entre 2010 et 2019**, Insee Analyses Guadeloupe, n°80, juillet 2024
- **Une consommation d'espace pour l'habitat principalement due à la croissance démographique**, Insee Analyses Occitanie, n°150, avril 2024
- **Un ralentissement de la consommation foncière résidentielle par ménage**, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°120, Insee, novembre 2023
- **Alpes-Maritimes – Une forte pression foncière qui pèse sur la population**, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°105, Insee, novembre 2022

## 7. Est-il de plus en plus difficile de devenir propriétaire ?

Études nationales

- **Au fil des générations, les ménages plus modestes sont de moins en moins propriétaires**, Les essentiels, SDES, septembre 2026.
- **Un tiers des propriétaires possède deux logements ou plus**, Insee Première, N°2046, Insee, avril 2025
- **Des prix immobiliers plus élevés dans les zones denses et touristiques**, Insee Première, n° 2025, novembre 2024
- **Deux résidences secondaires sur trois sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus**, Insee Première, N°1871, Insee, août 2021

Études régionales

- **Logements neufs en Bretagne : près de sept ménages sur dix sont propriétaires**, Insee Flash Bretagne, N°114, Insee, octobre 2025
- **En Nouvelle-Aquitaine, un logement sur dix est une résidence secondaire**, Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, N°161, Insee, avril 2025
- **Nette progression du nombre de résidences secondaires entre 2009 et 2020 dans le Grand Est**, Insee Analyses Grand Est, N°186, Insee, octobre 2024

- **En Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les couples sans enfant peuvent accéder à la propriété dans les zones tendues**, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes, N°147, août 2024
- **L'accession à la propriété souvent impossible dans la Métropole de Lyon, en Haute-Savoie et dans le Genevois français**, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 178, juillet 2024
- **Les ménages devenus propriétaires en 2019 étaient plus aisés que ceux restés locataires**, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes, N°144, Insee, juillet 2024
- **Primo-accession en Île-de-France : un choix restreint de communes, surtout pour les locataires du parc social**, Insee Analyses Île-de-France, n° 18, février 2024
- **Seuls la moitié des ménages locataires pourraient acheter un logement adapté à leur composition familiale**, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°123, Insee, février 2024
- **Un accès à la propriété devenu plus difficile**, Insee Analyses Hauts-de-France, N°165, janvier 2024
- **En Bretagne, la moitié des résidences secondaires sont détenues par des habitants de la région ou des Pays de la Loire**, Insee Analyses Bretagne, N°117, Insee, mai 2023
- **Résidences secondaires : une maison à la campagne pour les Franciliens et les résidents de la région**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°84, Insee, février 2021

## 8. Quels logements et ménages sont concernés par les enjeux de la rénovation énergétique ?

Études nationales

- **Évaluer l'impact de l'isolation thermique d'une maison à l'ère des compteurs communicants**, Insee, billet de blog, septembre 2026
- **2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022**, Insee Première, n° 2088, Janvier 2026
- **Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1er janvier 2025, Observatoire national de la rénovation énergétique**, SDES, novembre 2025
- **Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021**, Insee Analyses, n° 106, Avril 2025

Études régionales

- **En Île-de-France, un ménage sur dix en situation de vulnérabilité énergétique dans son logement**, Insee Analyses Île-de-France, n° 217, Février 2026

- **Logement : une vulnérabilité énergétique prononcée dans le Grand Est en raison du climat et du parc**, Insee Analyses Grand Est, n° 204, Novembre 2025
- **La rénovation des logements, levier majeur pour faire face à la vulnérabilité énergétique**, Insee Flash Grand Est, n° 111, Novembre 2025
- **Quatre résidences principales sur dix peu performantes énergétiquement** - Insee Analyses Centre-Val de Loire, N°127, juin 2025
- **En Bretagne, un ménage sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement**, Insee Analyses Bretagne, N°133, Insee, avril 2025
- **Dans le Grand Est, un parc de logements en hausse malgré une population stable**, Insee Flash Grand Est, N°106, Insee, mars 2025
- **De mauvaises performances énergétiques pour 4 logements sur 10**, Insee Analyses Hauts-de-France, N°177, Insee, octobre 2024
- **Qui s'installe dans un logement neuf en Île-de-France ?**, Insee Flash Île-de-France, N°93, Insee, mai 2024
- **Primo-accession en Île-de-France : un choix restreint de communes, surtout pour les locataires du parc social**, Insee Analyses Île-de-France, N°181, Insee, février 2024
- **Sans travaux de rénovation énergétique, près d'un logement francilien sur deux bientôt interdit à la location**, Insee Analyses Île-de-France, N°159, Insee, octobre 2022
- **Un habitant sur sept vit dans un territoire exposé à plus de 20 journées anormalement chaudes par été dans les décennies à venir**, Insee Première, N°1918, Insee, août 2022
- **À Paris, des enjeux de rénovation énergétique très forts pour plus de la moitié des logements**, Insee Analyses Île-de-France, N°154, Insee, juin 2022
- **En Occitanie, 134 000 logements privés sont vacants depuis au moins deux ans**, Insee Analyses Occitanie, N°117, Insee, juin 2022

## 9. Quels sont les facteurs expliquant les écarts entre l'offre et la demande de logements à l'échelle des territoires ?

Études nationales

- **Parc de logements au 1er janvier 2026**, Insee Focus n° 388, septembre 2026
- **La France et ses territoires, fiche Logement**, Insee Références, septembre 2026
- **Un quart des ménages vivent dans un logement en sous-occupation très accentuée**, Insee Première n° 2064, juillet 2025
- **Moins de déménagements en dix ans, mais l'Ouest et le périurbain toujours attractifs**, Insee Première, N°2073, Insee, septembre 2025
- **Mais pourquoi la statistique publique s'intéresse-t-elle à nos logements ?**,

Le blog de l'Insee, Insee, septembre 2025

- **Un quart des ménages vivent dans un logement en sous-occupation très accentuée**, Insee Première, N°2064, Insee, juillet 2025
- **Besoins en logements à horizon 2030, 2040 et 2050**, SDES, juin 2025
- **1,2 million de logements vacants supplémentaires en France depuis 1990, surtout dans les zones en déprise démographique**, Insee Première, N°1979, Insee, janvier 2024
- **De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050**, Insee Focus, N°317, Insee, janvier 2024
- **En 2022, une augmentation contrastée de l'activité dans la construction selon les régions**, Insee Première, N°1964, Insee, août 2023
- **Un départ à la retraite sur huit se traduit par un changement de résidence**, Insee Première, N°1891, Insee, janvier 2022

Études régionales

- **Plus d'un tiers des ménages bretons vivent dans un logement en sous-occupation très accentuée**, Insee Flash Bretagne, n°123, mai 2026
- **Lente évolution du parc de logements face aux mutations démographiques**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°132, Insee, novembre 2025
- **Une consommation modérée d'espace pour l'habitat dans le Grand Est**, Insee Analyses Grand Est, N°183, Insee, octobre 2024
- **En Corse, 28 000 personnes vivent dans un logement trop petit**, Insee Flash Corse, N°89, Insee, juillet 2024
- **Le logement social permet à quatre entrants sur dix d'accéder à un logement personnel**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°116, Insee, mars 2024
- **En Normandie, un logement sur douze est vacant en 2020**, Insee Analyses Normandie, N°120, Insee, janvier 2024
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur : en 2020, près de 8 % des logements sont vacants**, Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°101, Insee, janvier 2024
- **En Corse, la rareté des logements vacants traduit des tensions sur le marché immobilier**, Insee Flash Corse, N°84, Insee, janvier 2024
- **Peu de logements vacants dans les Pays de la Loire**, Insee Flash Pays de la Loire, N°144, Insee, janvier 2024
- **40 % des personnes quittant un logement social accèdent à la propriété**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°113, Insee, décembre 2023
- **Des logements vacants plus fréquents dans les territoires moins dynamiques**, Insee Analyses Bretagne, N°111, Insee, septembre 2022
- **Trois ménages sur dix qui s'installent dans un nouveau logement en Occitanie en sont propriétaires**, Insee Analyses Occitanie, N°114, Insee, mars 2022

- **Malgré certaines conditions de vie moins favorables, les territoires en déprise démographique attirent de nouveaux habitants**, Insee Analyses Grand Est, N°140, Insee, février 2022
- **Marchés du logement : cinq configurations territoriales dans une région aux prix élevés**, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, N°99, Insee, décembre 2021
- **En 50 ans, deux fois moins d'habitants par logement**, Insee Flash Réunion, N°209, Insee, septembre 2021
- **Deux fois plus de résidences principales en 50 ans**, Insee Flash Corse, N°61, Insee, juin 2021
- **Une demande croissante de logements liée à la décohabitation**, Insee Flash Martinique, N°153, Insee, juin 2021
- **Résidences secondaires : un parc mobilisé pour répondre aux besoins en logements**, Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°86, Insee, mai 2021
- **Mobilités résidentielles dans le pays de Lorient-Quimperlé : les jeunes et les ménages de petite taille en premier lieu**, Insee Analyses Bretagne, N°101, Insee, février 2021

## 10. Quels sont les potentiels impacts territoriaux de la baisse du nombre d'élèves ?

Études nationales

- **Géographie de l'école, édition 2026, DEPP**, juin 2026
- **Projections d'effectifs d'élèves dans les premier et second degrés à horizon 2035, Document de travail** – Série études, n° 2026-E08, DEPP, avril 2026
- **Projections d'effectifs scolaires à horizon 2035**, Note d'Information, n° 26.09, DEPP, avril 2026
- **Taille des classes du premier degré : une neuvième année de baisse consécutive dans les écoles publiques**, Note d'Information, n° 26-01, DEPP, janvier 2026
- **Les classes multiniveaux dans le premier degré : dans quels territoires ? Pour quels niveaux ?**, Note d'Information n° 26-30, DEPP, juillet 2026
- **En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur**, Insee Première, N°2031, Insee, janvier 2025
- **Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale**, Insee Première, n° 1888, janvier 2022

Études régionales

- **Sortants précoces du système scolaire : 5,5 % des jeunes Franciliens, 2 points en dessous du taux national**, Insee Analyses Île-de-France, N°208, Insee, septembre 2025

- **Le Grand Est bien doté en écoles, avec des temps d'accès plus longs en zone rurale**, Insee Flash Grand Est, N°107, Insee, mars 2025
- **Les effectifs scolaires du premier degré baissent, mais moins en Occitanie qu'au niveau national**, Insee Flash Occitanie, N°137, Insee, décembre 2024
- **La population en âge de fréquenter les écoles et établissements scolaires en baisse en Centre-Val de Loire à l'horizon 2040**, Insee Flash Centre-Val de Loire, N°83, Insee, septembre 2024
- **Une rentrée scolaire 2024 après trois années d'inflation**, Insee Flash Hauts-de-France, N°162, Insee, août 2024
- **Plus de retard scolaire dans les territoires touchés par la pauvreté**, Insee Analyses Centre-Val de Loire, N°90, Insee, décembre 2022
- **La moitié des enfants et jeunes résident en milieu rural**, Insee Flash Pays de la Loire, N°117, Insee, janvier 2022

Insee
Mesurer pour comprendre

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

**2027 : la statistique publique au service des débats**

# Commerce extérieur, souveraineté et autonomie

1. **Comment le solde commercial a-t-il évolué ces dernières années ? Quel niveau, avec quels pays ?**
2. **Comment le solde commercial de la France a-t-il évolué tout récemment, au 1er semestre 2026 ?**
3. **La France est-elle compétitive ?**
4. **Dans quels secteurs la France serait-elle vulnérable à des chocs d'approvisionnement ? Est-elle dépendante pour certains produits de la Chine ? Des États-Unis ?**
5. **Produisons-nous ce que nous mangeons ?**

**Références bibliographiques**



## Sommaire


**1.** Comment le solde commercial a-t-il évolué ces dernières années ? Quel niveau, avec quels pays ?

**2.** Comment le solde commercial de la France a-t-il évolué tout récemment, au 1er semestre 2026 ?

**3.** La France est-elle compétitive ?

**4.** Dans quels secteurs la France serait-elle vulnérable à des chocs d'approvisionnement ? Est-elle dépendante pour certains produits de la Chine ? Des États-Unis ?

**5.** Produisons-nous ce que nous mangeons ?


# 1. Comment le solde commercial a-t-il évolué ces dernières années ? Quel niveau, avec quels pays ?

**Le solde du commerce extérieur est la différence entre les exportations et les importations entre deux pays ou deux zones.**Les exportations françaises sont toujours valorisées FAB (franco à bord), c'est-à-dire en prenant en compte uniquement les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française. Les importations, elles, sont généralement enregistrées en CAF (coût assurance frêt), c'est-à-dire en incluant dans leur montant les coûts d'acheminement (transport et assurance) entre la frontière du pays d'où est importé le bien et la frontière française. L'application d'une correction aux importations CAF permet de neutraliser les coûts d'acheminement inter-frontières et d'estimer des importations FAB (valorisées à la frontière du pays fournisseur). La différence entre les exportations FAB et les importations FAB donne le solde FAB/FAB.

**En 2025, les exportations françaises se montent à 616,4 Md€ et les importations FAB à 681,5 Md€. Le solde commercial FAB/FAB en valeur est donc déficitaire : il s'établit à − 65,2 milliards d'euros (Md€). Le déficit s'est réduit de 12,6 Md€ par rapport à 2024.** Après avoir atteint son niveau le plus bas à − 160,3 Md€ en 2022 dans le contexte de la crise énergétique, il a poursuivi son redressement entamé en 2023 mais à un rythme moindre. Malgré ces trois années consécutives d'amélioration, le déficit en 2025 reste 7 Md€ plus élevé qu'en 2019, avant la crise sanitaire.

L’amélioration du solde en 2025 s’explique par une hausse des exportations (+ 2,5 %, après − 1,7 % en 2024), plus importante que celle des importations (+ 0,4 %, après − 4,2 % en 2024). Elle est portée par une baisse des prix de l’énergie entraînant une baisse des importations de produits énergétiques, notamment pour le pétrole raffiné et les hydrocarbures naturels, ainsi que par une amélioration du solde des matériels de transport, en particulier de l’aéronautique et des automobiles.
Le solde agricole et agroalimentaire se dégrade par contre nettement, de 5 Md€, et son excédent atteint seulement 200 millions d’euros, plus bas historique depuis au moins l’an 2000. Cette dégradation tient à plusieurs facteurs dont les mauvaises récoltes de céréales, les taxes sur les alcools et spiritueux (États-Unis), la hausse du prix du café et du cacao.
Sur un temps plus long, outre les produits agroalimentaires, la dégradation du solde depuis 2019 s’explique essentiellement par les produits manufacturés, notamment les automobiles et les produits informatiques, électroniques et optiques.

**Par partenaire économique, le solde s'est nettement amélioré en 2025 avec l'Union européenne, tandis qu'il s'est dégradé avec les pays tiers.**

Le solde CAF/FAB des échanges avec l'Union européenne s'améliore de 11,6 Md€ en 2025 pour atteindre − 23,4 Md€, soit son meilleur niveau depuis 2006. En moyenne, entre 2007 et 2024, le solde de la France avec l'UE s'établit nettement plus bas, à -43,4 Md€. La hausse en 2025 est en majeure partie due à l'amélioration du solde avec la Belgique (+ 7,5 Md€), entièrement expliquée par une baisse de 7,9 Md€ des importations d'hydrocarbures (bruts et raffinés). Le solde s'améliore également avec l'Espagne (+ 3,2 Md€) et l'Allemagne (+ 3,0 Md€) mais se détériore avec l'Italie (− 3,6 Md€).

À l'inverse, le solde commercial CAF/FAB avec les pays tiers (hors UE) se dégrade (-3,5 Md€) en raison d'une hausse des importations plus dynamique que celle des exportations en valeur.

Le solde commercial diminue avec l'Asie (− 8,0 Md€) et en particulier avec la Chine et Hong-Kong (− 3,9 Md€) du fait d'une hausse des importations de produits pharmaceutiques (+ 1,3 Md€) et dans une moindre mesure de matériels de transport (+ 0,5 Md€), d'articles textiles, d'habillement, cuir et chaussures (+ 0,4 Md€), d'équipements électriques et ménagers (+ 0,4 Md€), ainsi que de machines (+ 0,3 Md€).

Le solde commercial se dégrade aussi avec la zone Amérique (− 5,8 Md€), notamment avec les États-Unis (-3,5 Md€), du fait de la hausse des importations de matériels de transport (+ 2,2 Md€), en particulier de produits aéronautiques, et d'hydrocarbures naturels (+ 1,2 Md€).

À l'inverse le solde avec le Proche et Moyen-Orient augmente (+ 8,3 Md€), en raison du recul des importations et de la hausse des exportations. Le solde avec l'Europe hors UE s'améliore également (+ 3,7 Md€), porté par la hausse du solde avec le Royaume-Uni et avec la Suisse (+ 2,8 Md€ et + 2,2 Md€ respectivement). Le solde diminue légèrement avec la Russie (− 0,1 Md€).

**Références** :

**Le solde commercial de la France après cinq ans de chocs successifs : une résilience variable selon les secteurs**, DSECE, Études et éclairages n°105, juillet 2026

**Bilan annuel du commerce extérieur français en 2025**, DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, février 2026

**Bilan annuel du commerce extérieur français en 2024**, DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, février 2025

**Bilan annuel du commerce extérieur français en 2023**, DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, février 2024

## 2. Comment le solde commercial de la France a-t-il évolué tout récemment, au 1er semestre 2026 ?

**Le solde de la France se dégrade nettement au début de l'année 2026 en conséquence de la guerre en Iran.** Le solde commercial de la France s'est nettement dégradé au premier semestre 2026 (− 33,9 Md€ en FAB/FAB, en baisse de 7,9 Md€ par rapport au deuxième semestre de 2025 après correction des variations saisonnières). Cette dégradation est largement due à l'augmentation de la facture énergétique à partir du mois de mars (le prix au coûtant en dollars US du baril est passé à 102,3 USD en avril 2026, après 64,7 USD en décembre 2025 et 79,3 USD en janvier 2025) : on a ainsi enregistré une baisse du solde de l'énergie de 1,8 Md€ au premier trimestre 2026 et de 4 Md€ au deuxième.

L'évolution des soldes par zones géographiques reflète aussi la réorganisation des approvisionnements énergétiques de la France : ainsi, au deuxième trimestre 2026, le solde commercial s'améliore avec le Proche et Moyen-Orient (+ 2,3 Md€) du fait de la baisse des importations d'énergie causée par le blocage du détroit d'Ormuz. En revanche, une dégradation du solde est enregistrée avec l'Amérique (-1,9 Md€), l'Afrique (-1,5 Md€) et l'Europe hors UE (-1,1 Md€), illustrant la progression de plusieurs fournisseurs d'hydrocarbures tels que les États-Unis, le Kazakhstan, l'Algérie et l'Angola.

Un premier bilan annuel 2026 du commerce extérieur de la France sera publié en février 2027.

**Références** :

**Le chiffre du commerce extérieur – 2e trimestre 2026**, DSECE, août 2026
**Le chiffre du commerce extérieur - Analyse trimestrielle du 1er trimestre 2026**, DCESE, mai 2026
**Cours des matières premières importées - Pétrole brut Brent (Londres) - Prix au comptant en dollars US par baril**, Insee

## 3. La France est-elle compétitive ?

**En 2025, les exportations de la France (en valeur exprimée en dollar américain) ont représenté 2,6 % du montant des exportations mondiales de marchandises, soit le neuvième pays exportateur mondial et le quatrième dans l'Union européenne.** Cette part est stable sur un an et globalement stabilisée depuis 2022. Les parts de marché des principaux voisins de la France dans les exportations mondiales sont également stables en 2025 en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. Seules celles de l'Allemagne diminuent légèrement, de 0,1 point. Les parts de marché de l'Italie se maintiennent à un niveau légèrement supérieur à celui de la France en 2025.

**Les exportateurs français ont perdu des parts de marché depuis le début des années 2000.** Concernant les biens, ce déclin s'est fait en plusieurs phases : perte continue dans les années 2000 (de 5,1 % du commerce mondial en 2000 à 3,1 % en 2012 selon l'OMC), stabilisation au cours des années 2010 autour de 3 % du commerce mondial, baisse au moment de la crise sanitaire puis de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sans récupération depuis. Concernant les services, la part de marché des exportateurs français a mieux résisté passant de 5,8 % du commerce mondial en 2005 à 4,5 % en 2024 (dernière donnée disponible au niveau mondial).

**Plusieurs éléments ont été avancés pour expliquer cette érosion.**
**Sur moyenne période :**

- l'émergence et le développement de nouveaux acteurs (Chine, pays d'Europe centrale et orientale) se sont mécaniquement traduits par une réduction de la part des économies avancées ;
- l'orientation géographique des exportations françaises (plus tournées vers l'Europe et moins vers les zones à forte croissance comme l'Asie) ;

**Plus récemment :**

- la hausse du prix du gaz consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a été spécifique à l'Europe a réduit la compétitivité-coût de l'ensemble des pays européens ;
- les exportateurs chinois ont fortement réduit leurs prix d'exportations depuis 2024 ce qui accroît mécaniquement leur compétitivité-prix vis-à-vis de leurs concurrents européens ;
- le changement de politique commerciale américain en 2025 a pesé sur les exportations européennes. En France c'est notamment le cas pour les ventes de vins et spiritueux, de parfums/cosmétiques et de maroquinerie ;

**Si ces explications sont communes à tous les pays européens, la dégradation des parts de marché a été plus marquée en France que dans le reste de l'Europe, suggérant une perte de compétitivité spécifique** : la part de la France dans les exportations de biens et services de la zone euro est ainsi passée, selon les données de la comptabilité nationale, de 18 % en 2000 à 13 % en 2025. La part de la France ne se dégrade toutefois plus depuis 2021.
La balance des échanges de biens et services en France s'est ainsi dégradée : elle est légèrement déficitaire en 2025 (− 0,5 % du PIB en 2025) alors qu'elle était largement excédentaire en 2000 (+ 1,7 %). À l'inverse, l'excédent de la balance des biens et services s'est renforcé dans les pays de la zone euro (+ 3,9 % en 2025 contre 1,2 % en 2000) que ce soit en Allemagne (+ 2,4 % en 2025 contre 0,2 % en 2000), en Italie (+ 1,9 % contre + 0,8 %) ou en Espagne (+ 3,8 % contre − 2,9 %).

Quand on comptabilise également les flux de revenus, la balance courante de l'économie française est légèrement déficitaire (− 0,3% du PIB en 2025) alors qu'elle est excédentaire dans tous les autres grands pays de la zone euro (+ 4,5 % du PIB en Allemagne, + 1,1 % pour l'Italie et + 2,9 % pour l'Espagne).

En revanche, **l'évolution depuis 10 ans du coût du travail ne semble pas avoir contribué négativement à la compétitivité de la France.** En 2025, dans l'Union européenne (UE), le coût du travail dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, pour les entreprises de 10 salariés ou plus, s'élève en moyenne à 34,7 euros de l'heure travaillée. Il varie fortement selon les pays, avec un écart relatif de 1 à presque 5 entre la Bulgarie (11,8 euros) et le Luxembourg (56,2 euros). La France occupe la huitième position des pays ayant le coût horaire moyen le plus élevé (44,7 euros), derrière l'Allemagne en septième position (45,7 euros). Dans l'industrie, le coût horaire français est inférieur à celui de l'Allemagne depuis plusieurs années (47,7 euros en 2025, contre 49,8 euros). Dans le tertiaire marchand hors services aux ménages, il est légèrement supérieur en 2025 (44,2 euros contre 43,8 euros).
Le coût du travail a nettement baissé en France relativement aux autres pays européens depuis dix ans, en particulier vis-à-vis de l'Allemagne : en 2014, le coût horaire du travail était de 35,0 euros en France contre 31,9 euros en Allemagne.

**Références** :
**Salaires et coût du travail en Europe**, Insee Références Emploi chômage, revenus du travail, Édition 2026, juillet 2026
**Les comptes de la Nation en 2025**, Insee, juin 2026
**Bilan annuel du commerce extérieur français en 2025**, DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, février 2026
**Mesurer les importations françaises par pays : pourquoi les chiffres publiés par la France diffèrent de ceux publiés par Eurostat**, billet DSECE, Blog de l'Insee, janvier 2026
**Les pertes de parts de marché de la zone euro depuis la crise sanitaire proviennent pour environ un quart du choc de prix de l'énergie, mais iraient au-delà des seuls produits énergo-intensifs**, Insee, Note de Conjoncture de juillet 2024

## 4. Dans quels secteurs la France serait-elle vulnérable à des chocs d'approvisionnement ? Est-elle dépendante pour certains produits de la Chine ? Des États-Unis ?

La crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont mis en évidence les dépendances de la France et de l'Europe vis-à-vis de certains produits étrangers (masques, puces électroniques, pétrole et gaz, etc.). Le manque de stocks ou de production nationale associés à une diversification insuffisante des fournisseurs étrangers rendent la France vulnérable à des ruptures d'approvisionnement.

**Parmi les fournisseurs de la France, la Chine (y compris Hong-Kong) est de loin celui dont les importations en France ont le plus augmenté depuis vingt ans.** Depuis son adhésion à l'OMC le 11 décembre 2001, les exportations de la Chine dans le monde ont été multipliées par près de cinq en valeur entre 2000 et 2019 et sa part de marché dans les exportations mondiales a doublé, passant de 6,4 % à 12,9 %.

D'après une méthodologie s'inspirant de celle déployée par le Conseil d'analyse économique et la DG Trésor, **un produit est défini comme « vulnérable vis-à-vis d'un pays » lorsqu'il remplit les deux critères suivants :**

- la part des importations de ce produit originaire du pays considéré dans le total des importations françaises dudit produit est supérieure à 50 % (ce qui indique la dépendance de nos approvisionnements vis-à-vis de ce pays, dans la mesure où sa part de marché dans nos importations est majoritaire) ;
- la part des exportations du pays considéré dans le total des exportations mondiales du produit considéré est supérieure à 50 % (ce qui révèle un potentiel de diversification limité, tant ce pays est un acteur central dans la production de ce bien).

En appliquant cette définition, **en 2019, l'approvisionnement de la France était vulnérable vis-à-vis de la Chine pour 194 produits, représentant 16,2 Md€. Ces intrants représentent 3,0 % du montant des importations totales de l'année, et 30,0 % des importations en valeurs originaires de Chine.**

Les produits vulnérables importés de Chine sont d'abord des biens du textile, habillement, cuir et chaussures (25 % du nombre de produits vulnérables importés de Chine en 2019). Viennent ensuite les produits « manufacturés divers » (15 %), les produits « informatiques, électroniques et optiques » (11 %) et les produits « métallurgiques et métalliques » (11 %). Cependant, s'ils ne représentent que 11 % du nombre des produits « vulnérables » originaires de Chine en 2019, les produits « informatiques, électroniques et optiques » vulnérables pèsent en valeur pour plus de la moitié (55 %) du montant des produits vulnérables importés de Chine cette année-là.

**La hausse des importations d'énergie originaires des États-Unis suite à la guerre en Ukraine a rendu la France globalement plus dépendante des États-Unis.** Alors que les États-Unis étaient le quatrième plus important fournisseur de la France (6,8 % du total des importations de la France étaient assurées par les États-Unis en 2019), ils sont devenus le troisième fournisseur de la France en 2024 avec 7,7 % des importations totales, derrière l'Allemagne (12,6 %) et la Chine (10,4 %).

Afin de se prémunir de chocs d'approvisionnements, outre une diversification des fournisseurs, les entreprises peuvent choisir de constituer des stocks de sécurité. À titre illustratif, entre 2015 et 2019, sur 3 175 intrants importés, 174 peuvent être considérés comme à risque (car peu diversifiés par les entreprises qui les importent et difficilement diversifiables, car l'offre mondiale est concentrée dans un petit nombre de pays). Exclure de ces 174 intrants ceux qui sont importés par des entreprises détenant au moins un mois de stocks conduit à réduire le nombre d'intrants à risque de plus de la moitié.

**À l'export, sur 2025, en comparaison de ses principaux partenaires européens, et à l'exception des exportations de l'Italie qui ont nettement augmenté (+ 7 %), les exportations de la France ont semblé mieux résister à l'effet des droits de douane additionnels entrés en vigueur aux États-Unis début avril.** Sur 2025, les exportations de la France vers les États-Unis ont décru de 1 %, tandis que celles du Royaume-Uni ont diminué de 11 % et celles de l'Allemagne de 9 %. La France est en effet moins concernée par les taxes sectorielles (automobiles, acier et aluminium) que les autres principaux pays européens, Allemagne en tête. Toutefois, au premier trimestre 2026, de nettes baisses de prix sont enregistrées pour certains produits (vins et spiritueux) exportés vers les États-Unis, bien supérieures à celles constatées vers les autres pays.

**Références** :

**Focus : Quels effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur de la France et de l'Union européenne ?** DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, février 2026

**Entre constitution de stocks et diversification des fournisseurs, quel choix pour les entreprises ?** Insee Analyses nº 114, novembre 2024

**Les entreprises et le marché américain : 2 000 entreprises exposées à plus de 10 % de leur chiffre d'affaires**, DSECE, Études et éclairages nº 101, juillet 2025

**Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l'Union européenne**, DSECE, Etudes et éclairages nº 101, juillet 2025

**Focus : Un solde agricole historiquement déficitaire depuis le 3ème trimestre 2024, qui peine à se redresser**, DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, analyse trimestrielle du 1er trimestre 2025, mai 2025

**Vulnérabilité énergétique de la France**, DSECE, Etudes et éclairages nº 95, octobre 2023

**Vulnérabilité croissante des approvisionnements originaires de Chine**, DSECE, Etudes et éclairages nº 93, juillet 2022

## 5. Produisons-nous ce que nous mangeons ?

**La notion de « souveraineté alimentaire » n'est pas nouvelle :** elle a été évoquée pour la première fois en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation à Rome par le mouvement paysan Via Campesina. En France, la loi sur la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture de 2025 en a fixé une définition : « la souveraineté alimentaire s'entend comme le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale. »

**La production agricole française est capable de couvrir notre consommation de nombreux produits : la plupart des céréales, les pommes de terre, les produits laitiers, la viande de porc ou encore le sucre.** Ce n'est pas le cas pour le poulet ou l'agneau, ni pour les produits de la mer ou pour les pâtes ; nous ne sommes pas non plus auto-suffisants pour des produits que nous ne consommons pas directement, mais qui servent eux-mêmes à produire notre alimentation, comme le soja pour nourrir les animaux. Cette capacité se mesure par **le taux d'auto-approvisionnement (TAA), un ratio qui divise production par consommation.** Par exemple, en 2024, la France a produit 940 tonnes d'œufs de consommation. La consommation d'œufs est de 14 kg/habitant, soit une consommation totale de 960 tonnes. Le TAA pour les œufs est donc de 98 %.

Pour autant, un ratio supérieur ou égal à 1 ne renseigne que sur une capacité théorique de la France à assurer son autosuffisance, une partie de la production pouvant être exportée. **Le taux de dépendance aux importations (TDI), calculé comme la part des importations dans la consommation, permet d'enrichir l'analyse.** Plus ce taux est élevé, plus un pays dépend des importations d'autres pays pour assurer ses besoins alimentaires. Pour le riz par exemple, ce taux est proche de 100 % : en effet, la production française est limitée, concentrée sur le delta du Rhône en Camargue, et difficile à augmenter pour des raisons pédoclimatiques (liées au climat interne du sol), alors que la consommation de riz ne fait qu'augmenter ; le pays doit avoir recours aux importations pour assurer sa consommation.

**L'autosuffisance apparaît globalement en relation inverse avec la dépendance aux importations.** C'est le cas bien sûr pour les filières à production faible ou nulle : fruits tropicaux, riz et crustacés. Certaines productions sont aussi concernées par une dépendance structurelle aux importations : c'est le cas de la viande ovine ou de certains fruits et légumes, comme les tomates par exemple, dont les Français souhaitent disposer toute l'année. De plus, la France peut être autosuffisante pour une catégorie de produits, mais exporter et aussi importer significativement (notamment pour certaines gammes de produits). C'est le cas pour les fromages : les « fromages ingrédients », entrant par exemple dans la production industrielle de pizzas, produits en quantité insuffisante, doivent être importés tandis que les fromages sous signe de qualité sont exportés. Globalement, le profil français de dépendance aux importations apparaît plus favorable que la moyenne de l'Union européenne. À titre d'exemple, en France, pour les céréales et le sucre issu de la betterave, la production dépasse largement les besoins nationaux (ce qui résulte en des TAA nettement supérieurs à 100 %). À l'inverse, dans l'UE, la production permet tout juste d'assurer la réponse aux besoins pour ces deux groupes de produits : le TAA est voisin de 100 %.

**Références** :

**La souveraineté alimentaire : comprendre les enjeux avec quelques exemples**, SSM Agriculture, Agreste, Livret élaboré avec FranceAgriMer, février 2026

**Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2023-2024**, SSM Agriculture, Agreste, Chiffres & Données 2025-19, décembre 2025

## Références bibliographiques

# Commerce extérieur, souveraineté et autonomie

## Sommaire


1. Des chiffres essentiels annuels et des ouvrages de référence
2. Des études approfondies
   - Commerce extérieur et compétitivité
   - Vulnérabilité commerciale
   - Souveraineté alimentaire


# 1. Des chiffres essentiels annuels et des ouvrages de référence

Le Département des Statistiques et Études du Commerce Extérieur (DSECE) publie chaque année le Bilan annuel du commerce extérieur, dans lequel est analysée l'évolution du solde commercial français, par produit et par partenaire économique. Ce bilan offre également des comparaisons internationales ainsi que des focus différents chaque année sur des thématiques d'intérêt pour l'analyse du commerce extérieur. Pour étudier les évolutions à plus court terme, un bilan est également publié chaque trimestre ainsi qu'un commentaire chaque mois.

- **DSECE** - **Bilan annuel du commerce extérieur français en 2025**, Le chiffre du commerce extérieur, février 2026
- **DSECE** - **Bilan annuel du commerce extérieur français en 2024**, Le chiffre du commerce extérieur, février 2025
- **DSECE** - **Bilan annuel du commerce extérieur français en 2023**, Le chiffre du commerce extérieur, février 2024
- **DSECE** - **Le commentaire du mois d'août 2026**, Le chiffre du commerce extérieur, octobre 2026
- **DSECE** - **Bilan trimestriel du 2e trimestre 2026**, août 2026

Chaque année, Agreste publie les résultats économiques des industries agroalimentaires, ainsi que les paiements des aides de la politique agricole commune (PAC), des indicateurs de niveau de vie des ménages agricoles, des repères sur la souveraineté alimentaire et des synthèses conjoncturelles sur la consommation alimentaire (viande, aviculture).

- **Agreste** - **Graph'Agri 2025**, Chapitres Produits agroalimentaires et Commerce extérieur alimentaire et agroalimentaire, SSM Agriculture, Agreste

- **Agreste** - **Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2023-2024**, Chiffres et Données nº 2025-19, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2025
- **Agreste** - **Aviculture. En 2025, la production française de viande de poulet peine à suivre la demande**, Synthèse conjoncturelle (aviculture) nº 452, SSM Agriculture/FranceAgriMer, juillet 2026
- **Agreste** - **En 2025, une hausse de la consommation de viande en France et une dépendance croissante aux importations**, Synthèse conjoncturelle (consommation de viande) nº 451, SSM Agriculture/FranceAgriMer, Agreste, juillet 2026

## 2. Des études approfondies

Pour chaque question, des publications complémentaires apportent des éléments de réponse plus spécifiques :

### Commerce extérieur et compétitivité

- **Le solde commercial de la France après cinq ans de chocs successifs : une résilience variable selon les secteurs**, DSECE, Etudes et éclairages nº 105, juillet 2026
- **Mesurer les importations françaises par pays : pourquoi les chiffres publiés par la France diffèrent de ceux publiés par Eurostat**, billet DSECE, Blog de l'Insee, janvier 2026
- **Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l'Union européenne**, DSECE, Etudes et éclairages nº 100, mai 2025
- **Les statistiques du commerce extérieur : spécificités, défis et dimension européenne**, article DSECE, Courrier des statistiques nº 12, Insee, 2024
- **Les pertes de parts de marché de la zone euro depuis la crise sanitaire proviennent pour environ un quart du choc de prix de l'énergie, mais iraient au-delà des seuls produits énergo-intensifs**, Insee, Note de Conjoncture de juillet, 2024

## Vulnérabilité commerciale

- **Entre constitution de stocks et diversification des fournisseurs, quel choix pour les entreprises ?**, Insee Analyses nº 114, novembre 2025
- **Les entreprises et le marché américain : 2 000 entreprises exposées à plus de 10 % de leur chiffre d'affaires**, DSECE, Etudes et éclairages nº 101, juillet 2025
- **Vulnérabilité croissante des approvisionnements originaires de Chine**, DSECE, Etudes et éclairages nº 93, juillet 2022
- **Focus : Un solde agricole historiquement déficitaire depuis le 3ème trimestre 2024, qui peine à se redresser**, DSECE, Le chiffre du commerce extérieur, analyse trimestrielle du 1er trimestre 2025, mai 2025
- **Vulnérabilité énergétique de la France**, DSECE, Etudes et éclairages nº 95, octobre 2023

## Souveraineté alimentaire

- **Quels indicateurs pour mesurer la souveraineté alimentaire ?**, Viz'Agreste nº 14, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2025
- **La souveraineté alimentaire : comprendre les enjeux avec quelques exemples**, Livret élaboré avec FranceAgriMer, SSM Agriculture, Agreste, février 2026
- **Bilan surfacique de l'auto-approvisionnement**, Application interactive, SSM Agriculture, Agreste, décembre 2025

Insee
Mesurer pour comprendre

Sies
Statistique publique
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

## 2027 : la statistique publique au service des débats

# La recherche en France


1. Quel est le budget consacré à la recherche par l'État et les collectivités territoriales ?
2. Quel est l'effort de recherche des entreprises et des administrations ?
3. Quelle est la place de la recherche française à l'international ?
4. Quelle est l'activité de recherche des PME, ETI et GE en France ?
5. Combien de personnes travaillent pour la recherche en France ?
6. Quelle est la dépense de recherche dans le numérique en France ?
7. Quelle est la dépense de recherche en intelligence artificielle en France ?
8. Quelle est la dépense de recherche dans les biotechnologies en France?
9. Quelle est la dépense de recherche des entreprises en défense en France ?
10. Combien de docteurs sont diplômés en France ?

Références bibliographiques




## Sommaire


1. Quel est le budget consacré à la recherche par l'État et les collectivités territoriales ?
2. Quel est l'effort de recherche des entreprises et des administrations ?
3. Quelle est la place de la recherche française à l'international ?
4. Quelle est l'activité de recherche des PME, ETI et GE en France ?
5. Combien de personnes travaillent pour la recherche en France ?
6. Quelle est la dépense de recherche dans le numérique en France ?
7. Quelle est la dépense de recherche en intelligence artificielle en France ?
8. Quelle est la dépense de recherche dans les biotechnologies en France?
9. Quelle est la dépense de recherche des entreprises en défense en France ?
10. Combien de docteurs sont diplômés en France ?


# 1. Quel est le budget consacré à la recherche par l'État et les collectivités territoriales ?

**La mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe en un seul ensemble budgétaire l'essentiel des moyens consacrés par l'État à l'économie de la connaissance, sa production, sa diffusion ou sa transmission. Répartis en sept programmes, les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires s'élèvent à 15,9 milliards d'euros (Md€) en 2026, en autorisations d'engagements réparties entre ses différents opérateurs. Ils augmentent de 0,6 % par rapport à 2025.**

La ventilation des crédits budgétaires par objectif socio-économique permet une décomposition du budget suivant les priorités scientifiques et technologiques des opérateurs. Dans le classement par importance décroissante de l'objectif principal, l'objectif « Sciences du vivant » mobilise 24 % des crédits budgétaires ventilables par objectif. Viennent ensuite les objectifs « Sciences naturelles y compris mathématiques, physique et chimie » (16 %) et « Espace » (13 %). La recherche au profit de l'objectif « Sciences humaines et sociales » représente 12 % des crédits ventilables, celle de l'objectif « Production et technologies industrielles » 7 %, celle de l'objectif « Énergie » 6 % tout comme celle de l'objectif « Sciences et technologies de l'information et de la communication » 6 %. Enfin la recherche au profit de l'objectif « Environnement » s'établit à 5 % des crédits ventilables.

**Références** :
**Les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires en 2026**, Note Flash du Sies N°2026-15, juin 2026
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 49**, juin 2026

**En moyenne, sur la période 2022-2025, les collectivités territoriales ont dépensé 691 M€ en faveur de la recherche et du transfert de technologie (R&T), dont 35 % en aides en direction des entreprises innovantes et en transfert de technologie et 19 % en opérations immobilières en faveur de la recherche.**

Le reste du budget R&T est principalement consacré aux investissements dans des équipements de laboratoires publics (15 %), aux aides aux chercheurs (13 %), aux projets de recherche des organismes publics et aux chaires (13 %). En moyenne, sur la période 2022–2025, les conseils régionaux sont les principaux contributeurs au financement de la R&T (75 %) parmi les collectivités territoriales. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) financent la R&T à hauteur de 19 % et les conseils départementaux à hauteur de 6 %.

**Références** :
**Le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur par les collectivités territoriales entre 2022 et 2025**, Note Flash du Sies N°2026-05, mars 2026
**Enquête sur les budgets consacrés à la recherche et au transfert de technologie (R&T), à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante (ES&VE) par les collectivités territoriales - Principaux résultats**
Il est aussi possible de consulter les jeux de données en open data issus de l'enquête :
**Budgets des collectivités territoriales en faveur de la recherche et du transfert de technologie (R&T), de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE)**
**Agrégats et montants inscrits dans des cadres spécifiques (CPER, pôles de compétitivité, international, enseignement supérieur privé)**

## 2. Quel est l'effort de recherche des entreprises et des administrations ?

**En 2024, l'effort de recherche de la Nation, mesuré en rapportant la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) au produit intérieur brut (PIB), est de 2,18 %, comme en 2023. L'effort de recherche des administrations en 2023 est de 0,75 % et celui des entreprises de 1,43 %.**

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement expérimental (R&D) exécutés sur le territoire national (métropole et Outre-mer). En 2024, elle est de 64,1 milliards d'euros (Md€), soit une hausse de 2,4 Md€ par rapport à 2023. Corrigée de l'évolution des prix, elle augmente de 1,8 % en volume.

En 2024, la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) est de 42,0 Md€, en hausse de 1,4 % en volume, et celle du secteur des administrations (DIRDA) est de 22,1 Md€, en hausse de 2,7 % en volume. La DIRDE est financée par autofinancement des entreprises, par d'autres entreprises implantées en France ou à l'étranger, par des ressources publiques ou par des organismes internationaux ou nationaux étrangers. La DIRDA est financée majoritairement par des dotations budgétaires, mais aussi par des ressources sur contrats (publics, privés, programmes européens et internationaux) et des ressources propres.

Le financement public direct des dépenses de R&D n'inclut pas les mesures fiscales d'incitation à la recherche telles que le crédit d'impôt recherche (CIR), qui représentait un montant de créances de 8,1 Md€ en 2024 (y compris les crédits d'impôt en faveur de l'innovation et de la recherche collaborative).

**Références** :
**La dépense de recherche et développement expérimental en 2024**, Note Flash du Sies N°2026-16, juillet 2026
**Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2023 et premières estimations pour 2024**, Note d'information du Sies N° 2025-12, novembre 2025
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 43, juin 2026**
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 44, juin 2026**
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 45, juin 2026**
**DGFiP Statistiques | L'impôt sur le bénéfice 2024 des entreprises | impots.gouv.fr**

## 3. Quelle est la place de la recherche française à l'international ?

**En 2023, l'effort de recherche français (2,18 %) se situe légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'Union Européenne (2,14 %) mais en dessous de celle des pays de l'OCDE (2,70 %).** L'effort de recherche est mesuré en rapportant la DIRD au produit intérieur brut (PIB). L'objectif de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR) pour l'effort de recherche en France a été fixé à 3 %, conformément au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». Au sein de l'Union européenne, la Suède est le pays qui consacre la plus grande part de son PIB à la R&D (3,64 %). Parmi les pays européens, la Belgique (3,27 %), l'Autriche (3,26 %), l'Allemagne (3,13 %) et la Finlande (3,09 %) se situent également au-dessus de l'objectif de 3 % du PIB consacré à la R&D.

Avec une DIRD de 86 749 millions de dollars en parité de pouvoir d'achat, la France occupe la sixième position parmi les pays réalisant les dépenses de R&D les plus importantes de l'OCDE, derrière les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Corée du Sud et le Royaume-Uni. Elle devance toujours l'Italie, le Canada et l'Espagne.

Le nombre de chercheurs rapporté au nombre d'emplois constitue un autre indicateur de l'effort de recherche mis en œuvre par un pays. Avec 12,2 chercheurs pour mille emplois en 2023, la France se place toujours nettement derrière la Corée du Sud (17,3 ‰). Elle devance en revanche les États-Unis (10,5 ‰, donnée 2022), l'Allemagne (10,9 ‰) et les Pays-Bas (11,6 ‰). La Suède, la Finlande et la Belgique, pays moins peuplés de l'Union européenne, se distinguent avec respectivement 17,2, 16,8 et 13,8 chercheurs pour mille emplois.

**Référence** :
**Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2023 et premières estimations pour 2024**, Note d'information du Sies Nº 2025-12, novembre 2025.

**La position de la France est observée à travers les publications scientifiques des quinze dernières années. La contribution de la France aux publications scientifiques mondiales est en fort recul, passant de 3,6 % en 2010 à 1,9 % en 2024.** La France se situe au 13ème rang mondial des pays publiant le plus, derrière l'Italie, la Corée du Sud, l'Espagne, le Canada et le Brésil. Avec plus de 28 % de la production scientifique mondiale la Chine dépasse largement les États-Unis qui ne sont plus qu'à 14 %. La part des co-publications internationales atteint 63 %, proche de celles de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Avec près de 12 % de publications impliquant des entreprises, la France se situe au-dessus de la moyenne mondiale (8 %).

L'indice d'impact, moyenne des scores de citations normalisées des articles du pays, et l'indice d'excellence dans le Top 10 % des publications françaises sont inférieurs à la moyenne mondiale, plus de 10 % en-dessous de l'Allemagne mais environ 5 % au-dessus de l'Espagne.

**Référence** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 33**, juin 2026

**La France a un profil scientifique généraliste au niveau des grands domaines scientifiques contrairement à la plupart des autres grands pays scientifiques (sauf l'Allemagne)**. La France est légèrement spécialisée en Sciences physiques et ingénierie et en Sciences du vivant mais se situe 10 % en deçà de la moyenne mondiale en Sciences humaines et sociales (SHS). Ce profil très généraliste ressemble beaucoup à celui de l'Allemagne qui est cependant légèrement plus présente en SHS et un peu moins en Sciences physiques et ingénierie. Les autres grands pays scientifiques ont des profils plus tranchés. Les États-Unis sont nettement spécialisés en Sciences du vivant et en SHS (indices supérieurs à 1,2). La Chine et l'Inde sont très engagés en sciences physiques et ingénierie. L'Espagne et le Royaume-Uni sont fortement présents en SHS. L'Italie et le Japon sont eux plus spécialisés en Sciences du vivant.

Les publications françaises parues entre 2020 et 2024 ont un indice d'impact moyen 7 % au dessus de la moyenne mondiale en Sciences du vivant et inférieur à la moyenne mondiale en Sciences physiques et ingénierie (0,9) ainsi qu'en SHS (0,7)

**Référence** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 35**, juin 2026

**La France est au 7ème rang mondial avec 3,2 % des demandes de brevets à l'Office Européen des Brevets (OEB) sur la période 2018-2023, derrière le Japon, la Chine, les États-Unis, la Corée du Sud, l'Allemagne et à égalité avec Taiwan**. Sa part de co-inventions internationales est de 18 %. Ses principaux partenaires sont les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse et la Belgique.

Ses brevets se concentrent dans des technologies relatives aux Transports et Composants mécaniques. Plus précisément, parmi les sous-domaines représentant plus de 50 000 familles internationales de brevets sur la période 2018-2023, la France est spécialisée dans cinq d'entre eux : Transports, Composants mécaniques, Autres machines spécialisées, Techniques de mesure et Manutention. L'Allemagne a un profil proche de celui de la France. Le Royaume-Uni et les États-Unis sont tous les deux spécialisés en Produits pharmaceutiques et en Technologies médicales. Les pays asiatiques présentent des profils bien différents : la Chine est spécialisée en Communication numérique, le Japon en Optique, la Corée du Sud et Taïwan en Semi-conducteurs.

La France se distingue par la contribution très significative de sa recherche publique aux dépôts de brevets. La France est le pays ayant la part de la recherche publique totale la plus forte, avec une part de demandes de brevets déposées par les institutions de recherche publique atteignant 16 %, devant la Chine (14 %), la Corée du sud (12 %) et Taïwan (10 %). Cela est dû notamment à une part élevée de co-dépôts entre recherche publique et entreprises (3,8 %). Les institutions publiques françaises sont les plus présentes dans les Biotechnologies, Semi-conducteurs et Produits pharmaceutiques.

**Référence** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 36**, juin 2026

## 4. Quelle est l'activité de recherche des PME, ETI et GE en France ?

**En 2023, les dépenses intérieures de recherche et de développement expérimental des entreprises (DIRDE) en France ont représenté 40,6 Md€. Avec 22,1 Md€, les grandes entreprises (GE) sont à l'origine de 54 % de la DIRDE. Leurs dépenses se concentrent essentiellement dans les branches industrielles. En revanche, les petites et moyennes entreprises (PME) concentrent une part importante de leurs dépenses intérieures de R&D dans les branches de services.**

Les grandes entreprises (GE) représentent seulement 1 % des entreprises réalisant de la R&D en interne en France, mais concentrent 54 % de la DIRDE et 42 % des effectifs totaux dédiés à la R&D. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), quant à elles, représentent 12 % des entreprises exécutant des travaux internes de R&D mais 25 % de la DIRDE et 26 % des chercheurs. Les petites et moyennes entreprises (PME, y compris microentreprises) sont à l'origine de 20 % de la DIRDE totale, alors qu'elles représentent 87 % des entreprises réalisant de la R&D en interne. Elles emploient 30% des personnels de R&D présents en entreprise et 30 % sur la seule catégorie des chercheurs de R&D en équivalent temps plein (ETP). L'intensité de recherche des PME réalisant de la R&D est nettement supérieure à celle des autres catégories d'entreprise en 2023. En effet, les PME consacrent en moyenne 11,1 % de leur chiffre d'affaires à des activités internes de R&D, contre 2,0 % pour les ETI et 1,2 % pour les GE.

**Références** :
**L'activité de R&D selon les catégories d'entreprises en 2023 Résultats détaillés pour 2023**, Note d'information du Sies N° 2026-03, mars 2026
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 46**, juin 2026

## 5. Combien de personnes travaillent pour la recherche en France ?

**En 2024, les activités de R&D mobilisent en France 529 200 personnes en équivalent temps plein consacré à la recherche (ETP recherche), c'est-à-dire en tenant compte du temps consacré aux activités de R&D dans l'année. Ces effectifs sont en hausse de 3,1 % par rapport à 2023. Les chercheurs occupent 70 % des emplois de R&D en équivalent temps plein recherche (66 % dans le secteur des administrations et 73 % dans celui des entreprises), soit 371 300 ETP (+ 4,2 % par rapport à 2022). Avec 234 100 personnes en équivalent temps plein recherche, les entreprises emploient 61 % des chercheurs en France.**

En 2023, en personnes physiques, 300 300 personnes occupent la fonction de chercheur dans les entreprises et 183 100 dans les administrations. La répartition des chercheurs par discipline de recherche est très différente entre les deux secteurs. Dans les entreprises, 55 % des chercheurs travaillent dans les sciences de l'ingénieur et 21 % dans les mathématiques et l'informatique. Les autres disciplines sont beaucoup moins représentées. En revanche, dans les administrations, les effectifs de chercheurs sont beaucoup moins concentrés. Ils ne sont que 26 % à travailler dans les sciences de l'ingénieur, les mathématiques et l'informatique. Les disciplines de la santé et des sciences humaines et sociales sont beaucoup plus représentées : 16 % des chercheurs dans les administrations travaillent dans les sciences sociales, 14 % dans les sciences biologiques et 12 % dans les sciences médicales. Ces différences en termes de disciplines s'accompagnent d'un taux de féminisation plus élevé parmi les chercheurs en administrations (42 %) qu'en entreprises (24 %).

**Références** :

**La dépense de recherche et développement expérimental en 2024**, Note Flash du Sies N°2026-16, juillet 2026

**Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2023 et premières estimations pour 2024**, Note d'information du Sies N° 2025-12, novembre 2025

**Les chercheurs en entreprises en 2023**, Note Flash du Sies N° 2025-24, septembre 2025

**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 38**, juin 2026

Il est aussi possible de consulter les jeux de données en open-data issus des enquêtes R&D :

**Les moyens consacrés à la R&D par les entreprises**

**Les moyens consacrés à la R&D : Les entreprises par région, taille et intensité technologique**

**Les moyens consacrés à la R&D : Les entreprises par branche et par taille**

**Les moyens consacrés à la R&D : Les entreprises par région et intensité technologique (anciennes régions)**

## 6. Quelle est la dépense de recherche dans le numérique en France ?

**En France, en 2023, 19 % de la dépense intérieure de R&D (DIRD) est dédiée aux technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Les entreprises consacrent ainsi 10,1 milliards d'euros (Md€) aux TIC, soit 25 % de l'ensemble de leurs dépenses intérieures de R&D. Avec 1,4 Md€, les administrations concourent de manière plus limitée à l'effort de R&D en TIC

**Références** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 52**, juin 2026

## 7. Quelle est la dépense de recherche en intelligence artificielle en France ?

**En France, en 2023, la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) en intelligence artificielle s'élève à 1,8 milliard d'euros. Elle représente 4,5 % de la DIRDE**. La proportion d'entreprises de R&D actives dans ce domaine est de 23 %. Les activités informatiques et services d'information représentent 28 % des dépenses totales de R&D consacrées à l'intelligence artificielle. Les petites et moyennes entreprises contribuent proportionnellement davantage aux dépenses de R&D dans l'intelligence artificielle que les autres.

**Référence** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 53**, juin 2026

## 8. Quelle est la dépense de recherche dans les biotechnologies en France?

**En France, en 2023, la dépense intérieure de R&D des entreprises en biotechnologies s'élève à 3,7 Md€. Elle représente 9 % de la DIRDE. La proportion d'entreprises de R&D qui sont actives dans ce domaine est de 14 %. La plupart des entreprises spécialisées en biotechnologies sont de taille relativement modeste : 71 % d'entre elles comptent moins de 20 salariés et seules 6 % sont des structures de 250 salariés ou plus.**

**Références** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 56**, juin 2026

## 9. Quelle est la dépense de recherche des entreprises en défense en France ?

**En France, en 2023, 4,7 % des entreprises de R&D engagent des dépenses intérieures de recherche et de développement (DIRD) dans le domaine de la défense. Leur dépense de recherche dans ce domaine est de 3,0 milliards d'euros (Md€) en 2023, soit 31 % de leur DIRD. Dans ce domaine, elles mobilisent 28 300 salariés, soit 27 % de leur effectif total.**

**Références** :
**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation N°19, fiche 54**, juin 2026

## 10. Combien de docteurs sont diplômés en France ?

**En 2025, le nombre de docteurs diplômés s'établit à 14 900 dans les 291 écoles doctorales accréditées par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), en augmentation de 1,0 % par rapport à 2024. Le nombre de docteurs diplômés reste inférieur au niveau de 2023, plus haut niveau observé depuis la mise en place de l'enquête (2009), en raison d'un rattrapage suite à la pandémie.**

Cinq docteurs diplômés sur dix le sont dans le domaine des Sciences exactes et applications, trois sur dix dans celui des Sciences humaines et sociales et deux sur dix dans le domaine des Sciences du vivant. Par rapport à 2024, le nombre de docteurs diplômés est en baisse dans 6 domaines d'études sur 10. Il diminue nettement dans les Sciences de la terre et de l'univers, espace (-8,7 %), les Sciences et technologies de l'information et de la communication (-7,9 %) ou la Chimie (-5,2 %). A l'opposé, il est en nette hausse dans les Sciences humaines et humanités (+12,7 %). Il augmente aussi, dans une moindre mesure, en Physique (+4,4 %) ou en Biologie, médecine, santé (+3,2 %).

À la rentrée 2025, 17 000 doctorants se sont inscrits en première année de thèse, soit une stabilisation par rapport à la rentrée précédente (+0,4 %). L'évolution du nombre d'inscrits en doctorat en première année varie toutefois selon les disciplines : il augmente de 4,3 % en Sciences du vivant et de 3,2 % en Sciences humaines et sociales. A l'opposé, il baisse de 3,4 % en Sciences exactes et applications (après une hausse de 5,5 % en 2024-2025 et une hausse importante de 9,3 % en 2023-2024).

En 2025-2026, le nombre total de doctorants est de 70 000, en hausse de 0,8 %.

**Références** :

**Les docteurs diplômés en 2025**, Note Flash du Sies Nº 2026-21, juillet 2026

**État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Nº19, fiche 41**, juin 2026

Il est aussi possible de consulter les jeux de données en open-data issus de l'enquête sur les écoles doctorales :

**Nouveaux inscrits en doctorat par école doctorale – Diplôme français le plus élevé et continent d'origine des diplômes étrangers les plus élevés**

**Effectifs des doctorants et docteurs des écoles doctorales, financements des doctorants et cotutelles**

**Effectifs des doctorants et docteurs des écoles doctorales et durées de thèse par domaine scientifique**

Pour des données sur la parité dans la recherche :

**Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés 2026**, Sies, MESRE, mars 2026

Références bibliographiques

# La recherche en France

## Sommaire


1. Les statistiques annuelles sur la recherche
   - Dépenses et effectifs de recherche
   - Budget de la recherche
   - Doctorants et docteurs
2. Les ouvrages de référence
   - Doctorants et docteurs
   - Une brochure annuelle sur l'égalité femmes-hommes
   - Un ouvrage de référence sur l'emploi scientifique
3. Jeux de données
   - Dépenses et effectifs de recherche
   - Budget de la recherche
   - Doctorants et docteurs


# 1. Les statistiques annuelles sur la recherche

Le SIES, service statistique du ministère de l'enseignement supérieure, de la recherche et de l'espace, publie chaque année des Notes Flash et des Notes d'Information permettant de diffuser l'information la plus récente disponible sur les dépenses de recherche et développement expérimental, le financement de la recherche et les personnels de recherche. Ces publications sont souvent accompagnées de fichiers de données détaillées (principaux résultats) ou de jeux de données en open data, indiqués dans la partie 3 de ces références bibliographiques.

## Dépenses et effectifs de recherche

Notes Flash et Notes d'Information :

- **La dépense de recherche et développement expérimental en 2024**, Note Flash du Sies N°2026-16, juillet 2026
- **Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2023 et premières estimations pour 2024**, Note d'information du Sies N° 2025-12, novembre 2025
- **L'activité de R&D selon les catégories d'entreprises en 2023 Résultats détaillés pour 2023,** Note d'information du Sies No 2026-03, mars 2026

- **Les dépenses de R&D des entreprises en 2024 (données provisoires)**, Note Flash du Sies Nº2026-06, avril 2026
- **Les chercheurs en entreprises en 2023** , Note Flash du Sies Nº 2025-24, septembre 2025

Cf. également Jeux de données en open-data issus de l'enquête R&D sur les entreprises et les administrations (partie 3).

## Budget de la recherche

Notes Flash :

- **Les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires en 2026**, Note Flash du Sies Nº2026-15, juin 2026
- **Le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur par les collectivités territoriales entre 2022 et 2025**, Note Flash du Sies Nº2026-05, mars 2026

Principaux résultats issus de l'enquête sur les collectivités territoriales :

- **Enquête sur les budgets consacrés à la recherche et au transfert de technologie (R&T), à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante (ES&VE) par les collectivités territoriales**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Cf. également Jeux de données en open-data issus de l'enquête R&D sur les budgets des collectivités locales (partie 3).

## Doctorants et docteurs

Notes Flash :

- **Les docteurs diplômés en 2025**, Note Flash du Sies Nº 2026-21, juillet 2026
- **L'insertion professionnelle à trois ans des docteurs diplômés en 2020**, Note Flash du Sies Nº2025-16, juillet 2025

Cf. également Jeux de données en open data issus de l'enquête sur les écoles doctorales (partie 3).

## 2. Les ouvrages de référence

### Doctorants et docteurs

L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (EESRI) est le point de repère annuel et chiffré du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Cet ouvrage présente, au moyen de graphiques, tableaux illustratifs et commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur l'ensemble de ces domaines. Cet outil témoigne de la volonté de transparence du ministère sur les données de l'action publique. Il contient notamment des fiches thématiques sur la R&D dans le numérique, l'intelligence artificielle, l'environnement ou l'agriculture.

**L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2026**, Sies, MESRE, nº 19, juin 2026

### Une brochure annuelle sur l'égalité femmes-hommes

La brochure « Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés » illustre à travers 64 chiffres clés la situation comparée des femmes et des hommes dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis la formation des étudiants jusqu'à l'emploi dans l'enseignement, la recherche et le développement expérimental, avec le franchissement des différentes étapes d'une carrière, l'obtention de distinctions scientifiques et la présence dans les instances de gouvernance. Les données pour la France sont mises en perspective à partir de comparaisons internationales.

**Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés 2026**, Sies, MESRE, mars 2026

### Un ouvrage de référence sur l'emploi scientifique

L'État de l'emploi scientifique est une publication statistique biennale. Il rassemble des études et statistiques permettant d'éclairer les différents domaines d'activité des personnels qui relèvent de l'emploi scientifique en France. Il couvre à la fois la recherche menée dans les organismes et les établissements d'enseignement supérieur et celle réalisée en entreprise.

**L'état de l'emploi scientifique en France – édition 2025**, Sies, MESRE, mai 2025

## 3. Jeux de données

### Dépenses et effectifs de recherche

Jeux de données en open-data issus de l'enquête R&D sur les entreprises :

- **Les moyens consacrés à la R&D par les entreprises**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Les moyens consacrés à la R&D : Les entreprises par région, taille et intensité technologique**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Les moyens consacrés à la R&D : Les entreprises par branche et par taille**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Les moyens consacrés à la R&D : Les entreprises par région et intensité technologique (anciennes régions)**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Jeux de données en open-data et résultats détaillées issus de l'enquête R&D sur les administrations :

- **Les moyens financiers consacrés à la R&D du secteur des administrations**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Données sur la recherche publique en France**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

### Budget de la recherche

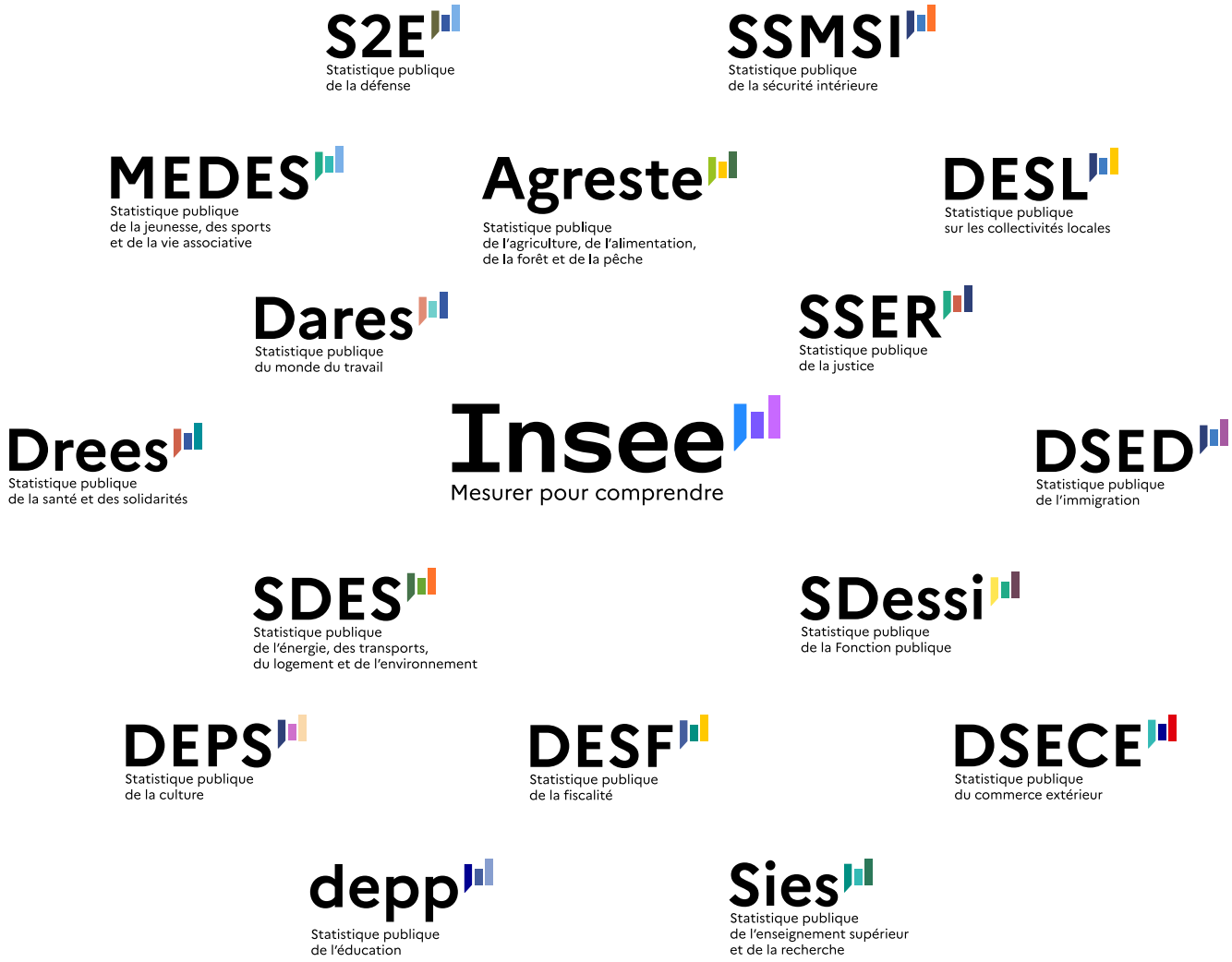
Jeux de données en open-data et principaux résultats issus de l'enquête sur les collectivités territoriales :

- **Budgets des collectivités territoriales en faveur de la recherche et du transfert de technologie (R&T), de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE)**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Budgets des collectivités territoriales en faveur de la recherche et du transfert de technologie (R&T), de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE) - Agrégats et montants inscrits dans des cadres spécifiques (CPER, pôles de compétitivité, international, enseignement supérieur privé)**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Enquête sur les budgets consacrés à la recherche et au transfert de technologie (R&T), à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante (ES&VE) par les collectivités territoriales - Principaux résultats**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

## Doctorants et docteurs

Jeux de données en open data issus de l’enquête sur les écoles doctorales :

- **Effectifs de doctorants et docteurs des écoles doctorales et durées de thèse par domaine scientifiques**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Effectifs de doctorants et docteurs des écoles doctorales, financement des doctorants et cotutelles**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- **Nouveaux inscrits en doctorat par école doctorale – diplôme français le plus élevé et continent d’origine des diplômes étrangers les plus élevés**, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace




**Le service statistique public (SSP), coordonné par l'Insee,**
produit et diffuse les données et les études
de la statistique publique en France.

**Il est constitué de l'Insee et de 16 services statistiques ministériels**
(SSM) qui réalisent les opérations statistiques
dans leur domaine de compétence.